Recueil des actes administratifs

n° 559

TOME 3/3

REUNION DE 2022

SESSION PLENIÈRE des 30 juin et 1er juillet 2022

SESSION des 30 juin et 1er juillet 2022

SOMMAIRE

TOME 1/3

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22_DAJCP_ 01 ... Approbation de prise de participation de la société d'économie mixte locale « SEMBREIZH » à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée « COBIOGAZ » 7

22_DAJCP_SA_05 ... Adhésions à des organismes extérieurs 9

22_DAJCP_SA_06 ... Délégations au Président 24

22_DAJCP_SA_07 ... Désignations au sein des organismes extérieurs 28

22_DAJCP_SA_08 ... Délégations à la commission permanente 31

22_DAJCP_SJCP_03 ... Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice 38

22_DAJCP_SPA_03 ... Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 43

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'EVALUATION

22_DFE_SBUD_02 ... Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2021 49

22_DFE_SBUD_03 ... Adoption du compte administratif de l'exercice 2021 150

TOME 2/3

22_DFE_SEGEP_01 ... Rapports relatifs aux participations régionales de toutes natures - Exercice 2021 ... 725

22_DFE_SEGEP_02 ... Rapport d'activité et de développement durable 2021 774

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

22_DIRECO_SIS_01 ... Augmentation de participation au capital de la SAS FEM 1218

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

22_DITMO_02 ... Charte régionale d'engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la conduite d'autocars en Bretagne 1220

DIRECTION DE L'ORIENTATION ET DE LA PROSPECTION EMPLOI-COMPETENCES

.....22_DOPEC_02 ... Approbation des statuts des Campus des métiers et des qualifications Education Artistique et Culturelle Bretagne 1233

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

.....22_DRH_03 ... Ressources humaines - Temps de travail - Modalités d'application des cycles de travail dans les EPLE..... 1246

.....22_DRH_04 ... Ressources humaines - Temps de travail - Modalités d'application du temps de travail à tous.tes les agent.e.s régionaux.ales (hors éclusier.ère.s et agent.e.s affecté.e.s en lycées) 1265

.....22_DRH_05 ... Ressources humaines - Temps de travail des éclusiers pontiers des ports de Saint Malo et du Légué..... 1271

.....22_DRH_06 ... Ressources humaines - Temps de travail éclusier.ière.s des voies navigables 1276

TOME 3/3

.....22_DRH_07 ... Ressources humaines - Temps de travail - Compte épargne temps 1281

.....22_DRH_08 ... Evolution de la mise en oeuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) 1289

.....22_DRH_09 ... Attribution de titres restaurant aux personnels des établissements d'enseignement..... 1305

DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

..... 22_DIL_01 ... « Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2019-2020/2021 et présentation du plan d'actions 2022-2024 1309

DIRECTION DE LA MER

..... 22_DIMER_01 ... Volet territorial (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) : attribution des enveloppes financières aux territoires retenus..... 1572

VŒUX

Vœu du Conseil régional ... Pour une politique régionale du logement en direction de la jeunesse bretonne 1595

Vœu du Conseil régional ... Pour une sortie au plus vite des pesticides de synthèse en Europe, en France et en Bretagne 1597

Vœu du Conseil régional ... « Locations touristiques de courte durée, résidences secondaires : pour un équilibre soutenable, il faut plus d'outils pour agir » 1598

ARRÊTES

2022-07/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT 1600

2022-08/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CHSCT 1604

2022-09/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein de la Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président des CAP 1609

2022-10/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein des Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président de la CAS 1615

2022-11/INSTANCES ..... Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT 1618

2022-DC_DOE_01 ..... Arrêté désignant le représentant du Président au sein du Comité régional des professions du spectacles (COREPS) – Mme Béatrice MACE 1622

22_DAJCP_DGS_06..... Arrêté portant organisation générale des services régionaux 1623

22_DAJCP_DGS_LB_12..... Arrêté de délégation de signature de Mme Loranne BAILLY, Directrice Générale des Services et des membres de la Direction générale des services 1628

22_DAJCP_
DIRECTEUR/TRICE_11..... Arrêté de délégation de signature – Directeur/trice 1631

22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE FESI_05..... Arrêté de délégation de signature – Chef(fe) de service FESI 1636

22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE _02-13..... Arrêté de délégation de signature – Chef(fe) de service (avec marchés publics) 1640

22_DAJCP_DP_APL_01..... Arrêté de délégation de fonction – Gervais OLLIVIER 1646

22_DAJCP_RSSI_01..... Arrêté portant nomination de M. Philippe TREBAOL aux fonctions de RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information) 1648

22_DAEI_001..... Arrêté portant modification unilatérale des conventions attributives de subventions 1650

220622_ART_QUIB-CC ..... Arrêté temporaire réglementant la navigation, le plan d'occupation des cales, la plongée sous-marine, la pratique des sports nautiques et le mouillage des navires dans le port de Port-Maria à Quiberon – le jeudi 14 juillet 2022 1654

220530_AR_CP_CO-CC..... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau 1656

220602_ARM_RPPC-CC..... Arrêté modificatif du règlement particulier de police du port de Concarneau 1660

220530_AR_CP_LO-CC ..... Arrêté de composition du Conseil portuaire de Lorient 1662

220620_AR_CP_SB-CC ..... Arrêté de composition du Conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué 1669

0722_ARM_CP_BRE-CC..... Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest 1672

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_07

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources humaines

Temps de travail

Compte épargne temps

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE LIEVRE), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-287 du 20 mars 2020 relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps par les agents publics ;

Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte-épargne temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu la délibération n°10-PERS/08 du 28 octobre 2010 relative au compte épargne temps ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 juin 2022 ;

Vu l'examen du rapport par la commission Finances, Ressources Humaines réunie le 27 juin 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h15 ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** le principe et les modalités d'application et de gestion du Compte Epargne Temps à la Région Bretagne à compter du 1er septembre 2022 tel que définis à l'annexe ci-jointe ;

- **D'ABROGER** la délibération n°10-PERS/08 du 28 octobre 2010 susvisée ;

- **DE METTRE EN ŒUVRE** les dispositions détaillées dans la présente délibération à compter du 1er septembre 2022 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne :

  - À signer toute convention prévoyant des modalités de transfert des droits à congés cumulés par un.e agent.e bénéficiaire d'un CET à la date à laquelle cet.te agent.e change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ;
  - À verser ou demander les montants induits.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

Temps de travail –Compte épargne temps

Applicables au 1er septembre 2022

1 Personnels concernés

➢ Les agents·es titulaires et les contractuels·les de droit public, à temps complet ou à temps non complet, qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre employé de manière continue,
- Avoir accompli au moins une année de service.

Ces conditions sont cumulatives.

➢ Sont exclus du dispositif **:**

- Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne temps (CET),
- Le fonctionnaire stagiaire qui détenait antérieurement des droits à congés au titre d'un CET en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent·e contractuel.le ne peut les utiliser ni en accumuler de nouveaux pendant la période de stage,
- Les agent.e.s contractuel.l.e.s recruté.e.s pour une durée inférieure à un an (contrat pour besoin occasionnel ou saisonnier),
- Les agent.e.s de droit privé (apprentis, ….).

2 Ouverture et maintien des droits acquis

➢ Le compte épargne temps est ouvert à l'initiative de l'agent.e. L'ouverture est de droit si l'agent.e remplit toutes les conditions réglementaires.

La demande d'ouverture du CET peut intervenir à tout moment.

Un refus d'ouverture d'un CET ne peut être opposé à l'agent·e que dans la mesure où les conditions de recevabilité de la demande ne sont pas réunies. Le service gestionnaire informe alors l'agent·e.

➢ L'agent·e conserve les droits qu'il·elle a acquis au titre du CET :

a) en cas de changement de collectivité ou d'établissement par voie de mutation, d' intégration directe ou de détachement : les droits sont ouverts et la gestion du CET est assurée par la Région Bretagne ;

b) en cas de mise à disposition auprès d'une organisation syndicale représentative (articles L. 213-2 à L. 213-4, L. 215-2 du CGFP) : les droits sont gérés par la collectivité ou l'établissement d'affectation ;

c) lorsqu'il·elle est placé·e en disponibilité, congé parental ou mis à disposition : l' agent·e conserve ses droits sans pouvoir les utiliser, sauf autorisation de l'administration d'origine, et, en cas de mise à disposition, de l'administration d'accueil ;

d) En cas de mobilité dans l'une des positions énumérées ci-dessus auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique hospitalière, l'agent·e conserve également le bénéfice des droits aux congés acquis au titre de son compte épargne-temps.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

L'utilisation des droits ouverts sur le compte épargne-temps est régie par les règles applicables dans l'administration ou l'établissement d'accueil.

La collectivité d'origine adresse à l'agent.e et à l'administration d'accueil une attestation des droits acquis. Cette attestation est également rédigée par l'administration d'accueil au terme de la mobilité.

En outre, les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un.e agent.e bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet.te agent.e change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement. Cette disposition ne s'applique au cas de mobilité inter-fonctions publiques (détachement, intégration directe).

3 Alimentation

➢ Pour les agent.e.s des services :

Sous réserve, pour les agent.e.s à temps complet, d'avoir posé effectivement 20 jours de congés annuels au titre, de l'année en cours, il leur est possible d'alimenter leur CET par :

- Les congés annuels non pris dans la limite de 5 jours au titre de l'année en cours,
- Le solde des droits générés, le cas échéant, au titre de l'ARTT pour l'année en cours,
- Les jours de fractionnement non pris,
- Le report des congés annuels non pris suite à absence pour maladie, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année en cours puisse être inférieur à vingt.

Le CET est exclusivement alimenté par journée entière.

Exclusion du dispositif : le CET ne peut pas être alimenté par le report des jours de congés bonifiés.

En outre, la collectivité ne permet pas d'alimenter son CET par le report de jours de repos compensateurs.

L'alimentation intervient entre le 2 novembre et le 31 décembre de l'année civile de référence.

➢ Pour les agent.e.s des lycées, l'alimentation intervient entre le 2 novembre et le 31 décembre de l'année civile N+1 en référence à l'année scolaire du 1er septembre N au 31 août N+1.

- Possibilité de reporter des congés annuels non pris suite à absence pour maladie, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année en cours ne puisse être inférieur à vingt.
- Sous réserve des nécessités de service, notamment pour le suivi de travaux durant l'été, les congés annuels non pris dans la limite de 5 jours au titre de l'année en cours.

➢ Agent.e.s à temps partiel :

Le calcul des jours pouvant être épargnés est affecté de la même quotité que celle du temps de travail de l'agent.e.

4 Option de l'agent et utilisation

La présente délibération permet l'utilisation des droits ainsi épargnés sur le CET, au terme de chaque année civile, sous forme de congés, d'indemnisation ou de prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique, sous conditions :

- **Lorsque le nombre de jours épargnés est inférieur ou égal à 15 jours**, l'agent·e ne peut utiliser les droits épargnés que sous forme de congés. Par parallélisme avec l'alimentation du CET et l'indemnisation des jours épargnés, le nombre de jours épargnés ne peut être utilisé que par journée entière.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

- **Lorsque le nombre de jours épargnés est compris entre 16 et 60**, les 15 premiers jours ne peuvent être utilisés que sous forme de congés, par journées entières, à partir d'une journée. Les suivants doivent faire l'objet d'un choix d'option effectué par l'agent·e. L'option de choix s'exerce au plus tard le 31/01 de l'année N+1 pour les jours inscrits sur le CET au 31/12 de l'année N. A défaut, une disposition est réglementairement prévue :

Situation	Agent·e titulaire	Agent·e contractuel·le·le ou à temps non complet, non affilié·e à la CNRACL
L'agent·e opte entre le 2 et le 31 janvier de l'année suivante	L'agent·e détermine : - le nombre de jours entiers pris en compte par le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) **et/ou** - le nombre de jours entiers indemnisés **et/ou** - le nombre de jours maintenus sur CET (maximum 60, 70 au titre de l'année 2020)	L'agent·e détermine : - le nombre de jours entiers indemnisés **et/ou** -le nombre de jours maintenus sur CET (maximum 60, 70 au titre de l'année 2020)
L'agent·e n'effectue pas de choix d'option	Le 16e jour et les suivants sont tous pris en compte par la **RAFP**	Le 16e jour et les suivants sont indemnisés

Le **respect de la date du 31 janvier est impératif**. Pour toute demande reçue hors délai, l'agent·e sera considéré ne pas avoir effectué de choix d'option. Dès lors, pour l'ensemble des jours au-delà de 15, le versement à la RAFP s'appliquera automatiquement pour l'agent·e titulaire et l'indemnisation s'appliquera automatiquement pour l'agent·e contractuel·le ou le·la fonctionnaire ne ressortissant pas de la RAFP, sans recours possible. Une information rappelant cette procédure sera diffusée à plusieurs reprises sur l'intranet de la collectivité en décembre et janvier de chaque année.

Les jours donnant lieu à une compensation financière ou à une prise en compte au titre de la RAFP sont retranchés du compte à la date d'exercice de l'option.

En cas de décès de l'agent·e, les droits acquis au titre de son CET donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droits. Les jours sont indemnisés forfaitairement en fonction de la catégorie statutaire à laquelle appartient l'agent·e, en respect des termes du décret prévoyant que les montants sont fixés par un arrêté ministériel.

5 Modalités liées à l'indemnisation

- Les jours sont indemnisés forfaitairement en fonction de la catégorie statutaire à laquelle appartient l'agent·e, en respect des termes du décret prévoyant que les montants sont fixés par un arrêté ministériel.

  Le versement de la compensation financière intervient dans l'année au cours de laquelle l'option a été effectuée, en un seul versement, en même temps que le salaire. L'indemnité est imposable et assujettie aux mêmes cotisations et contributions que les éléments du régime indemnitaire.

- L'indemnisation des jours stockés sur le CET relève du libre choix de l'agent·e contractuel·le ou à temps non complet, non affilié à la CNRACL, sauf lorsqu'il·elle n'a pas effectué de choix d'option avant le 31 janvier de l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

6 Modalités liées à la prise en compte par le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

- La valorisation des jours transférés s'effectue en application des textes en vigueur sus mentionnés.
- La conversion des jours stockés sur le CET en épargne retraite relève du libre choix de l'agent·e titulaire sauf lorsqu'il·elle n'a pas effectué de choix d'option avant le 31 janvier de l'année suivante.

7 Modalités liées au maintien et à l'utilisation des jours épargnés sur le CET

- Le nombre de jours inscrits sur le CET ne peut pas dépasser 60 jours. Les jours ainsi maintenus sur le CET peuvent être utilisés sous forme de congés, en application des textes en vigueur.

  Par dérogation aux dispositions de l'article 7-1 du décret du 26 août 2004 susvisé, le nombre de jours inscrits, au titre de l'année 2020, sur un compte épargne-temps peut conduire à un dépassement, dans la limite de dix jours, du plafond fixé par cet article, soit 70 jours.
  Les jours ainsi épargnés en excédent du plafond global de jours peuvent être maintenus sur le compte épargne-temps ou être utilisés les années suivantes selon les modalités définies aux articles 3-1 et 5 du même décret.

  La collectivité préconise de n'utiliser les jours épargnés qu'après utilisation des jours de congés disponibles au titre de l'année en cours. En effet, cela permet d'anticiper la fin d'année pour les agent.e.s qui n'auraient pas posé les 20 jours de congés annuels nécessaires pour alimenter leur CET.

- En application du dispositif transitoire prévu par le décret n°2010-531, les jours inscrits sur le compte épargne-temps au 31 décembre 2009 peuvent être maintenus sur celui-ci, et ce, même s'ils excèdent le plafond global de soixante jours. De nouveaux jours ne pourront être épargnés que si le solde du compte est inférieur à 60.

- La prise de congés au titre du CET est assimilée à une période d'activité et est rémunérée en tant que telle. Pendant ces congés, l'agent·e conserve sa rémunération, ses droits à avancement et à retraite et le droit aux congés prévus à l'article L621-1 du CGFP.

- L'agent.e qui utilise son compte épargne temps demeure soumis à la réglementation générale sur le cumul d'emplois, d'activités et de rémunérations.

- A l'issue d'un congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant, d'adoption, de solidarité familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie) ou d'un congé de proche aidant, l'agent·e, qui en fait la demande dans les conditions prévues par la présente délibération, bénéficie de plein droit des droits à congés accumulés sur son CET.

- La règle selon laquelle l'absence du service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable à une consommation du CET.

- La prise de congé devant être compatible avec les nécessités de service, l'agent.e qui demande à bénéficier de tout ou partie des congés épargnés sur son CET doit en faire la demande selon la procédure en vigueur pour les congés annuels au sein de son établissement, de sa direction ou de son service.

Lorsque cela est possible et sous réserve des nécessités de services plus contraignantes pouvant le cas échéant rendre nécessaires des fractionnements et échelonnements de congés, la demande doit parvenir au service gestionnaire dans le respect des délais minimum suivants :

↳4 mois calendaires lorsque le congé demandé est supérieur à 40 jours ouvrés ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_07-DE

- 2 mois calendaires lorsque le congé demandé est compris entre 15 et 40 jours ouvrés ;

- 1 mois calendaire lorsque le congé demandé est compris entre 5 et 15 jours ouvrés ;

- 15 jours calendaires lorsque le congé demandé est inférieur à 5 jours ouvrés.

Lorsque l'agent.e souhaite utiliser son CET immédiatement avant son départ à la retraite, il en informe l'autorité territoriale 7 mois auparavant. L'autorité territoriale informe l'agent.e de sa réponse dans un délai maximal d'un mois après réception de la demande par le service gestionnaire.

- Tout refus opposé à une demande de congés au titre du CET doit être motivé. L'agent·e peut former un recours devant l'autorité dont il relève, qui statue après consultation de la Commission administrative compétente.

- L'agent.e est informé.e annuellement de l'évolution de ses droits épargnés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_08

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Ressources humaines

Evolution de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 712-1, L 714-4 et L 714-5 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les arrêtés ministériels du 28 mai 1993 et du 3 septembre 2001 relatifs respectivement aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents et à l'adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil régional n°21_DAJCP_SA_07 du 21 juillet 2021 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Bretagne en date du 20 décembre 2019 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu la délibération de la commission permanente du 23 mars 2020 relative à la rémunération des personnels ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours et plus particulièrement le budget dédié au personnel n°09012 ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs de ressources humaines actuels de la Région ;

Vu l'avis du Comité Technique du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en commission Finances, Ressources Humaines, réunie les 27 et 30 juin 2022 ;

Vu le règlement et les annexes précisant les conditions de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu l'amendement au rapport du Président adopté en séance ;

Et après avoir délibéré, à 19h35 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** l'évolution des modalités de mise en œuvre du RIFSEEP aux agent.e.s bénéficiaires de la Région Bretagne dans les conditions fixées par le règlement et les annexes joints à la délibération ;

- **D'APPROUVER** l'évolution des montants associés aux groupes de fonction figurant en annexe 2 ;

- **D'ABROGER** à compter du 1er juillet 2022 :
  - la délibération n°19_DRH_08 du 20 décembre 2019 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,
  - la délibération n°20_09012 _ 01 du 23 mars 2020 relative à la rémunération des personnels ;

- **DE METTRE EN ŒUVRE** les dispositions détaillées dans le règlement et les annexes à compter du 1er juillet 2022 ;

- **DE DÉLÉGUER** à la commission permanente les éventuelles modifications à apporter par la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

Direction des ressources humaines

Annexe n°1 à la délibération 22_DRH_08

Session du Conseil régional – juin 2022

Annexe 1 - Règlement Rifseep

Préambule

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a pour objectif de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. La circulaire du 5 décembre 2014 définit les modalités de mise en œuvre.

Le RIFSEEP est en principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions, à la manière de servir et à l'engagement professionnel. Il reste cependant cumulable avec certaines primes et indemnités prévues par les dispositions règlementaires.

Le RIFSEEP entend :

- valoriser l'exercice de la fonction dans le régime indemnitaire et sortir de la logique de grade ;
- dissocier les fonctions exercées du grade détenu par l'agent.e ;
- favoriser le développement des parcours professionnels au sein de la fonction publique.

Règlement RIFSEEP

annexe n°1 à la délibération n°22_DRH_08 du 30 juin 2022

1. Les bénéficiaires

- Les agent.e.s titulaires et agent.e.s stagiaires ;
- Les agent.e.s contractuel.le.s de droit public sur emplois permanents ;
- Les agent.e.s contractuel.le.s de droit public sur emplois non permanents ;
- Les agent.e.s occupant un emploi direction (article L 343-1 du code général de la fonction publique).

Toutefois ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération :

- les agent.e.s contractuel.le.s de droit privé (contrat d'apprentissage, emploi d'avenir, service civique,…) ;
- les collaborateur.trice.s de cabinet (article L 333-1 et suivants du code général de la fonction publique) ;
- les collaborateur.trice.s de groupe d'élus (article L 333-12 et suivants du code général de la fonction publique);
- les agent.e.s vacataires ;
- les contractuel.le.s saisonniers ;
- les stagiaires de l'enseignement accueilli.e.s dans les services régionaux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

2. L'architecture du nouveau régime indemnitaire

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE constitue la part majoritaire du RIFSEEP, contrairement au CIA, qualifié de part résiduelle.

2-1. L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Pour permettre la répartition des postes, **13 groupes de fonctions** ont été identifiés au vu de 3 critères professionnels :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Ces groupes de fonctions constituent des familles de métiers/fonctions.

Ces groupes de fonctions sont regroupés dans des « familles génériques » au nombre de 7 dont une définition est présentée ci-après :

Famille	Définition
Management stratégique	définir les orientations stratégiques de la collectivité dans une finalité de service public notamment en arbitrant les moyens et les ressources ; piloter et adapter les projets structurants de la collectivité en déclinant les objectifs par directions et services
Management intermédiaire	décliner les politiques publiques en planifiant les différentes ressources allouées, en pilotant des projets et des opérations.
Management de proximité	accompagner la réalisation d'un processus (opération, procédure) conformément à une commande dans le respect des prescriptions données
Gestion de projets	conduire diverses étapes dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet ou d'une opération de la conception à l'évaluation dans le respect d'objectifs fixés (ex : délais, coûts, interlocuteurs, finalité attendue,…)
Missions d'appui fonctionnel ou technique	participer et/ou coordonner la mise en œuvre d'une politique publique
Missions opérationnelles : exécution et production de services	opérer un ensemble de tâches et/ou d'opérations en fonction d'une procédure validée
Médecine de prévention	définir les orientations stratégiques de la politique de santé et de sécurité de la collectivité piloter la mise en œuvre de cette politique conseiller l'autorité territoriale

L'annexe 2 de ce règlement présente les groupes de fonctions répartis dans ces familles de métiers/fonctions ainsi que les montants de l'IFSE fixés par la collectivité (en euros bruts par mois pour un.e agent.e à temps complet) à compter du 1er juillet 2022.

Le montant de l'IFSE est composé d'un socle qui diffère selon le groupe de fonctions et qui, le cas échéant, peut être complété d'un complément lié au poste occupé.

L'annexe 3 de ce règlement présente les textes règlementaires de référence correspondant à chaque cadre d'emplois.

Les montants de l'IFSE sont versés dans la limite des plafonds règlementaires fixés pour chaque cadre d'emplois.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

Le régime indemnitaire des **agent.e.s contractuel.le.s sur emplois non permanents** accomplissant une mission temporaire (remplacement congé maladie, renfort…) est forfaitisé comme suit :

Catégorie	Montant forfaitaire du régime indemnitaire du 1er juillet au 31 août 2022 *Exprimé en euros bruts/mois pour un temps complet*	Montant forfaitaire du régime indemnitaire à compter du 1er septembre 2022 *Exprimé en euros bruts/mois pour un temps complet*
A	613 euros	623 euros
B	322 euros	352 euros
C	292 euros	332 euros

L'indemnité de régisseur d'avances et de recettes n'est pas cumulable avec l'IFSE. Aussi, l'agent.e désigné.e exerçant cette mission bénéficiera d'une modulation individuelle nommée **IFSE « régie »** correspondant au montant actuellement perçu. Pour tenir compte des évolutions possibles du montant de régie géré, un état des lieux sera fait une fois par an. Il permettra d'actualiser le montant l'IFSE « régie » dans le respect des barèmes règlementaires prévus par le législateur. Les montants actuels sont répertoriés ci-dessous.

Montant maximum de l'avance pouvant être consenti (régisseur d'avances) Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes) Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement (régisseurs d'avances et de recettes)	Montant brut annuel du complément IFSE « régie »
Jusqu'à 1 220 euros pour régisseur d'avances ou de recettes Jusqu'à 2 440 euros pour régisseur d'avances et de recettes	110 euros
De 1 221 à 3 000 euros	110 euros
De 3 001 à 4 600 euros	120 euros
De 4 601 à 7 600 euros	140 euros
De 7 601 à 12 200 euros	160 euros
De 12 201 à 18 000 euros	200 euros
De 18 001 à 38 000 euros	320 euros
De 38 001 à 53 000 euros	410 euros
De 53 001 à 76 000 euros	550 euros
De 76 001 à 150 000 euros	640 euros
De 150 001 à 300 000 euros	690 euros
De 300 001 à 760 000 euros	820 euros
De 760 001 à 1 500 000 euros	1 050 euros
Au-delà de 1 500 000 euros	46 euros par tranche de 1 500 000 euros

2.2 *Le complément indemnitaire annuel (CIA)*

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ce complément est facultatif et sa reconduction n'est pas systématique.

Il ne concerne que les agent.e.s bénéficiaires du RIFSEEP affecté.e.s sur postes permanents.

Le CIA reconnaîtra l'engagement de certain.e.s agent.e.s ayant exercé dans des situations particulières. Il s'agit de l'intérim d'une durée de plus de 3 mois, la conception et/ou l'animation d'une formation ou conférence en interne, ou l'élaboration de supports de formation diffusés sur la plate-forme de formation - Deskel.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

- **L'intérim** est un remplacement du N+1, ou encore une prise en charge de l'encadrement d'une autre entite d'un groupe de fonctions équivalent ou supérieur. Cet intérim est formalisé par voie d'arrêté.

  Le montant alloué à l'intérim est forfaitisé à 160 euros bruts par mois d'intérim.

- **La conception et/ou l'animation d'une formation, l'organisation de conférences en interne, l'élaboration de supports de formation destinés à être diffusés sur Deskel,** sont effectuées sur la base d'un cahier des charges établi par le Pôle formation. Tout.e agent.e peut y prétendre à l'exception de ceux.celles dont le poste est principalement constitué d'activités de formation interne.

  Le montant alloué correspond à 100€ bruts par jour – cette somme est divisible si la formation/ conférence a été conçue et/ou animée à plusieurs. Le Pôle Formation procédera à une estimation du temps consacré à la conception des supports de formation destinés à Deskel ; la somme de 100 euros bruts par jour sera proratisé en fonction de la durée de la formation et/ou conférence réalisée.

3. Les modalités de mise en œuvre

3.1. Les modalités de versement

a/ L'IFSE

Le montant de l'IFSE sera notifié par arrêté individuel. L'IFSE sera versée mensuellement. Elle suivra le sort du traitement indiciaire notamment en cas de congés liés à l'état de santé ou retenues (droit de grève, absence de service fait, …) et variera selon la quotité du temps de travail.

Le montant de l'IFSE « régie » sera notifié par voie d'arrêté individuel. L'IFSE « régie » sera versée une seule fois par an afin d'actualiser le montant de régie réellement géré en cas d'évolution de son montant durant l'année. L'IFSE « régie » prendra fin dès que l'agent.e n'assurera plus la gestion d'une régie.

b/ Le CIA

Le montant du CIA sera notifié individuellement par voie d'arrêté. Il sera versé annuellement et proratisé, le cas échéant, si le mois d'intérim n'est pas réalisé sur 30 jours.

Illustrant les modalités d'engagement professionnel mis en œuvre pendant l'année, c'est l'entretien professionnel qui retracera, le cas échéant, l'accomplissement d'un intérim confié, ou la conception et/ou l'animation de formation interne.

Les montants du Rifseep sont versés dans la limite des plafonds règlementaires fixés pour chaque cadre d'emplois (annexe 3).

3.2. Les modalités particulières de mise en œuvre

- ***Le maintien à titre individuel***

Au 1er avril 2020, il était proposé de maintenir à titre individuel le montant indemnitaire, dont les agent.e.s bénéficiaient en application des dispositions règlementaires antérieures, si celui-ci devait être plus élevé que le montant alloué dans le cadre du RIFSEEP, et ce dans le respect des plafonds règlementaires.

Les bénéficiaires de ce maintien sont les agents du conseil régional de Bretagne qui percevaient les primes de grade et de fonction avant le 1er avril 2020.

Si un.e agent.e percevait une indemnité de conservation à la date de mise en œuvre du Rifseep au 1er avril 2020, ce montant a été intégré dans le montant du maintien individuel.

Ce montant indemnitaire mensuel a été notifié par arrêté individuel de régime indemnitaire de l'autorité territoriale.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

Son montant n'est pas diminué en cas d'éventuels avancements d'échelon et de grade. Cependant, il variera selon la quotité de temps de travail et suivra le sort du traitement indiciaire.

Cette indemnité :

- Est maintenue tant que l'agent.e exerce dans le même groupe de fonctions ;
- Diminue ou disparaît lorsque l'agent.e occupe un poste d'un groupe de fonctions supérieur générant un gain indemnitaire ;
- Est maintenue et, le cas échéant, peut être associée à une indemnité de lissage (selon les principes exposés ci-dessous) en cas de mobilité vers un groupe de fonctions inférieur ou entraînant une perte de complément au sein du même groupe de fonctions.

- ***L'indemnité de lissage***

Pour accompagner les évolutions professionnelles, une indemnité de lissage sera versée. Elle garantit une dégressivité du régime indemnitaire antérieur en cas de mobilité, choisie ou contrainte dans le cadre d'une réorganisation, dans un groupe de fonctions inférieur ou en cas de perte du complément au sein d'un même groupe de fonctions.

Trois cas de figure sont possibles :

1) Si l'agent.e a occupé un poste dans un groupe de fonctions équivalent ou supérieur depuis moins de 3 ans, une indemnité de lissage n'est pas mise en place.
2) Si l'agent.e a occupé un poste dans un groupe de fonctions équivalent ou supérieur entre 3 et 20 ans, une indemnité de lissage est mise en place. Elle est attribuée pour une durée de 5 ans et diminue de 20 % de l'écart entre le montant du régime indemnitaire attaché au groupe de fonctions d'origine et celui attaché au groupe de fonctions d'accueil, au 1er janvier de chaque année.
3) Si l'agent.e a occupé un poste dans un groupe de fonctions équivalent ou supérieur plus de 20 ans, une indemnité de lissage est mise en place. Elle est attribuée de façon forfaitaire et pérenne dès le 1er mois et représente 50 % de l'écart entre le montant du régime indemnitaire attaché au groupe de fonctions d'origine et celui attaché au groupe de fonctions d'accueil.

Pour ce qui concerne la mobilité dans l'intérêt du service, l'indemnité de lissage n'est pas mise en place.

Son montant n'est pas affecté en cas d'éventuels avancements d'échelon et de grade, ni d'évolution de la valeur du point d'indice. Cependant, il variera selon la quotité de temps de travail et suivra le sort du traitement indiciaire.

- ***Focus particulier sur les effets de la territorialisation***

Il est précisé que pour les groupes de fonctions 2, 4 et 5, la mise en œuvre de la territorialisation de l'action régionale prendra en compte la situation de hiérarchie « métier » pour garantir le bénéfice du complément, lié aux agent.e.s encadré.e.s sur un territoire donné. Il n'y aura pas distinction entre une hiérarchie métier et une hiérarchie classique.

4. Une commission mixte pour le suivi du nouveau régime indemnitaire

4.1 Sa composition

Elle est composée de 2 représentant.e.s par organisations syndicales ainsi que des représentant.e.s de la collectivité, à savoir, le DGA en charge des ressources humaines, la DRH ou son représentant, la cheffe de service en charge de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et la cheffe de service en charge de la rémunération et des statuts.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

4.2 Une instance annuelle de dialogue

La commission sera un lieu d'échanges annuel où chacun pourra exprimer son avis sur l'application du Rifseep au sein de la collectivité sur la base des éléments suivants :

- Bilan de la mise en production
- Présentation de données statistiques préparées par l'Administration
- Focus sur les nouveaux entrants
- Focus sur l'évolution des métiers/ Fléchage des postes
- Échanges sur l'adéquation Poste / Métier / Groupe de fonctions
- Echanges sur les points d'amélioration à l'initiative de la collectivité ou des représentant.e.s des agent.e.s
- Bilan de l'application du complément indemnitaire annuel

4.3 Prochaines perspectives

Un bilan global de l'application du Rifseep à la Région sera établi au premier semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

Annexe 2 - Rifseep - groupes de fonctions et montants associés au 1er juillet 2022

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Management stratégique	GF1_A	Emplois fonctionnels	dans la limite du plafond règlementaire	**Appréciation de l'autorité territoriale**	dans la limite du plafond règlementaire
	GF1_B	directeur.trice général.e délégué.e	1 400 euros	**Exposition Risques financiers et juridiques Volume budgétaire Sujétions**	jusqu'au plafond actuel 2 450 euros (coefficient d'ajustement de recrutement possible jusqu'à 20% du plafond maxi)
	GF2	Emplois de direction : directeur.trice directeur.trice délégué.e adjoint.e au.à la directeur.trice directeur.trice de site	1 321 euros	**Niveau hiérarchique Taille de la direction Exposition Risques financiers et juridiques Volume budgétaire Sujétions**	jusqu'au plafond actuel 2 442 euros (coefficient d'ajustement de recrutement possible jusqu'à 20% du plafond maxi)
	GF3	directeur.trice de projet	1 145 euros	**Exposition Risques financiers et juridiques Volume budgétaire Sujétions**	jusqu'au plafond actuel 2 000 euros

Pour ce qui concerne le GF 2 :
La mise en œuvre de la territorialisation de l'action régionale prendra en compte la hiérarchie métier pour garantir le complément

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Management intermédiaire	GF4	chef.fe de service et ses déclinaisons (chef de subdivision, d'antenne, responsable de Point Région, Maison de la Bretagne, ABO)	1 073 euros	**Nbre d'agents encadrés : 5 à 19, 20 et +**	Agents encadrés + 200 euros (5 à 19 postes) + 300 euros (20 postes et +)
	GF5	chef.fe de pôle / Adjoint.e chef.fe d'antenne ports-transports	885 euros	**Nombre d'agents encadrés : - 3 à 14 - 15 et plus** **Fonctions d'adjoint au chef de service**	Agents encadrés + 200 euros (de 3 à 14 postes) + 300 euros (15 postes et +) Fonction d'adjoint au chef de service + 80 euros

Pour ce qui concerne le GF4 et GF5 :
La mise en œuvre de la territorialisation de l'action régionale prendra en compte la hiérarchie métier pour garantir le complément

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Management de proximité	GF6	assistant.e de direction (avec encadrement) chef.fe de centre (EMAT/VN)	545 euros	**- taille équipe**	taille d'équipe (4 postes et +) = + 130 euros
	GF7	encadrant.te Service général - Service technique encadrant.te service de restauration	535 euros	**- nb d'agents encadrés** **- nb de repas servis**	restauration : > ou = 100 000 et < 185 000 repas = + 20 euros ; > ou = 185 000 repas = + 40 euros ; encadrement SGT : entre 10 et 29 postes = + 20 euros ; 30 postes et + = + 40 euros.
	GF8	chef.fe d'équipe (VN/Ports)	500 euros	**pas de critère de modulation**	pas de modulation

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Gestion de projets	GF9	**chargé.e d'étude/chargé.e de mission/chef.fe de projet** dont : journaliste, conseil.lère en organisation, auditeur.trice, acheteur.teuse public.que, ergonome, chargé.e d'évaluation des politiques attaché.e de presse	873 euros	**- fonctions d'adjoint.e au.à la chef.fe de service et taille de service**	Fonction d'adjoint.e au.à la chef.fe de service **et** service jusqu'à 14 postes = + 80 euros ; ou service de 15 postes et + = + 110 euros
		chargé.e de développement territorial (formation, économie, aménagement)			
		chargé.e des opérations immobilières			
		assistant.e social.e du personnel			
		infirmier.ière en santé au travail			
		référent.e lycées			

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Missions d'appui fonctionnel ou technique	GF10	technicien.ne instructeur.trice photographe iconographe graphiste assistant.e de projet assistant.e de direction acheteur.trice formateur.trice coordinateur.trice référent.e portuaire référent.e encadrement lycées	535 euros	**- expertise** **- missions de coordination** **- accompagnement** **- transmission**	expertise et/ou coordination et/ou accompagnement et/ou transmission = + 80 euros

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

			Montant versé sans distinction sur le métier	Complément versé selon des critères spécifiques liés au poste et dans la limite des plafonds règlementaires par cadres d'emplois	
Typologie des familles	**Groupes de fonctions**	**Métiers / fonction**	**prime socle (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**	**Critères de modulation**	**prime complément (euros bruts mensuels pour un agent à temps complet)**
Missions opérationnelles : exécution et production de service	GF11	agent.e de reprographie-imprimerie agent.e de maintenance spécialisé.e dessinateur.trice gestionnaire assistant.e administratif.tive eclusier.ière plongeur.euse spécialisé.e en maintenance agent.e de logistique agent.e du courrier conducteur.trice agent.e d'accueil multisites agent.e de maintenance du patrimoine multisites agent.e fluvial.e agent.e d'entretien des VN	411 euros	**- niveau de recrutement -sujetions spécifiques -expertise spécifique**	40 euros Pour les agent.e.s de maintenance spécialisé.e.s exerçant en EMAT / EMIT / VN / Ports : 70 euros
	GF12	agent.e de service restauration et manifestation agent.e d'accueil agent.e de maintenance du patrimoine, maintenance informatique, en espaces verts et installations sportives, cuisinier.ière, linger.ère, magasinier.ière agent.e de maintenance informatique itinérant agent.e de service général	411 euros	**-postes à spécialité**	40 euros
Médecine de prévention	GF13	médecin de prévention	Appréciation de l'autorité territoriale Dans la limite du plafond règlementaire	**poste de coordinateur**	Appréciation de l'autorité territoriale Dans la limite du plafond règlementaire

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

ANNEXE 3 Les cadres d'emplois et les textes règlementaires de référence correspondants
(page 1/4)

Catégorie A

Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Administrateurs territoriaux
Grades	administrateur, administrateur hors classe, administrateur général

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Attachés territoriaux
Grades	attaché, attaché principal, directeur territorial, attaché hors classe

Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Ingénieurs en chef territoriaux
Grades	ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, ingénieur général

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Ingénieurs territoriaux
Grades	ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe

Arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Conservateurs territoriaux du patrimoine
Grades	conservateur du patrimoine, conservateur du patrimoine en chef

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Cadre d'emplois	Bibliothécaires territoriaux
Grades	bibliothécaire, bibliothécaire principal
Cadre d'emplois	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine
Grades	attaché de conservation du patrimoine, attaché principal de conservation du patrimoine

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

ANNEXE 3 Les cadres d'emplois et les textes règlementaires de référence correspondants

Catégorie A

Arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Médecins territoriaux
Grades	médecin de 2ème classe, médecin de 1ère classe, médecin hors classe

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Assistants territoriaux socio-éducatifs
Grades	assistant socio-éducatif de 2ème classe, assistant socio-éducatif de 1ère classe, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Infirmiers territoriaux en soins généraux
Grades	infirmier en soins généraux de classe normale, infirmier en soins généraux de classe supérieure, infirmier en soins généraux hors classe

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

ANNEXE 3 Les cadres d'emplois et les textes règlementaires de référence correspondants
(page 3/4)

Catégorie B

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Rédacteurs territoriaux
Grades	rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe,

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Techniciens territoriaux
Grades	technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques.

Cadre d'emplois	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grades	assistant de conservation, assistant de conservation principal de 2ème classe , assistant de conservation principal de 1ère classe

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_08-DE

ANNEXE 3 Les cadres d'emplois et les textes règlementaires de référence correspondants
(page 4/4)

Catégorie C

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Adjoints administratifs territoriaux
Grades	adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe , adjoint administratif principal de 1ère classe

Arrêté du 28 avril 2015 portant application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Agents de maîtrise territoriaux
Grades	agent de maîtrise, agent de maîtrise principal

Arrêté du 28 avril 2015 portant application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Cadre d'emplois	Adjoints techniques territoriaux
Grades	adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe , adjoint technique principal de 1ère classe

Arrêté du 2 novembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois	Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
Grades	adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_09-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DRH_09

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

Attribution de titres restaurant aux personnels des établissements d'enseignement

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022 s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_09-DE

16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER [illegible] LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur [illegible] voir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MAC[illegible]oir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir [illegible] GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur,

Vu les échanges en commission Finances, ressources humaines,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional portant sur l'attribution de titres restaurant aux personnels des établissements d'enseignement,

Et après avoir délibéré, à 19h35 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER la mise en place d'un forfait annuel de 20 titres restaurant à destination des personnels régionaux affectés en établissements scolaires ainsi que les conditions d'octroi suivantes :**

1 – Périmètre de l'aide

En raison de la fermeture des services de restauration collective des établissements d'enseignement, en dehors des temps de présence élèves et de l'absence de solution de restauration sur ces journées de fermeture pour les personnels régionaux y travaillant, la Région accorde une aide à la restauration au bénéfice de ses personnels travaillant dans les établissements d'enseignement sous la forme d'un forfait annuel de 20 titres restaurant, indépendamment de la quotité de travail de l'agent·e.

2 – Public éligible :

Cette prestation s'adresse uniquement aux agents rattachés à un établissement d'enseignement et ne peut être accordée aux agents des services ou agents itinérants, intervenants dans les établissements d'enseignement, qui bénéficient d'autres modalités d'aide à la restauration.

La participation de l'employeur est ouverte aux :
- agent·e·s sur postes permanents,
- apprenti.e.s,

Les agent·e·s suivants ne sont donc pas éligibles :
- les agent·e·s mis à disposition qu'ils soient rémunérés ou non par la Région Bretagne,
- les agent·e·s temporaires,
- les agent·e·s saisonniers,
- les vacataires
- les stagiaires école.

3 – Montant et taux de participation :

La valeur faciale du titre restaurant est fixée à 6,10 € et le taux de participation de la Région Bretagne est déterminée selon la tranche de revenu dans le barème social unique de la collectivité :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_09-DE

	Taux de prise en charge	Aide Région
Tranche 1	60%	3,66 €
Tranche 2	55 %	3,36 €
Tranche 3 et 4	50 %	3,05 €

En application du forfait annuel de 20 titres restaurant par an, le montant total perçu par les agent·e·s est de 122 € par an.

	Participation Région	Participation agent·e·s	Montant total
Tranche 1	73,20 €	48,80 €	122 €
Tranche 2	67,20 €	54,80 €	122 €
Tranche 3 et 4	61 €	61 €	122 €

4 – Option d'adhésion et participation de l'agent·e

Le titre restaurant est partiellement financé par l'employeur et implique de fait une participation financière de l'agent·e, comprise entre 40 % et 50 % de la valeur faciale du titre, complétant la partie prise en charge de l'employeur (article 3). L'adhésion des agent·e·s au bénéficie des titres restaurant n'est donc pas obligatoire et devra faire l'objet d'une demande préalable autorisant l'employeur à prélever la quote-part agent, par précompte sur leur rémunération des mois de juin et juillet

	Prélèvement en juin	Prélèvement en juillet
Tranche 1	24,40 €	24,40 €
Tranche 2	27,40 €	27,40 €
Tranche 3	30,50 €	30,50 €

L'option d'adhésion sera reconduite automatiquement d'une année sur l'autre, sauf demande contraire de l'agent formalisée, portant renonciation au dispositif des titres restaurant. L'agent renonçant à l'attribution de titres restaurant ne pourra pas solliciter de compensation financière et la renonciation demeurera irrévocable jusqu'au terme de la période d'attribution.

5 – Le versement du forfait de 20 titres restaurant se fera sous réserve que :

- l'agent·e soit rémunéré à la date du 1er mai de l'année N
- l'agent ait effectué un minimum de 20 jours travaillés du 1er mai de l'année N-1 au 30 avril de l'année N
- l'agent ait formalisé une demande et autorisé la collectivité à effectuer une retenue sur salaire correspondant au montant de la participation agent·e, sur les paies des mois de juin et juillet.

6 – Période d'attribution du forfait annuel de 20 titres restaurant :

Le forfait annuel de titres restaurant sera attribué sur la base des effectifs rémunérés à la date du 1 er mai de l'année N, au titre de l'année écoulée, à savoir du 1er mai de l'année N-1 au 30 avril de l'année N, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions d'éligibilité et d'attribution.

L'attribution du forfait se fera en deux temps :

- 10 titres restaurant crédités fin juin
- 10 titres restaurant crédités fin juillet

7 – Entrée en vigueur :

Les présentes modalités entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2022.

8 – Modalités de versement dérogatoire pour la période du 1er juillet 2022 au 30 avril 2023

Exceptionnellement, pour la première année de mise en œuvre du dispositif, le bénéfice de ce forfait de 20 titres restaurant se fera selon une temporalité différente :

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DRH_09-DE

- **Un premier versement de 10 titres restaurant pour la pér… au 31 octobre 2022**. Le prélèvement sur paie interviendra en dé… t·e·s seront bénéficiaires de leurs titres restaurant à compter de janvier…
  Le forfait sera accordé sous réserve que l'agent en fasse la demar… minimum de 10 jours travaillés sur la période concernée et qu'il soit rémunéré à la date du 1er novembre 2022.

- **Un deuxième versement de 10 titres restaurant pour la période du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023.** Le prélèvement sur paie interviendra en juin 2023 et les agent·e·s seront bénéficiaires de leurs titres restaurant fin juin 2023.
  Le forfait sera accordé sous réserve que l'agent en fasse préalablement la demande, qu'il ait bien effectué un minimum de 10 jours travaillés sur la période concernée et qu'il soit rémunéré à la date du 1er mai 2023.

Exceptionnellement, il n'y aura donc pas d'attribution en juillet 2023 (l'attribution étant faite en janvier).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

REGION BRETAGNE

n°22_DIL_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2022

DELIBERATION

« Agir pour nos lycées publics »

Schéma directeur immobilier des lycées publics
Bilan du plan d'actions 2019-2020/2021
et présentation du plan d'actions 2022-2024

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16H30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

(pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en Commission formation, orientation et langues de Bretagne et en commission Jeunesse, égalité et citoyenneté ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu les amendements au rapport SDIL-EDB-2, SDIL-EDB-3 et SDIL-NLB-1 adoptés en séance ;

Et après avoir délibéré, à 16h ;

DÉCIDE

Le groupe Hissons haut la Bretagne, Droite, centre et régionalistes s'abstient.

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan du plan d'actions 2019-2020 prolongé en 2021 ci-joint ;

- **D'ADOPTER** le nouveau plan d'actions immobilier prévisionnel annexé pour 2022-2024 qui fera l'objet de décisions d'affectations pour chaque opération de travaux lors de réunions de la commission permanente.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Direction de l'immobilier

Session du Conseil régional - Juin-juillet 2022

« Agir pour nos lycées publics »

Schéma directeur immobilier des lycées publics
Bilan du plan d'actions 2019-2021
et présentation du plan d'actions 2022-2024

Avec 115 établissements et 1 900 000 m² de surface de bâtiments, les lycées bretons constituent un axe immobilier majeur pour la Région. Ils représentent à la fois un enjeu en terme de qualité d'exploitation et d'offre de service, mais également un enjeu en matière de transition.
Le Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées, adopté en 2016 pour 10 ans, le Plan internat, voté en 2018 et le Plan énergie dans les lycées, adopté en 2019, ont permis d'identifier les priorités politiques et opérationnelles.

Décliné en plans d'actions immobiliers, le Schéma directeur immobilier est donc un objet à la fois structurant mais aussi vivant, au sens où il s'adapte régulièrement au contexte environnant.

L'objet du présent rapport est de présenter le bilan du plan d'actions 2019-2021 et d'adopter le nouveau plan d'actions pour les trois prochaines années 2022-2023-2024.

Avec 559 opérations de travaux engagées dans 105 établissements entre 2019 et 2021, le volume d'activité est manifeste. Il se traduit par 533 M€ affectés en trois ans, soit plus de 50% du montant total envisagé sur la période de 10 ans du SDI.

Au terme du nouveau plan d'actions, plus d'un milliard d'euros auront été affectés par la Région en faveur des travaux et opérations immobilières dans les lycées. En huit années la collectivité aura effectué le chemin imaginé en dix.

C'est pourquoi, en parallèle du plan d'action 2022-2024, le travail de rédaction du prochain schéma directeur immobilier des lycées sera anticipé. Ce nouveau schéma aura notamment vocation à mieux identifier :

- Les enjeux et actions à mettre en œuvre pour relever les défis énergétique et climatique dans les lycées ;
- Les conditions dans lesquelles la sobriété guidera plus fortement nos investissements immobiliers (sobriété foncière, sobriété dans la consommation de matériaux non durables, sobriété financière, sobriété d'usage…) ;
- Les interactions entre la Région et ses mandataires ;
- Les points d'équilibre entre les dimensions pédagogiques, bâtimentaires, financières et territoriales.

Le patrimoine bâti des lycées publics bretons en chiffres :

- ✓ 115 lycées publics,
- ✓ 1,9 millions de m² bâtis
- ✓ 1 500 bâtiments dont certains classés comme Etablissements Recevant du Public (ERP), de typologies de construction variées

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

I- Rappel des grandes orientations politiques immobilières dans les lycées

L'élaboration du schéma directeur immobilier

Le Schéma Directeur Immobilier des lycées publics bretons (SDI), adopté par le Conseil Régional lors de sa session de juin 2016 a été établi sur la base d'un diagnostic multicritère du patrimoine régional qui a permis de prioriser les actions sur le cadre bâti des lycées. Ce schéma avait été élaboré en concertation avec les tutelles académiques dans le cadre d'un comité de pilotage dédié et a permis d'instaurer une totale transparence sur les motivations d'intervention de la collectivité dans les différents établissements.

Ce schéma vise à offrir un environnement et un lieu de vie agréables et à garantir de bonnes conditions pédagogiques et de travail à tous les usagers des lycées publics bretons dont les agent.e.s régionaux.ales intervenant dans ces lycées. Par ces engagements, il permet d'instaurer et de maintenir des relations de proximité, de concertation et d'information réciproque notamment avec les équipes de direction des établissements et les partenaires institutionnels. Ainsi, les priorités régionales sur l'immobilier mis à disposition des établissements sont collectivement appropriées. La mise en œuvre de ces priorités a été perturbée par le contexte sanitaire récent, avec des conséquences immédiates sur le plan d'actions immobilier 2019-2020/2021 : retard de certains projets et augmentation du coût des matériaux à intégrer dans les enveloppes financières dédiées. A ce titre, le projet d'un nouveau lycée à Chateaugiron, dont la livraison était envisagée pour 2026, en réponse à l'évolution démographique dans le Sud-Est de Rennes, a dû être décalé. La construction de deux nouveaux lycées (le lycée général et technologique Simone Veil à Liffré a été livré et le lycée Mona Ozouf est en cours de construction) a pu être menée et permet de répondre au contexte démographique.

Le plan d'actions immobilier, déclinaison du schéma directeur immobilier
Le schéma directeur immobilier (SDI) 2016-2026 fixe les orientations régionales et porte des engagements structurants. Les établissements y sont classés selon 8 axes d'intervention prenant en compte la diversité des modalités d'usage et du bâti, dont les trois axes prioritaires sont les suivants :
Axe 1- restructurer les sites nécessitant une intervention globale d'ampleur,
Axe 2- assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité,
Axe 8- assurer la maintenance des sites. Cet axe permet de répondre ainsi aux besoins ponctuels des établissements[1] car présentant un patrimoine d'un état jugé acceptable au regard de l'ensemble du patrimoine régional. Il permet en outre de proposer des solutions de nature à améliorer la perception du cadre de vie et la qualité du climat scolaire dans l'établissement.

Les axes complémentaires visent les objectifs suivants :
Axe 3- améliorer la performance énergétique du patrimoine,
Axe 4- adapter les locaux aux usages,
Axe 5- adapter les capacités d'hébergement,
Axe 6- adapter les locaux aux évolutions démographiques,
Axe 7- adapter les locaux aux exigences sanitaires.

Pour atteindre les objectifs fixés par le SDI, des plans d'actions immobiliers opérationnels successifs d'une durée prévisionnelle de deux à trois années permettent de planifier les interventions sur le patrimoine bâti des lycées publics bretons. Le dernier plan d'actions immobilier couvrant initialement la période 2019-2020 a été prolongé d'une année du fait de la crise sanitaire et a ainsi permis de poursuivre les engagements pris, dont le plan internat (juin 2018), le plan énergie (2019), le bien manger pour tous (2019) et les obligations réglementaires du propriétaire. Il reprend également les engagements environnementaux inscrits dans la Breizh COP dont les enjeux sont systématiquement intégrés dans les projets d'investissement immobilier dès que les interventions le permettent : sobriété et préservation environnementales, performance énergétique.

[1] La notion de 115 lycées publics bretons dans ce rapport fait référence à la déclaration d'existence d'un établissement (déclaration administrative lui attribuant un numéro d'existence) telle que définie dans le Code de l'Education. Cette notion est à distinguer de la notion de site également utilisée dans ce rapport, un site pouvant comporter plusieurs établissements qui fait référence aux interventions immobilières qu'elles soient relatives aux travaux ou aux obligations réglementaires. 105 sites sont dénombrés au niveau de la prise en charge des travaux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Les actions engagées sur la période de 2019 à 2021 ont permis de réaliser des projets structurants dont environ 70 % des enveloppes travaux ont bénéficié aux entreprises bretonnes qui ont répondu aux appels d'offres. Certains projets d'envergure demandent un temps long de réalisation et peuvent couvrir plusieurs plans d'actions immobilier. La présentation schématique ci-dessous permet d'appréhender le processus long d'un projet d'envergure. Ce processus, composé d'étapes incompressibles, montre qu'un projet d'ampleur peut se dérouler sur 5 années et couvrir à minima deux plans d'actions immobiliers.

Schéma 1- Déroulé d'un projet d'investissement immobilier de la décision de faire à la livraison

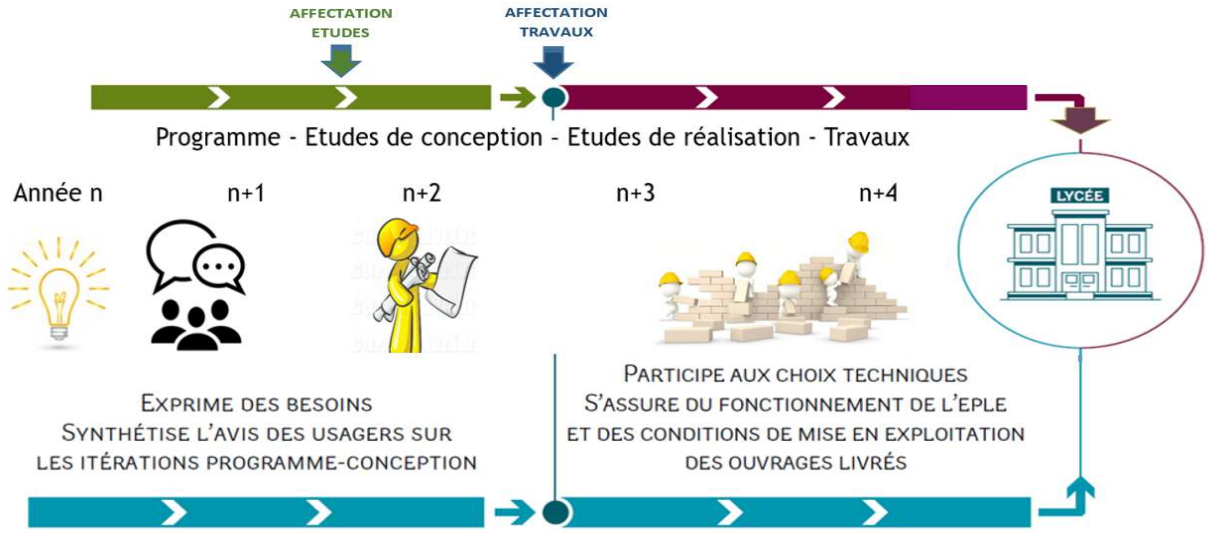

Le plan internat

L'hébergement dans les lycées est un service public régional. Cette mission a le caractère de service public administratif annexe au service de l'éducation. La loi a partagé les rôles entre les lycées et leur collectivité de rattachement : les lycées assurent le fonctionnement du service tandis que la Région en est l'autorité organisatrice.

La mission d'hébergement concerne majoritairement des élèves mineurs. La première motivation pour être hébergé reste celle de la réussite scolaire avec la proximité de l'encadrement et des camarades de classe. La seconde réside en l'action « sociale » de l'internat permettant d'offrir aux élèves les plus fragiles un accompagnement éducatif et des conditions d'étude et de vie plus favorables à leur épanouissement. Il s'agit en outre de favoriser la mixité en permettant l'accès à l'hébergement à parité entre les garçons et les filles par la création d'hébergements dédiés et adaptés aux besoins.

Les demandes ont évolué avec notamment une attente de services accrue : les conditions de vie à l'internat ne doivent pas être plus pénalisantes qu'au domicile et doivent plutôt être considérées comme une opportunité de réussite. Ces attentes interrogent le mode de conception de l'hébergement. Ces critères de choix ont été intégrés dans les référentiels de conception bâtimentaire afin d'y répondre au mieux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

La Breizh COP et le plan énergie

La Région Bretagne s'est engagée avec les acteurs du territoire dans la Breizh COP en lien notamment avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et avec l'ambition politique de réussir à mobiliser tous les acteurs de la construction. A terme, l'objectif est de réduire considérablement l'empreinte énergétique et environnementale du patrimoine immobilier régional et en particulier en commençant par le patrimoine immobilier des lycées bretons.

Le plan Energie fixe des objectifs à l'horizon 2050 en termes de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 rappelle les objectifs de réduction à atteindre à horizon 2050.

C'est dans le cadre de cette dynamique et de ce contexte que le plan énergie, pour les lycées publics bretons, a été adopté lors de la session de juin 2019. Ce plan fixe plusieurs objectifs particulièrement ambitieux pour l'époque en terme de maîtrise de l'énergie et de mise en œuvre de la démarche de transition en lien avec l'évolution du coût des différentes énergies fossiles. Les objectifs fixés en terme de réduction de la consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effets de serre et d'intégration des énergies renouvelables dans les consommations globales indiqués dans le plan sont ceux du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), document de référence en vigueur au moment de l'approbation du Plan Energie, c'est-à-dire respectivement – 60 %, - 52 % et 76 % à l'horizon 2050 sur la base de l'année 2005.[2]

La feuille de route « bien manger pour tous »

Le "bien-manger pour tous" est un des engagements importants de la Breizh COP. En tant que responsable de la restauration dans les lycées, la Région a décidé de lancer un plan d'actions ambitieux de "bien-manger dans les lycées" dès 2019. En effet, la Région définit les modalités régionales de sécurité, d'organisation et de fonctionnement quotidien de la restauration en concertation avec les établissements. Il s'agit de faire du repas un véritable moment de détente. La conception d'un service de restauration neuf ou la réalisation de travaux de restructuration doivent œuvrer en ce sens en permettant, notamment de:

- produire des repas de qualité, dans le respect de l'hygiène et de la sécurité alimentaire, de l'équilibre nutritionnel et des principes du développement durable
- faire de la prise du repas un temps d'éducation et un moment de convivialité
- accueillir les convives dans des salles à taille humaine avec une acoustique de qualité
- déjeuner sans temps d'attente excessif pour conserver un temps de repas à table de 25 minutes

La feuille de route « s'engager pour le bien manger pour tous » a été adoptée en session en novembre 2019. Elle s'inscrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce dispositif tient compte de la loi EGALIM[3].

Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une restructuration de service restauration, la Région s'attache à prendre en compte ces critères. Ainsi l'aménagement des espaces, s'il répond aux normes de construction, vise aussi à prendre en compte les besoins des usagers, notamment en lien avec la démarche « du bien manger au lycée » et les conditions de travail des agent·e·s régionaux·ales dans les lycées.

La feuille de route « numérique éducatif et réseaux »

La loi du 8 juillet 2013 dite « loi Peillon » intégrée dans le code de l'éducation a introduit la notion de *« service public du numérique éducatif »* et clarifie les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités (régions, départements et communes) pour la mise en œuvre de ce service public du numérique éducatif. Dans ce contexte, en février 2020, le Conseil Régional a adopté sa feuille de route *« S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton »*. Les engagements pris en faveur

[2] En effet, au moment de la rédaction et de l'adoption du plan énergie, c'était le SRCAE qui constituait la feuille de route en terme de trajectoire de diminution de GES et de consommation énergétique. L'année de référence règlementaire pour ce schéma était 2005 ; le plan énergie a repris cette année de référence.

[3] La loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) permet à tous les convives de bénéficier d'espaces adaptés sur le temps du repas et d'une alimentation équilibrée, issue d'un circuit majoritairement court par l'approvisionnement de denrées locales transformées directement par les agents de la restauration dans les cuisines conçues à cet effet.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

d'un numérique inclusif visent notamment à *« soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique »*. **La stratégie régionale pour soutenir le numérique éducatif s'appuie sur les 3 piliers suivants** :

- un réseau très haut débit et une maintenance informatique,
- des équipements en nombre suffisants et adaptés aux pratiques,
- une offre de services numériques et de ressources pédagogiques associées.

Fort de cette volonté de mettre à disposition des établissements un débit performant et d'assurer une maintenance centralisée, des actions amélioratives sur les infrastructures en place sont nécessaires pour permettre l'atteinte de ces cibles. Celles-ci correspondent à des services connexes proposés aux établissements et mis en œuvre progressivement tels que :

- la liaison Internet (passage au débit confortable et réseau ultra haut débit (R.U.H.D.)) avec un vaste programme de raccordement en fibre des lycées en passe d'être achevé permettant de garantir l'accès à un débit performant depuis le point d'entrée de l'opérateur. Près d'une soixantaine d'établissements échelonnés sur 3 ans ont été inscrits dans ce projet RUHD augmentant sensiblement la qualité et la performance des débits au niveau de leurs cœurs de réseau. En parallèle, ces actions se déclinent jusqu'à la refonte des prises terminales informatiques des établissements afin d'assurer la bonne compatibilité et l'efficience des installations.
- la téléphonie (centralisation).

De surcroit, les différentes améliorations proposées reposent sur une mutualisation et une optimisation des solutions et ressources, ce qui se traduit par la réalisation d'économies d'échelles particulièrement importantes notamment sur les charges de fonctionnement de la téléphonie fixe.

Une ingénierie qui s'est adaptée au contexte local

Pour mettre en œuvre ces orientations ambitieuses, la Région a également adapté son ingénierie. La réalisation des projets d'envergure est confiée à Sembreizh, mandataire de la Région. La programmation des projets et le pilotage de la phase études relèvent des équipes de la Région. Les projets plus circonscrits sont pris en charge en maitrise d'ouvrage directe par les subdivisions immobilières territorialisées de la Région. En effet, le plan d'actions 2019-2021 a été le premier plan d'actions réalisé par les équipes situées dans les territoires avec la création des subdivisions mises en place en septembre 2018. Ces dernières, avec les référent.es des lycées, constituent une équipe de proximité dimensionnée pour répondre aux établissements sur les problématiques immobilières.

Au-delà des opérations mises en avant dans le plan d'actions et qui présentent des budgets supérieurs à 50 000€, il est important de souligner les autres leviers participant aux investissements immobiliers dans les lycées. Ces leviers font l'objet de modalités d'interventions variées alliant réactivité et capacité à intervenir à la demande d'un établissement, soit par l'intervention des subdivisions immobilières, soit en confiant aux établissements des travaux simples et souvent urgents via une délégation de maîtrise d'ouvrage.
Un autre mode d'intervention est celui des subventions aux collectivités en particulier pour la mutualisation des équipements sportifs. La Région sollicite également les conseils départementaux pour participer au financement des travaux sur les services mutualisés (par exemple en cités scolaires).

II. Le bilan du plan d'actions 2019-2020 prolongé en 2021

2.1 - Des objectifs atteints et des projets livrés sur la période 2019-2021

Lors de la session de décembre 2018, la Région Bretagne s'engageait à maintenir ses efforts de développement des projets immobiliers « lycées », dont plusieurs projets d'envergure, ce qui a été confirmé en réalisant 559 projets sur la période 2019-2021 malgré la crise sanitaire. 47 % ont été livrés sur cette période.

La commission permanente a décidé l'affectation de **472** millions d'euros sur la période afin d'engager l'ensemble des projets auxquels il convient de rajouter les enveloppes financières dédiées aux projets

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

transversaux [4] soit un investissement global de **533** millions d'euros. Le détail de ces affectations par axe du SDI est présenté ci-après, dont quelques **projets d'envergure**.[5]

Tableau 1 - Détail par axe des projets prévus / réalisés
(En nombre de projets[6] engagés sur la période 2019/2021)

Répartition des projets par axe du schéma directeur immobilier	Nombre total de sites	Nombre de projets inscris au plan d'actions 19-20	Nombre de projets prévus au plan d'actions 19-20 et engagés	Nombre de projets non prévus au plan d'actions 19-20 et engagés	**Nombre de projets engagés au plan d'actions 19-20/21**
Axe 1 : restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	20	86	75	18	**93**
Axe 2 : assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	20	95	81	24	**105**
Axe 3 : améliorer la performance énergétique du patrimoine	5	24	23	9	**32**
Axe 4 : adapter les locaux aux usages	3	13	9	3	**12**
Axe 5 : adapter les capacités d'hébergement	3	18	13	5	**18**
Axe 6 : adapter les locaux aux évolutions démographiques	3	9	9	3	**12**
Axe 7 : adapter les locaux aux exigences sanitaires	2	13	12	5	**17**
Axe 8 : assurer le maintien des sites	49	215	190	80	**270**
TOTAL	**105[7]**	**473**	**412**	**147**	**559**

473 projets étaient prévus, 559 projets ont été engagés[8] avec logiquement une priorité donnée aux axes 1 (opérations d'ampleur), 2 (accessibilité) et 8 (maintien du bâti).
Les 412 projets prévus et engagés représentent 87% de la prévision. Les 147 nouveaux projets non prévus initialement ont été engagés afin de répondre notamment à des besoins urgents relevant des travaux du propriétaire ou pour améliorer les conditions de travail des agents.e.s. dont ceux de la restauration, ou enfin pour aménager des locaux permettant l'ouverture de formations.

Le tableau ci-après fait état de la répartition des projets engagés par axe selon les différentes phases d'avancement à la fin 2021.

Tableau 2 - Détail par axe et par phase d'avancement des projets
(En nombre de projets engagés sur la période 2019/2021)

Axes/phases du plan d'actions immobilier	Projets engagés sur le plan d'actions 2019-2020/2021					
	Programme*	Etudes	Travaux	Livraison	**Total**	**Affectations (en millions d'€)**
Axe 1	8	31	13	41	**93**	**124**
Axe 2	10	38	19	38	**105**	**80**
Axe 3	5	9	6	12	**32**	**29**
Axe 4	0	2	3	7	**12**	**4**
Axe 5	1	5	1	11	**18**	**18**
Axe 6	0	2	2	8	**12**	**6**
Axe 7	0	5	4	8	**17**	**21**
Axe 8	17	71	45	137	**270**	**190**
TOTAL	**41**	**163**	**93**	**262**	**559**	**472**
Proportion par phase	7%	29%	17%	47%	100%	

* Cette phase d'avancement ne fait pas l'objet d'affectation

[4]Les enveloppes transversales servent à financer des interventions récurrentes et travaux regroupés autour de thématiques techniques comme les chaudières, l'amiante, le remplacement des équipements de cuisine... Cette enveloppe représente 61 M€.
[5] Projet dont le montant est supérieur à 5 millions d'euros.
[6] La notion de « projet » s'entend en terme opérationnel et regroupe pour une même construction les opérations d'études et de travaux.
[7] Cf – note de bas de page N°3.
[8] La notion d'engagement correspond au vote de la commission permanente sur la mobilisation (affectation) de crédits sur un projet donné. Après cette décision, le projet peut être mis en œuvre (études et/ou travaux).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

2.2 - Les axes prioritaires du SDI

Les trois axes prioritaires, 1,2,8 représentent une affectation totale de **394** millions d'euros. Parmi ces trois axes, l'axe 8, « assurer le maintien des sites », représente plus de 40% des affectations correspondant à la prise en charge de 49 sites et 270 projets.

*Graphique 1 - Affectations de crédits des **3 axes prioritaires (1, 2 et 8)***
(en millions d'euros)

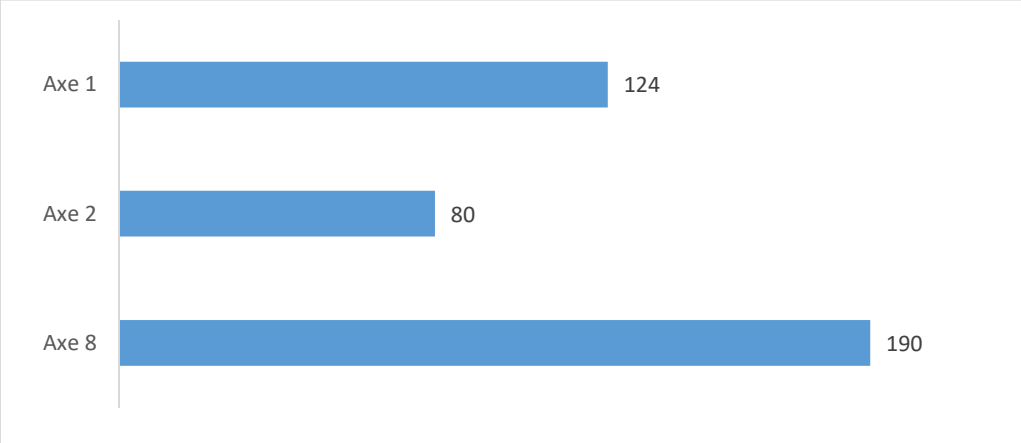

Axe 1 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur

Objectif : Amener le site au niveau de performance d'usage le plus élevé possible.

Tableau 3** - Engagements financiers dans les établissements relevant **de l'axe 1

Axe 1 : restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	Affectations 2019-2021 (en euros)
Affectation totale dans le cadre du Plan d'Actions 2019-2020/2021 : 124 millions d'euros	
PREFIGURATION du PROJET	
BREST-Lycée Vauban-Transfert des fonctions (salles pédagogiques) du bâtiment X vers les bâtiments Z et M (dont extension du bâtiment M) et locaux élèves**	-
QUESTEMBERT-Lycée Marcellin Berthelot-Restructuration globale du site - (études et travaux de la phase préparatoire à la construction de la nouvelle restauration - études) **	-
ST BRIEUC-Lycée Chaptal-Etudes globales du site (dont logements de fonction et accessibilité) et déploiement de la signalétique **	-
VANNES-Lycée Lesage-Restructuration du site (Etude globale, programmation et études d'une 1ère opération et lancement des travaux de cette première opération) **	-
PROGRAMME	
CHATEAULIN-LEGTA-Réfection énergétique de l'enveloppe du bâtiment principal du lycée et construction d'une chaufferie bois	600 000
QUIMPER-Lycée Yves Thépôt-Restructuration du service de restauration (dont création d'une lingerie mutualisée) **	-
ETUDES	
AURAY-Lycée Duguesclin-Reconstruction de l'internat, du gymnase et des logements de fonction	20 850 000
AURAY-Lycée Duguesclin-Restructuration de l'atelier graphismes et décors (dont la réfection de la toiture) et de l'atelier maintenance, locaux agents et lingerie mutualisée	5 570 000
BREST-Lycée Amiral Ronarc'h-Reconstruction d'un externat, mise en accessibilité et sureté du site, gestion des eaux pluviales	2 675 000
BREST-Lycée Jules Lesven-Restructuration des bâtiments P et V et construction du pôle mode et vêtements	1 060 000
DINAN-Lycée La Fontaine des Eaux-Construction d'un gymnase	1 315 000
DOUARNENEZ-Lycée Jean-Marie Le Bris-Reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA et végétalisation du site	24 820 833
VITRE-Lycée La Champagne-Toiture/Isolation (réfection ouvrants des ateliers et travaux de sécurité divers)	2 161 000

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

TRAVAUX	
BREST-Cité de Kérichen-Construction des internats mutualisés des 3 lycées	
DINAN-Lycée La Fontaine des Eaux-Bâtiment "Ateliers" (réfection des couvertures et mise en sécurité des toitures)	4 065 000
LAMBALLE-Lycée Henri Avril-Locaux d'enseignement (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration) *	-
MORLAIX-Lycée Tristan Corbière-Construction d'un bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance	2 059 000
MORLAIX-Lycée Tristan Corbière-Rénovation des ateliers technologiques bâtiment I et installation d'une centrale photovoltaïque	7 450 000
ST BRIEUC-Lycée Freyssinet-Restructuration et extension des pôles technologiques et professionnels	21 237 548
LIVRAISON	
BREST-Lycée Amiral Ronarc'h-Façades et ravalements (rénovation de façades, fenêtres et bardages)*	-
RENNES-Lycée Bréquigny-Réhabilitation/Extension et mise à niveau énergétique du site ouest du lycée *	-

* Projets affectés dans le cadre des précédents plans d'actions
** Projets en cours de programmation dont les premières affectations seront à prévoir

En parallèle, la Région Bretagne a engagé des réflexions avec ses partenaires institutionnels (autorités académiques, communes, départements) pour répondre aux évolutions démographiques particulièrement sur les bassins rennais et morbihannais :

- le lycée général et technologique Simone Veil à Liffré a permis d'accueillir dès la rentrée de septembre 2020 les premiers élèves de 2nde. 1 500 élèves pourront étudier dans ce lycée en 2023.
- le lycée général et technologique Mona Ozouf à Ploërmel est conçu pour 650 à 750 élèves. Son ouverture est programmée en septembre 2023.

Ces deux projets conséquents permettront d'apporter une réponse pour le secteur Nord Est de Rennes, d'une part, et le secteur de Ploërmel, d'autre part.

Rappel du processus d'élaboration du référentiel du lycée de demain

La complexité ou l'ampleur de certains projets nécessitent des concertations locales afin d'adapter la réponse aux besoins des établissements, tout en tenant compte des réformes et des nouveaux modes d'enseignement. Dans ce cadre, un travail de réflexion a été initié et est en cours de finalisation en 2022 avec le rectorat, des proviseurs, des experts en bâtiment et des constructeurs avec l'objectif de publier un nouveau référentiel de construction du « lycée de demain » en 2022. Ce dernier vise notamment à davantage de sobriété architecturale et énergétique et privilégie des lieux propices à l'enseignement et à la vie de la communauté lycéenne (direction, enseignants, lycéens, agents).

En ce sens, la Région portera la dimension participative dans les étapes de conception. Dans le souci de sobriété et de solidarité, sur le volet technique et environnemental, le référentiel mettra l'accent sur la massification de l'usage d'éco-matériaux (sains, bio-sourcés, géo-sourcés et à faible impact carbone) en privilégiant les ressources disponibles localement, du réemploi de matériaux et de la démarche low tech dans la construction et la restructuration.

AXE 2- Mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité

Objectif : augmenter de façon significative, par des opérations ciblées, la part du patrimoine accessible aux personnes en situation de handicap (accès, usages et sécurisation) et assurer la mise en conformité « incendie » des sites les plus concernés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Tableau 4 -*Engagements financiers dans les établissements relevant de* ***l'axe 2***

Axe 2 : Mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	Affectations 2019-2021 (en euros)
Affectation totale dans le cadre du Plan d'Actions 2019-2020/2021 : 80 millions d'euros	
PROGRAMME	
TREFFIAGAT - Lycée Professionnel et Maritime - Internat : Restructuration lourde**	-
ETUDES	
ETEL-Lycée Emile James-Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisés (au lycée Emile James et au lycée professionnel maritime)	18 900 782
LANDERNEAU-Lycée de l'Elorn-Espace scientifique et espace ASSP (formation Accompagnement, Soins et Services à la Personne) : construction d'un bâtiment ASSP et mise en accessibilité du bâtiment C	8 241 000
QUIMPER-Lycée de Cornouaille-Rénovation de l'externat (bâtiment A)	1 400 000
TRAVAUX	
AURAY-Lycée Benjamin Franklin-Extension et restructuration du bâtiment administration, externat, infirmerie…	4 627 546
ST BRIEUC-Lycée Rabelais-restructuration de la restauration, de l'espace agents et des ateliers maintenance	7 375 000
LIVRAISON	
BREST-Lycée La Pérouse-Etude globale – installation de modulaires pour déconstruction du bâtiment D	6 234 000
CESSON SEVIGNE-Lycée Sévigné-Construction d'un nouvel internat	250 000
MONTFORT-Lycée René Cassin-Restructuration du service de restauration et de locaux d'enseignement*	-

* Projets affectés dans le cadre des précédents plans d'actions
** Projets en cours de programmation dont les premières affectations seront à prévoir

AXE 8 - Maintien des sites

Objectif : garantir aux établissements non concernés par une typologie d'intervention particulière le maintien des conditions d'accueil satisfaisantes.

Tableau 5 - *Engagements financiers dans les établissements relevant de* ***l'axe 8***

Axe 8 : assurer le maintien des sites	Affectations 2019-2021 (en euros)
Affectation totale dans le cadre du Plan d'Actions 2019-2020/2021 : 190 millions d'euros	
ETUDES	
HENNEBONT-Lycée Emile Zola-Rénovation thermique de 4 bâtiments (externat, administration et internat) et mise en accessibilité	5 090 000
HENNEBONT-Lycée Victor Hugo-Service de restauration (rénovation) et accueil lycée (relocalisation)	5 065 630
LOCMINE-Lycée Louis Armand-Rénovation de salles (externat) et circulations	5 100 000
RENNES-Lycée Chateaubriand-Réfection de l'enveloppe des bâtiments B, D et E	896 500
VANNES-Lycée Jean Guéhenno-Internat - bâtiment H (reconstruction)	7 900 000
TRAVAUX	
RENNES-Lycée Louis Guilloux-Aménagement accueil et reprise des couvertures et des polycarbonates, locaux agents et adaptation des réseaux informatiques	4 040 000
RENNES-Lycée V. et H. Basch-Locaux d'enseignement (rénovation de l'externat bâtiment D)	1 445 480
LIVRAISON	
LOUDEAC-Lycée Fulgence Bienvenue-Locaux d'enseignement (rénovation aile sud du bâtiment G)	6 150 000
PONT DE BUIS-Lycée professionnel Pont de Buis-Ateliers (construction d'un atelier Maintenance Véhicules Automobiles)*	-
QUIMPER-Lycée Auguste Brizeux-Espace scientifique (construction d'une extension) et bâtiment historique y compris locaux AMP	11 083 000
ST AUBIN DU CORMIER-LPA-Bâtiment A, rénovation et espace scientifique en extension*	-
ST BRIEUC-Lycée Ernest Renan-Construction d'un nouveau service de restauration*	-
TREGUIER-Lycée J. Savina-Restructuration des ateliers *	-
VANNES-Lycée Charles de Gaulle-Construction d'un nouveau service de restauration*	-

* Projets affectés dans le cadre des précédents plans d'actions
** Projets en cours de programmation dont les premières affectations sont prévues dans le cadre du plan d'action 2022-2024

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

2.3- Les autres axes : 3,4,5,6,7

Ces axes représentent plus de **78** millions d'euros d'affectations (graphique ci-dessous).

L'axe 3 « améliorer la performance énergétique du patrimoine » représente plus de 37% de ces affectations. Il a permis de conduire 32 projets sur 5 sites différents. Afin d'illustrer les projets engagés au niveau de ces axes, quelques exemples sont détaillés ci-après.

*Graphique 2- Affectations de crédits des axes **3, 4, 5, 6 et 7** (en millions d'euros)*

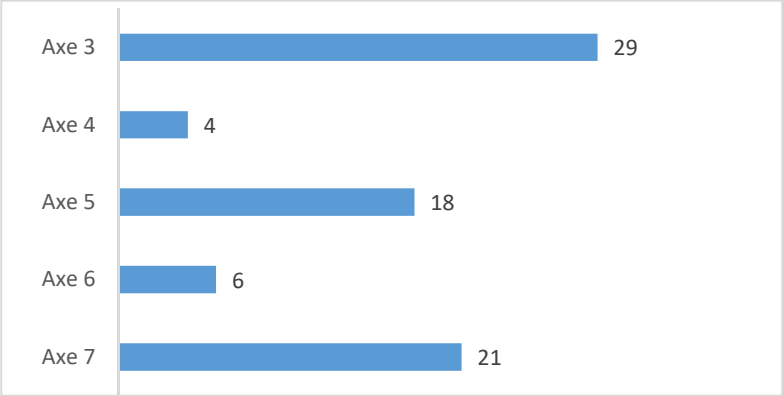

Axe 3 : améliorer la performance énergétique du patrimoine
Objectif : augmenter de façon significative, par des opérations ciblées, la part du patrimoine répondant aux ambitions énergétiques portées par la collectivité. Le plan énergie et les évolutions réglementaires relatives au décret tertiaire renforcent les obligations liées à cet objectif.

Axe 4 : adapter les locaux aux usages
Objectif : adapter les surfaces aux besoins des structures pédagogiques
Si la configuration des établissements est adaptée au fonctionnement des établissements, des ajustements sont nécessaires pour améliorer le confort d'usage et répondre aux besoins d'évolutions concertées et anticipées avec les autorités académiques sur la carte des formations.

Axe 5 : adapter les capacités d'hébergement
Objectif : adapter les capacités d'hébergement en fonction des besoins en lien avec le plan internat développé ci-après.

Axe 6 : adapter les locaux aux évolutions démographiques
Objectif : adapter les locaux aux besoins d'absorption d'un pic démographique sur un bassin identifié.
Afin de programmer les travaux dont les travaux d'ampleur, les interventions immobilières régionales s'appuient particulièrement sur la dernière étude de l'INSEE ainsi que sur les recommandations des autorités académiques concernées en lien avec l'évolution de la carte des formations et les projets des établissements.

Axe 7 : adapter les locaux aux exigences sanitaires
Objectif : résoudre la question d'exposition des usagers aux risques sanitaires amiante et radon.

Tableau 6** - Engagements financiers pour les projets relatifs **aux autres axes, 3,4,5,6,7

Axe	Libellé du projet	Affectations 2019-2021 (en euros)
PROGRAMME		
3	RENNES-Lycée Mendès France-Ateliers (mise en sécurité) - bâtiment C	-
3	LORIENT-Lycée Colbert-Service de restauration : mutualisation avec le lycée Marie Le Franc dont locaux agents	-
ETUDES		
4	DOL DE BRETAGNE-Lycée Alphonse Pellé-Ouverture formation coiffure	1 420 000
5	LANESTER-Lycée Jean Macé-Réfection de la digue du bassin d'eaux pluviales, dévoiement et réfection des réseaux, réalimentation électrique de l'amphithéâtre et optimisation électrique	2 200 000
7	ROSTRENEN-Lycée Rosa Parks-Construction d'un équipement sportif couvert	4 944 000

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

7	ROSTRENEN-Lycée Rosa Parks-Restructuration du bâtiment ateliers (F) - Enseignements ASP et MSSP	7 190 000
TRAVAUX		
3	RENNES-Lycée Joliot Curie-Toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation internat (bâtiments A,B,D et G)	7 515 000
3	LORIENT-Lycée Colbert-Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Marie Le Franc (site de Colbert)	13 750 000
4	CHATEAULIN-SUSCINIO MORLAIX-Rénovation des ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine dont réfection de la voie d'accès à l'exploitation et aux services	1 055 000
5	BREST-Lycée Dupuy de Lôme-Restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B, déconstruction des bâtiments C et I, gestion pluviale et Sécurisation périmétrique du site	12 142 000
6	FOUGERES-Lycée Jean Guéhenno-Désenfumage du grand hall (atelier bât G) et réfection de la toiture et isolation et réfection des toitures de tous les bâtiments (LP)	2 911 000
6	FOUGERES-Lycée Jean Guéhenno-Espaces agents (LEG) et atelier AMP	1 810 000
LIVRAISON		
3	RENNES-Lycée Mendès France-Locaux d'enseignement (restructuration) et espaces sciences*	-
4	CHATEAULIN-SUSCINIO MORLAIX-Remplacement d'un hangar agricole (site de Morlaix), aire de lavage et compostage	54 000
4	DOL DE BRETAGNE-Lycée Alphonse Pellé-construction d'un atelier électrotechnique et travaux de restructuration des locaux de l'accueil, du CDI, de la salle des professeurs, et des locaux CPE*	-
4	DOL DE BRETAGNE-Lycée Alphonse Pellé-Ouverture formation cosmétique	630 000
6	LE RHEU-Lycée Théodore Monod-Construction d'un espace scientifique*	-
6	LE RHEU-Lycée Théodore Monod-Service de restauration (restructuration)	308 000

* Projets affectés dans le cadre des précédents plans d'actions
** Projets en cours de programmation dont les premières affectations seront à prévoir

2.4- Les nouveaux lycées en réponse à l'évolution démographique

Le lycée Simone Veil à Liffré livré en juillet 2020

Afin de répondre aux besoins toujours croissants de la démographie lycéenne sur le territoire d'Ille et Vilaine, l'assemblée régionale a décidé en 2014 de construire le lycée général et technologique Simone Veil situé à Liffré et livré en juillet 2020.

Cet établissement d'une surface de plancher de plus de 14 000m² permettra d'accueillir à terme jusqu'à 1 500 élèves. La disposition des 8 bâtiments principaux autour d'un parc paysager offre à ces derniers un environnement confortable de travail. Conçu afin de répondre aux exigences énergétiques et environnementales de manière durable, ce projet « passif » pour le chauffage, l'éclairage et l'aération utilise des installations modernes et innovantes notamment un système de puit canadien, la production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques installés en toiture. L'implantation et la morphologie des bâtiments, permettent d'éviter les déperditions de chaleur par l'installation d'une rue intérieure composée de sheds (éclairages zénithaux) en toiture et d'un jeu de coursives et de trémies permettant d'apporter de la lumière naturelle zénithale dans les circulations de chaque niveau. Les matériaux bio-sourcés comme le bois sont largement utilisés.

Le montant du projet s'élève à 50 M°€.



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Le lycée Mona Ozouf à Ploërmel (en cours de chantier)
En 2014, s'appuyant notamment sur les projections de l'INSEE pour le bassin géographique de Ploërmel (+ 29% de population sur la tranche d'âge 10-19 ans à l'horizon 2040), l'assemblée régionale a voté la construction du lycée public Mona Ozouf. Les travaux sont actuellement en cours pour une ouverture du lycée projetée à la rentrée 2023/2024.



2.5- La mise en œuvre de la stratégie régionale

En complément de la présentation du bilan par axe du schéma directeur immobilier, cette deuxième partie développe la mobilisation de la Région selon quatre thématiques en faveur des usagers des lycées :

- la Région au service de la communauté lycéenne,
- les projets périphériques à la formation (internat, bien manger pour tous),
- la Région employeur,
- la stratégie du propriétaire.

A- La Région au service de la communauté lycéenne

<u>Les projets liés à l'évolution de la carte des formations, aux aménagements d'espace pédagogiques ou de ressource</u>

Ils répondent avant tout aux besoins des usagers par la création d'espaces de travail permettant aux élèves un travail individuel ou collectif, également par l'aménagement des locaux dédiés aux enseignants. Pour y répondre, de nombreux travaux ont été menés ; un extrait d'interventions immobilières de ce type selon leur stade d'avancement est présenté ci-après.

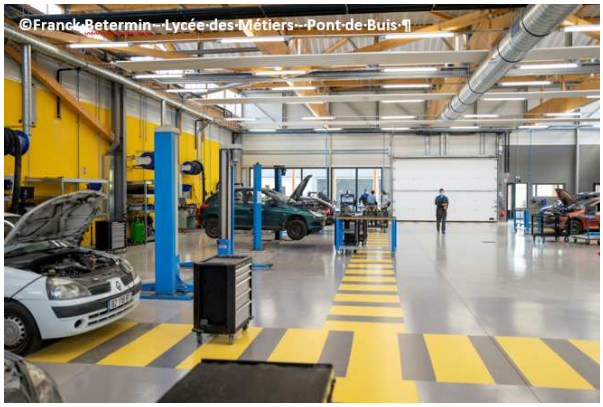



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

*Tableau 7 - Engagements financiers pour les projets au service de la **communauté lycéenne**, engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
AURAY	Lycée Duguesclin	Restructuration de l'atelier graphismes et décors (dont réfection toiture) et de l'atelier maintenance, locaux agents et lingerie mutualisée	5 570 000
DINAN	Lycée La Fontaine des Eaux	Formation CAP Production et Services en Restauration (remontée de Ker Siam)	239 000
DOL DE BRETAGNE	Lycée Alphonse Pellé	Ouverture d'une formation coiffure	1 420 000
ETEL	Lycée Emile James	Rénovation du foyer élèves et de la vie scolaire	600 000
MERDRIGNAC	Lycée du Mené	Construction d'une halle pédagogique (CAP) + vestiaires élèves	1 363 850
PAIMPOL	LPM Pierre Loti	Espaces élèves (aménagement foyer) + réfection de la laverie	1 000 000
ROSTRENEN	Lycée Rosa Parks	Restructuration du bâtiment ateliers (F) - Enseignements ASP et MSSP	7 190 000
RENNES	Lycée Mendès France	Construction d'un bâtiment pour le pôle génie civil à proximité du bâtiment N	900 000
TINTENIAC	Lycée Bel Air	Atelier - bâtiment I (Réhabilitation de la toiture et aménagements de certains locaux)	600 000
VITRE	Lycée La Champagne	Toiture - Isolation (réfection ouvrants des ateliers et travaux de sécurité divers)	2 161 000
TRAVAUX			
GUINGAMP	Lycée Jules Verne	Modification espace bât G (ateliers) pour accueil nouvelle formation	217 000
RENNES	Lycée Louis Guilloux	Aménagement accueil et reprise des couvertures et des polycarbonates, aménagement des locaux agents et adaptation des réseaux informatiques	4 040 000
RENNES	Lycée V. et H. Basch	Restructuration des locaux d'enseignement (rénovation de l'externat bâtiment D)	1 445 480
MORLAIX	Lycée Tristan Corbière	Construction d'un bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance	2 059 000
DINAN	Lycée La Fontaine des Eaux	Bâtiment "Ateliers" (réfection des couvertures et mise en sécurité des toitures)	4 065 000
MORLAIX	Lycée Tristan Corbière	Rénovation des ateliers technologiques bâtiment I et installation d'une centrale photovoltaïque*	7 450 000
MORLAIX	Lycée Tristan Corbière	Rénovation et extension des ateliers du site de l'aéroport	4 539 612

*Tableau 8 - Engagements financiers pour quelques **exemples de : livraisons***

Ville	Etablissement	Libellé du projet	Montant du projet (en euros)
LIVRAISON			
BREST	Lycée Dupuy de Lôme	Espace élèves (rénovation des espaces vie scolaire) et lingerie mutualisée	1 395 193
DOL DE BRETAGNE	Lycée Alphonse Pellé	CDI - Vie scolaire - extension des ateliers électrotechniques	2 603 000
DOL DE BRETAGNE	Lycée Alphonse Pellé	Ouverture d'une formation cosmétique	630 000
LOUDEAC	Lycée Fulgence Bienvenue	Locaux d'enseignement (rénovation aile sud du bâtiment G et sécurisation périmétrique du site)	6 950 000
PONT DE BUIS	Lycée professionnel Pont de Buis	Ateliers (construction d'un atelier Maintenance Véhicules Automobiles)	5 329 000
RENNES	Lycée Jean Jaurès	Atelier: Adaptation des locaux pour la formation DMA Horlogerie	795 000
RENNES	Lycée Charles Tillon	CDI - Accueil - Administration - Vie scolaire (restructuration et extension)	4 070 541
RENNES	Lycée Mendès France	Locaux d'enseignement (restructuration) et espaces sciences	14 036 716
TREGUIER	Lycée J. Savina	Restructuration des ateliers	5 464 168

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Le lycée La Fontaine Des Eaux à Dinan – Travaux de transformation d'un ex-atelier pour accueillir une nouvelle formation

En 2019-2020, le CAP agent polyvalent de restauration (CAP APR) a été accueilli provisoirement par le lycée hôtelier de Dinard (Solution de partenariat avec le lycée de Dinan). L'année suivante, le CAP APR, devenu le CAP Production Service en Restaurations (PSR), a été transféré dans les locaux de la restauration pédagogique du site de Ker Siam. Cependant, ces locaux ne correspondant plus aux besoins et au nouveau référentiel pédagogique, la Région a lancé, mi-septembre 2020, l'étude de programmation, relative à l'implantation des locaux du CAP PSR dans l'ex-atelier métallerie du lycée de La Fontaine des Eaux, évitant ainsi d'artificialiser d'autres espaces. Coût des travaux : 1,4 M€.

Le lycée Alphonse Pellé – Dol de Bretagne – Des travaux en réponse à l'évolution de la carte des formations

Les travaux menés au lycée Alphonse Pellé à Dol-de-Bretagne ont permis l'ouverture du bac professionnel « Métiers de l'esthétique-cosmétique » à la rentrée 2020 et permettront celle du bac pro « Coiffure » à la rentrée 2022. Ils se sont inscrits en cohérence avec les décisions conjointes de la Région et du Rectorat d'Académie d'ouvrir ces formations au sein de ce lycée qui constatait une baisse de l'évolution de ses effectifs. Ces décisions vont renforcer la mixité des élèves accueillis dans l'établissement ainsi que son attractivité en terme d'offre de formation sur le territoire et lui permettre de retrouver un effectif satisfaisant.

La politique numérique éducatif et réseaux





Tableau 9 - Engagements financiers pour les projets servant la politique ***des réseaux informatiques*** *dans les lycées, engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
LANNION	Lycée Félix Le Dantec	Réseau global informatique	650 000
PORT LOUIS	Lycée Julien Crozet	Réfection du réseau informatique	650 000
VANNES	Lycée Lesage	Réseau informatique (bât B)	875 000

Les équipements sportifs

Le schéma directeur immobilier intègre une offre d'équipements sportifs. En effet, depuis la loi de 2000, la Région doit mettre à disposition de l'enseignement physique et sportif les installations nécessaires. Dans un souci de limitation des emprises foncières et d'optimisation des équipements, un accent particulier est porté sur la mutualisation des équipements et bâtiments des lycées, dont les équipements sportifs. La mise à disposition de ces équipements sportifs, se fait par trois moyens souvent complémentaires :

- la présence d'installations sportives dans l'enceinte des lycées utilisés par les villes et leurs associations (par le biais d'une convention d'usage),

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

- l'attribution de ressources financières nécessaires aux lycées afin qu'ils contractualisent avec les collectivités propriétaires d'équipements sportifs extérieurs aux établissements, c'est la DAFSE (dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs),
- la participation aux investissements réalisés par les collectivités locales pour les équipements sportifs dont l'usage est mutualisé avec les lycées. Les financements conjoints de ces installations sportives mutualisées permettent de maintenir un réseau d'équipements sportifs satisfaisant et un usage optimisé.



Les équipements pris en charge par la Région sur un site lycée :

*Tableau 10- Engagements financiers pour les projets concernant **les équipements sportifs** mis à disposition des lycéens, engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
AURAY	Lycée Duguesclin	Reconstruction de l'internat et du gymnase / logements de fonction	20 850 000
DINAN	Lycée La Fontaine des Eaux	Construction d'un gymnase	1 315 000
PONT L'ABBE	Lycée Laënnec	Réfection des toitures du gymnase et de l'administration	900 000
ROSTRENEN	Lycée Rosa Parks	Construction d'un équipement sportif couvert	4 944 000
TRAVAUX			
CARHAIX	Lycée Paul Sérusier	Reconstruction du gymnase	4 280 000
SAINT MALO	Lycée Maupertuis	Restructuration du gymnase	670 000
LORIENT	Lycée Colbert	Gymnase (réfection des peintures, plafonds et éclairages)	200 000
LORIENT	Lycée Dupuy de Lôme	Petit gymnase (réfection du sol)	-
ST AUBIN DU CORMIER	LPA	Aménagement espaces extérieurs sportifs (couverture textile sur terrain hand ball si besoin)	-

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

- **Les équipements subventionnés en partenariat avec une autre collectivité maître d'ouvrage**

Tableau 11 - Engagements financiers pour ces projets engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
PROGRAMME			
QUIMPERLE	Lycée Kerneuzec	Subvention pour l'extension du gymnase de la ville Travaux d'accompagnement à l'extension du gymnase (réseaux)	1 962 903
ETUDES			
AURAY	Lycée Benjamin Franklin	Réhabilitation et agrandissement du complexe sportif "La Forêt" (opération Ville subventionnée par la Région)	1 936 000
LIFFRE	Lycée Simone Veil	Construction d'une nouvelle salle de sport (subvention versée à la Ville de Liffré)	375 000
SAINT JEAN BREVELAY	LPA Le Sullio	Salle de gymnastique et multisports (opération Ville subventionnée par la Région)	350 000

- **Les projets dont ceux financées en partenariat avec une autre collectivité**

*Tableau 12 - Engagements financiers pour quelques **exemples de : livraisons***

Ville	Etablissement	Libellé du projet	Montant du projet (en euros)
LIVRAISON			
AURAY	Lycée Benjamin Franklin	Réfection du terrain synthétique du stade Ty Coat (opération Ville subventionnée par la Région)	76 000*
BREST	Lycée Harteloire	Construction du gymnase Foch (subvention versée à la Ville de Brest)	553 580*
LANNION	Lycée Félix Le Dantec	Espaces sportifs intégrés (construction d'un nouveau gymnase) - études	4 358 908
LANNION	Lycée Félix Le Dantec	Déconstruction du bâtiment gymnase / piscine Construction de la plate-forme de traitement des déchets	705 862
LOUDEAC	Lycée Fulgence Bienvenue	Réfection de la toiture terrasse des vestiaires du gymnase	290 000
PONTIVY	LEGTA	Lingerie mutualisée (création), locaux agents et extension du gymnase (salle de musculation et vestiaires)	2 600 000
RENNES	Lycée Bréquigny	Réhabilitation des espaces sportifs intégrés	850 000
RENNES	Lycée Chateaubriand	Réfection du bardage extérieur du gymnase (façades est et ouest)	90 000
VANNES	Lycée Charles de Gaulle	Rénovation de la salle de sport du Foso - (Subvention à la ville de Vannes)	500 000*

* Montant de la subvention régionale octroyée

B - Les projets relatifs aux espaces périphériques à la formation : le plan internat et le bien manger pour tous dans les lycées

A l'appui de chacune de ces thématiques, plusieurs exemples de réalisations sont présentés ci-après selon leur phase d'avancement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

La Région se mobilise pour faire des internats un lieu de vie épanouissant

Les places occupées dans les internats des lycées publics bretons de 2019 à 2021 :

En 2021, 11 744 lycéens étaient internes répartis dans 85 internats.
Pour répondre aux besoins et notamment sur le bassin rennais, 102 places d'accueil supplémentaires ont été construites au lycée général et technologique Sévigné à Cesson Sévigné, portant le nombre de places totales de 14 798 en 2019 à 14 900 en 2021.





Par ailleurs, la Région s'est attachée à restructurer et construire des internats offrant une qualité bâtimentaire avec des normes de confort élevées par l'utilisation de matériaux de qualité. Elle a également cherché à rendre ces lieux plus attractifs, en adaptant les espaces pour répondre au mieux aux différents usages des internes. Quelques projets sont présentés ci-après.

*Tableau 13 - Engagements financiers pour les projets concernant **les internats**, engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
AURAY	Lycée Duguesclin	Reconstruction de l'internat et du gymnase / logements de fonction	20 850 000
DINAN	Lycée La Fontaine des Eaux	Restructuration de l'établissement, phase 1 : bâtiment 1 internat et espace santé	2 975 600
ETEL	Lycée Emile James	Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisés (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)	18 900 782
HENNEBONT	Lycée Emile Zola	Rénovation thermique de 4 bâtiments (externat, administration et internat), mise en accessibilité et déploiement de la signalétique	5 090 000
QUIMPER	Lycée Auguste Brizeux	Restructuration du rez-de-chaussée de l'internat, mise aux normes du système de sécurité incendie et végétalisation du site	4 870 000
VANNES	Lycée Jean Guéhenno	Internat - bâtiment H (reconstruction)	7 900 000
TRAVAUX			
BREST	Campus Kérichen	Construction d'internats mutualisés aux 3 lycées	25 355 000
BREST	Lycée Dupuy de Lôme	Restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B, déconstruction des bâtiments C et I, végétalisation et sécurisation périmétrique du site	12 142 000
CONCARNEAU	Lycée Pierre Guéguin	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'internat	2 070 000
LORIENT	Lycée Colbert	Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Marie Le Franc (site de Colbert)	13 750 000
PLEYBEN	LP des Métiers du bâtiment	Rénovation énergétique de l'internat et refonte du SSI du lycée*	1 486 000
QUIMPER	Lycée Auguste Brizeux	Réfection des façades, menuiseries et ouvrages bétons des escaliers des bâtiments internats B et D	621 000
RENNES	Lycée Joliot-Curie	Toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation internat (bât. A,B,D et G)	7 515 000

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

*Tableau 14 - Engagements financiers pour quelques **exemples de : livraisons***

Ville	Etablissement	Libellé du projet	Montant du projet (en euros)	Capacité d'accueil
LIVRAISON				
CESSON SEVIGNE	Lycée Sévigné	Construction d'un internat	6 250 000	102
FOUESNANT	Lycée Bréhoulou	Menuiseries extérieures (remplacement de menuiseries extérieures) - bât D - Internat	1 538 000	180
LANDERNEAU	Lycée de l'Elorn	Travaux de sécurité divers (bâtiment internat) et mise en conformité des externats	2 664 580	200
ROSTRENEN	Lycée Rosa Parks	Améliorations des conditions d'accueil à l'internat (Sanitaires)	1 804 000	230

Construction de l'internat au lycée d'enseignement général de Cesson-Sévigné – une réponse aux besoins des élèves internes pratiquant des activités sportives sur le Bassin de Rennes

Le rapport à la commission permanente du 3 décembre 2018 indiquait que 121 sportifs de haut niveau étaient hébergés dans 5 lycées rennais et un lycée privé de Cesson-Sévigné. En raison de leurs entraînements, les élèves pouvaient avoir des horaires atypiques par rapport au fonctionnement d'un internat accueillant des élèves de filières classiques, et quelques besoins spécifiques en terme de locaux. C'est dans ce contexte, que la construction d'un internat de 102 lits pour les sportifs de haut niveau au lycée Sévigné a été décidée. Cet internat livré en 2021 est réparti en 3 unités dortoirs. Il permet une grande évolutivité des locaux en cas de besoin.



L'internat d'excellence du lycée Pierre Gueguin à Concarneau :

La rénovation de l'internat du lycée Pierre Guéguin à Concarneau prévue au plan internat et au plan d'actions prévoit la rénovation des 4 niveaux ainsi que la mise en accessibilité par la création d'un ascenseur et la rénovation de l'ensemble des sanitaires. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 2 270 000 €. Les travaux ont débuté en octobre 2021.

La qualité du projet et plus largement sa contribution à la volonté d'intégration des élèves dans le tissu local, l'ouverture à des activités diverses et ainsi que la volonté de favoriser le vivre-ensemble ont permis d'être lauréat du label « internat d'excellence » attribué par l'Etat dans le cadre du plan de Relance 2020. Ce label vise à identifier et reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet en lien avec la communauté éducative, les partenaires institutionnels dont la Région et les autorités académiques, dans le respect du cahier des charges de ce label. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports participe à hauteur 1 216 666€ à ce projet.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Le bien manger dans les lycées

De nombreuses opérations de restructuration de laverie ont ainsi été inscrites aux plans d'actions précédents et l'effort est maintenu dans le cadre du plan d'actions immobilier 2022 à 2024. Ces opérations sont accompagnées d'une responsabilisation des convives à qui il est demandé une participation :

- pour le tri des déchets, les sensibilisant ainsi à la notion de gaspillage alimentaire,
- pour le tri et la mise en casiers de la vaisselle, ce qui contribue à soulager quelque peu les agents en laverie.



*Tableau 15 - Engagements financiers pour les projets concernant les **services de restauration** engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
CHATEAULIN	Lycée Jean Moulin	Extension du service de restauration et reconstruction des locaux agents (dont lingerie mutualisée)	740 000
DOUARNENEZ	Lycée Jean-Marie Le Bris	Reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA et végétalisation du site	24 820 833
ETEL	Lycée Emile James	Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisés (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)	18 900 782
GUER	Cité scolaire Brocéliande	Restructuration du service de restauration (rénovation laverie, production et distribution)	3 000 000
GUINGAMP	Lycée Jules Verne	Restructuration partielle du service de restauration et extension des vestiaires agents	1 140 000
HENNEBONT	Lycée Victor Hugo	Service de restauration (rénovation) et accueil lycée (relocalisation)	5 065 630
LANDERNEAU	Lycée de l'Elorn	Restructuration du service de restauration	297 000
QUIMPER	Lycée Auguste Brizeux	Réfection de la laverie du service de restauration	1 300 000
QUIMPER	Lycée de Cornouaille	Réfection de la laverie du service de restauration	1 600 000
TRAVAUX			
VITRE	Lycée B. d'Argentré	Restructuration - extension du service de restauration	4 265 000

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

*Tableau 16 - Engagements financiers pour quelques **exemples de : livraisons***

Ville	Etablissement	Libellé du projet	Montant du projet (en euros)
LIVRAISON			
LE RHEU	Lycée Théodore Monod	Service de restauration (restructuration)	6 876 802
MONTFORT	Lycée René Cassin	Restructuration du service de restauration et des locaux d'enseignement	7 983 193
MORLAIX	Lycée Tristan Corbière	Intervention sur les espaces scientifiques et adaptation du service de restauration	1 600 000
RENNES	Lycée Bréquigny	Réhabilitation - extension et mise à niveau énergétique du site ouest du lycée (construction d'un service de restauration)	30 950 000
ST BRIEUC	Lycée Ernest Renan	Construction d'un service de restauration	6 464 248
VANNES	Lycée Charles de Gaulle	Construction d'un nouveau service de restauration	7 078 670

Construction en extension d'une **nouvelle restauration au lycée général et technologique René Cassin de Montfort sur Meu –** un aménagement impliquant les élèves dans la gestion du tri (volet de la feuille de route régionale du bien manger pour tous) et favorisant l'amélioration du travail des agents du service de restauration.
Ce projet qui était inscrit au plan d'actions immobilier 2017-2018 a été livré en 2020. Cette construction en extension du service de restauration a été réalisée sur une surface de 1450 m² dans l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil de 1100 élèves à 1300 élèves maximum et principalement d'améliorer :

- la qualité d'accueil en service de restauration : distribution, salles à manger, dépose plateaux et laverie, organisation des locaux de production et réserves,
- l'ergonomie et l'organisation des espaces de travail des personnels du service général et de restauration y compris les locaux de maintenance, les vestiaires et la salle du personnel, la lingerie.

C- La Région employeur

En sa qualité d'employeur, la Région met en place un cadre d'intervention et des règles de gestion permettant aux lycées d'assurer les missions dévolues aux personnels régionaux affectés aux établissements. C'est à ce titre qu'elle procède à la mise à disposition de locaux dédiés aux agents et de locaux spécifiques comme les ateliers de maintenance et des locaux dédiés dans lesquels les agent.e.s exercent une grande partie de leurs activités comme la lingerie, la restauration. Pour mettre en œuvre la politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des TMS[9] qu'elle mène depuis 2015, la Région s'appuie sur la médecine de prévention et sur l'ergonome de la Région afin d'identifier les sites dans lesquels les conditions de travail demandent à être améliorées et d'établir des préconisations dans la conception des espaces. Pour l'année 2021, l'ergonome a été sollicité 13 fois dans le cadre de projets de rénovation, modification ou construction de laveries et 2 fois concernant l'aménagement d'espaces d'accueil. Pour chaque projet l'ergonome est sollicité en amont lors des phases de diagnostic et de programmation (jusqu'aux phases APD), puis une fois les travaux livrés pour l'accompagnement au changement et pour remonter les ajustements à réaliser après la mise en service. A cela s'ajoute le travail conjoint réalisé au fil de l'eau concernant la mise à jour du référentiel immobilier afin qu'il réponde aux usages et pratiques constatées sur le terrain.

*Tableau 17 - Engagements financiers pour les projets concernant les **obligations de l'employeur** engagés au plan d'actions 2019-20 avec la phase des projets à fin 2021*

Ville	Etablissement	Libellé du projet	TOTAL AP 19-21 (en euros)
ETUDES			
AURAY	Lycée Duguesclin	Restructuration de l'atelier graphismes et décors (y compris la réfection toiture) et de l'atelier maintenance, locaux agents et lingerie mutualisée	5 570 000
PAIMPOL	Lycée Kerraoul	Ateliers maintenance entretien, espace agents et réaménagement de la laverie	1 200 000
VANNES	Lycée Jean Guéhenno	Espace agents (aménagement lingerie mutualisée, vestiaires agents, atelier maintenance)	1 420 000

[9] Troubles musculo-squelettiques

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

VANNES	Lycée Lesage	Service de restauration (modernisation laverie)	350 000
TRAVAUX			
CARHAIX	Lycée Paul Sérusier	Reconstruction de locaux agents, d'une lingerie mutualisée et d'un pôle santé*	2 410 000
CHATEAULIN	EPLEFPA - site de Suscinio	Site de Suscinio - Rénovation des ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine dont réfection de la voie d'accès à l'exploitation et aux services	1 055 000
FOUGERES	Lycée Jean Guéhenno	Espaces agents et atelier AMP	1 810 000
QUIMPERLE	Lycée Kerneuzec	Construction d'un bâtiment regroupant les locaux des agents*	1 415 000
SAINT BRIEUC	Lycée Rabelais	Restauration, espace agents et ateliers maintenance restructuration	4 627 546

Tableau 18 - Engagements financiers pour quelques ***exemples de : livraisons***

Ville	Etablissement	Libellé du projet	Montant du projet (en euros)
LIVRAISON			
AURAY	Lycée Duguesclin	Service de restauration - aménagement laverie	1 400 000
BREST	Lycée de l'Iroise	Création d'ateliers pour les Agents de Maintenance du Patrimoine	475 000
ETEL	Lycée Emile James / LPM	Service de restauration : restructuration de l'outil de production et laverie	11 088 442
LORIENT	Lycée Dupuy de Lôme	Service de restauration : restructuration de l'outil de production et laverie	1 303 030
PONTIVY	LEGTA	Lingerie mutualisée (création), locaux agents et extension du gymnase (salle de musculation et vestiaires)	2 600 000
REDON	Lycée Beaumont	Service de restauration - restructuration de la laverie	1 690 000

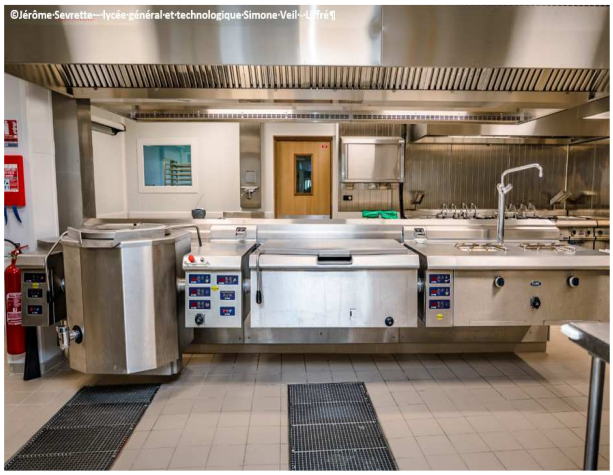



D - La Stratégie du propriétaire

Elle concerne la sécurité des biens et des personnes, dont la sécurité incendie, les travaux liés à l'amiante, au radon, à la qualité de l'air intérieur, à l'accessibilité mais aussi tout ce qui participe à maintenir en état l'intégrité du bâtiment (réparation du clos et couvert) et son optimisation (rénovation énergétique). Par sa variété, des états de vétusté différents et des réglementations nouvelles, les travaux réalisés au titre du propriétaire ont beaucoup évolué. De nouvelles problématiques ont émergé depuis l'élaboration du schéma directeur immobilier, comme la qualité de l'air intérieur ou les sujets de sureté.

La mise aux normes de ce patrimoine nécessite des investissements conséquents qui sont planifiés sur plusieurs plans d'actions.

Le radon

La gestion du risque radon est itérative et implique un dépistage initial. Des campagnes de dépistage ont été réalisées au cours des années 2017-2018 et 2018-2019. Ces dépistages ont concerné 1216 bâtiments.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

*Graphique 3 - Conformité des bâtiments sur la thématique « **Radon** » (En nombre de bâtiments)*

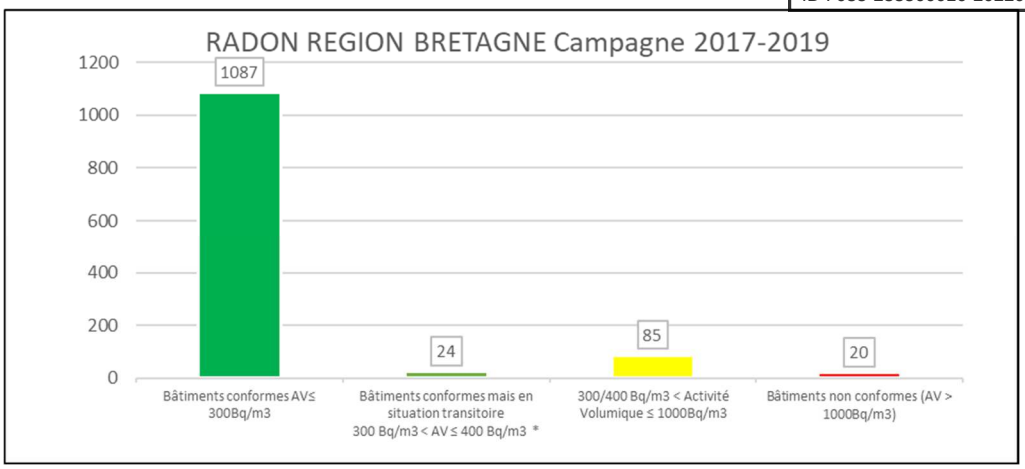

* Bâtiment dépisté en 2017 dans les département 22 et 29. La réglementation en vigueur imposait un seuil de 400 Bq/m3 et non de 300 Bq/m3. Bâtiments jugés conformes jusqu'à la prochaine campagne de dépistage

Cette campagne a mis en évidence la présence de 129 bâtiments non conformes à savoir des bâtiments dont l'activité volumique est supérieure au seuil réglementaire. Depuis 2019 une stratégie volontariste et proactive est menée pour prendre en compte ce risque radon dans les 129 bâtiments concernés. Cela se traduit notamment par la réalisation d'actions correctives (actions simples) ou de travaux de remédiation (travaux plus conséquents) dont l'objectif commun est de réduire l'activité volumique du bâtiment concerné.

*Graphique 4 - Conformité des bâtiments sur la thématique « **Radon** »*

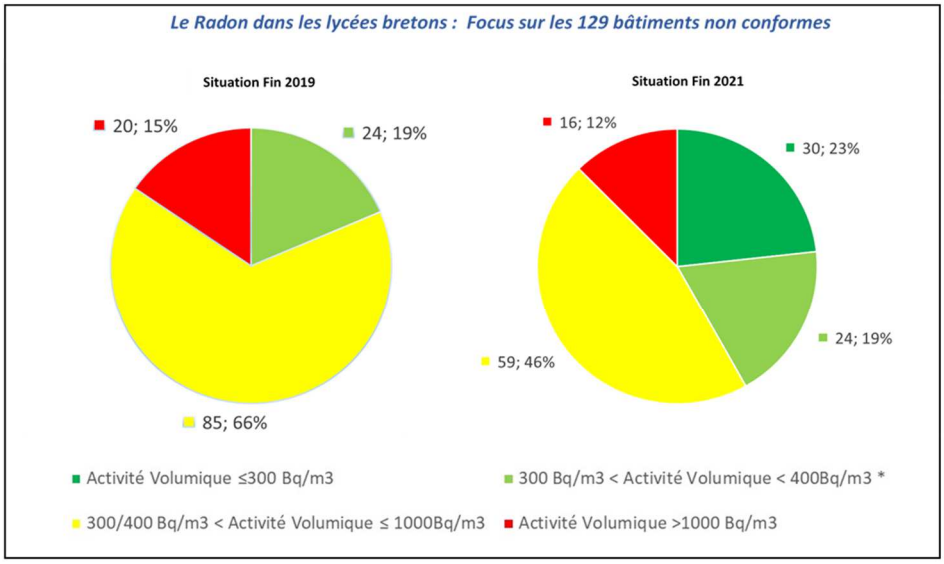

** Bâtiments dépistés en 2017 dans les département 22 et 29. La réglementation en vigueur imposait un seuil de 400 Bq/m3 et non de 300 Bq/m3. Bâtiments jugés conformes jusqu'à la prochaine campagne de dépistage*

Fin 2021, sur les 129 bâtiments concernés, 30 bâtiments sont de nouveaux conformes.

L'amiante

L'interdiction de l'amiante dans les bâtiments date de 1997, alors que son usage a été massif dans une part importante des bâtiments construits avant cette date. L'analyse des dossiers techniques amiante indique que la quasi-totalité des lycées possède au moins un bâtiment avec présence d'amiante.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

*Graphique 5 - Présence de l'**amiante** dans les bâtiments construits avant 1997 (en %)*

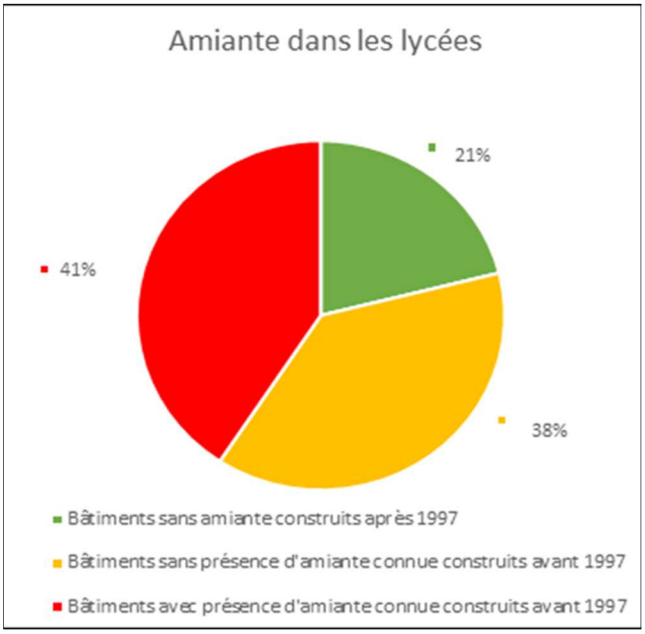

La Région applique des doctrines permettant de maitriser le risque amiante et d'assurer la sécurité sanitaire des usagers des locaux et des travailleurs. Toute restructuration ou intervention en travaux sur un bâtiment implique le retrait de l'amiante présente quel que soit l'objectif de l'intervention afin de ne pas avoir à y « revenir » plus tard et ainsi de limiter toute exposition notamment dans le cadre de petits travaux. La gestion des déchets est également intégrée dans les procédures régionales, afin de respecter les obligations de producteur de déchets dangereux et de limiter tout risque environnemental.
Pour déterminer les priorités d'actions « amiante » au sein des lycées, la Région se base notamment sur la nature et l'état de dégradation des matériaux repérés dans les différents diagnostics. Des travaux de remédiation sont alors entrepris soit en opération spécifique, soit lors de restructurations prévues sur ses sites.

La qualité de l'air intérieur

Un cadrage réglementaire de la qualité de l'air intérieur a vu le jour en référence au décret de 2015, invitant les différents acteurs à prendre en compte cette thématique et proposer des actions d'amélioration.

La bonne qualité de l'air à l'intérieur (QAI) d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles et le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes pouvant nuire aux apprentissages.

Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur.
La loi portant engagement national pour l'environnement précise que les propriétaires sont tenus de faire procéder à une surveillance de la qualité de l'air intérieur des locaux de leurs établissements.

- Phase 1 : Une évaluation des moyens d'aération : cette phase a été réalisée à l'échelle de tous les lycées et les rapports correspondant ont été adressés aux établissements concernés
- Phase 2 : Une campagne de mesure des polluants ou mise en place d'un plan d'actions. S'agissant de cette phase, la Région Bretagne a lancé sur l'ensemble des établissements une démarche Qualité de l'Air Intérieur missionnant un assistant à maîtrise d'ouvrage expert sur le sujet et a opté pour une démarche par plan d'actions.

L'année 2021 a, dans un premier temps, été consacrée à la sensibilisation des acteurs (chefs d'établissement et adjoints gestionnaires), ceci notamment à travers 15 réunions réparties sur l'ensemble du territoire breton mais aussi à la mise en place d'un comité de pilotage pluridisciplinaire qui a pour objectif la validation des différents plans d'actions rédigés par les lycées au cours de la phase 2.
En parallèle de ces sensibilisations, la démarche a été testée dans sa globalité sur 3 lycées (lycée professionnel Bel Air à Tinténiac, lycée professionnel maritime Pierre Loti à Concarneau et et le lycée général et technologique Chaptal à Quimper) afin d'avoir un premier retour d'expérience et ajuster cette démarche le cas échéant. Cette démarche est entrée tout particulièrement en résonnance avec les préoccupations liées à la crise sanitaire Covid.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

L'objectif affiché est de pouvoir terminer la démarche QAI fin 2022 pour l'ensemble des EPLE de la Région Bretagne. Un plan d'action en lien avec cette démarche sera alors mis en œuvre.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) :

Rendre les locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (les lycéens, l'ensemble des personnels de l'établissement, les familles, et tout autre personne extérieure en lien avec un établissement), est à la fois une ambition de la Région Bretagne et une obligation légale pour tout établissement recevant du public (ERP), ce qui, pour les lycées représente 908 ERP répartis sur l'ensemble du territoire breton.

Dans le cadre de la mise en accessibilité de son patrimoine bâti, et sur la base des diagnostics établis en 2009 et 2011, la Région Bretagne avait voté en octobre 2015, un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de ses ERP, majoritairement constitués par les lycées publics bretons. Cet Ad'ap a été déposé en Préfecture en décembre 2015. Le délai réglementaire pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité est fixé au 29/04/2025. La crise sanitaire a cependant impacté ce planning.

Pour rappel, les opérations de mise en accessibilité sont de 3 types :

- les opérations globales de mise en accessibilité de l'intégralité des sites, intégrées aux plans d'actions du SDI (axes 1 et 2)
- les opérations de restructuration d'un bâtiment comprenant réglementairement un volet de mise en accessibilité
- les opérations ponctuelles et spécifiques à l'accueil d'un élève en situation de handicap, qui sont, en règle générale, traitées hors plan d'actions. Les travaux réalisés via ces opérations permettent d'anticiper les opérations de mise en accessibilité globale.

La Région Bretagne dispose d'un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe en raison des exigences de continuité de service, du nombre et de la surface des bâtiments concernés et des moyens nécessaires.

Niveau d'accessibilité global

Les travaux menés dans le plan d'actions 2019-2021 ont permis d'améliorer de +4% le taux d'accessibilité moyen des sites. Fin 2021, le taux moyen d'accessibilité atteint 78%. Le taux d'accessibilité prend en compte les 5 types de handicap détaillés dans le tableau ci-dessous :

*Tableau 19 - Répartition du taux d'accessibilité par **type de handicap** – Année 2021 (en %)*

Handicap / Année	Handicap moteur	Mobilité réduite (mal marchants)	Handicap visuel	Handicap auditif	Troubles cognitifs	Taux moyen tout handicap confondu
2021	65%	80%	64%	85%	93%	78%

La Région a engagé sur la période 2019-21 :

17 opérations sur les lycées identifiées « accessibilité » représentant un montant de 7 M€

Il s'agit de travaux permettant de rendre accessible l'intégralité des bâtiments du site et les extérieurs. Ils concernent les axes 1, 2 et les cités scolaires (incluant un collège) en axe 8.

46 opérations concernant des rénovations d'ampleur de certains bâtiments d'un site. Les coûts travaux globaux engagés depuis 2019 sur ces opérations sont de 110 M€ ; on estime que la mise en accessibilité représente environ 6% du montant global. 6,6M€ ont été consacrés à la mise en accessibilité dans le cadre de ces travaux sur un bâtiment.

Comme précisé ci-avant, la Région a également conduit des travaux d'adaptation en urgence sans attendre les travaux de mise en accessibilité sur l'intégralité du site. Ce sont des opérations non inscrites au plan d'actions contribuant à répondre aux exigences réglementaires et aux demandes de certains lycées. Elles sont traitées soit en maîtrise d'ouvrage directe soit par les mandataires. Dans la majorité des cas et des handicaps, ces travaux, anticipés, ne seront pas à reprendre dans le cadre de l'opération globale. Dans le cas de la malvoyance, des spécificités seront probablement à apporter notamment à la signalétique

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

(contrastes visuels adaptés à la malvoyance de l'élève, les couleurs les mieux perçues variant d'une personne malvoyante à l'autre). Lors du Plan d'actions 19-21, 20 opérations de ce type ont été menées ou ont été lancées.

Sûreté

Cet enjeu est devenu une préoccupation incontournable tant pour la Région que pour les responsables d'établissement. La sécurisation d'un établissement scolaire est abordée de la manière suivante :

- 1er aspect et prioritaire : la pose de systèmes permettant d'informer les usagers de l'établissement de leur exposition à un risque majeur ou à une menace terroriste afin qu'ils adoptent le comportement adéquat pour se mettre en sûreté, conformément aux organisations prévues dans les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) relevant de la responsabilité du chef d'établissement[10]. Ceci est communément appelé « Alarmes PPMS »
- 2ème aspect : les travaux de sécurisation périmétrique (pose de clôture, portails/portillons, contrôles d'accès)

En 2020, la Région a notifié un accord-cadre pour le déploiement des alarmes PPMS dans les lycées publics. Lors du Plan d'actions 19/20 prolongé en 2021, 29 lycées ont été équipés d'alarmes PPMS et 29 sont en cours de travaux (démarrage fin 2021). A l'issue du Plan d'actions 22-24, l'ensemble des lycées seront équipés d'alarmes PPMS. Par ailleurs, 8 lycées ont fait l'objet de travaux de sécurisation périmétrique et 8 sont en cours de travaux (démarrés en 2021).

E - L'ingénierie immobilière de proximité

L'ingénierie de proximité (les subdivisions immobilières et leurs équipes mobiles d'assistance technique – EMAT) mise en place par la Région se traduit par des actions variées permettant de conduire des travaux amélioratifs, des interventions correctives d'urgence et d'assurer la maintenance spécialisée.

En matière d'investissement, les commandes passées par les subdivisions immobilières concernent un champ varié d'interventions :

- Fourniture de pièces détachées et consommables pour la maintenance spécialisée réalisée par les agents en EMAT
- Travaux de maintien des sites confiés à des entreprises : renouvèlement des réseaux, travaux d'étanchéité, remplacement des SSI, etc
- Travaux d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des agents : mise en peinture, réfection de sol, relamping LED, remplacement des équipements de cuisine, etc
- Travaux lourds : quelques opérations de rénovation lourdes de locaux

Parmi les opérations prises en charge par les subdivisions entre 2019 et 2021, voici les montants engagées pour quelques postes de dépenses significatifs :

- Le remplacement de pièces dans le cadre de dépannage des installations : 3 532 171€
- Le renouvellement des équipements de cuisine : 3 100 865€
- Les interventions participant à la réalisation d'économies d'énergie (déploiement de LED, régulateurs, robinets thermostatiques, isolation, etc) : 1 932 157 €

Par ailleurs, la fourniture des pièces détachées destinées à opérer la maintenance préventive des installations techniques de 2019 à 2021 a représenté une charge de 980 957 €. Ces milliers d'heures d'interventions réalisées par les agents en EMAT sont essentielles au bon fonctionnement des installations. Elles ont participé à réduire substantiellement le nombre de pannes en lycée et participent à une gestion plus optimisée des systèmes de chauffage et de ventilation.

[10] *On distingue 2 PPMS : PPMS Risques Majeurs et PPMS Attentat/Intrusion. Il s'agit d'actions à suivre afin de mettre les usagers en sûreté. La rédaction de ces documents relève de la responsabilité du chef d'établissement qui a pour obligation de les transmettre au rectorat.*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

2.6 – La prise en compte de l'énergie et de l'environnement au cœur des investissements immobiliers

Afin d'atteindre les objectifs de ce plan, plusieurs actions sont détaillées afin d'agir à la fois sur le besoin énergétique et sur les solutions techniques utilisées pour y répondre. La sobriété énergétique, première action à conduire, visant à réduire les besoins en terme de chauffage, est systématiquement intégrée dans les projets, dès lors que des actions sur les enveloppes extérieures des bâtiments sont réalisées. Ensuite, le déploiement des équipements de production de chaleur par le biais d'énergies renouvelables (en substitution des énergies fossiles dont le déploiement d'installations photovoltaïques) est réalisé.

En complément du plan énergie, feuille de route adoptée par la collectivité en 2019, la maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effets de serre liées aux constructions a été complétée au niveau législatif et réglementaire depuis cette date. En effet, la loi pour l'Evolution du Logement, de l'aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 et son décret d'application dit « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 et la loi Climat et Résilience du 20 juillet 2021 sont venues préciser et augmenter les obligations réglementaires à respecter. Ces nouveaux textes imposent notamment aux lycées des niveaux de réduction de la consommation énergétique du parc bâti aux horizons 2030, 2040 et 2050. Les objectifs respectifs pour ces dates sont une réduction de -40 %, - 50% et – 60% de la consommation énergétique par rapport à une année de référence (année 2014).

Les objectifs de réduction des consommations du décret tertiaire sont bien cohérents avec les objectifs du plan énergie. En effet, la Région avait anticipé cette mise en œuvre dès 2019 avec des objectifs ambitieux. L'observation des consommations actuelles constatées montre un fléchissement depuis 2014 des consommations qui viennent tangeanter les objectifs du décret tertiaire.

Afin de procéder à la fois à la mise en œuvre du plan énergie adopté par la collectivité et des nouvelles obligations réglementaires en matière de maîtrise énergétique, une démarche d'ingénierie est en cours de réalisation. Cette démarche permettra de caractériser l'état des lieux énergétique du patrimoine immobilier lycée afin de proposer une stratégie d'intervention sur l'immobilier visant à répondre aux attentes fortes au niveau de la maîtrise et de la résilience énergétique. Ce travail va notamment inclure la réalisation d'audits / pré-diagnostics énergétiques de l'ensemble des lycées permettant ainsi de connaitre au plus près les caractéristiques thermiques et énergétiques du parc. Les deux exemples ci-après illustrent la forme des premiers rendus de la démarche qui est menée actuellement.

Tableau 20 - Exemple de rendu de la démarche d'ingénierie réalisée actuellement - Etat des lieux des consommations énergétiques sur les 10 dernières années pour le lycée Jean Moulin situé à Châteaulin (29)

Consommation annuelle d'énergie finale										
Désignation	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Electricité MWhEF	331	348	359	NB	357	349	338	326	306	292
Gaz Naturel MWhEF	796	954	1 134		1 065	990	1 069	809	625	702
Fioul MWhEF	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Consommation totale MWhEF	**1 127**	**1 302**	**1 493**		**1 422**	**1 339**	**1 407**	**1 135**	**931**	**994**

NB : Consommations non prises en compte car données partielles ou incohérentes.

Exemple du lycée Jean Moulin situé à Châteaulin (29)

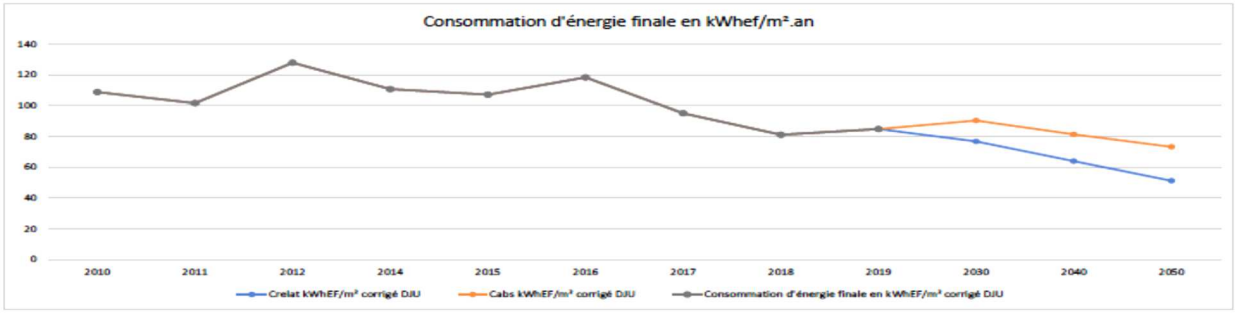

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Le plan énergie lycées en quelques chiffres

Les 10 sites les plus importants du parc immobilier **représentent 25 % des surfaces totales.**

La facture énergétique en 2019 s'est élevée pour les lycées à **13,8 M€** (contre 13.4M€ en 2017).

- Consommation globale du parc immobilier 2019 : **176 232 MWh**
- **75%** de la consommation globale du parc immobilier est imputable au **chauffage et à l'eau chaude sanitaire**
- Part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation énergétique finale = **10,6%**
- Pour l'année 2019, les émissions de gaz à effets de serre, exprimées en équivalent CO2, sont évaluées à environ **35 500** tCO2e **(soit 35 000 allers/retours Paris – New York en avion pour une personne)** et elles proviennent majoritairement, du gaz utilisé pour alimenter les chaudières (part estimée à 70%).

NB : le contexte que la Région connait depuis 2021 et en ce premier semestre 2022 invite à la plus grande prudence en matière de prévision des dépenses liées aux énergies avec un impact-direct de hausse des prix des fluides, connu depuis la crise Covid et dans la durée avec la guerre en Ukraine.

Conformément au plan énergie lycées, il est prévu un premier bilan des indicateurs définis dans cette feuille de route pour mesurer et évaluer sa mise en œuvre. Les données présentées ci-après constituent le premier point d'avancement.

Tableau 21 - Mise à jour des indicateurs du plan Energie lycées voté en 2019

Actions	Indicateurs et objectifs du plan énergie	2017 données de référence du plan énergie	2019 *Cumulé depuis 2017*	2021 Cumulé depuis 2017
Audits énergétiques	Nombre de sites réalisés (objectif de 15 par an)	0	0	48 (dont 26 en cours)
Plans de comptages et suivi consommations	Objectif de mise en place d'outils techniques à horizon de 5 à 7 ans sur tous les sites	0	Etat des lieux des outils techniques de comptage et de mesures existants	25 sites (dont 16 en cours)
Mobilisation des EPLE	Nombre de sites engagés (objectif 10 par an pendant 10 ans)	29 lycées sites Qualycée	2 sites CUBE's 11 sites en expérimentation + 32 sites Qualycée	8 sites CUBE's (situation COVID 2020 et 2021) + 34 sites Qualycée[12]
Rénovations des bâtiments	Surface Lycées réhabilités (réhabilitation de 3 bâtiments par an)	Etat initial	Environ 57 500 m²	Environ 73 000 m² réceptionnés fin 2021
Raccordements réseaux de chaleur	Nombre de sites raccordés (objectif de 2 sites tous les 3 ans)	10	13	21 dont 6 en cours
Mise en place de chaudières granulés bois	Nombre de chaufferies (1 site par an)	2	2	10 (dont 4 en cours)

[11] CUBE's : Challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire : il S'agit d'un grand programme d'éducation aux économies d'énergie et aux progrès énergétiques des bâtiments

[12] Qualycée : label délivré par la Région destiné aux lycées professionnels et technologiques avec un volet énergétique

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Panneaux Photovoltaïques	*Nombre d'installations*		21	
	Surface installée cumulée	4000m2	4583 m²	5103 m²

L'évolution des consommations entre 2019 et 2021 est la suivante :

- 2019 : 176 230 MWh
- 2021 : 167 660 MWh (soit une baisse d'environ 4,8 %)

L'évolution des émissions de GES entre 2019 et 2021 est la suivante :

- 2019 : environ 35 000 tCO2 eq
- 2021 : environ 33 500 tCO2 eq (soit une baisse d'environ 4,5%)

A- Les réalisations du plan énergie lycées

Quelques exemples ci-dessous illustrent les interventions régionales selon différentes thématiques de ce plan :

Audit énergétique : étude permettant de déterminer les performances thermiques d'un bâtiment/ d'un site, d'évaluer la performance des différents systèmes techniques de production de chaleur et de ventilation et de proposer des scénarios des travaux visant à les améliorer dans l'optique de réduire ses consommations énergétiques.

- En 2020 : les lycées polyvalents : Yvon Bourges à Dinard, Marcelin Berthelot à Questembert, Chaptal à Saint-Brieuc,
- En 2021 : le lycée professionnel maritime du Guilvinec.

Raccordement à un réseau de chaleur urbain : production de la chaleur via un système de production mutualisé entre l'ensemble des abonnés avec un recours à des combustibles renouvelables et/ou de récupération pour grande partie.

- **En 2021 :** le lycée professionnel Coëtlogon à Rennes, le lycée général et technologique Victor et Hélène Basch à Rennes.
- **Démarche initiée en 2021 et raccordement en 2023/2024** : le lycée professionnel et le lycée général et technologique Savina à Tréguier, le lycée polyvalent Colbert à Lorient, le lycée professionnel Marie Le Franc à Lorient, le lycée général de l'Iroise ainsi que de lycée polyvalent Dupuy de Lôme à Brest.

Isolation : action d'amélioration de la performance thermique du bâti/ clos couvert qui a pour objectif la réduction du besoin de chauffage en diminuant les déperditions thermiques de l'enveloppe extérieure.



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

- Le lycée général et technologique Victor et Hélène Basch à Rennes pour la restructuration des bâtiments C et D,
- le lycée professionnel Ampère à Josselin, le lycée général et technologique Charles de Gaulle à Vannes.

Chaufferies chaudières : action de modernisation des installations de production de chaleur fonctionnant au gaz complété d'action de substitution des installations de production de chaleur fonctionnant avec des combustibles fossiles par des installations fonctionnant avec des combustibles renouvelables.

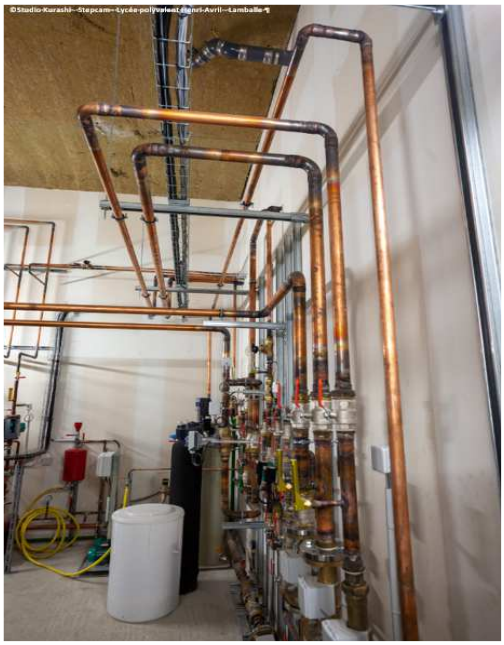

- Le lycée professionnel du bâtiment à Pleyben avec la mise en service d'une chaufferie bois,
- le lycée général et technologique René Cassin à Montfort sur Meu avec la réfection de la chaufferie,
- le lycée général et technologique agricole le Gros Chêne à Pontivy dont la réfection des chaufferies a été livrée,
- le lycée polyvalent Henri Avril à Lamballe dont la réfection de la chaufferie de l'atelier a été livrée.

Panneaux photovoltaïques : le déploiement dans les lycées vise à produire de l'électricité dite renouvelable qui sera soit autoconsommée sur place et/ou revendue.

- le lycée polyvalent Paul Sérusier à Carhaix sur le gymnase avec une mise en service prévue en décembre 2023, le lycée polyvalent
- le lycée de la Fontaine des Eaux à Dinan sur les ateliers avec une mise en service prévue en mai 2022,
- le lycée général et technologique Simone Veil à Liffré sur les toitures des bâtiments A/F/G/H avec une mise en service en décembre 2020,
- le lycée général et technologique Mona Ozouf à Ploërmel sur les toitures du bâtiment de restauration et l'ombrière du parking de la logistique avec une mise en service courant2023,
- le lycée général et technologique Sévigné à Cesson Sévigné sur les toitures de l'internat avec une mise en service en 2022 ainsi que le lycée professionnel et le lycée général et technologique Freyssinet à Saint Brieuc sur les toitures des ateliers.

B- Le volet environnemental dans les projets immobiliers

Soucieux de réduire l'empreinte environnementale générée par les constructions, les projets intègrent en complément du volet énergétique, des orientations et des choix en matière environnementale qui concernent à la fois les matériaux utilisés, les solutions techniques et la place « de la nature ou des espaces végétalisés » dans les établissements. Les projets retenus par la Région relèvent de l'achat public, intégrant une démarche économique et responsable vis-à-vis de l'environnement et de l'emploi. Il s'agit aussi pour la Région maître d'ouvrage de porter une démarche d'achat responsable et exemplaire et d'initier

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

l'accompagnement des filières dans ces objectifs. Les éléments qui sont présentés ci-après sont des exemples de sujets qui sont développés et expérimentés dans le cadre des projets immobiliers.



Lycée Théodore Monod – Le Rheu - Construction d'un espace de sciences – récupération des eaux pluviales

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'augmentation des effectifs dans l'agglomération rennaise. **Le nouveau bâtiment de sciences** de 2 300 m² sur 2 niveaux a été livré à la rentrée 2021. Le chantier aura duré 20 mois et a pris 3 mois de retard du fait du contexte sanitaire lié au COVID. Il comprend 10 salles de cours dont quelques salles banalisées, de travaux pratiques, de laboratoires, 2 salles de préparation et un pôle dédié aux biotechnologies. Les bâtiments permettent de disposer d'installations de qualité et aux normes RE 2020. Il répond à l'éco-référentiel de la Région concernant la sécurité, le confort, et la performance énergétique. Il dispose de l'installation d'un système hydro-économe permettant de récupérer les eaux pluviales afin d'alimenter les blocs sanitaires du bâtiment et les espaces verts ainsi que les plantations qui ont été réalisées à proximité du bâtiment de sciences.

Matériaux bio-sourcés :

L'acte de construire participant à une part significative des émissions de gaz à effets de serre dans la vie d'un bâtiment, il est privilégié l'emploi des matériaux bio-sourcés ou peu carbonés afin de les réduire. Une attention particulière est portée au niveau des caractéristiques environnementales et sanitaires des matériaux employés afin de limiter l'empreinte initiale laissée par le projet et de garantir un usage confortable et sain de l'espace pour les utilisateurs.

Dans les projets de constructions neuves, il est même fixé un seuil minimal de mise en œuvre de matériaux bio-sourcés – niveau 1 du label Bâtiments bio-sourcés. Ceci se traduit par l'imposition d'une quantité minimale à l'échelle du bâtiment de matériaux issus de ressources renouvelables comme par exemple le bois, la ouate de cellulose, le chanvre etc.





Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

L'opération de construction du gymnase du lycée Paul Sérusier à Carhaix en est la parfaite illustration où les objectifs du niveau 1 du label Bâtiments bio sourcés ont même été dépassés. L'usage du bois pour la partie structurelle du bâtiment a été privilégiée à d'autres systèmes plus carbonés.

Désimperméabilisation et renaturation

Soucieux de réintroduire « la nature / la végétation » au sein des établissements, des actions de désimperméabilisation des espaces extérieurs qui ont été artificialisés tels que les cours de récréation ont été entreprises. Ce type d'action participe également à réduire les phénomènes « d'ilot de chaleur urbain » et à améliorer l'aspect qualitatif des établissements en cassant la monotonie des grands espaces imperméables. Ceci se traduit par l'enlèvement de parties enrobées ou bétonnées au profit d'espaces végétalisés - enherbés et/ou arborés.

Désimperméabilisation des lycées et renaturation des sites :

Cité scolaire du lycée général l'Harteloire et le lycée Dupuy de Lome à Brest : les projets visent à désimperméabiliser une partie des cours de ces établissements. Les cours de récréation ont été redessinées en concertation avec les usagers dont les lycéens et de nombreux espaces végétalisés ont ou vont fleurir à la place de parties enrobées.

Le lycée général et technologique lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez : Marché Global de Performance (MGP) en cours sur le bâtiment principal avec l'intégration d'une dimension biodiversité portant notamment sur la préservation et la « réintroduction » de la faune et flore à l'échelle de l'établissement ainsi que la création d'une trame verte.

Récupération des eaux de pluie et des calories des eaux grises

Plusieurs expérimentations ont été mises en œuvre au sein des lycées en équipant des bâtiments de dispositifs récupérant des ressources qui étaient pour l'heure inutilisées. En effet, il est possible de mentionner les dispositifs de récupération d'eaux de pluies et les dispositifs de récupération des calories des eaux grises.

Le premier système consiste à collecter et stocker les eaux de pluies à l'échelle d'une toiture d'un bâtiment ou d'une emprise considérée et réutiliser cette eau pour alimenter les blocs sanitaires et pour arroser les espaces végétalisées le nécessitant. Le deuxième est destiné à récupérer la chaleur issue des eaux usées (en particulier des douches) et de récupérer ces calories pour préchauffer l'eau. Une expérimentation a été intégrée dans le projet de construction des internats de la **cité scolaire de Kérichen à Brest** consistant à récupérer la chaleur et les calories des eaux grises générées par les douches pour préchauffer l'eau chaude des sanitaires du bâtiment.

La gestion des espaces végétalisées

Afin d'offrir un cadre agréable aux usagers et de préserver l'environnement végétal des lycées publics bretons, la Région entreprend des travaux d'embellissement des espaces verts, leur entretien et l'aménagements des terrains de sport. La plantation d'arbres, la création de zones enherbées, le fleurissement, ainsi que la préservation des espèces arborées et l'entretien des massifs, des haies et des



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

arbres font parties intégrantes des missions confiées aux agents de la maintenance du patrimoine sur la base d'un guide de la maintenance et de formations, les travaux plus conséquents étant parfois externalisés. La mise en place d'une gestion différenciée sur une partie des espaces verts permet d'accroître la préservation de la biodiversité au sein des établissements en créant des biotopes propices à la vie de la faune et la flore de ces espaces.

Végétalisation des toitures

Le volet environnemental peut prendre toute sa place sur les enveloppes des constructions. En effet, la mise en œuvre de toitures végétalisées comme présentée sur l'image ci-dessous au lycée général et technologique Simone Veil de Liffré, permet d'offrir de multiple bienfaits à la fois aux usagers et à l'environnement. La végétalisation des toitures renforce tout d'abord le pouvoir inertiel de ces éléments ce qui permet, entre autres, de déphaser les pics de température et maintenir un confort d'usage à l'intérieur du bâtiment.
Cette action participe au même titre que la désimperméabilisation des espaces enrobés ou bétonnés, à réduire les « ilots de chaleur urbain » en réduisant les surfaces sombres qui emmagasinent la chaleur et la restituent ensuite. Enfin, cette solution permet de réguler les évènements pluvieux et éviter ainsi les montées en charge des différents réseaux d'évacuation d'eaux pluviales. En effet, la végétalisation d'une toiture permet de stocker une partie des eaux de pluies et joue ainsi le rôle de régulateur dans la gestion de ces eaux.



<u>Un cadre bâti des lycées vertueux de l'environnement et du confort des usagers retracé dans l'expérimentation du budget vert de la collectivité</u>

Depuis plusieurs années, la Région répond aux obligations formulées par les réglementations thermiques bâtimentaires : RT 2005, RT 2012. Elle est même allée au-delà, en appliquant les niveaux de performances décrits dans l'expérimentation «E+ / C-»[13], éléments qui sont repris majoritairement dans la future norme RE2020 qui sera applicable au 1er juillet 2022 pour toutes les nouvelles constructions.

Ces importants efforts ont pu ainsi être valorisés dans le cadre de l'expérimentation du budget vert permettant de classer les projets d'envergure en favorable ou neutre sur une fourchette de 5 critères de la méthode I4CE-*Institut de l'économie pour le climat*, allant de défavorable, à favorable, très favorable, neutre, indéfinie.

[13] Le label E+C- (comme "énergie plus, carbone moins"), appelé également label énergie carbone, préfigure la future réglementation thermique. L'un de ses principaux apports est d'intégrer à l'évaluation des bâtiments leur empreinte carbone.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Le troisième plan d'actions immobilier du SDI se déroulera sur trois années de 2022 à 2024 ; il a été organisé en concertation dès la fin de l'année 2021 puis durant les premiers mois de l'année 2022, avec les élu.e.s des conseils d'administration des lycées, les partenaires institutionnels (autorités académiques, départements pour les cités scolaires), les directions des établissements..., comme le prévoit la convention Région-EPLE (2019).

3.1 - Un plan d'actions 2022-2024 pour poursuivre les objectifs fixés

Le plan d'actions immobilier 2022-2024 s'inscrit en cohérence et en continuité du plan d'actions 2019-2021, dans le respect des enveloppes financières dédiées dans le cadre du schéma directeur immobilier, soit 1,3 milliards d'euros. L'Autorisation de Programme (AP) pour la période 2022-2024 est de 330 M€ sur 3 ans, soit 110 M€/an. Avec une volonté affichée de tout mettre en œuvre pour offrir des conditions d'accueil favorables pour les usagers des lycées publics bretons, les priorités du plan d'actions 2022-2024 sont conformes à celles du Schéma Directeur Immobilier (SDI).

Ainsi, les axes 1, 2 et 8 ont été conservés comme axes prioritaires et les lycées classés dans ces axes ont majoritairement été retenus dans le plan d'actions 2022-2024. Des arbitrages ont dû être opérés afin de garantir le respect des enveloppes financières. Parmi les établissements devant faire l'objet de travaux d'ampleur, la priorité a été donnée aux lycées n'ayant pas connu d'intervention lourde engagée. Sont notamment dans ce cas de figure les lycées Fulgence Bienvenue à Loudéac, Chaptal et Ernest Renan à Saint-Brieuc, le lycée Jules Lesven à Brest avec la restructuration de son pôle mode et vêtements pour adapter les locaux aux formations, ou encore les lycées Marcelin Berthelot à Questembert ou Lesage à Vannes.



Ajoutés à ces orientations énoncées dans le SDI, une attention particulière aux sujets « sécurité » est requise et ils font l'objet d'une part importante du plan d'actions 2022-2024. La poursuite du remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI) à tête ionique, le déploiement généralisé à tous les établissements des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ou encore le traitement de l'amiante et du radon, directement en lien avec la santé et sécurité de tous, sont particulièrement pris en compte. L'ensemble des sujets liés à la sécurité représente près de 28 M€ sur les 3 ans.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

De plus, le plan d'actions 2022-2024 porte un regard attentif aux travaux relevant de la charge du propriétaire qui constituent un engagement financier important même s'ils ne sont pas directement perceptibles par les usagers. En effet, les réfections de toitures par exemple, qui deviennent incontournables en raison de l'âge des bâtiments, mobilisent d'importants crédits. Ces travaux souvent d'ampleur participent directement au maintien en état des bâtiments et à leur performance énergétique par une isolation thermique renforcée.

Le présent plan d'actions intègre bon nombre de projets en lien avec les locaux agents : lingeries, ateliers des agents de la maintenance du patrimoine (AMP), services de restauration tels que ceux des lycées Kernilien à Plouisy, Jean Moulin à Châteaulin, Tristan Corbière à Morlaix ou Dupuy de Lome à Lorient, notamment.

Enfin, selon les situations locales et conformément aux préconisations de polyvalence et de mutualisation des espaces et des équipements (installations sportives, salles polyvalentes, internats…), les nouvelles études rechercheront l'évolutivité et la souplesse d'utilisation de ces espaces qui pourraient être mis à disposition à des tiers extérieurs au lycée (travailleurs saisonniers, associations…).

Une étude sur l'adaptation des lycées publics bretons aux dérèglements climatiques sera engagée afin d'analyser la manière dont les établissements sont impactés. Cette étude permettra de faire des propositions pour y faire face dans les futurs projets immobiliers ainsi que de nourrir la stratégie du prochain schéma directeur immobilier.

3.2 – L'enveloppe financière consacrée aux investissements immobiliers

Le budget d'investissement du programme portant les investissements immobiliers des lycées (programme 303) représentait 20% du budget d'investissement régional en 2021, contre 16% en 2020 (en crédits de paiement). Cette proportion se confirme dans le Budget Primitif 2022 : 140 M€ (Crédits de Paiement d'investissement) pour un total de 700 M€.

Sur l'autorisation de programme (AP) couvrant la période de 2019 à 2021, 533 M€ ont été affectés, soit plus du double par rapport au plan d'actions immobilier précédent alors que la durée n'a augmenté que de 50%.

Graphique 8 - Affectations / paiements des investissements immobilier lycées de 2004 à 2024

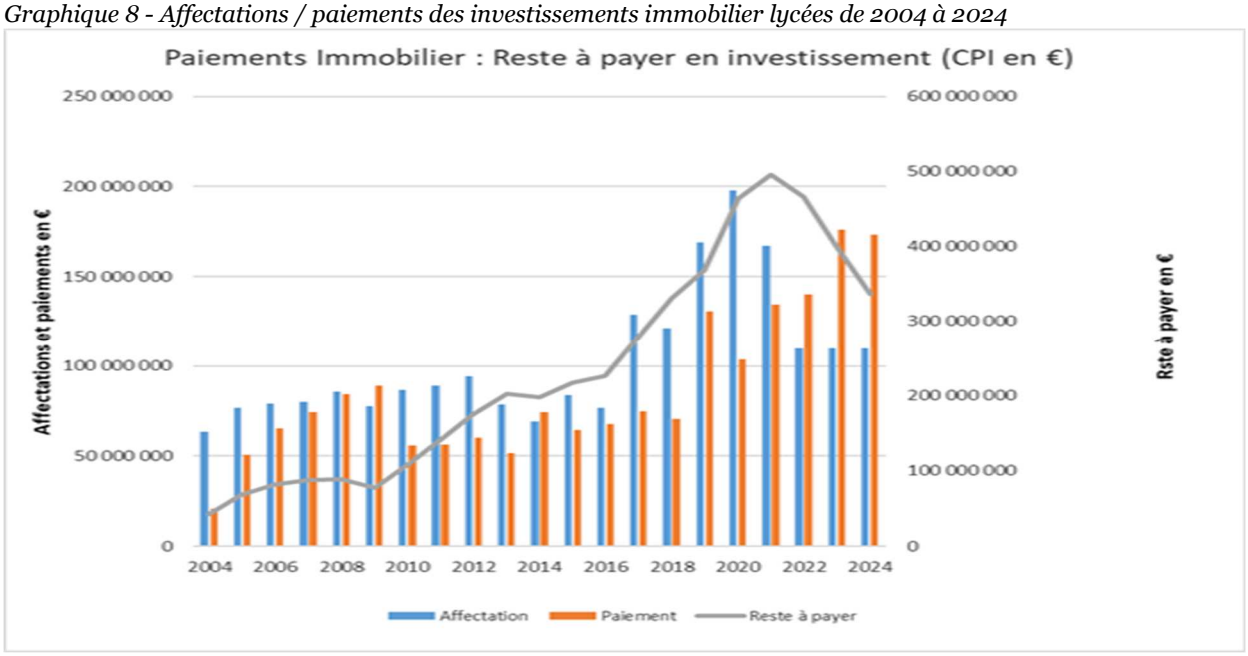

La courbe du graphique ci-dessus montre très bien la différence de rythme entre les sommes affectées et les crédits de paiement mobilisés, générant un décrochage à la hausse des sommes restant à payer. Ce décrochage est lié au lancement de grosses opérations de restructuration et/ou de travaux d'ampleur, dont la décision d'engagement intervient en début de processus des projets, mais dont les paiements s'étalent sur plusieurs années, à fortiori lorsque les chantiers connaissent des retards (COVID-19).

Afin de maintenir l'ambition régionale tout en respectant les orientations budgétaires et ainsi que la capacité de désendettement de la collectivité, nous proposons un plan d'actions immobilier pour la période 2022-2024 s'élevant à 110 M€/an en affectations, soit pour toute la durée du plan d'actions 2022-2024, un

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

montant total de 330 M€. Ce niveau d'affectations doit permettre de maîtriser le suivi budgétaire et concomitamment la mise en œuvre des projets programmés sur cette période ainsi que leur suivi jusqu'à la livraison.

Certains projets prévus en 2019-2021, non-engagés et reconnus comme moins prioritaires, ont été programmés au-delà de 2024 afin de prendre en compte des nouveaux projets dont l'urgence et/ou la nécessité avérée les rendaient incontournables.

Néanmoins, les projets engagés et prévus dans le précédent plan d'actions, soit en phase travaux, soit en phase études, sont naturellement poursuivis sur 2022-2024. Ils représentent 60% de l'enveloppe financière du plan d'actions 2022-2024 (hors enveloppe transversale de 95 M€). S'y ajoutent à hauteur de 10 % de l'enveloppe, les projets non-prévus au précédent plan d'actions mais qui ont dû être pris en charge en raison de leur nature ou urgence, que ce soit en études ou en travaux, et qui ont de fortes incidences sur les crédits de paiement à venir. Le graphique ci-dessus montre un décalage de 2 ans entre les sommes affectées et les paiements importants.

Ainsi, à fin 2021,

- 210 M€ étaient affectés au titre des projets pour lesquels la phase-études a été engagée, ceux-ci mobiliseront à eux seuls 190 M€ en crédits de paiement sur la période 2022-2024,
- 307 M€ étaient affectés au titre des projets pour lesquels la phase travaux a été engagée ceux-ci mobiliseront 255 M€ en crédits de paiement sur la période 2022-2024,

Plan de relance

Le plan d'actions 19/20 prolongé en 2021 s'inscrit également dans une démarche de valorisation et de participations de partenaires. En particulier, la stratégie régionale visant à améliorer la performance énergétique de ses bâtiments dont les lycées a notamment permis de bénéficier de la Dotation Régionale à l'Investissement dans le cadre de France Relance : 13 projets dont 8 permettant un gain énergétique très important (supérieur à 30% et/ou permettant la qualification en E3C1 ou E4C1 en termes de performance énergétique -très faiblement énergivores/ passifs-) ont ainsi permis de mobiliser 26.9 M€ de dotation. De même, le projet relatif au déploiement d'abris vélos dans les lycées permettra de lever 500 K€ dans le cadre des fonds européens (FEDER REACT EU).
De plus, au titre des investissements dans les lycées, la Région sollicite la participation d'autres collectivités (conseils départementaux) pour des projets dont l'usage sera commun (cité scolaire) ou des recettes de fonctionnement (production d'énergie par les panneaux photovoltaïques). 2 M€ en recettes sont ainsi perçus chaque année.

Enfin, la Région a signé une convention cadre en 2019 avec l'ADEME, dans le cadre d'un contrat patrimonial de développement des énergies renouvelables thermiques. Il nous permet de solliciter des subventions pour l'installation de onze chaufferies bois granulées dans les lycées publics. L'aide attribuée est une subvention d'un montant global de 1 134 600,00 €.

3.3 - Des projets conséquents inscrits au plan d'actions 2022-2024

Tableau 22 - Prévisions du nombre de projets du plan d'actions 2022-2024 et les enveloppes financières par axe

Répartition des projets par axe	Nombre total de sites	Nombre de projets inscrits au plan d'actions 22-24	**AP 22-24 (en euros)**
Axe 1 : restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	20	68	**48 334 417**
Axe 2 : assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	20	80	**52 272 056**
Axe 3 : améliorer la performance énergétique du patrimoine	5	28	**27 114 676**
Axe 4 : adapter les locaux aux usages	3	10	**7 340 000**
Axe 5 : adapter les capacités d'hébergement	3	14	**2 553 000**
Axe 6 : adapter les locaux aux évolutions démographiques	3	12	**1 143 000**
Axe 7 : adapter les locaux aux exigences sanitaires	2	11	**3 307 785**
Axe 8 : assurer le maintien des sites	49	200	**92 219 187**
TOTAL	**105**	**423**	**234 284 121**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

- 234 M€ seront consacrés à la réalisation des projets inscrits au plan d'action 2022-2024
- 96 M€ sont alloués à des enveloppes transversales servant à financer des interventions et travaux regroupés autour de thématiques ciblées (chaudières, amiante, équipement de cuisine…) dont le montant par opération est inférieur à 50 k€

A - Les axes prioritaires 1,2, et 8

Tableau 23 - Prévisions des stades d'avancement des projets inscrits ***au plan d'actions 2022-2024 pour les axes 1,2 et 8*** *(en nombre de projets)*

AXES PRIORITAIRES	Stade d'avancement des projets à l'horizon fin 2024				
	Programme	Etudes	Travaux	Livraison	**Total**
Axe 1	1	8	21	38	**68**
Axe 2	0	2	32	46	**80**
Axe 8	0	14	88	98	**200**
Nombre total de projets	**1**	**24**	**141**	**182**	**348**
Proportion	0%	7%	41%	52%	

L'ensemble de ces 348 projets représente 82% des projets inscrits dans le plan d'actions immobilier 2022-2024

Les projets dont la <u>livraison</u> est envisagée sur la période

Des projets conséquents sont prévus en phase livraison sur ce plan d'actions immobilier pour la période 2022-2024 (montant total du projet indiqué)

Axe 1 : restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur

- Brest - campus de Kérichen : construction d'un internat mutualisé aux 3 lycées (Vauban, Lesven, la Pérouse) : 27.5 M€
- Lamballe -lycée Henri Avril : locaux d'enseignement (restructuration du bâtiment E y compris le service de restauration): 15 M€ ;
- Morlaix - lycée Tristan Corbière : construction d'un bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance : 25,5 M€

Axe 2 : mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité

Brest - lycée La Pérouse : mise en accessibilité du site (fusion avec les lycées Vauban et Lesven) a concerné Le programme de travaux vise une mise en conformité totale du site et de l'ensemble des bâtiments qui ne sont pas concernés par une déconstruction ou réhabilitation avant 2025. L'opération est estimée à 3 155 538 € TTC. Concernant la signalétique, les crédits nécessaires ont déjà été affectés dans le cadre de l'opération de déploiement de la signalétique de l'Axe 1 confiée à SemBreizh.

- Landerneau - lycée de l'Elorn : construction d'un bâtiment ASSP et mise en accessibilité du bâtiment C : 8M€ ;
- Landerneau - lycée de l'Elorn : mise en accessibilité des bâtiments et déploiement d'une signalétique Région : 1,5 M€ ;
- Landivisiau - lycée du Léon : mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région : 230 000 € ;
- Quimper – lycée Chaptal : mise en accessibilité du site : 742 000 €

Axe 8 : maintien des sites

- Rennes - lycée Victor et Helène Basch : locaux d'enseignement (rénovation de l'externat bâtiment D) : 20 M€

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

B - les autres axes : 3, 4, 5, 7

*Tableau 24 - Prévisions des stades d'avancement des projets inscrits **au plan d'actions 2022-2024 pour les axes 3, 4, 5, 6 et 7** (en nombre de projets)*

AUTRES AXES	Stade d'avancement des projets à l'horizon fin 2024				
	Programme	Etudes	Travaux	Livraison	**Total**
Axe 3	0	4	15	9	**28**
Axe 4	0	1	6	3	**10**
Axe 5	0	1	5	8	**14**
Axe 6	0	1	7	4	**12**
Axe 7	0	0	2	9	**11**
Nombre total de projets	**0**	**7**	**35**	**33**	**75**
Proportion	0%	9%	47%	44%	

L'ensemble de ces projets (75) représente 18% des projets inscrits dans le plan d'actions immobilier 2022-2024.

Les projets dont la <u>livraison</u> est envisagée sur la période :

Axe 3 : améliorer la performance énergétique du patrimoine
- Lorient - lycée Colbert/lycée Marie Le Franc : construction d'un internat mutualisé: 17 M€ ;
- Rennes - lycée Joliot Curie : toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation de l'internat : 8,3 M€

Axe 4 : adapter les locaux aux usages
- Châteaulin – lycée agricole (site de Suscinio - Morlaix) : Rénovation des ateliers des agents de maintenance du patrimoine, y compris la réfection de la voie d'accès à l'exploitation et aux services : 1 M€

Axe 5 : adapter les capacités d'hébergement
- Brest – lycée Dupuy de Lôme : restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B, déconstruction des bâtiments C et I, végétalisation et sécurisation périmétrique du site : 14 M€ ;
- Lanester – lycée Jean Macé : réfection de la digue du bassin d'eau pluviale, dévoiement et réfection des réseaux, réalimentation électrique de l'amphithéâtre et optimisation électrique : 2 M€

Axe 6 : adapter les locaux aux évolutions démographiques
- Fougères – lycée Jean Guéhenno : Désenfumage du grand hall (atelier du bâtiment G), réfection de la toiture et isolation et réfection des toitures de tous les bâtiments (lycée professionnel) : 3 M€ ;
- Fougères – lycée Jean Guéhenno : Espaces agents (lycée enseignement général) et atelier des agents de maintenance du patrimoine : 1,8 M€
- Ploërmel – construction du lycée général et technologique Mona Ozouf : 35,7 M

Axe 7 : adapter les locaux aux exigences sanitaires
- Carhaix – lycée Paul Sérusier : reconstruction du gymnase : 5 M€ ;
- Carhaix – lycée Paul Sérusier : reconstruction des locaux agents, d'une lingerie mutualisée et d'un pôle santé : 3 M€ ;
- Rostrenen – lycée Rosa Parks, aménagement du CAP production et service en restauration dans la salle des commensaux : 120 000 € ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Construction du **lycée Mona Ozouf à Ploërmel** – Un équipement performant répondant aux évolutions démographiques

Le cahier des charges visait à mettre en œuvre un équipement de forte qualité environnemental et évolutif au niveau pédagogique. De plus, il avait été souhaité que cet établissement dispose dans sa conception d'outils numériques performants afin de prendre en compte les besoins liés aux innovations pédagogiques. Cet ensemble bâtimentaire de 11 200 m² a été intégré dans un environnement paysagé répondant aux enjeux de développement durable fixé dans le cadre du SDI, à savoir : santé des usagers par la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, par l'utilisation de matériaux bio-sourcés. La maîtrise de l'énergie est garantie par l'installation d'équipements adaptés afin de répondre à la norme RE 2020 et au niveau de performance « Energie 3 carbone ». Les volets relatifs à la gestion des déchets et à l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments sont également pris en compte.

Intégré dans un projet urbain, le lycée bénéficiera d'un pôle multimodal ainsi que des infrastructures sportives situés à proximité du lycée.



3.4 - De la concertation et de la communication autour du plan d'actions 2022-2024

Les grandes étapes de concertation préalables au vote du plan d'actions ont été les suivantes :

- 1er semestre 2021 : la Direction de l'immobilier et subdivisions immobilières de la Région ont recensé les besoins des établissements et listé les réfections importantes à mener pour maintenir le bâti en état. En parallèle, une stratégie du propriétaire a été élaborée pour être mise en œuvre sur plusieurs années,
- Octobre 2021 – janvier 2022 : les différentes priorités ont été croisées avec les enjeux portés par les directions de l'Education (enjeux pédagogiques et liés aux besoins en formation), de l'informatique (enjeux d'infrastructures informatiques), des Ressources Humaines (enjeux sur les locaux et les conditions de travail du personnel régional) et avec les directions territorialisées,
- Décembre 2021 : présentation des grands principes et du calendrier à la Commission formation,
- Janvier 2022 : rencontre des Conseils départementaux pour les cités mixtes,
- Janvier – février 2022 : rencontres avec les autorités académiques,
- Février 2022 : courrier aux établissements indiquant les projets susceptibles d'être retenus et non retenus,
- Février – mars 2022 : rencontre / contact avec les établissements sollicitant des compléments d'information,
- Mars 2022 : point sur l'avancement des travaux à la Commission formation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Pour chaque établissement une fiche synthétique intitulée « fiche plan d'actions immobilier » a été produite. Elle présente en trois parties pour chaque lycée :

- sa situation administrative et géographique,
- le bilan du plan d'actions 2019-2021 : autorisations de programmes affectées, projets menés et leurs stades d'avancement,
- les crédits de paiement d'investissement payés depuis le début du Schéma Directeur Immobilier,
- les projets à engager ou à poursuivre avec leur stade d'avancement sur la période 2022-2024.

L'ensemble des fiches du plan d'actions immobilier lycées sont annexées à ce rapport. Les établissements seront destinataires des fiches qui les concernent.

Ainsi, il vous est proposé :

- DE PRENDRE ACTE du bilan du plan d'actions 2019-2020 prolongé en 2021.

- D'ADOPTER le nouveau plan d'actions immobilier prévisionnel pour 2022-2024 qui fera l'objet de décisions d'affectations pour chaque opération de travaux lors de réunions de la commission permanente.

Le Président,

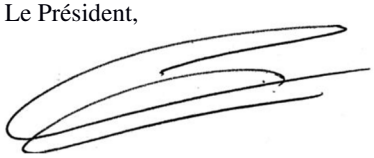

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Table des matières

I- Rappel des grandes orientations politiques immobilières dans les lycées 2
L'élaboration du schéma directeur immobilier 2
Le plan internat 3
La Breizh COP et le plan énergie 4
La feuille de route « bien manger pour tous » 4
La feuille de route « numérique éducatif et réseaux » 4
Une ingénierie qui s'est adaptée au contexte local 5
II. Le bilan du plan d'actions 2019-2020 prolongé en 2021 5
2.1 - Des objectifs atteints et des projets livrés sur la période 2019-2021 5
2.2 - Les axes prioritaires du SDI 7
2.3- Les autres axes : 3,4,5,6,7 10
2.4- Les nouveaux lycées en réponse à l'évolution démographique 11
2.5- La mise en œuvre de la stratégie régionale 12
A– La Région au service de la communauté lycéenne 12
B - Les projets relatifs aux espaces périphériques à la formation : le plan internat et le bien manger pour tous dans les lycées 16
C- La Région employeur 20
D - La Stratégie du propriétaire 21
E – L'ingénierie immobilière de proximité 25
2.6 – La prise en compte de l'énergie et de l'environnement au cœur des investissements immobiliers 26
A- Les réalisations du plan énergie lycées 28
B- Le volet environnemental dans les projets immobiliers 29
III – Le plan d'actions 2022-2024 33
3.1 - Un plan d'actions 2022-2024 pour poursuivre les objectifs fixés 33
3.2 – L'enveloppe financière consacrée aux investissements immobiliers 34
3.3 - Des projets conséquents inscrits au plan d'actions 2022-2024 35
A - Les axes prioritaires 1,2, et 8 36
B - les autres axes : 3, 4, 5, 7 37
3.4 – De la concertation et de la communication autour du plan d'actions 2022-2024 38

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

ANNEXE 1

TABLEAU DE REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR AXE DU SDI

ANNEXE 2

GRILLE DE LECTURE DE LA FICHE « PLAN D'ACTIONS IMMOBILIER »

ANNEXE 3

FICHES PLAN D'ACTIONS IMMOBILIER

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Annexe 1 - Tableau de répartition des établissements

Dpt	Ville	Établissement	Axe	Titre de l'axe
22	CAULNES	LP AGRICOLE	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
22	DINAN	LYCÉE LA FONTAINE DES EAUX	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
22	GUINGAMP	LP JULES VERNE	8	Assurer le maintien des sites *
22	GUINGAMP	LYCÉE AUGUSTE PAVIE	8	Assurer le maintien des sites *
22	LAMBALLE	LYCÉE HENRI AVRIL	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
22	LANNION	LYCÉE FÉLIX LE DANTEC	8	Assurer le maintien des sites *
22	LOUDEAC	LYCÉE FULGENCE BIENVENUE	8	Assurer le maintien des sites *
22	MERDRIGNAC	LYCÉE DU MENÉ	8	Assurer le maintien des sites *
22	PAIMPOL	L.P.M. PIERRE LOTI	8	Assurer le maintien des sites *
22	PAIMPOL	LYCÉE KÉRAOUL	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
22	PLOUISY	LYCÉE AGRICOLE KERNILIEN	8	Assurer le maintien des sites *
22	QUINTIN	LP JEAN MONNET	8	Assurer le maintien des sites *
22	ROSTRENEN	LYCÉE PROF. ROSA PARKS	7	Adapter les locaux aux exigences sanitaires
22	ST BRIEUC	LP JEAN MOULIN	8	Assurer le maintien des sites *
22	ST BRIEUC	LYCÉE CHAPTA L	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
22	ST BRIEUC	LYCÉE ERNEST RENAN	8	Assurer le maintien des sites *
22	ST BRIEUC	LYCÉE EUGÈNE FREYSSINET	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
22	ST BRIEUC	LYCÉE RABELAIS	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
22	ST QUAY PORTRIEUX	LP LA CLOSERIE	8	Assurer le maintien des sites *
22	TREGUIER	LYCÉE JOSEPH SAVINA	8	Assurer le maintien des sites *
29	BREST	CAMPUS KERICHEN	8	Assurer le maintien des sites *
29	BREST	L.P DUPUY DE LÔME	5	adapter les capacités d'hébergement
29	BREST	LYCÉE AMIRAL RONARC'H	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
29	BREST	LYCÉE HARTELOIRE	8	Assurer le maintien des sites *
29	BREST	LYCÉE IROISE	8	Assurer le maintien des sites *
29	BREST	LYCÉE JULES LESVEN	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
29	BREST	LYCEE LA PEROUSE	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	BREST	LYCÉE VAUBAN	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
29	CARHAIX PLOUGUER	LYCÉE PAUL SÉRUSIER	7	Adapter les locaux aux exigences sanitaires
29	CHATEAULIN	LEGTA DE L'AULNE	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
2 9	CHATEAULIN	LYCÉE JEAN MOULIN	8	Assurer le maintien des sites *
2 9	CONCARNEAU	LYCÉE PIERRE GUÉGUIN	8	Assurer le maintien des sites *
29	DOUARNENEZ	LYCÉE JEAN-MARIE LE BRIS	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
29	FOUESNANT	LEGTA QUIMPER BRÉHOULOU	8	Assurer le maintien des sites *
29	LANDERNEAU	LYCÉE DE L'ELORN	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	LANDIVISIAU	LYCÉE DU LÉON	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	MORLAIX	LYCÉE TRISTAN CORBIÈRE	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *

* axes prioritaires du SDI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

29	MORLA IX	LEGTA SIS AU LIEU DIT SUSCINIO	4	Adapter les locaux aux usages
29	PLEYBEN	LP DES MÉTIERS DU BÂTIMENT	8	Assurer le maintien des sites *
29	PONT DE BUIS	LYCÉE PROFESSIONNEL	8	Assurer le maintien des sites *
29	PONT L ABBE	LYCÉE LAËNNEC	8	Assurer le maintien des sites *
29	QUIMPER	EREA LOUISE MICH EL	8	Assurer le maintien des sites *
29	QUIMPER	LYCÉE BRIZEUX	8	Assurer le maintien des sites *
29	QUIMPER	LYCÉE CHAPTAL	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	QUIMPER	LYCÉE DE CORNOUAILLE	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	QUIMPER	LYCÉE YVES THÉPOT	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
29	QUIMPERLE	LP ROZ GLAS	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
29	QUIMPERLE	LYCÉE KERNEUZEC	8	Assurer le maintien des sites *
29	TREFFIAGAT	L.P.M. DU GUILVINEC	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
35	BAIN DE BRETAGNE	LYCÉE JEAN BRITO	6	adapter les locaux aux évolutions démographiques
35	BRUZ	LYCÉE ANITA CONTI	8	Assurer le maintien des sites *
35	CESSON SEVIGNE	LYCÉE SÉVIGNÉ	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
35	COMBOURG	LYCÉE F.R. DE CHATEAUBRIAND	8	Assurer le maintien des sites *
35	DINARD	LYCÉE YVON BOURGES	8	Assurer le maintien des sites *
35	DOL DE BRETAGNE	LP ALPHONSE PELLE	4	Adapter les locaux aux usages
35	FOUGERES	LYCÉE JEAN GUÉHENNO	6	Adapter les locaux aux évolutions démographiques
35	LE RHEU	LYCÉE THÉODORE MONOD	6	Adapter les locaux aux évolutions démographiques
35	LIFFRE	LYCEE SIMONE VEIL	8	Assurer le maintien des sites *
35	MONTFORT SUR MEU	LYCÉE RENÉ CASSIN	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
35	REDON	EREA REDON	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
35	REDON	LYCÉE BEAUMONT	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
35	RENNES	EREA	4	Adapter les locaux aux usages
35	RENNES	LP CHARLES TILLON	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LP COËTLOGON	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
35	RENNES	LP JEAN JAURÈS	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LP LOUIS GUILLOUX	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LYCÉE BRÉQUIGNY	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
35	RENNES	LYCÉE CHATEAUBRIAND	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LYCÉE EMILE ZOLA	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LYCÉE JEAN MACÉ	3	Améliorer la performance énergétique du patrimoine
35	RENNES	LYCÉE JOLIOT CURIE	3	Améliorer la performance énergétique du patrimoine
35	RENNES	LYCÉE PIERRE MENDÈS	3	Améliorer la performance énergétique du patrimoine
35	RENNES	LYCÉE RENÉ DESCARTES	8	Assurer le maintien des sites *
35	RENNES	LYCÉE VICTOR ET HELENE BASCH	8	Assurer le maintien des sites *
35	ST AUBIN DU CORMIER	LP AGRICOLE	8	Assurer le maintien des sites *
35	ST MALO	L.P.M.	8	Assurer le maintien des sites *
35	ST MALO	LYCÉE JACQUES CARTIER	8	Assurer le maintien des sites *
35	ST MALO	LYCÉE MAUPERTUIS	8	Assurer le maintien des sites *

* axes prioritaires du SDI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

35	TINTENIAC	LP BEL AIR	8	Assurer le maintien des sites *
35	VITRE	LP LA CHAMPAGNE	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
35	VITRE	LYCÉE BERTRAND D'ARGENTRÉ	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	AURAY	LP BERTRAND DUGUESCLIN	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
56	AURAY	LYCÉE BENJAMIN FRANKLIN	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	ETEL	L.P.M.	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
56	ETEL	LP EMILE JAMES	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	GUER	LYCÉE BROCÉLIANDE	3	Améliorer la per for m a n ce énergétique du patrimoine
56	HENNEBONT	L.P EMILE ZOLA	8	Assurer le maintien des sites *
56	HENNEBONT	LYCÉE VICTOR HUGO	8	Assurer le maintien des sites *
56	JOSSELIN	LP AMPÈRE	8	Assurer le maintien des sites *
56	LANESTER	LYCÉE JEAN MACÉ	5	adapter les capacités d'hébergement
56	LOCMINE	LP LOUIS ARMAND	8	Assurer le maintien des sites *
56	LORIENT	LP MARIE LE FRANC	5	adapter les capacités d'hébergement
56	LORIENT	LYCÉE COLBERT	3	Améliorer la performance énergétique du patrimoine
56	LORIENT	LYCÉE DUPUY DE LÔME	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	PLOEMEUR	E.R.E.A .	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	PLOERMEL	LYCEE MONA OZOUF	8	Assurer le maintien des sites *
56	PONTIVY	LEGTA	8	Assurer le maintien des sites *
56	PONTIVY	LP DU BLAVET	8	Assurer le maintien des sites *
56	PONTIVY	LYCÉE JOSEPH LOTH	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
56	PORT LOUIS	LP JULIEN CROZET	8	Assurer le maintien des sites *
56	QUESTEMBERT	LYCÉE MARCELIN BERTHELOT	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
56	ST JEAN BREVELAY	LP AGRICOLE	2	Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité *
5 6	VANNES	LP JEAN GUÉHENNO	8	Assurer le maintien des sites *
56	VANNES	LYCÉE ALAIN RENE LESAGE	1	Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur *
56	VANNES	LYCÉE CHARLES DE GAULLE	8	Assurer le maintien des sites *

* axes prioritaires du SDI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Annexe 2 - Guide de lecture plan d'actions immobilier

Nom du lycée public – Ville - Département

Adresse postale de l'établissement

Code administratif de l'établissement : UAI établissement

Réseau *Réseau de rattachement (éducation nationale/agricole/maritime)*

Effectif *Effectifs d'élèves lycéens recensés année scolaire 2021/2022*

Un des 8 axes du schéma directeur immobilier dont relève l'établissement
Axe 1 : restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur
Axe 2 : assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité
Axe 3 : améliorer la performance énergétique du patrimoine
Axe 4 : adapter les locaux aux usages
Axe 5 : adapter les capacités d'hébergement
Axe 6 : adapter les locaux aux évolutions démographiques
Axe 7 : adapter les locaux aux exigences sanitaires
Axe 8 : assurer le maintien des sites

AXE 1 du SDI

Données patrimoine Surface bâtie : correspond à la surface balayable

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières *Somme des investissements qui a été approuvée par la Région pour la période 2019/2021, afin de mobiliser les crédits nécessaires pour réaliser le projet.*

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) *Somme des investissements payés par la Région aux entreprises dont la SEMBREIZH, depuis 2016 à ce jour, pour la réalisation des travaux.*

Projets prévus au plan d'actions (PA) *Etat d'avancement des projets qui étaient identifiés au Plan d'actions 2019 – 2020 à la date de décembre 2021.*

Construction d'un gymnase — Projet | **Programme** | Études | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés *Liste des projets qui n'étaient pas identifiés au moment de l'élaboration du Plan d'actions 2019 – 2020 mais qui, par leur caractère d'urgence ou nécessité ont été menés sur la période 2019 – 2020-2021, ainsi que leur état d'avancement.*

Site de Ker Siam - Travaux de réfection de 9 blocs douches individuels des 2 internats — Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Plan d'actions 2022/2024

Liste des projets qui seront pris en charge au Plan d'actions 2022 – 2024, ainsi que l'état prévisionnel d'avancement à fin 2024.

Site de Ker Siam - Travaux de réfection de 9 blocs douches individuels des 2 internats — Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Légende *Liste des politiques régionales dans lesquelles s'inscrivent les projets de ces deux plans d'actions immobiliers (Breizhcop, dont le plan énergie, le plan internat et les équipements sportifs).*

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fiches plan d'actions immobilier des lycées

→ BILAN DU PLAN D'ACTIONS 2019/2020-2021

→ PLAN D'ACTIONS 2022 / 2024



Juin - Juillet 2022

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fiches plan d'actions immobilier des lycées

→ CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE - Caulnes (22)

ROUTE DE DINAN
22350 Caulnes

Code UAI établissement :
0221032C



AXE 1 du SDI

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 218 élèves

Evolution effectifs

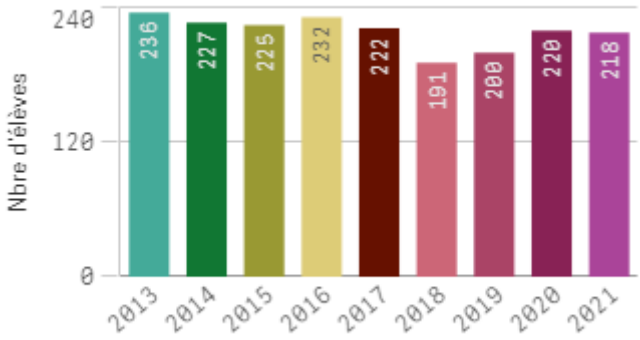

Données patrimoine Surface bâtie : 16 487 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 43 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 536 355 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Espaces agents et vestiaires (modulaires) — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Restauration et/ou remplacement de certains ouvrants permettant le renouvellement de l'air (démarche qualité de l'air intérieur)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux d'aménagement d'une bagagerie	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Local ménage pour la zone CFPPA	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réaménagement de la zone "casiers"	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Interventions ponctuelles sur le gymnase	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS DE LA FONTAINE DES EAUX - Dinan (22)

LA FONTAINE DES EAUX
22102 Dinan

Code UAI établissement :
0220013V



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 842 élèves

Evolution effectifs

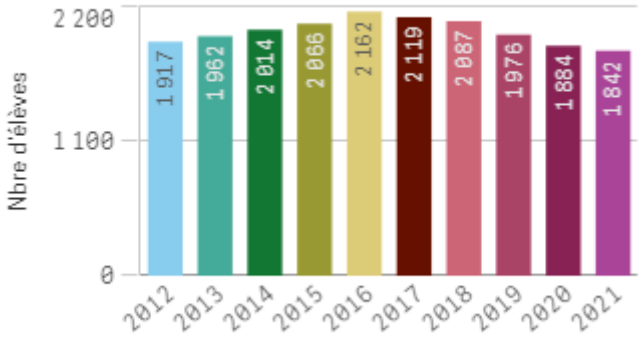

Données patrimoine Surface bâtie : 36 999 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 9 049 400 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 716 906 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration de l'établissement, phase 1 : bâtiment 1 internat et espace santé	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Construction d'un gymnase	Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Remplacement du lave-batterie	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Bâtiment "Ateliers" (réfection des couvertures et mise en sécurité des toitures)	Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Aménagement d'une cuisine pédagogique	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Site de Ker Siam - Travaux en vide sanitaire		Projet · Programme
Site de Ker Siam - Réouverture de l'internat / remplacement des chaudières et remise en état des réseaux		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Site de Ker Siam - Travaux de réfection de 9 blocs douches individuels des 2 internats		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Solution transitoire pour adapter la lingerie en attendant la lingerie mutualisée		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Formation CAP PSR (remontée de Ker Siam)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Ilot de cuisson		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration de l'établissement, phase 1 : bâtiment 1 internat et espace santé		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Construction d'un gymnase		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Site de Ker Siam - Travaux en vide sanitaire		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Site de Ker Siam - Réouverture de l'internat / remplacement des chaudières et remise en état des réseaux		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Site de Ker Siam - Travaux de réfection de 9 blocs douches individuels des 2 internats		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Bâtiment "Ateliers" (réfection des couvertures et mise en sécurité des toitures)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Formation CAP PSR (remontée de Ker Siam)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Ilot de cuisson		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Recul du mur en pierre et ouverture d'un portail pour création d'un parvis (sécurisation des abords)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection des réseaux informatiques des ateliers et aménagement des espaces dédiés au Bac pro SN		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Construction d'un bassin de rétention		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS JULES VERNE - Guingamp (22)

Route DE CORLAY
22205 Guingamp

Code UAI établissement :
0220019B

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 355 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

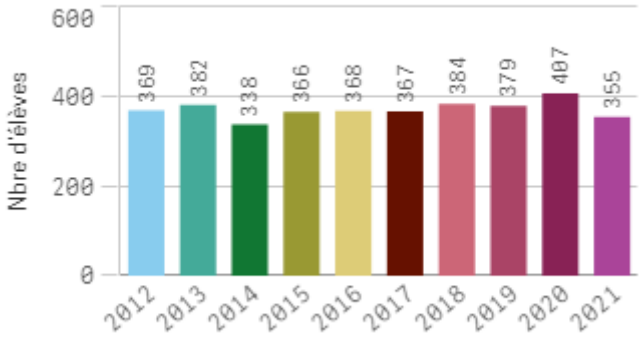

Données patrimoine Surface bâtie : 12 346 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 686 100 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 055 734 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Mise en peinture des couloirs du bâtiment internat et externat	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Remplacement du lave-batterie	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Restructuration partielle du service de restauration et extension des vestiaires agents	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Remplacement chaudières (logement de fonction, administration, CDI…)	**Projet** / Programme / Études / Travaux / Livré
Interventions ciblées sur la salle de restauration et la laverie	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Adaptation des réseaux informatiques en vue de faciliter leur maintenance	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Modification espace bât G (ateliers) pour accueil nouvelle formation et Menuiserie Freyssinet		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement du système d'aspiration des copeaux	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Radon	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration partielle du service de restauration et extension des vestiaires agents		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Modification espace bât G (ateliers) pour accueil nouvelle formation et Menuiserie Freyssinet		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Isolation sous toiture Bat D et E	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement du système d'aspiration des copeaux	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement chaudières (logement de fonction, administration, CDI…)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE PAVIE - Guingamp (22)

13 rue Anatole Le Braz
22205 Guingamp

Code UAI établissement :
0220018A

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 765 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

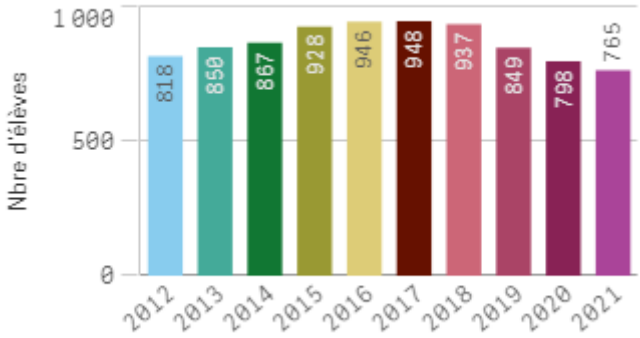

Données patrimoine Surface bâtie : 17 738 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 648 750 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 605 600 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réparation / Confortement de la terrasse du préau	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Ilot de cuisson	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation périmétrique du site		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Restructuration de la restauration (laverie, self, salle commensaux, dérochage)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Restructuration des salles de sciences		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Sanitaires douches - bâtiment B Internat - Etages 3 - 4 - 5 - 6		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Sanitaires WC sous préau bâtiment A		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
SSI A (TEN 5 et Ioniques)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS HENRI AVRIL - Lamballe-Armor (22)

7 rue DE DINARD
22402 Lamballe-Armor

Code UAI établissement :
0220196U



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 286 élèves

Evolution effectifs

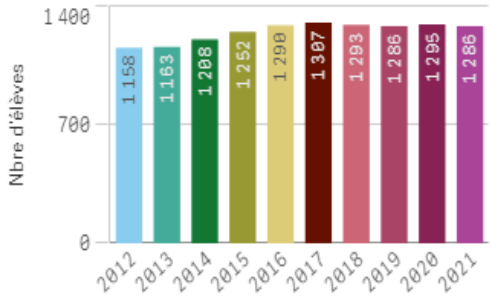

Données patrimoine Surface bâtie : 22 754 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 291 800 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 10 995 404 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de chaudières (ateliers)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection des éclairages et isolation de salles et bureaux		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de 4 salles de cours et circulations bâtiment M		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Locaux d'enseignement (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Sécurisation périmétrique du site (DMO 2017)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation de la voie de Dinard	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré
Locaux d'enseignement (restructuration du bâtiment E - y compris service de restauration)	Projet > Programme > Études > Travaux > **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré

Légende

BREIZH COP	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FELIX LE D

Rue DES CORDIERS
22303 Lannion

Code UAI établissement :
0220023F

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 504 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

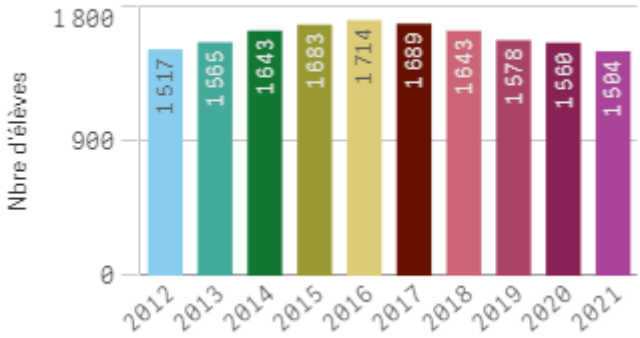

Données patrimoine Surface bâtie : 36 770 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 892 722 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 8 617 358 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Espaces sportifs intégrés (construction d'un nouveau gymnase) - études		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Service de restauration (mise aux normes et modernisation de la laverie)		Projet Programme Études **Travaux** Livré
Réfection des toitures de divers bâtiments		Projet Programme Études **Travaux** Livré
Sécurisation périmétrique du site et stationnements		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Internat (peinture des chambres et des sanitaires)		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Rénovation des sols amiantés		Projet Programme Études **Travaux** Livré
Service de restauration (remplacement ilot et caniveaux)		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Accessibilité PMR (mise en conformité de 6 ascenseurs)		Projet Programme Études Travaux **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Réparation VMC de la salle informatique et réfection de l'étanchéité -	Projet Programme
Travaux sur les réseaux d'eau et de chauffage	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet Programme **Études** Travaux Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Déconstruction du bâtiment gymnase/piscine Construction de la plate-forme de traitement des déchets	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Réfection de deux blocs sanitaires du bâtiment E	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Création d'un local préparation froide	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Réseau global informatique	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Remplacement du SSI (bâtiment E)	Projet Programme Études Travaux **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Service de restauration (mise aux normes et modernisation de la laverie)	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Réfection des toitures de divers bâtiments	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Réfection de deux blocs sanitaires du bâtiment E	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Création d'un local préparation froide	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Réseau global informatique	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Rénovation des sols amiantés	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Traitement des façades du bâtiment B Externat en Isolation Thermique par l'Extérieur et changement des menuiseries et ventilation double flux	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Remise en état des toilettes du bâtiment M, internat	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Réfection canalisation principale eaux pluviales reliant les bâtiments E-G-J-M	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Remplacement SSI autres bâtiments	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Modernisation et mise aux normes de la zone de distribution du self	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet Programme Études Travaux **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT FULGENCE BIENVENUE - Loudéac (22)

Rue EON DE L'ETOILE
22606 Loudéac

Code UAI établissement :
0220027K

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 910 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

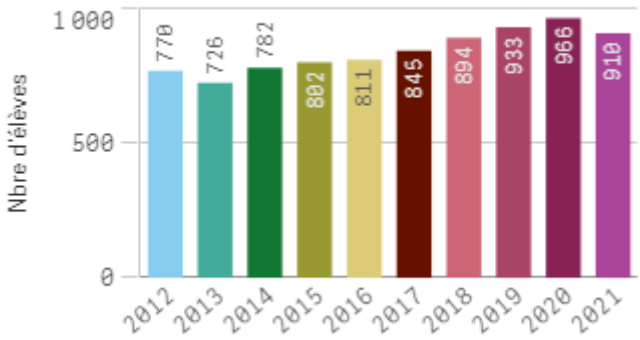

Données patrimoine Surface bâtie : 26 169 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 6 700 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 6 008 516 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Locaux d'enseignement (rénovation aile sud du bâtiment G et sécurisation du site)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Toiture terrasse des vestiaires du gymnase		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Ilot de cuisson, dont chambre froide à refaire		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
SSI		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux d'arrivée d'eau potable/Réfection AEP de l'internat au Bat/ateliers+externat		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Evolution du bâti pour répondre à la réorganisation du site (réalisation de l'étude globale - programmation - démolition de l'ancien internat et démarrage de la 1ère phase de l'opération)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Restructuration de la laverie et salle des commensaux	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Ilot de cuisson, dont chambre froide à refaire	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection des vestiaires du gymnase	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE DU MENE - Merdrignac (22)

6 RUE DU PORHOET
22230 Merdrignac

Code UAI établissement :
0221031B



AXE 8 du SDI

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 334 élèves

Evolution effectifs

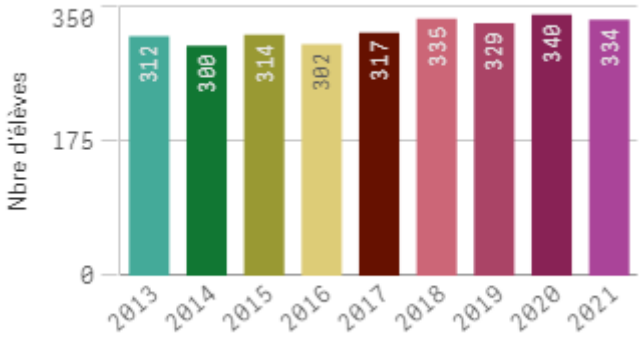

Données patrimoine Surface bâtie : 16 666 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 151 850 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 167 537 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'une halle pédagogique (CAP) et vestiaires élèves	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement du SSI (bâtiment I - internat)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection des douches de l'internat	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Modulaires pour accueillir les salles du bâtiment D (Est)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Construction d'une halle pédagogique (CAP) et vestiaires élèves	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Modulaires pour accueillir les salles du bâtiment D (Est)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Restructuration de la laverie	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME PIERRE LOTI - Paimpol (22)

1 RUE PIERRE LOTI
22501 Paimpol

Code UAI établissement :
0221624W



AXE 8 du SDI

Réseau Maritime

Effectif Rentrée 2021 : 149 élèves

Evolution effectifs

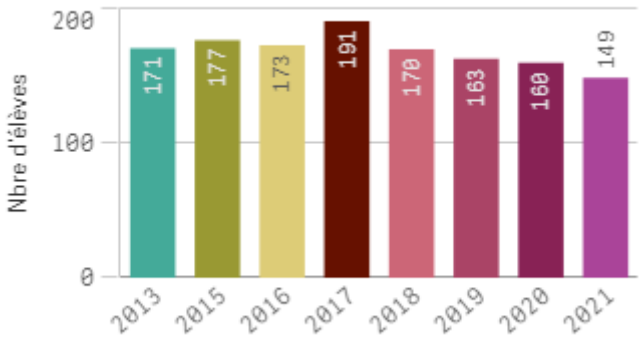

Données patrimoine Surface bâtie : 6 785 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 158 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 158 177 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de la peinture dans les douches internat		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Espaces élèves (aménagement foyer) et réfection de la laverie		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des sanitaires extérieurs		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Création de 3 chambres froides — Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Espaces élèves (aménagement foyer) et réfection de la laverie — Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) — Projet | Programme | **Études** | **Travaux** | **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS KERRAOUL - Paimpol (22)

Avenue Gabriel Le Bras,
KERRAOUL
22501 Paimpol

Code UAI établissement :
0221571N



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 561 élèves

Evolution effectifs

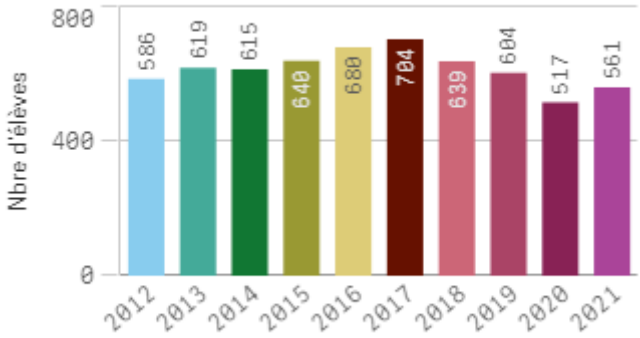

Données patrimoine Surface bâtie : 12 347 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 215 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 045 515 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Ateliers maintenance entretien, espace agents et réaménagement de la laverie	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Traitement des façades	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection des chaufferies internat et externat dont remplacement des chaudières	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Locaux agents en modulaires	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Ateliers maintenance entretien, espace agents et réaménagement de la laverie	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Traitement des façades	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE DE KERNILIEN - Plouisy (22)

PLOUISY
22204 Guingamp

Code UAI établissement :
0220470S

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 319 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

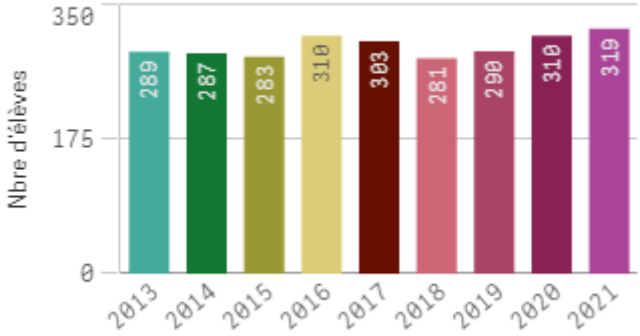

Données patrimoine Surface bâtie : 21 885 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 675 400 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 578 535 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de deux salles de lancement de TP		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Mise en peinture et réfection des faux-plafonds de l'internat		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Création de locaux agents		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection des sanitaires élèves au rez-de-chaussée du bâtiment B		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Remplacement de la verrière (DMO)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Création d'une dalle et mise à disposition de l'alimentation en eau potable (AEP)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Création de locaux agents	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection toiture ensemble bâtiment B	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Création d'une lingerie mutualisée	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS JEAN MONNET - Quintin (22)

9 rue DES URSULINES
22800 Quintin

Code UAI établissement :
0220075M

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 137 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

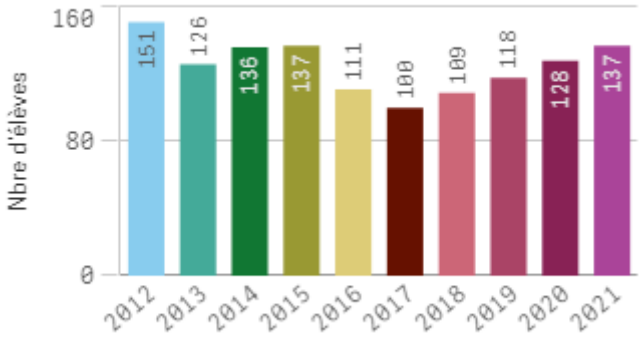

Données patrimoine Surface bâtie : 9 729 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 595 700 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 652 717 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'une halle technique	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection du bloc sanitaire principal de l'établissement	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection et extension de l'éclairage extérieur	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement du SSI	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Réfection des voiries et réseaux divers	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Mise en conformité des ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Remplacement du système d'aspiration des copeaux (atelier charpente) — Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Plan d'actions 2022/2024

Remplacement du SSI — Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Réfection des voiries et réseaux divers — Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Accessibilité — Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) — Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS ROSA PARKS - Rostrenen (22)

47 rue RENE LE MAGOREC
22110 Rostrenen

Code UAI établissement :
0220186H

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 344 élèves



AXE 7 du SDI

Evolution effectifs

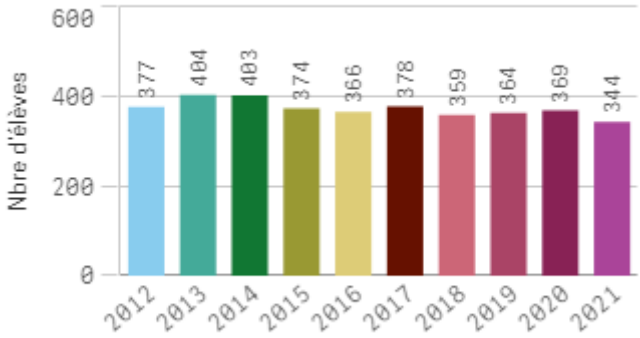

Données patrimoine Surface bâtie : 13 396 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 12 305 026 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 780 163€ de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'un équipement sportif couvert	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Améliorations des conditions d'accueil à l'internat (Sanitaires)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Création d'un local à bagages	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Restructuration du bâtiment ateliers (F) - Enseignements ASP et MSSP	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Remplacement de l'autocom	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Création d'un Etablissement De Service au sein du lycée		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection du réseau primaire chauffage internat externat	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Locaux agents en modulaires		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Radon	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Construction d'un équipement sportif couvert		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du bâtiment ateliers (F) - Enseignements ASP et MSSP		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Création d'un Etablissement De Service au sein du lycée		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Aménagement CAP PSR dans la salle des commensaux		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN - Saint-Brieuc (22)

3 RUE DU VAU GICQUEL
22070 Saint-Brieuc

Code UAI établissement :
0220059V



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 738 élèves

Evolution effectifs

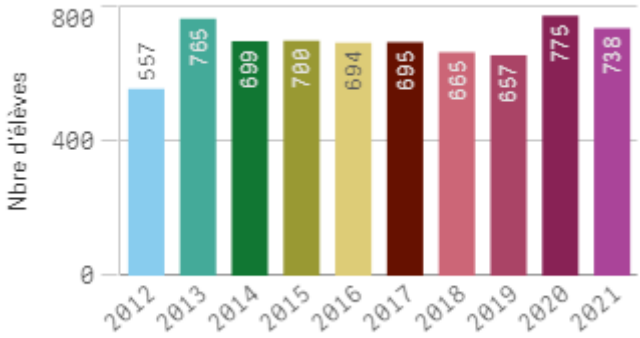

Données patrimoine Surface bâtie : 14 220 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 488 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 133 236 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration partielle du service de restauration et réfection/sécurisation de la toiture du SR — Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Remplacement équipement d'alarme des bâtiments d'externat (SSI) — Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Sécurisation périmétrique du site — Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration partielle du service de restauration et réfection/sécurisation de la toiture du SR	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement équipement d'alarme des bâtiments d'externat (SSI)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Création d'un local préparation froide et réaménagement du self froid	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT CHAPTAL - Saint-Brieuc (22)

6 allée CHAPTAL
22015 Saint-Brieuc

Code UAI établissement :
0220058U

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 645 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

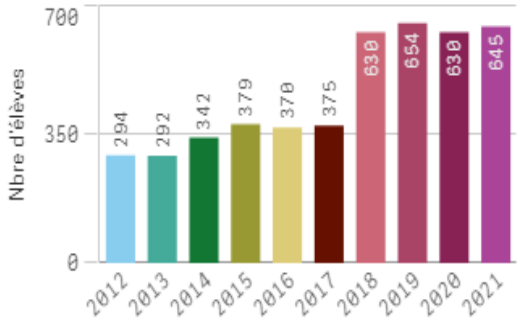

Données patrimoine Surface bâtie : 22 604 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 610 100 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 210 174 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Sécurisation périmétrique du site (entrée du site)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Etudes globales du site (1ère phase : études et travaux de la restauration)	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection 2 blocs sanitaires dans les ateliers	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Remplacement du lave-batterie et rénovation associée	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Mise en accessibilité des ateliers (phase transitoire avant restructuration axe 1 en cours de programmation)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation périmétrique du site (entrée du site)	Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Etudes globales du site (1ère phase : études et travaux de la restauration)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ERNEST RENAN - Saint-Brieuc (22)

2 boulevard HERAULT
22021 Saint-Brieuc

Code UAI établissement :
0220057T

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 111 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

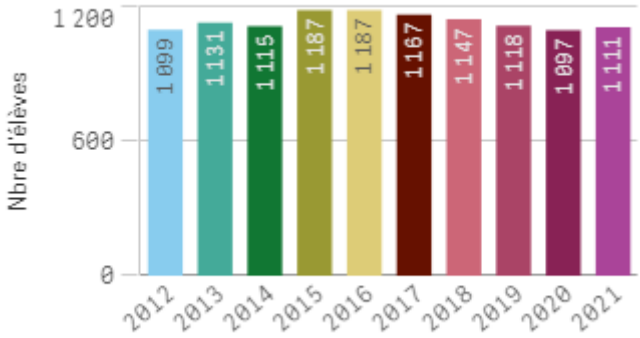

Données patrimoine Surface bâtie : 18 276 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 331 400 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 934 808 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Mise aux normes électriques (bât A, D, administration et intendance)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de sécurité divers (traitement château et beffroi)	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du site phase 1 : bâtiment D et traitement de la chaufferie.	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Service de restauration	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réaménagement des locaux de production de la restauration	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
SSI	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Rénovation de logements de fonction	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement équipement d'alarme bâtiment A	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remédiation radon	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Mise aux normes électriques (bât A, D, administration et intendance)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Rénovation de logements de fonction	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Travaux de sécurité divers (traitement château et beffroi)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du site phase 1 : bâtiment D et traitement de la chaufferie.	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Accessibilité	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EUGENE FREYSSINET
Saint-Brieuc (22)

32 rue MANSART
22023 Saint-Brieuc

Code UAI établissement :
0220060W

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 287 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

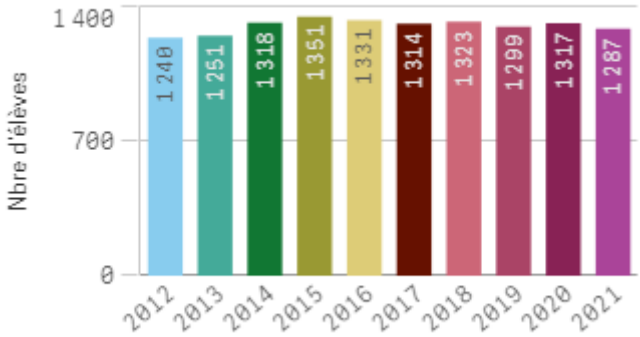

Données patrimoine Surface bâtie : 34 937 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 21 237 548 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 019 823 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration et extension des pôles technologiques et professionnels	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration et extension des pôles technologiques et professionnels

Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANÇOIS RABELAIS
Saint-Brieuc (22)

8 RUE RABELAIS
22022 Saint-Brieuc

Code UAI établissement :
0220056S

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 117 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

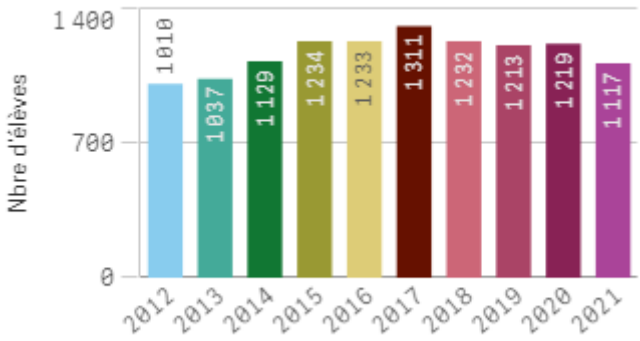

Données patrimoine Surface bâtie : 18 973 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 997 546 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 268 903 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Mises en conformité (électrique et PMR)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Restauration, espace agents et ateliers maintenance restructuration	Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Mises en conformité rez-de-chaussée et salles du 1er étage - Bâtiment C	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Mise en accessibilité de l'infirmerie	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Courants faibles (réseau global de l'établissement)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Accessibilité des sanitaires	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réaménagement du self	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restauration, espace agents et ateliers maintenance restructuration	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réaménagement du self	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Mises en conformité rez-de-chaussée et salles du 1er étage - Bâtiment C	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Mise en accessibilité de l'infirmerie	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Rénovation intérieure des niveaux supérieurs du bâtiment C (sols, murs, plafonds)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL LA CLOSERIE - Saint-Quay-Portrieux (22)

10 rue PIERRE LOTI
22410 Saint-Quay-Portrieux

Code UAI établissement :
0220064A

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 298 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

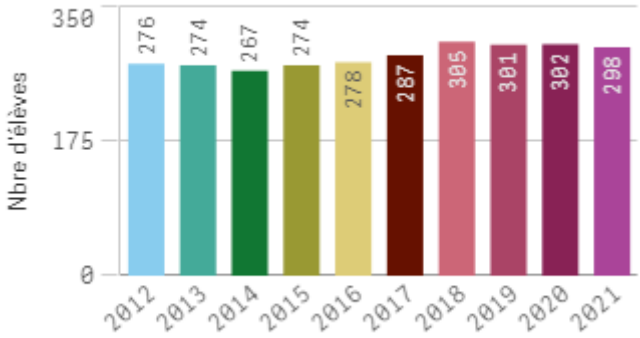

Données patrimoine Surface bâtie : 8 145 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 930 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 704 285 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation de la vie scolaire et de l'administration	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Vestiaires agents	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réorganisation de l'espace pédagogique, accueil et salle de restauration	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection de l'éclairage extérieur (phase 3)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection de l'internat : peinture, douches et sanitaires en attendant la construction de l'internat		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation de la vie scolaire et de l'administration	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Réorganisation de l'espace pédagogique, accueil et salle de restauration	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Poste Haute Tension - remplacement des cellules P2	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Formation CAP PSR	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JOSEPH SAVINA - Tréguier (22)

5 place de la République
22220 Tréguier

Code UAI établissement :
0220065B



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 666 élèves

Evolution effectifs

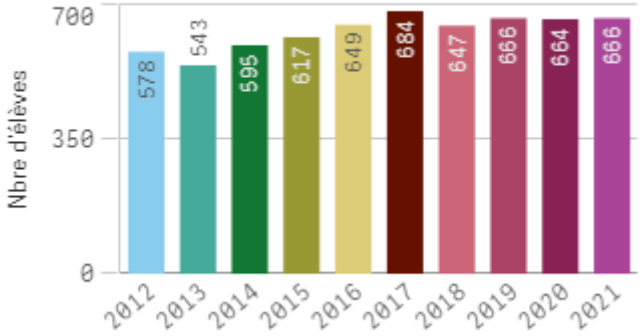

Données patrimoine Surface bâtie : 9 511 m2

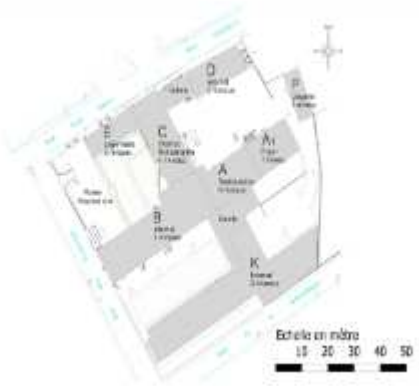

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 246 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 048 690 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Charpente du bâtiment B - Diagnostic et mesures conservatoires		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement de 2 chaudières (externat et atelier) => raccordement au réseau de chaleur		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Restructuration des ateliers		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Charpente du bâtiment B - Diagnostic et mesures conservatoires	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Confortement du mur côté rue des Perderies	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection réseaux primaires chauffage enterré reliant 3 sous stations bâtiments C, D et E	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fiches plan d'actions immobilier des lycées

→ FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

CAMPUS KERICHEN - Brest (2

34 rue Jules Lesven
29225 Brest



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 3 651 élèves

Evolution effectifs

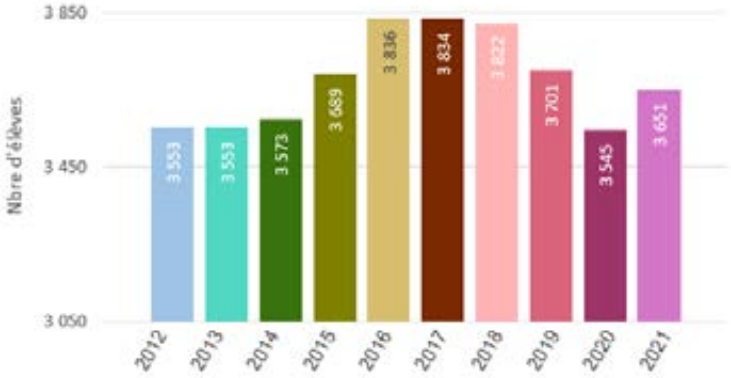

Données patrimoine Surface bâtie : 79 504 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 29 301 638 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 20 218 841 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

VRD - Mise en conformité des réseaux EU / EP (Bassin de Kertatupage) - Subvention		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Construction Internats mutualisés 3 lycées		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Peinture - revêtements intérieurs (réfection des sols de la cuisine Phase 2 et remplacement des équipements de cuisine vétustes)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection des voutes translucides du service de restauration (DMO)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Subvention pour la création d'un équipement sportif mutualisé Ville de Brest		Projet **Programme** Études Travaux Livré
Travaux de mise aux normes SSI		Projet Programme **Études** **Travaux** Livré
Déploiement de 4 abris mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)		Projet Programme **Études** **Travaux** Livré

Plan d'actions 2022/2024

Construction Internats mutualisés 3 lycées		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Subvention pour la création d'un équipement sportif mutualisé Ville de Brest		Projet Programme **Études** Travaux Livré
Rénovation et remise en service du gymnase T		Projet Programme **Études** **Travaux** Livré
Construction d'un équipement mutualisé (examen, arts et multimédia) et du pôle santé prévention		Projet **Programme** **Études** Travaux Livré
Sécurisation périmétrique (phase 1)		Projet Programme **Études** **Travaux** Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet Programme Études Travaux **Livré**

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT DUPUY DE LOME - Brest (29)

34 rue DUPUY DE LOME
29200 Brest

Code UAI établissement :
0290108K

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 819 élèves



AXE 5 du SDI

Evolution effectifs

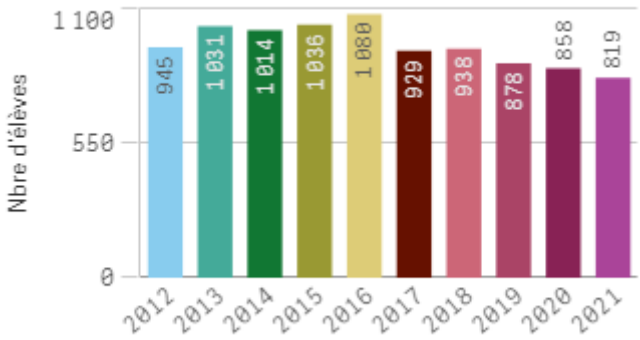

Données patrimoine Surface bâtie : 29 697 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 13 931 443 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 069 447 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Transfert laboratoire des matériaux et déconstruction du bâtiment G	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Espace élèves (rénovation des espaces vie scolaire) et lingerie mutualisée	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Remplacement des cellules haute tension	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B, déconstruction des bâtiments C et I, végétalisation et sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Rénovation de 4 logements de fonction	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B, déconstruction des bâtiments C et I, végétalisation et sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Ravalement de l'amphithéâtre (DMO)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection des cages d'escaliers bâtiment F et E	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Rénovation de 4 logements de fonction	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Travaux d'accompagnement au déploiement d'un réseau de chaleur	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMIRAL RONARC'H - Brest (29)

3 RUE MOZART
29231 Brest

Code UAI établissement :
0290008B



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 072 élèves

Evolution effectifs

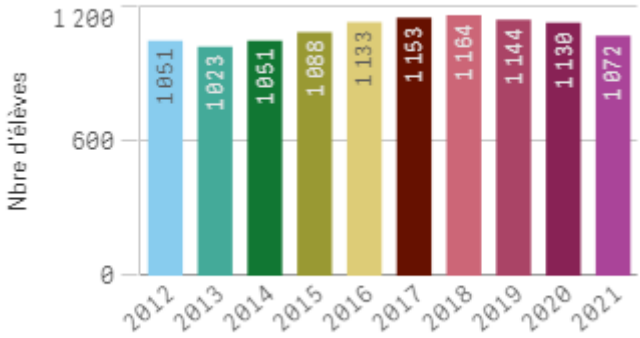

Données patrimoine Surface bâtie : 10 577 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 515 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 7 018 099 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Reconstruction d'un externat, mise en accessibilité et sureté du site, gestion des eaux pluviales	Projet **Programme** Études Travaux Livré
Construction de logements de fonction	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Façades et ravalements (rénovation de façades, fenêtres et bardages)	Projet Programme Études **Travaux** Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de mise aux normes SSI	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Reconstruction d'un externat, mise en accessibilité et sureté du site, gestion des eaux pluviales	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Construction de logements de fonction	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Evolutions techniques du bâtiment restauration (chambres froides, ventilation et eau chaude sanitaire)	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

BREIZH COP	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL DE L'HARTELOIRE - Brest (29)

1 rue Du Guesclin
29213 Brest

Code UAI établissement :
0290010D



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 389 élèves

Evolution effectifs

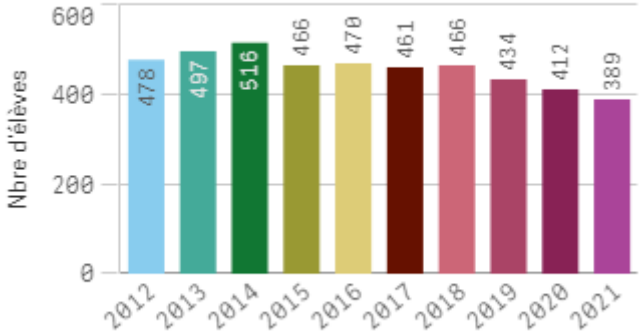

Données patrimoine Surface bâtie : 10 730 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 407 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 215 651 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction du gymnase Foch (subvention versée à la Ville de Brest)		Projet Programme Études Travaux Livré
Locaux d'enseignement (réfection des salles de classe du bâtiment A - phase 1)		Projet Programme Études Travaux Livré
Locaux d'enseignement (réfection des cages d'escalier - rotonde)		Projet Programme Études Travaux Livré
Transfert des salles de technologie du bâtiment B vers le bâtiment A		Projet Programme Études Travaux Livré
Construction de 2 sanitaires en solutions modulaires		Projet Programme Études Travaux Livré
Réfection de l'éclairage extérieur (phase 2)		Projet Programme Études Travaux Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Aménagement des extérieurs et végétalisation du site		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Mise en accessibilité et sécurisation périmétrique du site		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de remédiation radon		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Aménagement des extérieurs et végétalisation du site		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Mise en accessibilité et sécurisation périmétrique du site		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Locaux d'enseignement (réfection des salles de classe et distribution du bâtiment A - phase 2)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Travaux de remédiation radon		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL DE L'IROISE - Brest (29)

7 place DE STRASBOURG
29223 Brest

Code UAI établissement :
0290009C



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 564 élèves

Evolution effectifs

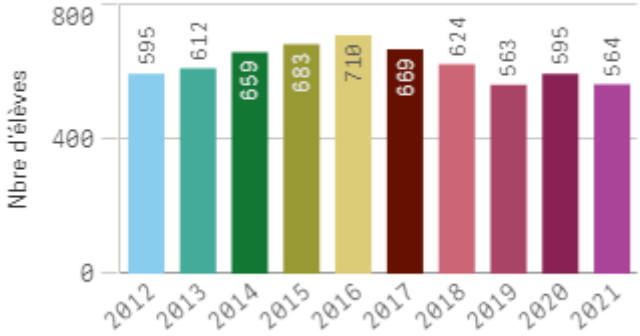

Données patrimoine Surface bâtie : 14 602 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 858 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 540 345 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Création d'ateliers pour les agents de maintenance du patrimoine	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Réfection toitures - étanchéité	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon 2020	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Sécurisation des façades	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Mise en accessibilité du site	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Aménagement d'une salle de permanence		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Travaux d'accompagnement au déploiement d'un réseau de chaleur	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement Transformateur Haute Tension		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Mise en accessibilité du site		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Sécurisation des façades et réfection des cages d'escalier		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JULES LESVEN - Brest (29)

34 RUE JULES LESVEN
29225 Brest

Code UAI établissement :
0290013G

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 971 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

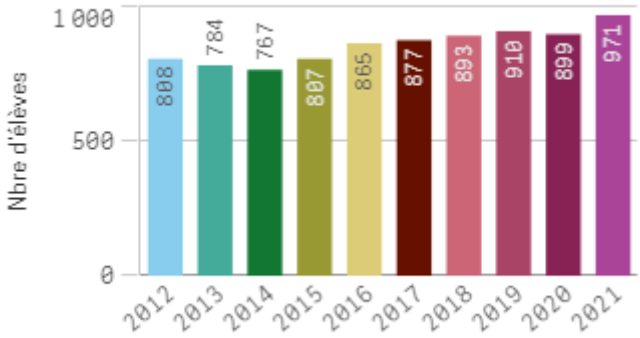

Données patrimoine Surface bâtie : 14 228 m2

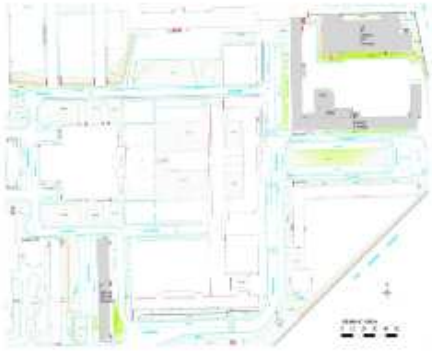

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 075 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 757 252 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection des bardages (bâtiments P et V)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Rénovation des salles professeurs	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Restructuration des bâtiments P et V et construction du pôle mode et vêtements	Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Mise en accessibilité du site	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Mise en accessibilité du site	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Restructuration des bâtiments P et V et construction du pôle mode et vêtements	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

BREIZH COP	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL LA PEROUSE-KERICHEN - Brest (29)

RUE PRINCE DE JOINVILLE
29225 Brest

Code UAI établissement :
0290007A



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 242 élèves

Evolution effectifs

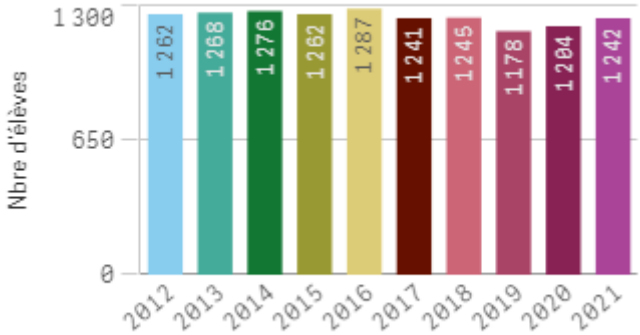

Données patrimoine Surface bâtie : 24 968 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 7 089 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 640 026 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Reprise des désordres du bâtiment A	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Etude globale - modulaires pour déconstruction du bâtiment D	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Mise en accessibilité du site		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation de la sous-station du bâtiment A	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation des 8 logements de fonction du bâtiment J		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT VAUBAN - Brest (29)

Rue DE KERICHEN
29225 Brest

Code UAI établissement :
0290012F



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 438 élèves

Evolution effectifs

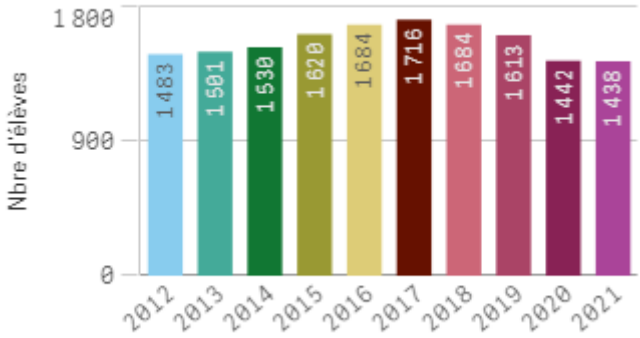

Données patrimoine Surface bâtie : 40 308 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 4 001 800 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 599 818 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Désamiantage de la chaufferie - Site de Lanroze	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Espace scientifique (réfection de 2 salles de chimie et 2 salles de préparation)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Transfert des fonctions du bâtiment X vers les bâtiments Z et M (yc extension du M) et locaux élèves	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Dépose ou remplacement du transformateur du site de Lanroze	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection de la sous-station du bâtiment W	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Transfert des bancs moteurs de Vauban à Lanroze	Projet · Programme
Mise en accessibilité des sites de Vauban et Lanroze	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de remédiation "amiante" - site de Lanroze	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Transfert des fonctions du bâtiment X vers les bâtiments Z et M (yc extension du M) et locaux élèves	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Dépose ou remplacement du transformateur du site de Lanroze	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Transfert des bancs moteurs de Vauban à Lanroze	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Mise en accessibilité des sites de Vauban et Lanroze	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Travaux de remédiation radon	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Aménagement d'une salle de biotechnologie	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER - Carhaix-Plouguer (29)

Avenue DE WALDKAPPEL
29837 Carhaix-Plouguer

Code UAI établissement :
0290022S

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 777 élèves



AXE 7 du SDI

Evolution effectifs

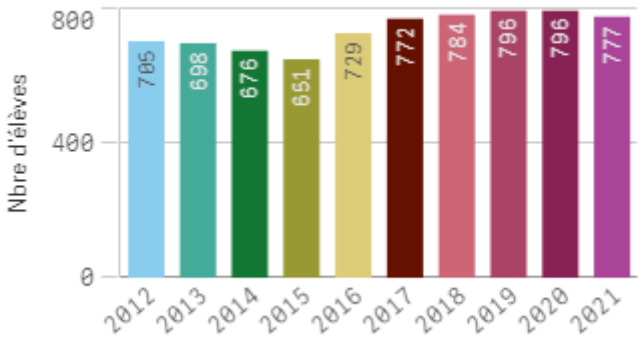

Données patrimoine Surface bâtie : 25 816 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 8 459 886 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 291 426 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Reconstruction du gymnase		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Internat (rénovation : peinture, faux-plafonds, éclairage)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Déploiement d'une chaufferie mixte biomasse/gaz		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des toitures des bâtiments A et C et travaux préalables à l'installation d'une boucle d'autoconsommation		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Réfection et extension de l'éclairage extérieur		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Reconstruction de locaux agents, d'une lingerie mutualisée et d'un pôle santé		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Locaux agents et infirmerie en locaux modulaires	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation des flux aux abords du lycée (subvention ville)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Déplacement de l'accueil du lycée et réorganisation de l'administration	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trotinettes, etc)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Reconstruction du gymnase	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Déploiement d'une chaufferie mixte biomasse/gaz	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Réfection des toitures des bâtiments A et C et travaux préalables à l'installation d'une boucle d'autoconsommation	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Sécurisation des flux aux abords du lycée (subvention ville)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Déplacement de l'accueil du lycée et réorganisation de l'administration	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Reconstruction de locaux agents, d'une lingerie mutualisée et d'un pôle santé	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Déconstruction du bâtiment B et création d'une plateforme GRETA	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trotinettes, etc)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT PROFESSIONNEL AGRICOLE DE L'AULNE - Châteaulin (29)
LYCEE SUSCINIO – Morlaix (29) – CFA-CFPPA KERLIVER – Hanvec (29)

ROCADE DU PARC DE BIHAN
29150 Châteaulin

Code UAI établissement :
0290341N

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 521 élèves (2 lycées)



AXE 1 du SDI

Données patrimoine Surfaces bâties :

Châteaulin :	14 319 m2
Morlaix :	20 876 m2
Hanvec :	4 556 m2

Evolution effectifs

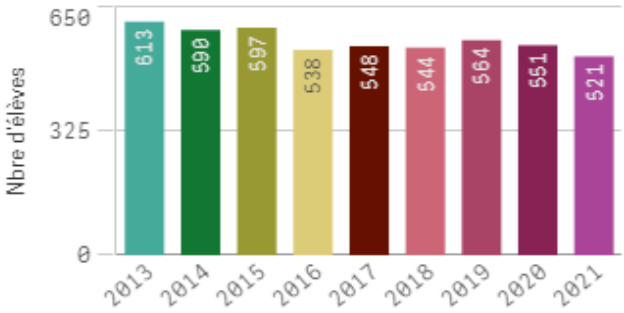







Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 258 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 6 202 507 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Site de l'Aulne Châteaulin - Réfection énergétique de l'enveloppe du bâtiment principal du lycée et construction d'une chaufferie bois	Projet **Programme** Études Travaux Livré
Site de l'Aulne Châteaulin - Mise en sécurité de la toiture du bâtiment principal	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Site de Suscinio Morlaix - Remplacement d'un hangar agricole et aire de lavage et compostage	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Site de Suscinio Morlaix - Rénovation des ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine dont réfection de la voie d'accès à l'exploitation et aux services	Projet Programme Études **Travaux** Livré
Site de Suscinio Morlaix - Réfection des réseaux EF/EC de l'internat post-bac et mise aux normes SSI	Projet **Programme** Études Travaux Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Site de Kerliver Hanvec - Réfection de la chaufferie		Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Site de Kerliver Hanvec - Subvention pour la participation à la construction d'un atelier agro équipement		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Site de l'Aulne Châteaulin - Réfection énergétique de l'enveloppe du bâtiment principal du lycée et construction d'une chaufferie bois		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Site de l'Aulne Châteaulin - Rénovation de l'ilot de cuisson et du pôle laverie du service de restauration		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Site de l'Aulne Châteaulin - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Site de l'Aulne Châteaulin - SSI Bâtiment principal		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Site de Suscinio Morlaix - Rénovation des ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine dont réfection de la voie d'accès à l'exploitation et aux services		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Site de Suscinio Morlaix - Réfection des réseaux EF/EC de l'internat post-bac et mise aux normes SSI		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Site de Suscinio Morlaix - Mise aux normes de la légumerie		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Site de Suscinio Morlaix - Travaux nécessaires à l'installation d'un banc hydraulique		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Site de Suscinio Morlaix - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Site de Kerliver Hanvec - Réfection de la chaufferie		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Site de Kerliver Hanvec - Subvention pour la participation à la construction d'un atelier agro équipement		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Site de Kerliver Hanvec - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MOULIN - Châteaulin (29)

10 rue du Lycée
29150 Châteaulin

Code UAI établissement :
0290023T

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 620 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

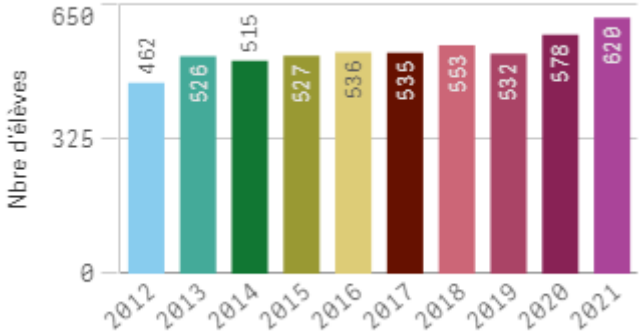

Données patrimoine Surface bâtie : 13 378 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 591 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 527 943 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Aménagement de foyers pour les internes		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Réfection et sécurisation des toitures (phase 1)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Création d'un pôle tertiaire, réfection de l'administration, déconstruction du bâtiment G, mise en sureté et en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection de la chaufferie cuisine		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Extension du service de restauration et reconstruction des locaux agents (dont lingerie mutualisée)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation des façades		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Remplacement des dispositifs de SSI		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Aménagement de foyers pour les internes		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Réfection et sécurisation des toitures (phase 1)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Création d'un pôle tertiaire, réfection de l'administration, déconstruction du bâtiment G, mise en sureté et en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Extension du service de restauration et reconstruction des locaux agents (dont lingerie mutualisée)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS PIERRE GUEGUIN - Concarneau (29)



AXE 8 du SDI

Cours Charlemagne, LE PORZOU
29182 Concarneau

Code UAI établissement :
0290030A

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 622 élèves

Evolution effectifs

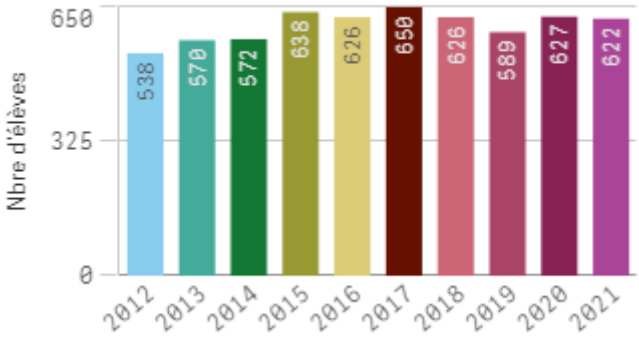

Données patrimoine Surface bâtie : 13 567 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 833 513 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 347 360 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection des toitures des bâtiments C et K		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Administration (rénovation : peinture, faux-plafonds, éclairage)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Sécurisation des accès toitures (bât C, D, E et F)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Réhabilitation et mise en accessibilité de l'internat		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Rénovation de la chaufferie principale		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Restructuration ou reconstruction du service de restauration (bâtiment C), aménagement de locaux agents et mise en accessibilité du site		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Réhabilitation et mise en accessibilité de l'internat		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Rénovation de la chaufferie principale		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Restructuration ou reconstruction du service de restauration (bâtiment C), aménagement de locaux agents et mise en accessibilité du site		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN-MARIE LE BRIS - Douarnenez (29)

2 place du Lycée
29172 Douarnenez

Code UAI établissement :
0290034E



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 368 élèves

Evolution effectifs

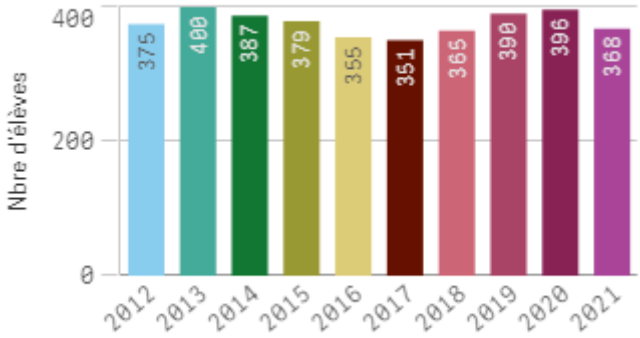

Données patrimoine Surface bâtie : 15 488 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 25 192 155 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 917 677 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA et végétalisation du site		Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Façades et menuiseries bât A / traitement des façades du bât B / mise en accessibilité partielle		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
VRD (réfection réseau de chaleur et réfection sous-station bât A)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation périmétrique du site et travaux d'accompagnement	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA et végétalisation du site		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site et travaux d'accompagnement		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE DE BREHOULOU - Fouesnant (29)

BREHOULOU
29170 Fouesnant

Code UAI établissement :
0290018M



AXE 8 du SDI

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 275 élèves

Evolution effectifs

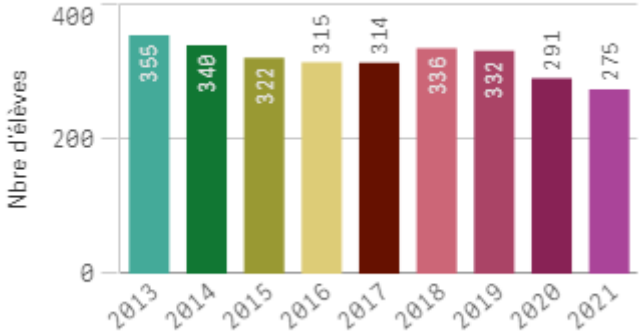

Données patrimoine Surface bâtie : 19 203 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 711 500 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 994 314 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Menuiseries extérieures (remplacement de menuiseries extérieures) - bât D - Internat	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Déconnexion des eaux pluviales et VRD	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation du pôle cuisson	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Mise en peinture de l'internat du bâtiment D	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Amélioration du confort thermique (accueil et réfectoire)	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de mise aux normes SSI		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Travaux d'optimisation énergétique du fonctionnement du Centre Technique Aquacole		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement des fenêtres de toit du bâtiment H (DMO)		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de remédiation "radon"	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Déconnexion des eaux pluviales et VRD	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Amélioration du confort thermique (accueil et réfectoire)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Mise en peinture de l'internat du bâtiment D		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Travaux de mise aux normes SSI		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Travaux d'optimisation énergétique du fonctionnement du Centre Technique Aquacole	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Rénovation de la chaufferie principale	BREIZH COP	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Rénovation du clos-couvert de l'amphithéâtre		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Remplacement des fenêtres de toit du bâtiment H (DMO)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS DE L'ELORN - Landerneau (29)

10 PLACE ST HOUARDON
29207 Landerneau

Code UAI établissement :
0290044R



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 545 élèves

Evolution effectifs

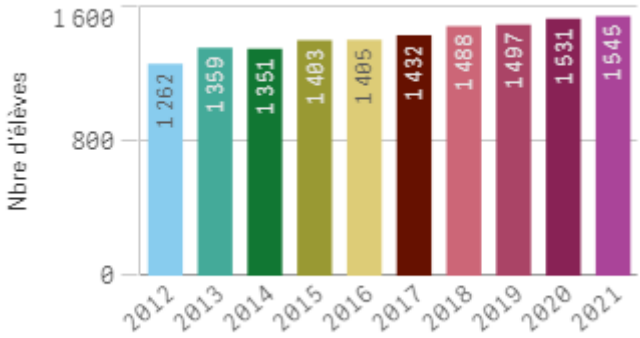

Données patrimoine Surface bâtie : 21 439 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 10 705 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 560 500 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'un bâtiment ASSP et mise en accessibilité du bâtiment C	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection globale du réseau informatique du lycée	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Mise en accessibilité des bâtiments et déploiement d'une signalétique Région	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Restructuration du service de restauration	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de mise aux normes SSI	Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Construction d'un bâtiment ASSP et mise en accessibilité du bâtiment C	Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Réfection globale du réseau informatique du lycée	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Mise en accessibilité des bâtiments et déploiement d'une signalétique Région	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Restructuration du service de restauration	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Travaux de mise aux normes SSI	Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Mise aux normes du bâtiment T	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Rénovation de la chaufferie principale du lycée	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection des toitures des bâtiments H, K et sécurisation des façades	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DU LEON - Landivisiau (29)

25 boulevard de la République
29406 Landivisiau

Code UAI établissement :
0292047T



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 456 élèves

Evolution effectifs

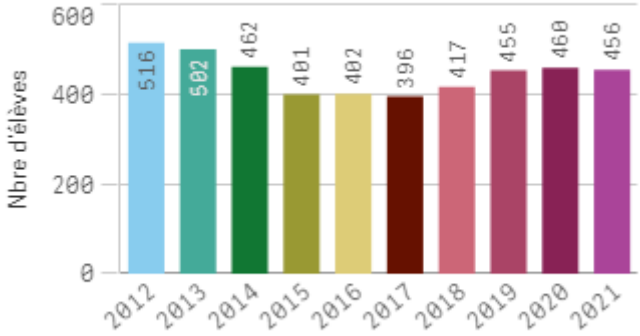

Données patrimoine Surface bâtie : 7 306 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 585 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 419 081 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Locaux d'enseignement, administration (réfection des sols et murs des circulations)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de la chaufferie principale	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Modernisation des équipements aérauliques de la laverie et de l'amphithéâtre et adaptation de l'ergonomie plonge	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Plan d'actions 2022/2024

Réfection de la chaufferie principale		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection et isolation des toitures et travaux préalables à l'installation d'une centrale photovoltaïque		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE TRISTAN CORBIERE - Morlaix (29)

16 rue DE KERVEGUEN
29671 Morlaix

Code UAI établissement :
0290051Y



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 420 élèves

Evolution effectifs

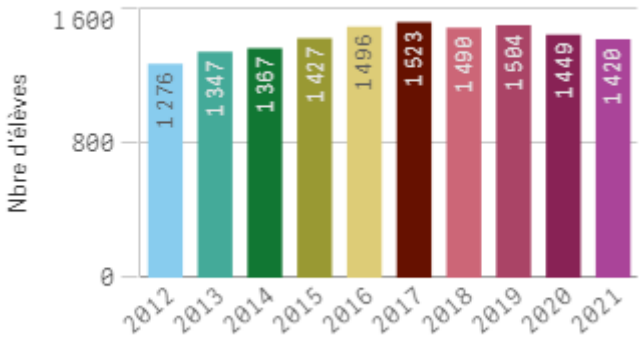

Données patrimoine Surface bâtie : 29 587 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 14 070 712 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 12 080 769 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation et extension des ateliers du site de l'aéroport		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Aménagement des abords du lycée		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement du SSI de l'internat		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Déploiement d'une régulation et supervision sur l'ensemble de l'établissement (dont audit énergétique)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Restructuration du service de restauration et des locaux agents		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Rénovation du poste de livraison haute-tension		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Rénovation des ateliers technologiques bâtiment I et installation d'une centrale photovoltaïque		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Construction d'un bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation "radon"		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation et extension des ateliers du site de l'aéroport		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Aménagement des abords du lycée		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Restructuration du service de restauration et des locaux agents		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation du poste de livraison haute-tension		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Rénovation des ateliers technologiques bâtiment I et installation d'une centrale photovoltaïque		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Construction d'un bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Remplacement des menuiseries des bâtiments D et E		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS DU BATIMENT - Pleyben (29)

RUE DE KERVERN
29190 Pleyben

Code UAI établissement :
0290130J

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 184 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

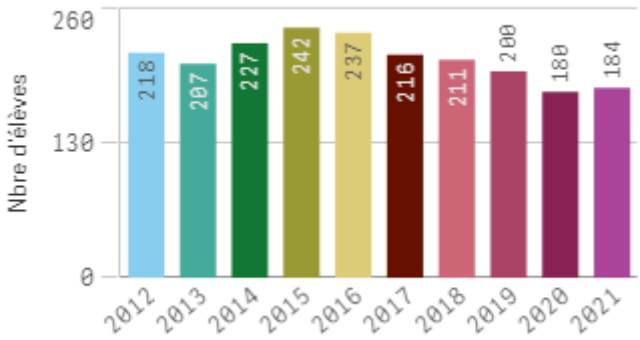

Données patrimoine Surface bâtie : 14 711 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 810 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 641 629 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Sécurisation des toitures bâtiments B et C	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Conformité électrique (transformateur)	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Atelier (création d'une chaufferie mixte bois gaz et réfection de l'éclairage)	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Rénovation du pôle cuisson	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Rénovation énergétique de l'internat et refonte du SSI du lycée	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réserve incendie à remplacer sur prescription SDIS

Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation énergétique de l'internat et refonte du SSI du lycée

Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS DE PONT-DE-BUIS - Pont-de-Buis-lès-Quimerch (29)

Rue DE LOGODEC
29590 Pont-de-Buis-lès-Quimerch

Code UAI établissement :
0290092T



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 119 élèves

Evolution effectifs

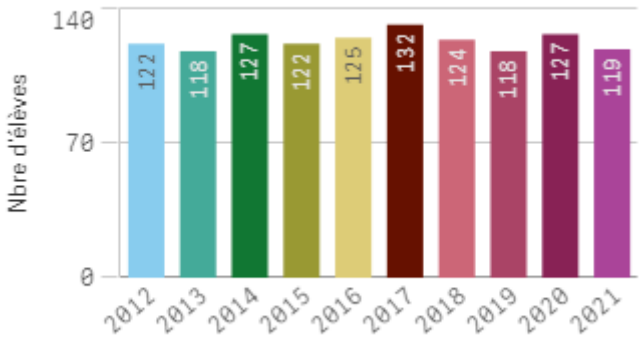

Données patrimoine Surface bâtie : 6 856 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 290 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 567 853 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Remplacement des menuiseries de l'internat et aménagement d'un bloc sanitaires filles		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection de l'éclairage du site (PPMS) / Sécurisation des accès		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Ateliers (construction d'un atelier Maintenance Véhicules Automobiles)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon 2020		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Remplacement des menuiseries de l'internat et aménagement d'un bloc sanitaires filles		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Rénovation du bâtiment H		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Construction d'un gymnase (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE LAENNEC - Pont-l'Abbé (29)

61 rue du Lycée
29120 Pont-l'Abbé

Code UAI établissement :
0290062K

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 846 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

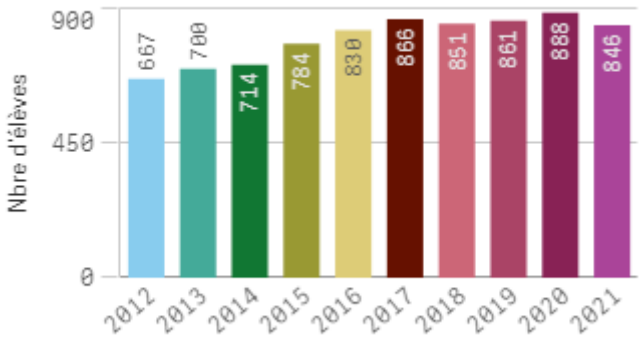

Données patrimoine Surface bâtie : 20 783 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 448 286 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 481 123 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Locaux d'enseignement (réfection des cages d'escalier et des salles de classe : peinture, faux-plafonds - 1ère phase)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement des menuiseries et rafraichissement de la partie BTS du bâtiment historique		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection du bâtiment enseignement professionnel dont ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection de la chaufferie des logements de fonction, bât H		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des toitures du gymnase et de l'administration		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des toitures du lycée professionnel		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation périmétrique du site - phase 1		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Travaux de mise aux normes SSI		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Travaux de remédiation radon 2021		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection du bâtiment enseignement professionnel dont ateliers des Agents de Maintenance du Patrimoine		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Réfection des toitures du gymnase et de l'administration		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Travaux d'adaptation de la laverie (subvention conseil départemental)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

ETABLISSEMENT REGIONAL ENSEIGNEMENT ADAPTE LOUISE MICHEL
Quimper (29)

16 rue SAINT-POL ROUX
29107 Quimper

Code UAI établissement :
0290347V

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 110 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

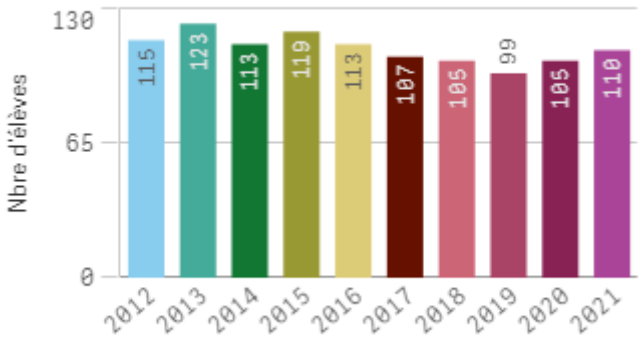

Données patrimoine Surface bâtie : 5 679 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 280 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 117 743 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation du pôle laverie — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon 2020 — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation d'un plateau sportif et déconstruction d'un modulaire	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Rénovation salle de réunion et salle des professeurs	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL AUGUSTE BRIZEUX - Quimper (29)

6 RUE BOURG LES BOURGS
29191 Quimper

Code UAI établissement :
0290069T



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 784 élèves

Evolution effectifs

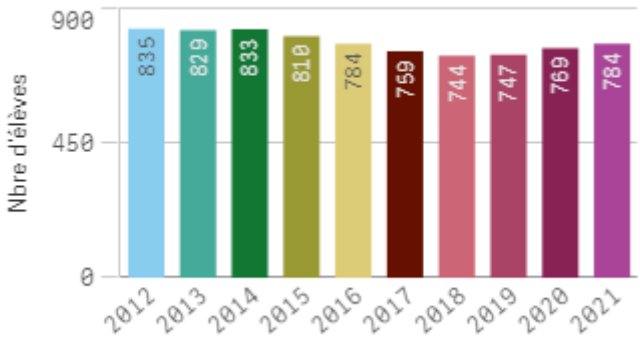

Données patrimoine Surface bâtie : 21 543 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 18 691 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 12 464 917 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection des façades, menuiseries et ouvrages bétons des escaliers des bâtiments internats B et D		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du rez-de-chaussée de l'internat, mise aux normes du système de sécurité incendie et végétalisation du site		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Réfection de la laverie du service de restauration		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Construction du bâtiment scientifique (y compris locaux de maintenance)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Rénovation du bâtiment historique		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Création d'ateliers pour les Agents de Maintenance du Patrimoine	Projet Programme
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet Programme Études Travaux Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation "radon"	Projet Programme Études Travaux Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration du rez-de-chaussée de l'internat, mise aux normes du système de sécurité incendie et végétalisation du site	Projet Programme Études Travaux Livré
Réfection de la laverie du service de restauration	Projet Programme Études Travaux Livré
Rénovation du bâtiment historique	Projet Programme Études Travaux Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet Programme Études Travaux Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE TECHNOLOGIQUE JEAN CHAPTAL - Quimper (29)

35 chemin DES JUSTICES
29105 Quimper

Code UAI établissement :
0290070U



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 956 élèves

Evolution effectifs

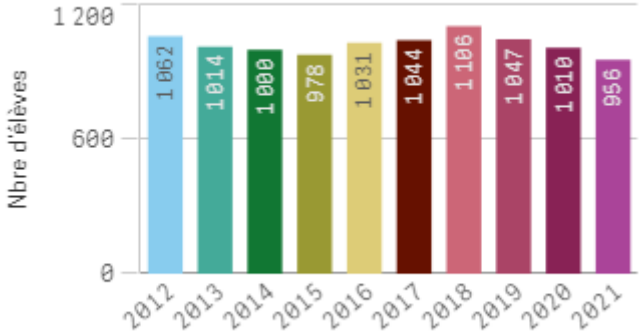

Données patrimoine Surface bâtie : 15 062 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 285 902 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 422 849 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

VRD (séparation des réseaux EU et EP)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Restauration pédagogique : réfection de la cuisine		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection du bâtiment B		**Projet** / Programme / Études / Travaux / Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation périmétrique du site		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de remédiation radon	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Réfection du bâtiment B	BREIZH COP	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Travaux d'accompagnement au déploiement d'un réseau de chaleur	BREIZH COP	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE CORNOUAILLE - Quimper (29)

8 AVENUE DES OISEAUX
29191 Quimper

Code UAI établissement :
0290098Z

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 828 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

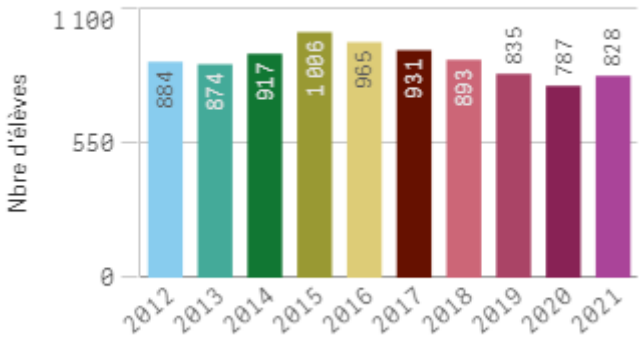

Données patrimoine Surface bâtie : 17 599 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 6 639 500 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 6 454 059 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de la laverie du service de restauration	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation de la chaufferie et des réseaux intérieurs	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Rénovation de l'externat (bâtiment A)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Reconstruction du bâtiment C regroupant l'administration, la vie scolaire et l'espace professeurs	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Aménagement extérieur du site : création d'un parvis, mise en accessibilité et sûreté et réfection des réseaux	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation radon 2021	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection de la laverie du service de restauration	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Rénovation de la chaufferie et des réseaux intérieurs	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Rénovation de l'externat (bâtiment A)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Reconstruction du bâtiment C regroupant l'administration, la vie scolaire et l'espace professeurs	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Aménagement extérieur du site : création d'un parvis, mise en accessibilité et sûreté et réfection des réseaux	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT YVES THEPOT - Quimper (29)

28 avenue YVES THEPOT
29000 Quimper

Code UAI établissement :
0290071V



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 824 élèves

Evolution effectifs

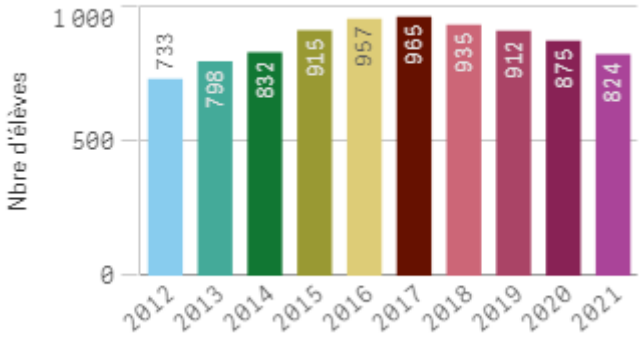

Données patrimoine Surface bâtie : 23 518 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 270 600 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 913 043 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration du service de restauration (dont création d'une lingerie mutualisée)	Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
Réfection de la chaufferie du bâtiment H	Projet > Programme > **Études** > **Travaux** > **Livré**
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région	Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > **Études** > **Travaux** > **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection du réseau informatique des ateliers		Projet **Programme** Études Travaux Livré
Sécurisation périmétrique du site		Projet Programme Études Travaux Livré
Travaux de remédiation radon 2020		Projet Programme Études Travaux Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration du service de restauration (dont création d'une lingerie mutualisée)		Projet Programme **Études** Travaux Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet Programme Études Travaux Livré
Réfection du réseau informatique des ateliers		Projet Programme Études Travaux Livré
Réfection de la toiture des ateliers dont déploiement d'une centrale photovoltaïque		Projet Programme Études Travaux Livré
Désamiantage du gymnase		Projet Programme Études Travaux Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL ROZ GLAS - Quimperlé (29)

1 place JEAN ZAY
29391 Quimperlé

Code UAI établissement :
0290078C

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 328 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

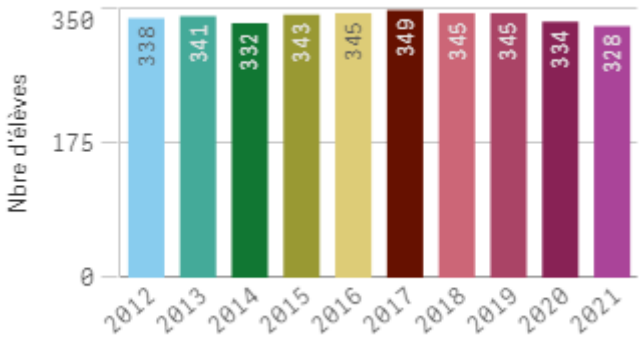

Données patrimoine Surface bâtie : 8 158 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 165 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 261 836 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Déploiement d'une chaufferie mixte biomasse/gaz	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Désaffectation d'un logement de fonction pour l'aménagement de l'infirmerie et de locaux agents	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation "amiante" dans les salles de classe	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE



Réfection énergétique du bâtiment ateliers		Projet / Programm
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré



Plan d'actions 2022/2024



Déploiement d'une chaufferie mixte biomasse/gaz		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Travaux de remédiation "amiante" dans les salles de classe		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Réfection énergétique du bâtiment ateliers		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Subvention pour l'extension du gymnase de la ville		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré







Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE KERNEUZEC - Quimperlé (29)

15 boulevard de Kerneuzec,
KERNEUZEC
29391 Quimperlé

Code UAI établissement :
0290076A



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 983 élèves

Evolution effectifs

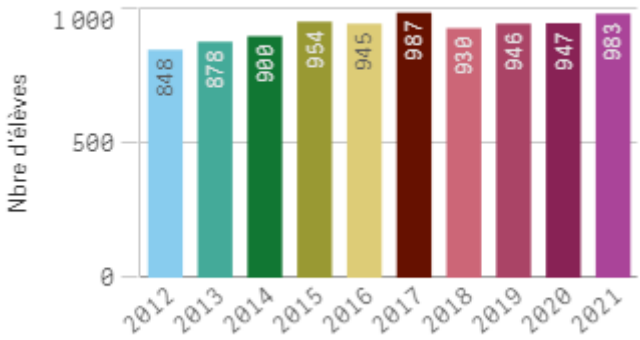

Données patrimoine Surface bâtie : 18 683 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 527 903 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 956 341 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'un bâtiment regroupant les locaux des agents	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Subvention pour l'extension du gymnase de la ville	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation amiante dans l'internat	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Mise en conformité des galeries de liaison de l'internat	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Construction d'un bâtiment regroupant les locaux des agents	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Subvention pour l'extension du gymnase de la ville	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement des sauteuses et des feux-vifs	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Travaux de remédiation amiante dans l'internat	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Réfection des chéneaux du service de restauration	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Mise en conformité des galeries de liaison de l'internat	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME DU GUILVINEC - Treffiagat (29)

AVENUE JOS QUINIOU
29730 Treffiagat

Code UAI établissement :
0291107W

Réseau Maritime

Effectif Rentrée 2021 : 117 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

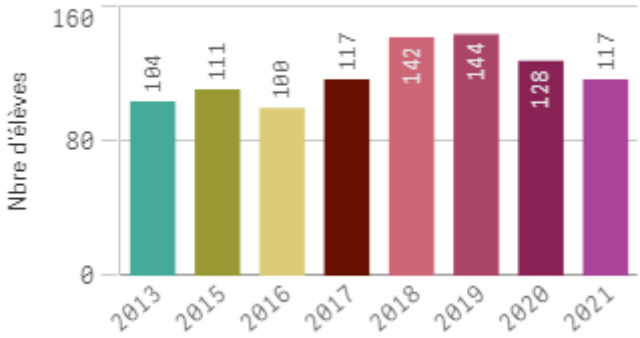

Données patrimoine Surface bâtie : 5 410 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 507 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 759 743 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Sécurisation périmétrique du site et rénovation de la voirie interne	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Installation de deux classes en modulaires	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation et extension de l'internat	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Mise en conformité diverses (Autocom et réseaux téléphoniques)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Aménagement de la zone de stationnement de l'accueil du lycée	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de mise aux normes SSI		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation et extension de l'internat		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Mise en accessibilité du site et déploiement d'une signalétique Région		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trottinettes, etc.)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Aménagement de la zone de stationnement de l'accueil du lycée		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fiches plan d'actions immobilier des lycées

→ ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN BART
Bain-de-Bretagne (35)

Avenue DU BOIS GREFFIER
35470 Bain-de-Bretagne

Code UAI établissement :
0352318E

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 067 élèves



AXE 6 du SDI

Données patrimoine Surface bâtie : 9 597 m2

Evolution effectifs

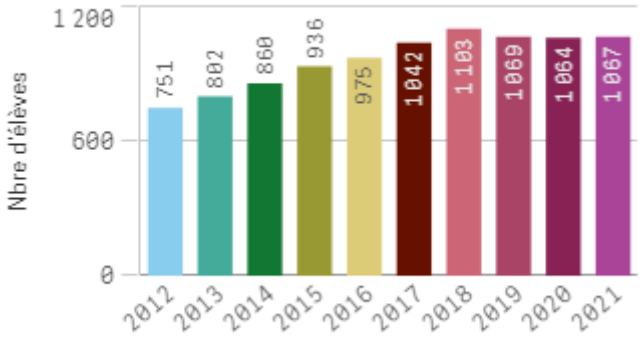



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières Pas d'affectation sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 571 469 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Mise en conformité des ascenseurs — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Plan d'actions 2022/2024

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI - Bruz (35)

10 esplanade ANITA CONTI
35174 Bruz

Code UAI établissement :
0352686E



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 894 élèves

Evolution effectifs

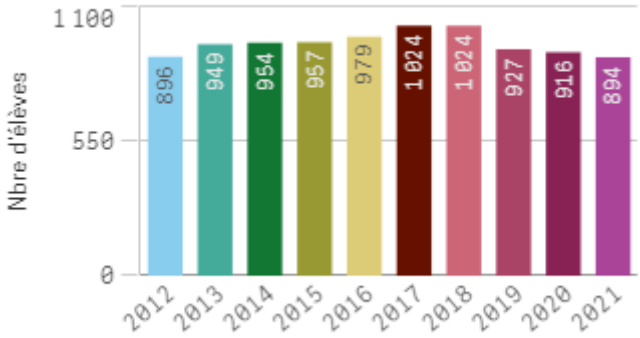

Données patrimoine Surface bâtie : 8 743 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 66 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 59 968 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de la façade des logements de fonction	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en conformité des ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Ventilation du Vide Sanitaire et reprises des EP en VS	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SEVIGNE - Cesson-Sévigné (35)

2 RUE DE LA CHALOTAIS
35513 Cesson-Sévigné

Code UAI établissement :
0352304P

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 097 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

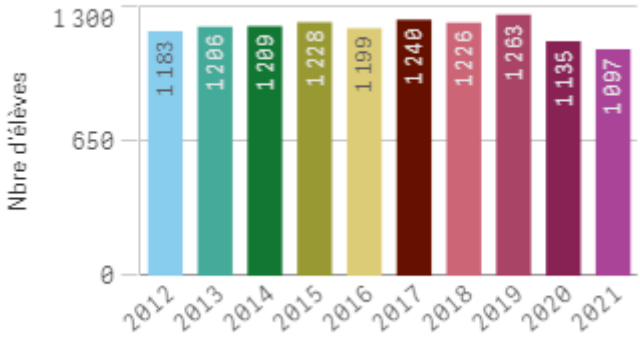

Données patrimoine Surface bâtie : 12 937 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 692 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 969 223 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'un internat "sportifs" (102 lits) + Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des chéneaux et des colonnes eaux pluviales (dont accessibilité)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Mise en accessibilité du site		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection chaufferie bâtiment Restauration		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Mise en accessibilité du site		Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré
Réfection chaufferie bâtiment Restauration	BREIZH COP	Projet > Programme > Études > Travaux > **Livré**
Rénovation thermique des logements de fonction	BREIZH COP	Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS RENE DE CHATEAUBRIAND
Combourg (35)

12 AVENUE DES ACACIAS
35270 Combourg

Code UAI établissement :
0352533N

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 664 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

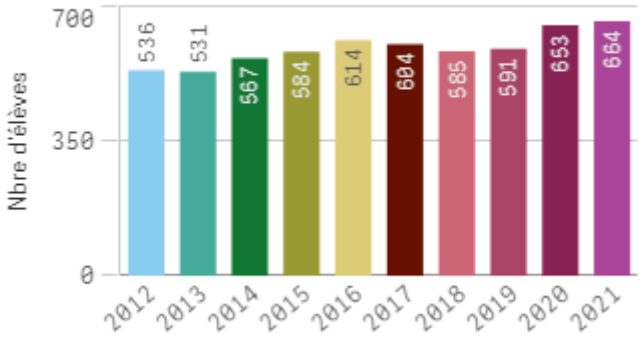

Données patrimoine Surface bâtie : 10 550 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 617 539 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 382 605 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Sécurisation : clôture portails	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Affectation des anciens locaux de restauration, construction d'un externat, locaux AMP	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection de la laverie	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Sécurisation de la cité scolaire (subvention)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Sécurisation de la restauration — Projet | Programm

Plan d'actions 2022/2024

Affectation des anciens locaux de restauration, construction d'un externat, locaux AMP	Projet | Programme | Études | Travaux | Livré
Sécurisation de la restauration	Projet | Programme | Études | Travaux | Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT YVON BOURGES - Dinard (35)

33 rue des Ecoles
35801 Dinard

Code UAI établissement :
0350005R

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 683 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

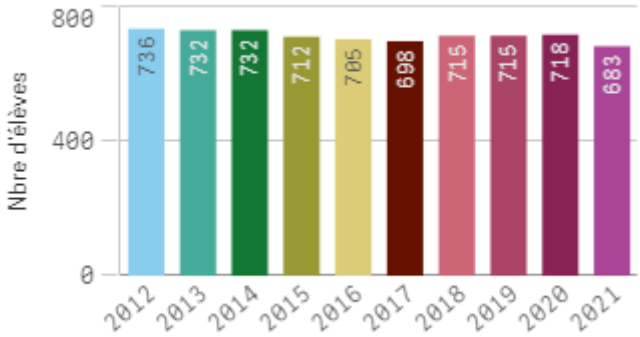

Données patrimoine Surface bâtie : 15 978 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 229 702 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 275 551 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection VRD, éclairage et voirie	Projet **Programme** Études Travaux Livré
Logements de fonction - Traitement de l'enveloppe et ventilation	Projet Programme **Études** Travaux Livré
Lingerie mutualisée, ateliers AMP et locaux vestiaires agents	**Projet** Programme Études Travaux Livré
Clôture	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Audit énergétique	Projet Programme Études Travaux **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Modification de l'espace laverie et remplacement d'un four	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Sécurisation périmétrique du lycée suite aménagement de la Ville de Dinard	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Réfection VRD, éclairage et voirie		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Logements de fonction - Traitement de l'enveloppe et ventilation	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Lingerie mutualisée, ateliers AMP et locaux vestiaires agents		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL ALPHONSE PELLE - Dol-de-Bretagne (35)

5 RUE ALPHONSE PELLE
35120 Dol-de-Bretagne

Code UAI établissement :
0350009V

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 188 élèves



AXE 4 du SDI

Evolution effectifs

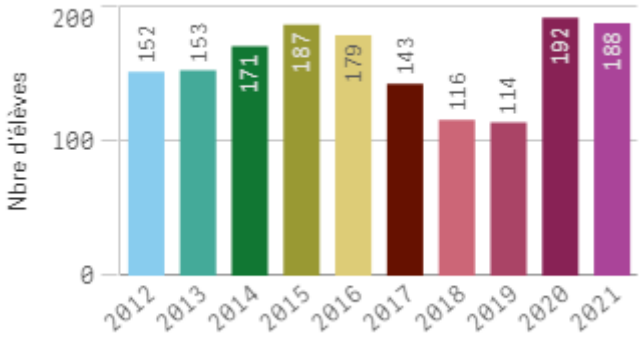

Données patrimoine Surface bâtie : 7 675 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 210 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 904 418 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection du clos-couvert de tous les ateliers	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Réfection des menuiseries du service de restauration	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Remplacement du lave-vaisselle et aménagement de la zone de dérochage	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Modernisation de la chaufferie	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
CDI - Vie scolaire - extension des ateliers électrotechniques	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Menuiseries extérieures (externat)		Projet / Programme
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Ouverture formation cosmétique		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Ouverture formation coiffure		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection du clos-couvert de tous les ateliers		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Ouverture formation coiffure		Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Modernisation de la chaufferie		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Restructuration des façades et de la toiture du bâtiment "Internat/Infirmerie"		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN GUEHENNO - Fougères (35) ET LYCEE PROFESSIONNEL JEAN GUEHENNO

11 RUE DU CHAMP ROSSIGNOL
35300 Fougères

Codes UAI établissements :
0350011X (LGT) - 0350761M (LP)



AXE 6 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 328 élèves

Evolution effectifs

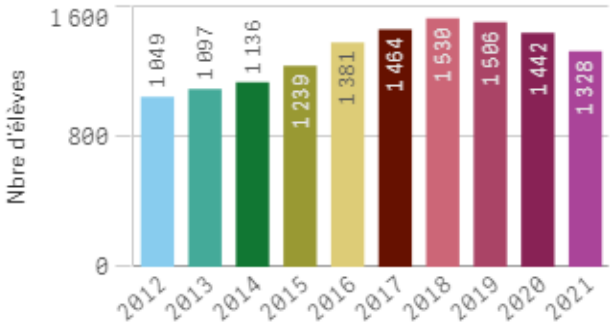

Données patrimoine Surface bâtie : LGT - 15 037 m2
LP - 14 442 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 201 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 116 536 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Espaces agents (LGT) et atelier AMP	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Désenfumage du grand hall (atelier bâtiment G), réfection de la toiture et isolation et Réfection des toitures de tous les bâtiments (LP)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de sécurité divers (remplacement système de sécurité et complément sécurité)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI Internat / Externat - Bâtiment C	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Radon	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Espaces agents (LGT) et atelier AMP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
SSI Internat / Externat - Bâtiment C	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Radon	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement chaudière atmosphérique administration lycée général	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Mise en place ligne de vie toiture lycée général	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Chaudière internat fille	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
SSI Bâtiment A Externat - Bâtiment D Restauration	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
SSI Bâtiments E et G (administration, externat, atelier) (LP)	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) (LGT et LP)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE THEODORE MONOD - Le Rheu (35)

55 avenue de la Bouvardière
35651 Le Rheu

Code UAI établissement :
0350700W



AXE 6 du SDI

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 1 006 élèves

Evolution effectifs

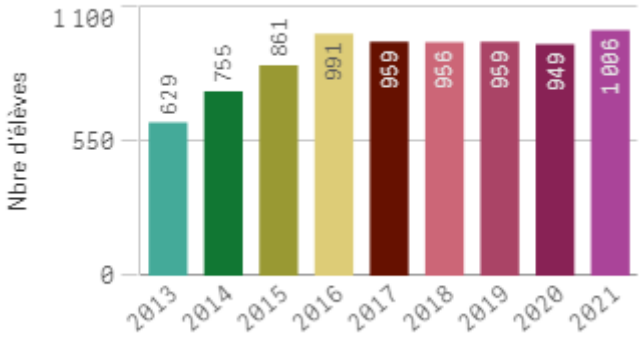

Données patrimoine Surface bâtie : 30 117 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 788 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 14 776 159 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction d'un espace scientifique		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Installation d'une centrale de traitement de l'air double-flux dans l'amphithéâtre		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Service de restauration (restructuration)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Changement de transformateur		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Accès du service de restauration		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Changement du tableau général basse tension		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de la fosse à lisier	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Installation d'une centrale de traitement de l'air double-flux dans l'amphithéâtre	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Retrait de l'amiante		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
CPSA Combourg : Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL SIMONE VEIL - Liffré (35)

Avenue de l'Europe
35340 Liffré

Code UAI établissement :
0352950S

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 808



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

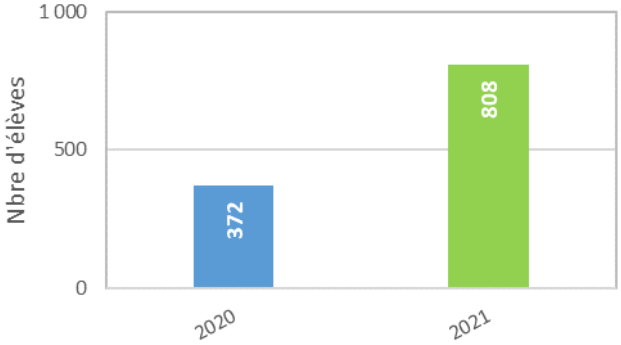

Données patrimoine Surface bâtie : 21 309 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 974 083 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 41 026 937 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction du lycée	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Construction d'une nouvelle salle de sport (subvention à la ville)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Construction d'une nouvelle salle de sport
(subvention à la ville)

Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE CASSIN - Montfort-sur-Meu (35)

2 LES BATAILLES
35162 Montfort-sur-Meu

Code UAI établissement :
0352235P

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 000 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

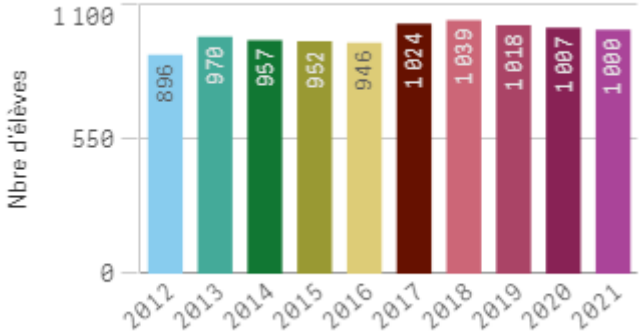

Données patrimoine Surface bâtie : 8 551 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 99 844 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 7 342 054 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection toitures, façades et aménagement locaux scientifiques	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Restructuration (service de restauration et locaux d'enseignement)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation périmétrique du site - études et travaux	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Réfection de toitures	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection chaufferie bâtiment Externat-Administration	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection toitures, façades et aménagement locaux scientifiques	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection chaufferie bâtiment Externat-Administration	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

ETABLISSEMENT REGIONAL ENSEIGNEMENT ADAPTE JEAN BART - Redon (35)

10 RUE SAINT-PIERRE
35603 Redon

Code UAI établissement :
0350732F

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 114 élèves



AXE 2 du SDI

Données patrimoine Surface bâtie : 5 259 m2

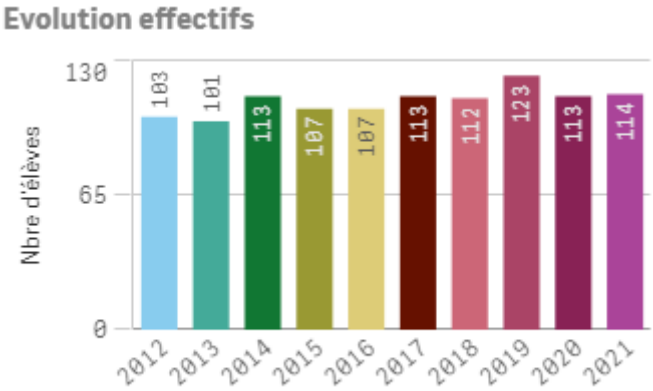

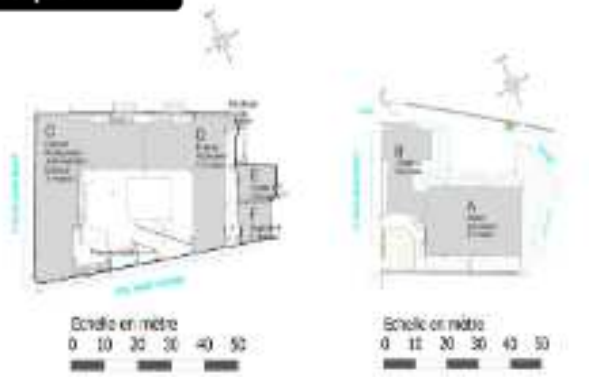

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 510 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 47 370 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration de l'atelier - sécurisation périmétrique zone ateliers

Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Equipement restauration : lave-vaisselle

Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Remplacement d'équipements de restauration

Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration de l'atelier - sécurisation périmétrique zone ateliers	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BEAUMONT - Redon (35)

10 rue du Lycée
35605 Redon

Code UAI établissement :
0350022J

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 277 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

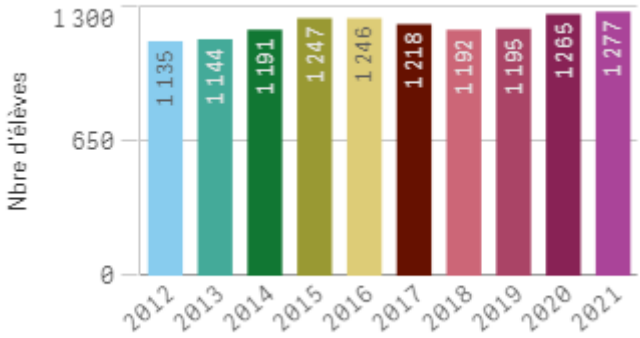

Données patrimoine Surface bâtie : 35 906 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières Pas d'affectation sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 360 123 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration - restructuration de la laverie	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Audit énergétique	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux divers (mises en sécurité du bâtiment et reprise de faux-plafonds en co-propriété rue St Conwoion à Redon)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Radon	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Travaux divers (mises en sécurité du bâtiment et reprise de faux-plafonds en co-propriété rue St Conwoion à Redon)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
SSI : collège bâtiment H, lycée bâtiments B, C et N	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Radon	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

ETABLISSEMENT REGIONAL ENSEIGNEMENT ADAPTE MAGDA HOLLANDER-LAFON - Rennes (35)

26 avenue DU CANADA
35201 Rennes

Code UAI établissement :
0350747X

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 144 élèves



AXE 4 du SDI

Evolution effectifs

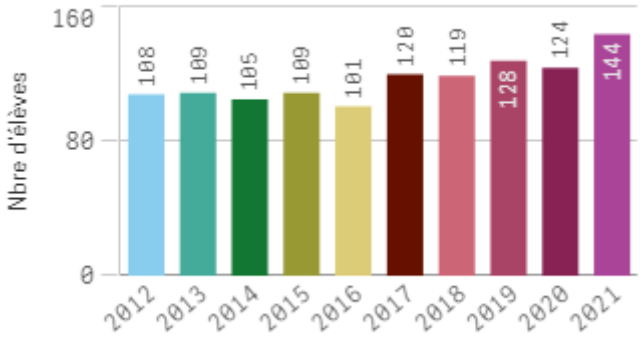

Données patrimoine Surface bâtie : 6 895 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 800 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 236 000 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA) /

Projets non prévus au PA mais réalisés

Implantation de la filière pressing et création espace agents	Projet Programme Études Travaux Livré
SSI	Projet Programme Études Travaux Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Isolation façade ouest internat et menuiseries		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Toitures zinc du bâtiment C1		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES TILLON - Rennes (35)

9 allée GEORGES PALANTE
35009 Rennes

Code UAI établissement :
0351054F

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 525 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

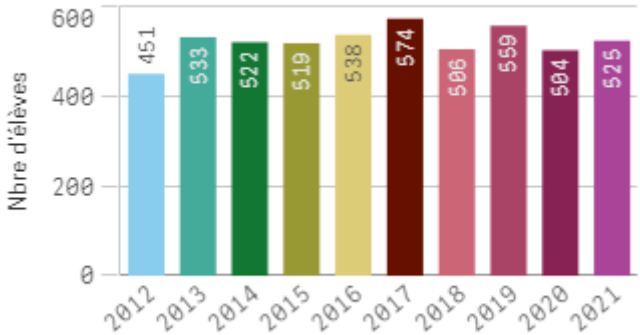

Données patrimoine Surface bâtie : 11 794 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 026 890 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 608 947 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection toiture ardoise bâtiment B (site Laënnec)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Etanchéité des ateliers (verrières)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
CDI - Accueil - Administration - Vie scolaire (restructuration et extension)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI site de Robidou	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Service de Restauration - Rénovation de la laverie	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection toiture ardoise bâtiment B (site Laënnec)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
SSI site de Robidou		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Service de Restauration - Rénovation de la laverie		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Site Robidou : Remplacement des 336 fenêtres du bâtiment B07 - internat-externat	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Toitures des bâtiments C, D et E	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL COETLOGON - Rennes (35)

53 rue ANTOINE JOLY
35083 Rennes

Code UAI établissement :
0351878B



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 044 élèves

Evolution effectifs

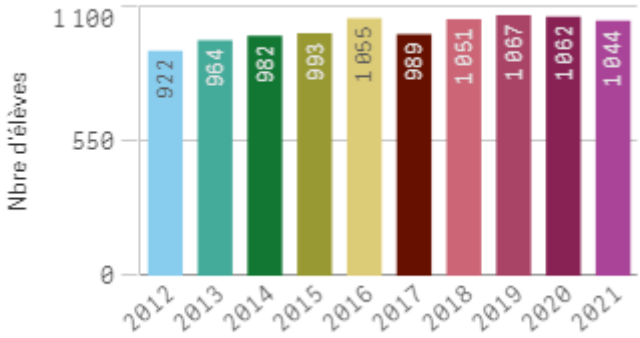

Données patrimoine Surface bâtie : 25 401 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 4 547 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 538 777 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Couverture des bâtiments A et D		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Démolition des bâtiments A' et B		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Toiture - étanchéité des bâtiments (cuisine, foyer, amphithéâtre)		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
VRD (rénovation des réseaux) et études de raccordement		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Remplacement de l'autocom		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI bâtiment A	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Couverture des bâtiments A et D	BREIZH COP	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Démolition des bâtiments A' et B		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Toiture - étanchéité des bâtiments (cuisine, foyer, amphi)	BREIZH COP	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
VRD (rénovation de réseaux) et études de raccordement		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
SSI bâtiment E (Internat), F, I, J, et R		Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS JEAN JAURES - Rennes (35)

24 RUE VICTOR RAULT
35002 Rennes

Code UAI établissement :
0350031U



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 493 élèves

Evolution effectifs

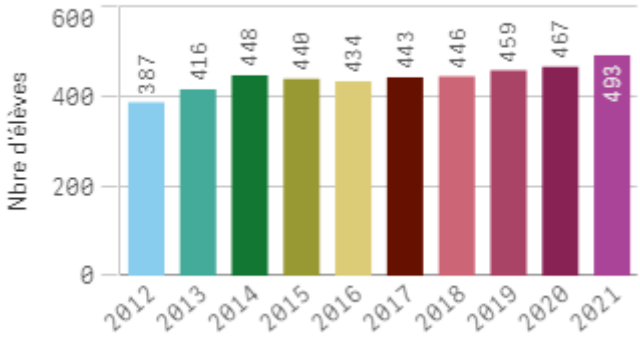

Données patrimoine Surface bâtie : 15 803 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 890 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 882 113 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation des réseaux de chauffage (production, distribution et émetteur)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Atelier : adapation des locaux pour la formation DMA Horlogerie		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Réfection des sols de l'externat (couloirs et salles de cours)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Réfection quai de livraison, enrobé et réseau EU, EP sous la cour de la restauration	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Rénovation et transfert des salles de sciences dont sols amiantés	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS LOUIS GUILLOUX - Rennes (35)

76 avenue DES BUTTES DE COESMES
35703 Rennes

Code UAI établissement :
0350032V



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 657 élèves

Evolution effectifs

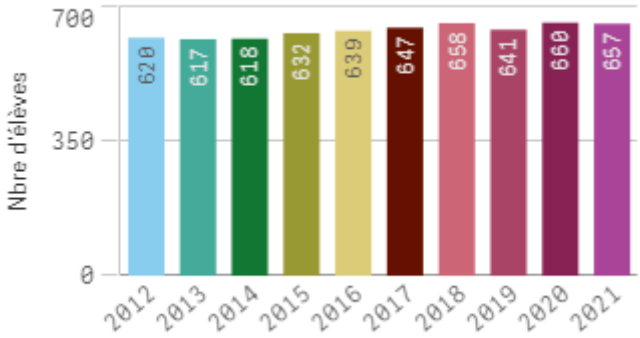

Données patrimoine Surface bâtie : 14 831 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 4 295 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 873 450 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Aménagement accueil et reprise des couvertures et des polycarbonates, locaux agents et adaptation des réseaux informatiques	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise aux normes des installations électriques	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection des faux-plafonds des cuisines collectives et pédagogiques	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation du site	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Aménagement accueil et reprise des couvertures et des polycarbonates, locaux agents et adaptation des réseaux informatiques	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Sécurisation du site	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Remplacement huisseries	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection des couvertines en toiture	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Restructuration des locaux "mode", commerce et enseignement général	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BREQUIGNY - Rennes (35)

7 avenue GEORGES GRAFF
35205 Rennes

Code UAI établissement :
0350028R



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 3 117 élèves

Evolution effectifs

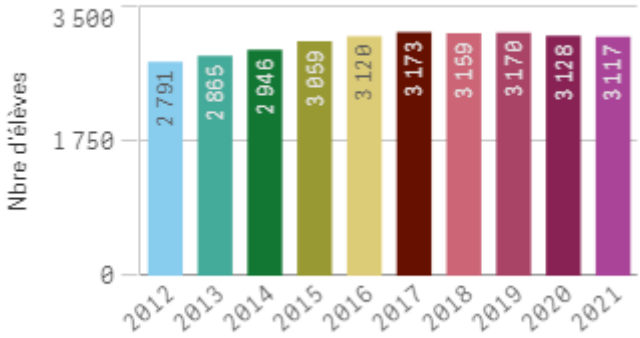

Données patrimoine Surface bâtie : 38 664 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 960 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 33 173 169 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réhabilitation - Extension et mise à niveau énergétique du site ouest du lycée (Nouveau projet de construction du service de restauration)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réhabilitation des espaces sportifs intégrés		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
VRD (réfection des réseaux)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Conformité électrique (mise en conformité électrique et incendie - bâtiment E)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement de l'autocom		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection de 2 logements de fonction bâtiment T	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Aménagement d'un local pour stocker les véhicules roulants des équipes espaces verts	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Acquisition de matériels espaces verts	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Réfection de 2 logements de fonction bâtiment T	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
VRD (réfection des réseaux)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCÉES JOLIOT-CURIE / CHATEAUBRIAND /COLLÈGE LES CATELLES
Rennes (35)

136 boulevard DE VITRE
35703 Rennes

Code UAI établissement :
0350710G

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 (2 lycées) : 3 184



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

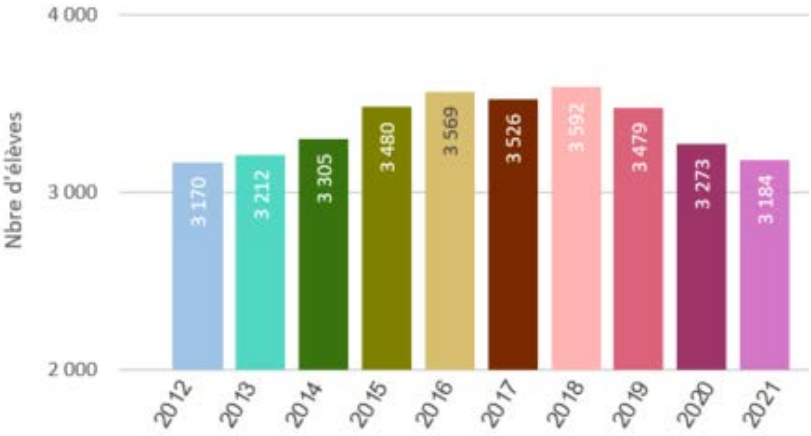

Données patrimoine



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 150 537 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 492 193 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réhabilitation de l'aile 2 du bâtiment E de la résidence universitaire du campus de Beaulieu à Rennes	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Construction d'une salle polyvalente	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Equipements restauration (marmites)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Remplacement d'équipements de restauration (friteuses et four)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Remplacement du lave-vaisselle — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Plan d'actions 2022/2024

Equipements restauration (marmites)	Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**
Remplacement du lave-vaisselle	Projet | Programme | Études | Travaux | **Livré**
Construction d'une salle polyvalente	Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL FRANCOIS RENE DE CHATEAUBRIAND - Rennes (35)

136 boulevard DE VITRE
35703 Rennes

Code UAI établissement :
0350710G

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 947 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

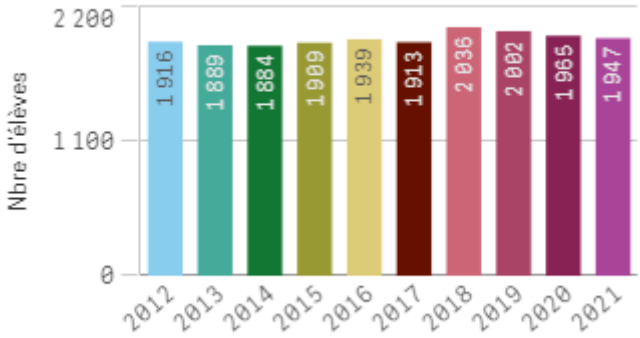

Données patrimoine Surface bâtie : 27 015 m2

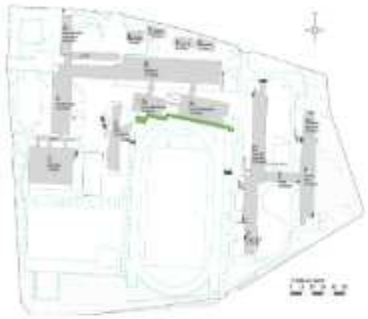

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 963 780 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 449 265 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de l'enveloppe des bâtiments B, D et E	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation de l'accueil et mise aux normes accessibilité et sécurité	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
VRD - Aménagement du parvis principal en lien avec les travaux sur la station de métro (MO Rennes Métropole)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection des peintures et mise aux normes des circulations et salles de classe	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Remise en état des douches du bâtiment D (Internat)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Réfection du bardage extérieur du gymnase (façade est et ouest)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Recouvrement sols amiantés bâtiment F		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trotinettes, etc)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Travaux sur le SSI du bâtiment D		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Plan d'actions 2022/2024

VRD - Aménagement du parvis principal en lien avec les travaux sur la station de métro (MO Rennes Métropole)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Réfection de l'enveloppe des bâtiments B, D et E		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Rénovation de l'accueil et mise aux normes accessibilité et sécurité		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Réfection/isolation de la toiture du bâtiment A2 et mise en conformité des toitures des bâtiments A, A2, et C		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Logements de fonction - Bâtiment A		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Reprise du cœur de réseau informatique		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Déploiement d'un abri mobilité (vélo, VAE, trotinettes, etc)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL EMILE ZOLA - Rennes (35)

Avenue JANVIER
35044 Rennes

Code UAI établissement :
0350024L

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 019 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

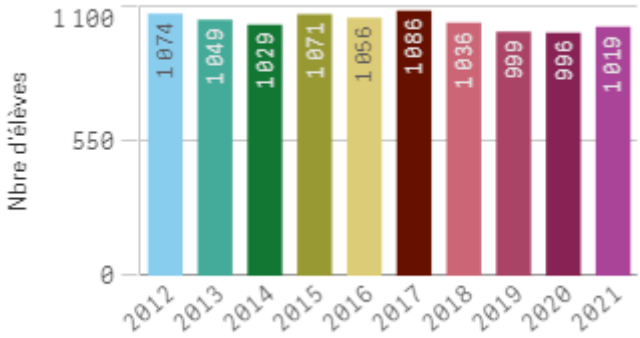

Données patrimoine Surface bâtie : 19 833 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 586 667 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 306 100 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration (rénovation pôle cuisson, préparation froide, laverie et self)	**Projet** Programme Études Travaux Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Accessibilité	Projet **Programme** Études Travaux Livré
Radon	Projet Programme **Études** Travaux Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Service de restauration (rénovation pôle cuisson, préparation froide, laverie et self)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Accessibilité	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Radon	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Réfection de toitures (bâtiments Q, N et L) et maçonnerie (purges et reprises des façades, dont les souches de cheminées) -	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MACE - Rennes (35)

10 rue JEAN MACE
35704 Rennes

Code UAI établissement :
0350026N

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 074 élèves



AXE 3 du SDI

Evolution effectifs

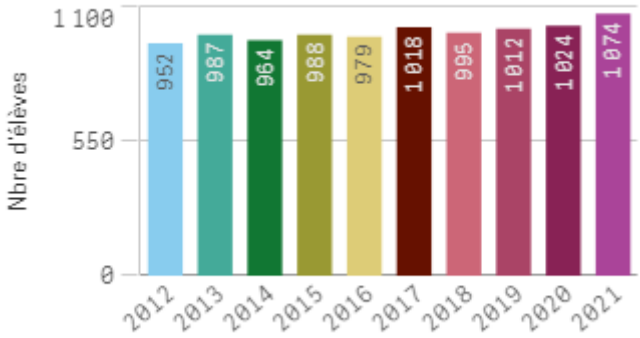

Données patrimoine Surface bâtie : 15 094 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 678 537 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 450 731 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réparation des bétons de façades (bât E et G)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement des menuiseries (bât A, B et C)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Sécurisation des planchers pour accéder aux CTA dans les combles		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Internat - restructuration des sanitaires et restructuration des locaux d'enseignement et des espaces agents + sécurisation		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Sécurisation (portails et clôtures)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) — Projet | Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI Bâtiment G — Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Plan d'actions 2022/2024

Remplacement des menuiseries (bâtiments A, B et C)	Projet | Programme | **Études** | **Travaux** | Livré
Restructuration du réseau global de l'établissement (RGE)	Projet | Programme | **Études** | **Travaux** | **Livré**
SSI Bâtiment G	Projet | Programme | **Études** | **Travaux** | Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JOLIOT-CURIE - Rennes (35)

144 boulevard DE VITRE
35703 Rennes

Code UAI établissement :
0350029S

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 237 élèves



AXE 3 du SDI

Evolution effectifs

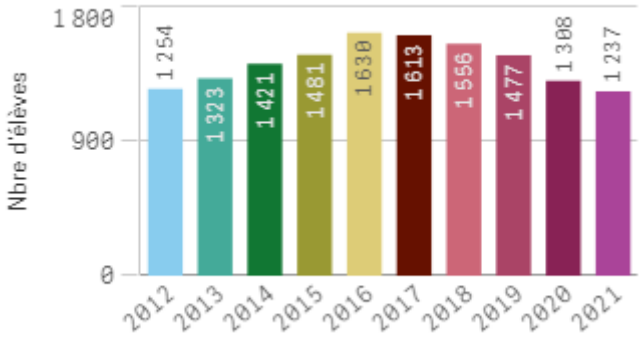

Données patrimoine Surface bâtie : 32 161 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 8 278 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 272 600 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation internat (bâtiments A,B,D et G)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
VRD, clôture, déconstruction de garages	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Espaces sportifs intégrés (piste d'athlétisme)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Suppression bâtiments modulaires (amiante)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Gymnase : Traitement des remontées d'odeurs	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
SSI - Bâtiment G - Internat	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection partielle du logement de fonction de l'infirmerie	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Toiture, isolation, façades, accessibilité et rénovation internat (bâtiments A,B,D et G)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Gymnase : Traitement des remontées d'odeurs	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
SSI	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection partielle du logement de fonction de l'infirmerie	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Isolation logements de fonction bâtiment H et A' (4 au total)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Toitures bâtiments C, D, G et H + ateliers bâtiment B	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE - Rennes (35)

34 rue BAHON RAULT
35069 Rennes

Code UAI établissement :
0350030T

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 087 élèves



AXE 3 du SDI

Evolution effectifs

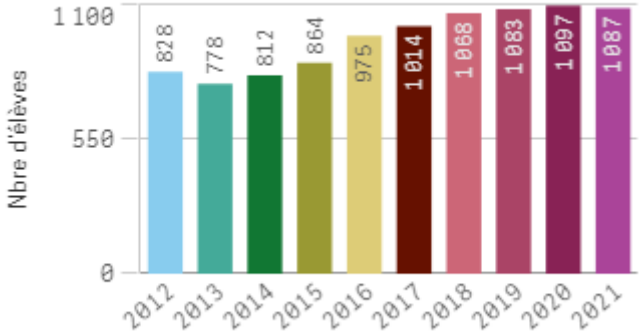

Données patrimoine Surface bâtie : 31 237 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 668 291 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 6 751 070 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Démolition du GRETA (bâtiment sur rue) et démolition / suppression des modulaires -	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Remplacement d'équipements (cuisson verticale et horizontale)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Ateliers (construction d'un bâtiment pour le pôle génie civil à proximité du bâtiment N)	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Lingerie mutualisée: modernisation	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (restructuration) et espaces sciences	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Ateliers (mise en sécurité) - bât C	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Démolition du GRETA (bâtiment sur rue) et démolition / suppression des modulaires -	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Ateliers (construction d'un bâtiment pour le pôle génie civil à proximité du bâtiment N)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Lingerie mutualisée: modernisation	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Ateliers (mise en sécurité) - bât C	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
SSI	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Réfection des toitures bâtiment N et désordres ateliers	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RENE DESCARTES - Rennes (35)

Chemin DE RONDE
35207 Rennes

Code UAI établissement :
0351907H



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 260 élèves

Evolution effectifs

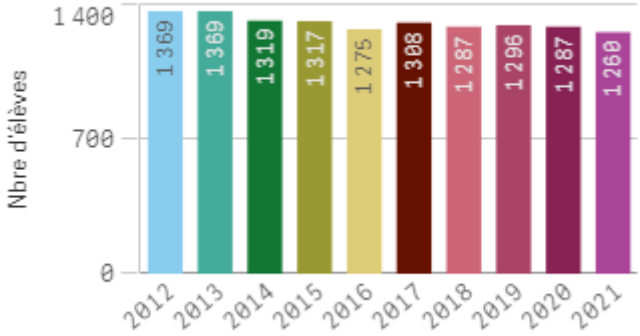

Données patrimoine Surface bâtie : 11 298 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 282 667 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 151 073 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Amélioration de la laverie et zone de dérochage	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du pôle comprenant les salles professeurs, les sanitaires, la cafétéria, reprise des locaux d'accueil et rénovation du CDI (sol et cloisonnement)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Travaux de mise en conformité du parc ascenseurs	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Accessibilité	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Amélioration de la laverie et zone de dérochage	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Restructuration du pôle comprenant les salles professeurs, les sanitaires, la cafétéria, reprise des locaux d'accueil et rénovation du CDI (sol et cloisonnement)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Accessibilité	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VICTOR ET HELENE BASCH
Rennes (35)

15 avenue Raymonde et Charles Ti
35083 Rennes

Code UAI établissement :
0352009U

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 365 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

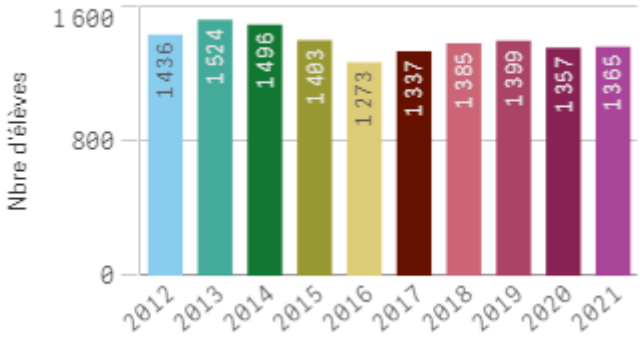

Données patrimoine Surface bâtie : 12 185 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 045 480 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 13 490 000 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réaménagement locaux pour post-bacs	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation de l'externat bâtiment D)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI - Bâtiment A	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

SSI - Bâtiment A	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**
Réaménagement locaux pour post-bacs	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation de l'externat bâtiment D)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA LANDE DE LA RENCONTRE
Saint-Aubin-du-Cormier (35)

LA LANDE DE LA RENCONTRE
35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Code UAI établissement :
0350940G

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 225 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

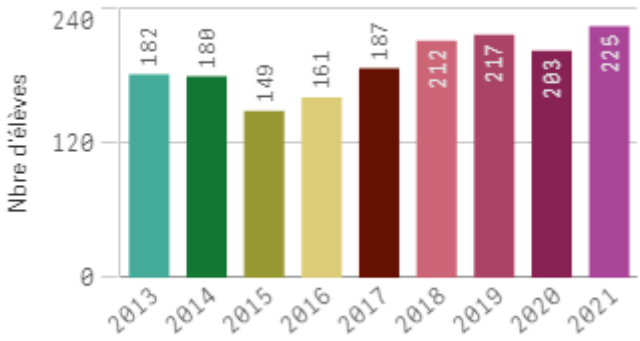

Données patrimoine Surface bâtie : 11 235 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 392 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 5 442 547 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Production de chaleur: mise à niveau des installations pour répondre aux besoins du site		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Aménagement espaces extérieurs sportifs		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Lagunage (diagnostic et mise aux normes)		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Bâtiment A, rénovation et espace scientifique en extension		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Création d'un hangar pour les aménagements paysagers (DMO)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI bâtiments I2 et I4 (CFA)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Aménagement espaces extérieurs sportifs		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Lagunage (diagnostic et mise aux normes)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
SSI bâtiments I2 et I4 (CFA)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME FLORENCE ARTHAUD
Saint-Malo (35)

36 rue DE LA CROIX DESILLES
35403 Saint-Malo

Code UAI établissement :
0351914R

Réseau Maritime

Effectif Rentrée 2021 : 155 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

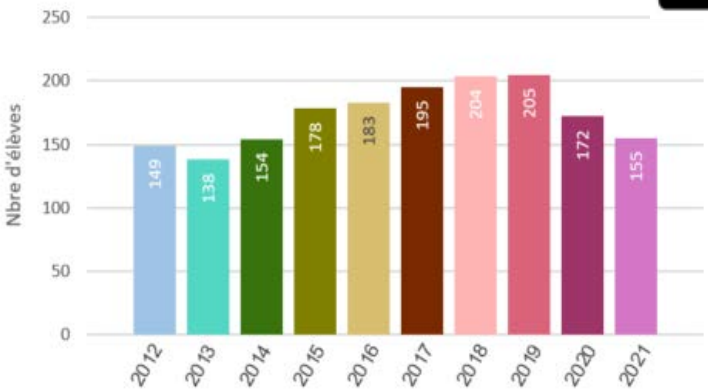

Données patrimoine Surface bâtie : 8 748 m2

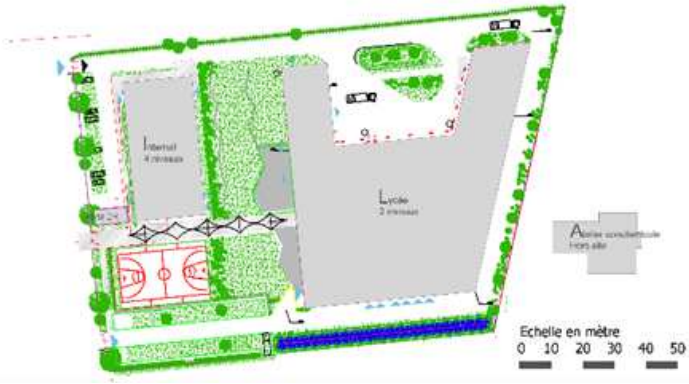

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières Pas d'affectation sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 164 000 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA) /

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux dans l'atelier aquacole du Vauhariot à Cancale	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT JACQUES CARTIER - Saint-Malo (35)

31 RUE DE LA BALUE
35418 Saint-Malo

Code UAI établissement :
0350048M



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 317 élèves

Evolution effectifs

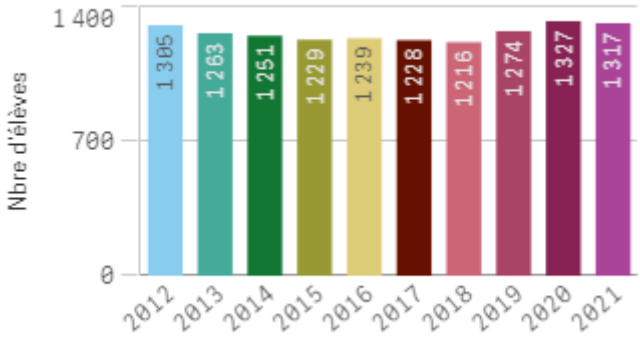

Données patrimoine Surface bâtie : 19 498 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 928 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 414 869 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

VRD - Mise en conformité des réseaux (dont réfection du réseau de distribution AEP)		Projet **Programme** Études Travaux Livré
Réfection de la façade et de la toiture du bâtiment B4		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Amélioration des conditions de travail en laverie et amélioration de la gestion des déchets (tri, broyeur, trappe CF local déchets)		Projet Programme **Études** Travaux Livré
Rénovation et transfert infirmerie et pôle gestion (rdc bât F/toiture bât F + R+1 Malouinière)		**Projet** Programme Études Travaux Livré
Sécurisation du site		Projet Programme Études Travaux **Livré**
Rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire de l'internat		Projet Programme **Études** Travaux Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux Agencement/Revêtements B3 - Faux plafond - isolation - CTA - luminaires	BREIZH COP	Projet > Programme > Études > **Travaux** > Livré

Plan d'actions 2022/2024

VRD - Mise en conformité des réseaux (dont réfection du réseau de distribution AEP)	BREIZH COP	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Amélioration des conditions de travail en laverie et amélioration de la gestion des déchets (tri, broyeur, trappe CF local déchets)		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Rénovation et transfert infirmerie et pôle gestion (rdc bât F/toiture bât F + R+1 Malouinière)	BREIZH COP	Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
Travaux Agencement/Revêtements B3 - Faux plafond - isolation - CTA - luminaires	BREIZH COP	Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Rénovation de toitures	BREIZH COP	Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
Réfection des espaces sportifs (piste d'athlétisme et gymnase)		Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
SSI bâtiments B1, B2, B3, B6 et salle de sports		Projet > **Programme** > Études > Travaux > Livré
Rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire de l'internat		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré

Légende

- BREIZH COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
- Plan internat
- Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAUPERTUIS - Saint-Malo (35)

Rue Pierre de Coubertin
35407 Saint-Malo

Code UAI établissement :
0350042F

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 738 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

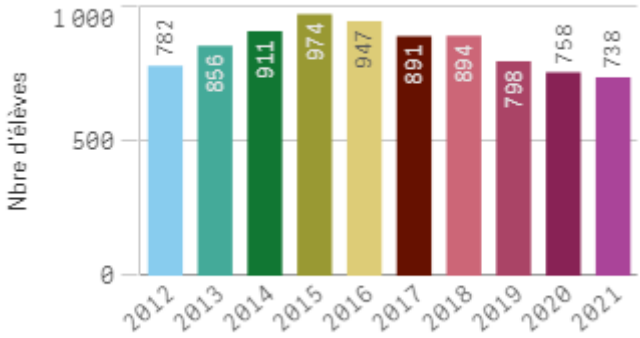

Données patrimoine Surface bâtie : 21 893 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 466 600 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 990 708 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Remplacement chaudière (bâtiment D), modification de la production d'eau chaude sanitaire (chaufferie principale)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Rénovation des vestiaires des ateliers élèves et réfection des verrières intérieures des ateliers pédagogiques		**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Toitures des bâtiments A,F,G,H (sécurité et fixation des couvertures sans remplacement) et étanchéité toiture bâtiment D		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Restructuration du gymnase		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Rénovation chaufferie (réseau primaire)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection de la laverie		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Mise en conformité SSI	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Mise en accessibilité partielle pour l'accueil de deux élèves à mobilité réduite	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation des vestiaires des ateliers élèves et réfection des verrières intérieures des ateliers pédagogiques		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Toitures des bâtiments A,F,G,H (sécurité et fixation des couvertures sans remplacement) et étanchéité toiture bâtiment D		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Restructuration du gymnase		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Mise en conformité SSI		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Rénovation chaufferie (réseau primaire)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
CTA Restauration		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS BEL AIR - Tinténiac (35)

7 rue ERNEST RENAN
35190 Tinténiac

Code UAI établissement :
0350050P



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 327 élèves

Evolution effectifs

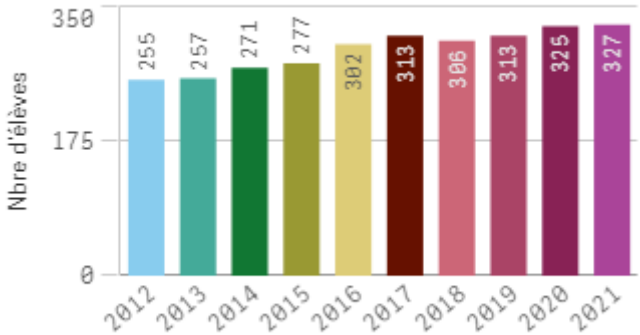

Données patrimoine Surface bâtie : 13 906 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 577 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 34 653 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Atelier - bâtiment I (Réhabilitation de la toiture et aménagements de certains locaux)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des ateliers AMP	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Sécurisation de l'entrée principale - accès piétons de l'établissement	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Réfection dans son ensemble des systèmes de chauffage (chaudières, hydraulique, émetteurs) et audit énergétique	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Accessibilité	Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Atelier - bâtiment I (Réhabilitation de la toiture et aménagements de certains locaux)	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Réfection des ateliers AMP	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / **Livré**
Accessibilité	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / **Livré**
Sécurisation de l'entrée principale - accès piétons de l'établissement	Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Réfection dans son ensemble des systèmes de chauffage (chaudières, hydraulique, émetteurs) et audit énergétique	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / **Livré**
Rénovation thermique des internats	Projet / **Programme** / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS LA CHAMPAGNE - Vitré (35)

2 rue DU SERGENT HARRIS
35506 Vitré

Code UAI établissement :
0350709F



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 435 élèves

Evolution effectifs

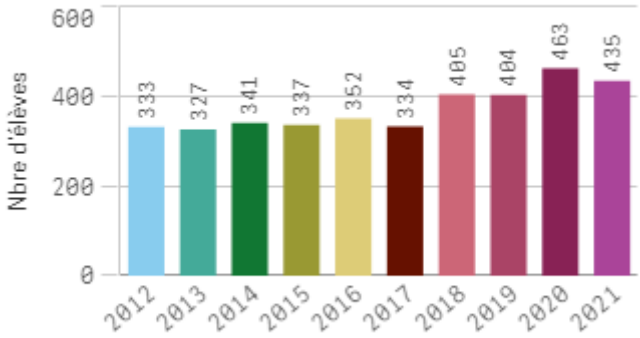

Données patrimoine Surface bâtie : 17 658 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 246 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 234 358 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Accessibilité		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Toiture - Isolation (réfection ouvrants des ateliers et travaux de sécurité divers)		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection de la laverie	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
SSI	**Projet** / Programme / Études / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Accessibilité		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
SSI		Projet / **Programme** / Études / **Travaux** / Livré
Toiture - Isolation (réfection ouvrants des ateliers et travaux de sécurité divers)	BREIZH COP	Projet / Programme / **Études** / Travaux / **Livré**

Légende

BREIZH COP	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERTRAND D'ARGENTRE - Vitré (35)

15 rue du Collège
35506 Vitré

Code UAI établissement :
0350053T

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 479 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

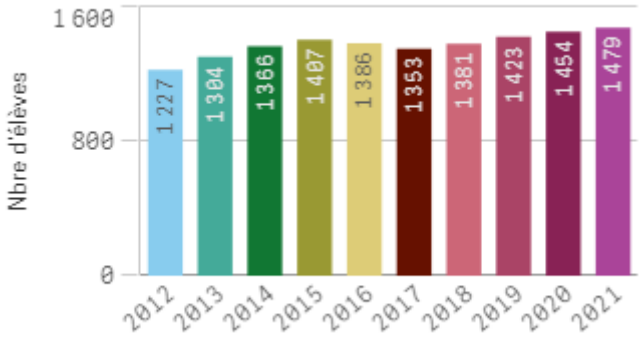

Données patrimoine Surface bâtie : 13 185 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 100 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 317 978 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration - extension du service de restauration et création d'un préau	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Dépose du transformateur	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de l'étanchéité du bât C	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Travaux conservatoires sur la chapelle	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Réfection de la chaufferie de l'internat	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Isolation phonique de la halle sportive et construction d'un bâtiment annexe	Projet / Programme
Accessibilité	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI Internat	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration - extension du service de restauration et création d'un préau	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Réfection de l'étanchéité du bâtiment C	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Travaux conservatoires sur la chapelle	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
SSI Internat	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Accessibilité	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / Études / Travaux / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fiches plan d'actions immobilier des lycées

→ MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS BERTRAND DU GUESCLIN - Auray (56)

50 rue PIERRE ALLIO, BRECH
56406 Auray

Code UAI établissement :
0560001X

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 355 élèves



AXE 1 du SDI

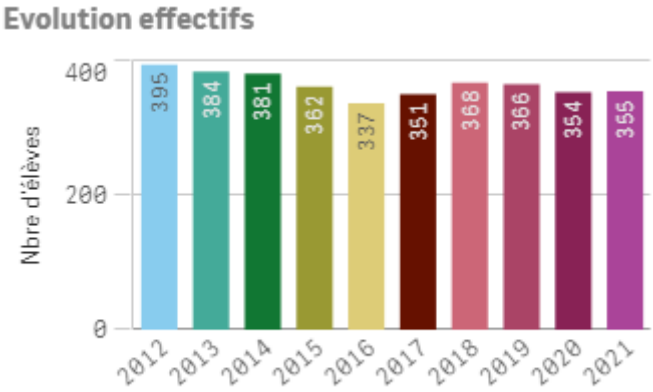

Données patrimoine Surface bâtie : 11 125 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 28 485 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 728 267 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Reconstruction de l'internat et du gymnase / logements de fonction	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Restructuration de l'atelier graphismes et décors (dont réfection toiture) et de l'atelier maintenance, locaux agents et lingerie mutualisée	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Service de restauration - aménagement laverie	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Plan d'actions 2022/2024

Reconstruction de l'internat et du gymnase / logements de fonction		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Restructuration de l'atelier graphismes et décors (dont réfection toiture) et de l'atelier maintenance, locaux agents et lingerie mutualisée		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Administration (mise en accessibilité et réfection des réseaux)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Mise en accessibilité externat		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BENJAMIN FRANKLIN - Auray (56)

1 rue DE LA FORET
56406 Auray

Code UAI établissement :
0561534N



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 319 élèves

Evolution effectifs

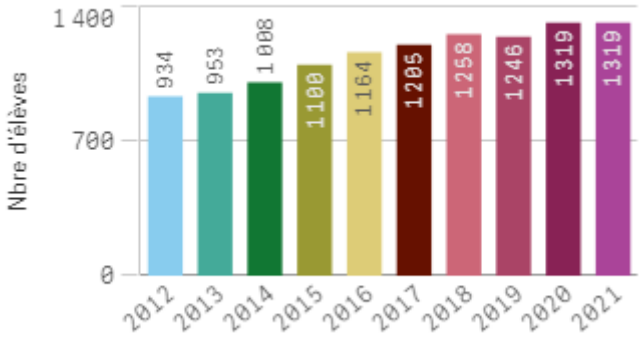

Données patrimoine Surface bâtie : 9 140 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 9 647 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 262 435 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réhabilitation et agrandissement du complexe sportif "La Forêt" (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Extension - restructuration (administration, externat, infirmerie…)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de mise en conformité des ascenseurs		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Toiture (réfection, isolation et sécurisation des toitures)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection du terrain synthétique du stade Ty Coat (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Modulaires (achat ou location 2 ans)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Toiture (réfection, isolation et sécurisation des toitures)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réhabilitation et agrandissement du complexe sportif "La Forêt" (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection du terrain synthétique du stade Ty Coat (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Service de restauration (modernisation de la laverie et sortie élèves)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Extension - restructuration (administration, externat, infirmerie…)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Sécurisation périmétrique du site		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME - Etel (56)

38 avenue LOUIS BOUGO
56410 Etel

Code UAI établissement :
0561486L

Réseau Maritime

Effectif Rentrée 2021 : 149 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

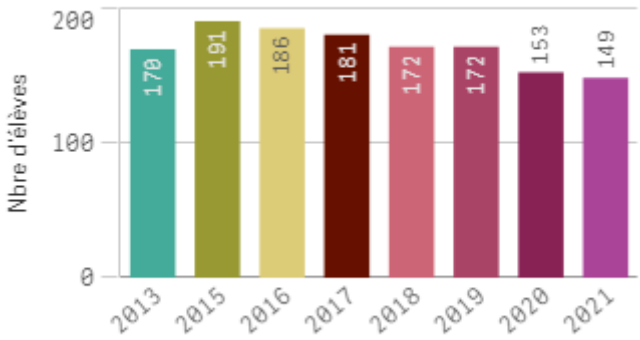

Données patrimoine Surface bâtie : 4 531 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 250 000 € affectés sur la période 2019/2021 auxquels s'ajoute le projet de service de restauration et internat mutualisé pour 19 M€ (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 571 608 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection partielle des toitures - DMO		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisé (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection d'un logement de fonction		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Menuiseries extérieures (remplacement de portes et fenêtres)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Réfection d'un logement de fonction		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Menuiseries extérieures (remplacement de portes et fenêtres)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisé (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS EMILE JAMES - Etel (56)

56 rue EMILE JAMES
56410 Etel

Code UAI établissement :
0560008E

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 158 élèves



AXE 2 du SDI

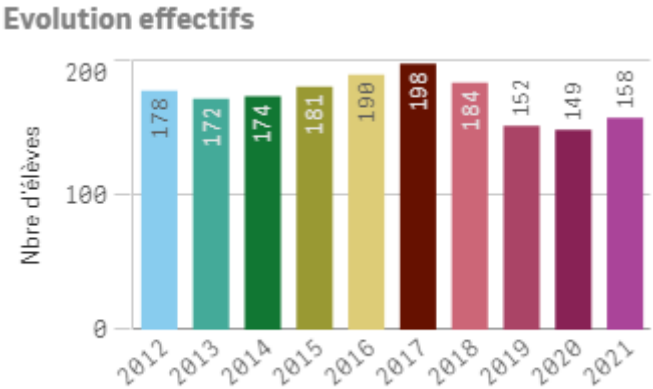

Données patrimoine Surface bâtie : 11 912 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 19 491 617 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 889 770 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Salle à manger des commensaux (modulaire)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Rénovation du foyer élèves, de la vie scolaire	Projet / **Programme** / **Études** / Travaux / Livré
Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisé (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Service de restauration : restructuration de l'outil de production et laverie		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Aménagement d'un cheminement entre les 2 établissements		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Rafraichissement des chambres de l'internat	🛏	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation du foyer élèves, de la vie scolaire		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Construction d'un service de restauration et restructuration d'un internat mutualisé (Lycée Emile James et Lycée Professionnel Maritime)	🛏	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

🛏 Plan internat

🏸🏀 Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS BROCELIANDE - Guer (56)

BELLEVUE
56380 Guer

Code UAI établissement :
0560016N

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 737 élèves



AXE 3 du SDI

Evolution effectifs

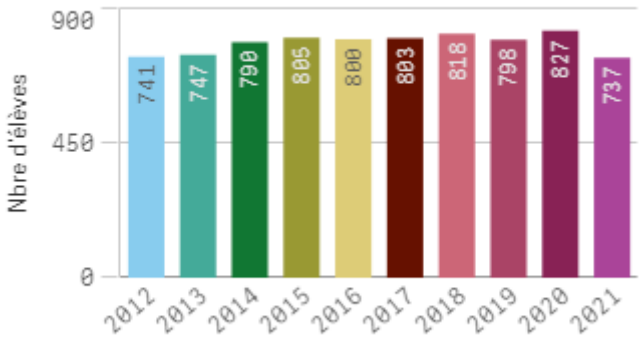

Données patrimoine Surface bâtie : 26 440 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 564 054 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 4 389 926 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration (rénovation laverie, production et distribution)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Sécurisation périmétrique du site, aménagement des espaces extérieurs et aménagement de la cour du collège	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation de salles de technologie du collège - Bâtiment B	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Remplacement des machines à laver, lave-batterie et équipements de cuisine	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Sécurisation périmétrique du site, aménagement des espaces extérieurs et aménagement de la cour du collège		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Service de restauration (rénovation laverie, production et distribution)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Chauffage (réfection de la chaufferie du gymnase)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Remplacement des machines à laver, lave-batterie et équipements de cuisine		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (bâtiment E-Externat - restructuration partielle et mise en accessibilité) - Accueil du BTS SN		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en accessibilité (externat - bâtiment A y-compris espace scientifique)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
SSI (remplacement du Système de Sécurité Incendie – tous bâtiments)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS EMILE ZOLA - Hennebont (56)

30 rue Emile Zola
56704 Hennebont

Code UAI établissement :
0560070X

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 315 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

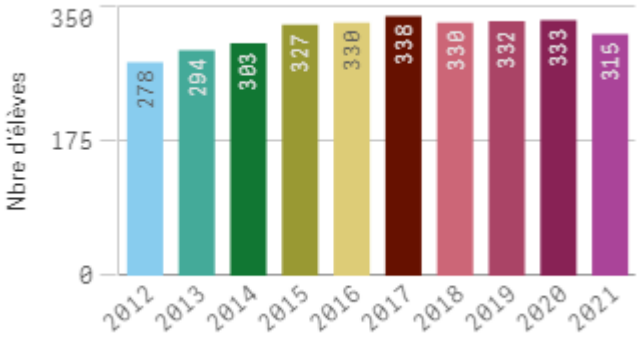

Données patrimoine Surface bâtie : 8 958 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 560 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 142 156 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation thermique de 4 bâtiments (externat, administration et internat) et mise en accessibilité		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Réfection de la chaufferie principale et supervision		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Aménagement locaux bac pro SEN bâtiment ateliers	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation thermique de 4 bâtiments (externat, administration et internat) et mise en accessibilité		Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré
Aménagement locaux bac pro SEN bâtiment ateliers		Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VICTOR HUGO - Hennebont (56)

26 avenue François Mitterrand
56704 Hennebont

Code UAI établissement :
0561607T

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 899 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

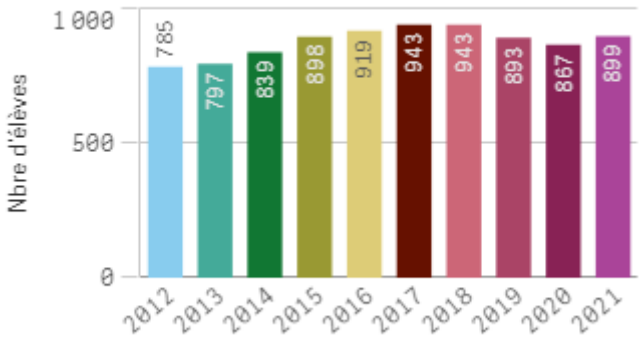

Données patrimoine Surface bâtie : 8 229 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 635 630 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 1 582 340 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration (rénovation) et accueil lycée (relocalisation)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en conformité électrique et incendie - phase 2	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Locaux d'enseignement (réfection de salles et circulations)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Locaux d'enseignement (aménagement d'une salle d'art)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Service de restauration (rénovation) et accueil lycée (relocalisation)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (réfection de salles et circulations)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Rénovation du CDI		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Espace agents (aménagement locaux agents)		Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux de remédiation "Radon"	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Chaufferie (création d'une chaufferie mixte bois / gaz)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE - Josselin (56)

Rue GUETHENNOC
56120 Josselin

Code UAI établissement :
0560019S

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 208 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

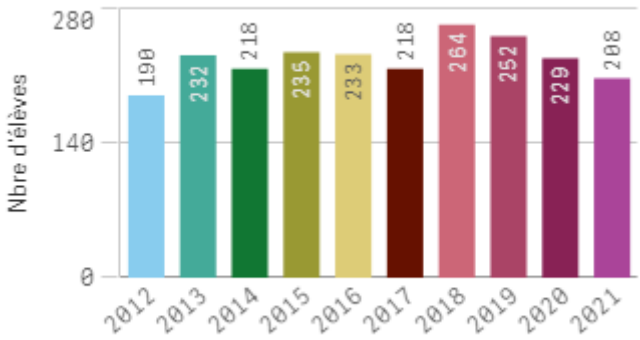

Données patrimoine Surface bâtie : 10 771 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 120 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 894 750 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection et modernisation de la laverie		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection des VRD (y compris réseaux EU, EP, AEP, chauffage)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Remplacement des menuiseries (externat - restauration), isolation thermique, réfection des chaufferies et mise en accessibilité		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Gymnase (rénovation et ravalement)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés /

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Réfection des VRD (y compris réseaux EU, EP, AEP, chauffage)		
Remplacement des menuiseries (externat - restauration), isolation thermique, réfection des chaufferies et mise en accessibilité		

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT JEAN MACE - Lanester (56)

Rue JEAN-PAUL SARTRE
56601 Lanester

Code UAI établissement :
0561698S



AXE 5 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 748 élèves

Evolution effectifs

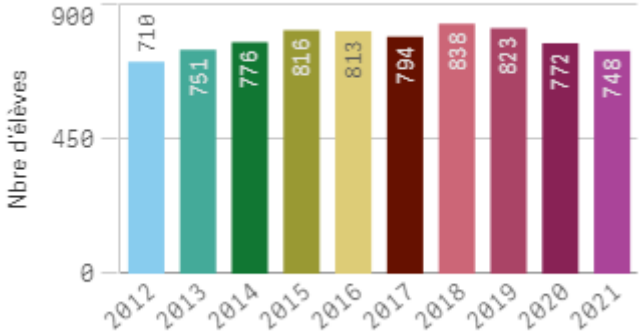

Données patrimoine Surface bâtie : 16 571 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 360 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 178 117 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de la digue du bassin d'eaux pluviales, dévoiement et réfection des réseaux, réalimentation électrique de l'amphithéâtre et optimisation électrique	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement des SSI	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de l'éclairage (passage en LED)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Réfection atelier bâtiment F (sols, murs et plafonds)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Toitures (tous bâtiments) et sécurisation des accès en toitures	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Ravalement des façades des logements de fonction	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Ravalement des façades (internat/externat/ logements de fonction)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
CDI (rénovation sols, murs, plafonds et éclairage)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Hall élèves et accueil (réfection des sols)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Réfection atelier bâtiment F (sols, murs et plafonds)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection de la digue du bassin d'eaux pluviales, dévoiement et réfection des réseaux, réalimentation électrique de l'amphithéâtre et optimisation électrique	BREIZH COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Ravalement des façades (internat/externat/ logements de fonction)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Réfection de l'éclairage (passage en LED)	BREIZH COP	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation salles de cours et circulations)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Travaux de sécurité (atelier plasturgie) y-compris GRETA		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS ARMAND - Locminé (56)

3 rue Jean Moulin
56500 Locminé

Code UAI établissement :
0561507J

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 220 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

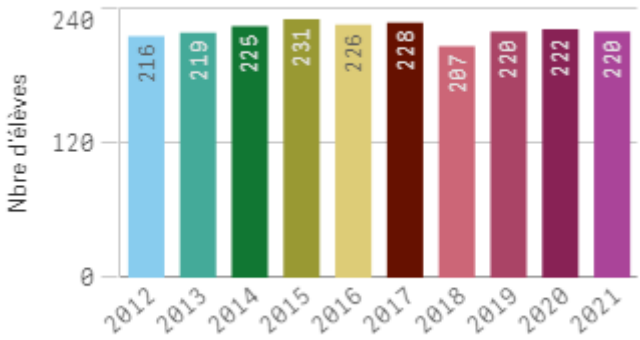

Données patrimoine Surface bâtie : 8 224 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 5 315 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 272 439 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Rénovation de salles (externat) et circulations	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Mise en conformité électrique et passage au tarif jaune	Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux de remédiation "amiante"	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Atelier pédagogique (création d'une aire de lavage)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation de salles (externat) et circulations	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré
Atelier pédagogique (création d'une aire de lavage)	Projet > Programme > Études > Travaux > **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet > Programme > **Études** > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS MARIE LE FRANC - Lorient (56)

128 boulevard Léon Blum
56321 Lorient

Code UAI établissement :
0560027A

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 748 élèves



AXE 5 du SDI

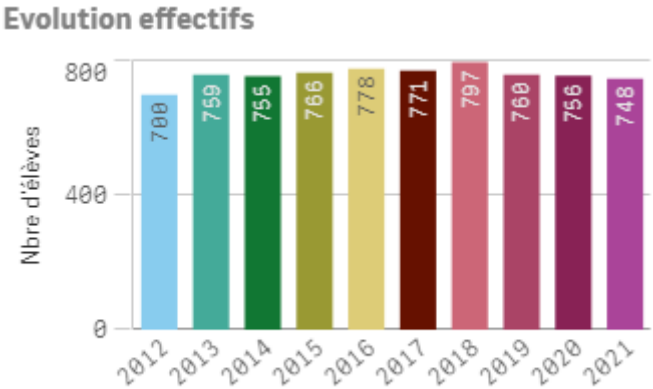

Données patrimoine Surface bâtie : 12 080 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 000 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 616 967 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Espace agents : adaptation ponctuelle de la laverie - restauration, loge d'accueil et ventilation coiffure

Projet | Programme | **Études** | Travaux | Livré

Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Colbert (site du lycée Colbert)

Projet | Programme | Études | **Travaux** | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection chaufferie et optimisation réseaux de chauffage

Projet | **Programme** | **Études** | Travaux | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Espace agents : adaptation ponctuelle de la laverie - restauration, loge d'accueil et ventilation coiffure		Projet Programme Études Travaux Livré
Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Colbert (site du lycée Colbert)		Projet Programme Études Travaux Livré
Réfection chaufferie et optimisation réseaux de chauffage		Projet Programme Études Travaux Livré
Locaux d'enseignement (mise en place de modulaires)		Projet Programme Études Travaux Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet Programme Études Travaux Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE POLYVALENT COLBERT - Lorient (56)

117 boulevard Léon Blum
56101 Lorient

Code UAI établissement :
0560026Z

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 221 élèves



AXE 3 du SDI

Evolution effectifs

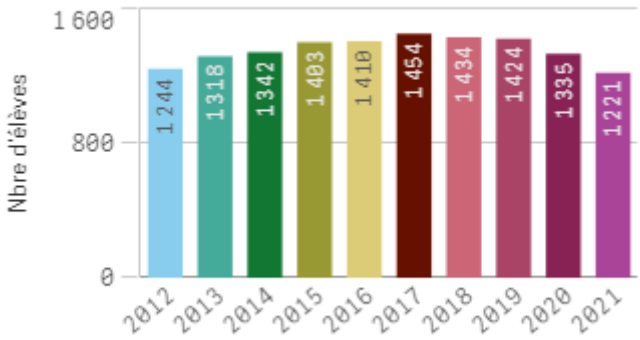

Données patrimoine Surface bâtie : 29 735 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 14 870 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 12 121 351 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection de la chaufferie principale dont régulation		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Levée de l'avis défavorable (bâtiment E)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Marie Le Franc (site du lycée Colbert)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Gymnase (réfection des peintures, plafonds et éclairages)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection de la chaufferie principale dont régulation		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Gymnase (réfection des peintures, plafonds et éclairages)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Atelier chaudronnerie : système d'aspiration des fumées		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Locaux d'enseignement (reconstruction bâtiments E et F), infirmerie et gestion des eaux pluviales		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Construction d'un internat mutualisé avec le lycée Marie Le Franc (site du lycée Colbert)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DUPUY DE LOME - Lorient (56)

4 rue JEAN LE COUTALLER
56100 Lorient

Code UAI établissement :
0560025Y



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 816 élèves

Evolution effectifs

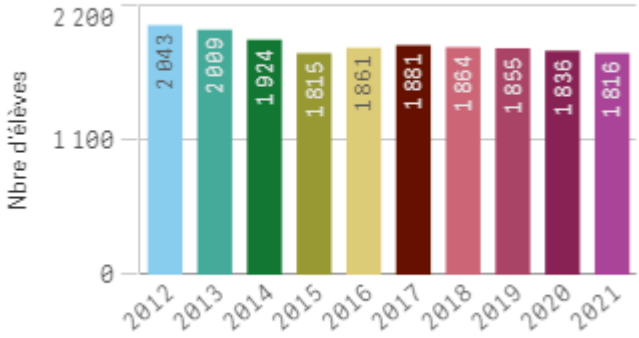

Données patrimoine Surface bâtie : 37 760 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 2 355 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 576 084 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration : restructuration de l'outil de production et laverie	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Petit gymnase (réfection du sol)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Traitement des façades (externat 4) et levées des avis défavorables des externats 1 et 3	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Locaux modulaires (8 salles de classe)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Déconstruction des externats 1 et 2	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Etude globale du site : déconstruction externats 3 et 5, construction d'un nouvel externat, extension du foyer des élèves	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Locaux d'enseignement (aménagement locaux - bâtiment 5)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Déplacement et remplacement du transformateur (bâtiment restauration)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des VRD (dont réseaux EU, EP, AEP, chauffage)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Réfection étanchéité des bâtiments scientifiques et ventilation des locaux (qualité de l'air)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Façades (réfection peintures fronton accueil, CDI, pignon externat P3 et reprises bétons éclatés)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Déplacement et remplacement du transformateur (bâtiment restauration)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Sécurisation périmétrique du site	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection des VRD (dont réseaux EU, EP, AEP, chauffage)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection étanchéité des bâtiments scientifiques et ventilation des locaux (qualité de l'air)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Petit gymnase (réfection du sol)	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Chauffage (réfection production chauffage et eau chaude sanitaires - Internat pré-bac)	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Lingerie mutualisée (création), locaux agents et ateliers des AMP	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Déconstruction des externats 1 et 2	Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Etude globale du site : déconstruction externats 3 et 5, construction d'un nouvel externat, extension du foyer des élèves	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

ETABLISSEMENT REGIONAL ENSEIGNEMENT ADAPTE LES FINS
Ploemeur (56)

KERGALAN
56272 Ploemeur

Code UAI établissement :
0560217G

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 56 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

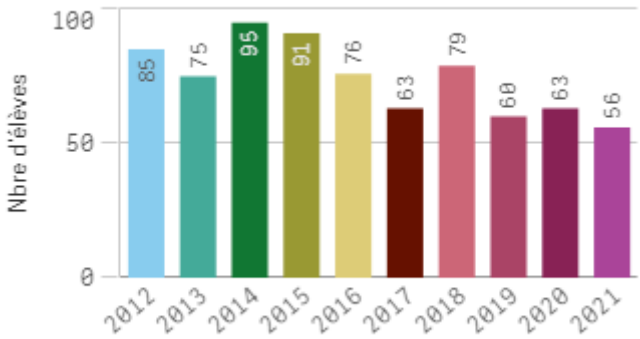

Données patrimoine Surface bâtie : 7 607 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 580 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 215 227 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réfection, sécurisation des toitures et menuiseries extérieures (préau, salles de technologie…)	Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Réfection globale chaufferie principale et supervision	**Projet** / Programme / Études / Travaux / Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Réfection partielle (logements de fonction)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Réfection, sécurisation des toitures et menuiseries extérieures (préau, salles de technologie…)		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Réfection globale chaufferie principale et supervision		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MONA OZOUF - Ploermel (56)

Réhumpol
56800 Ploermel

Code UAI établissement :
(en cours de création)

Réseau Éducation Nationale

Effectif Jauge du lycée : 865 élèves



AXE 8 du SDI

Données patrimoine Surface bâtie : 11 200 m2





Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières **29 080 000** € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 20 260 000 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Construction du lycée — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Terrain de football synthétique (subvention à la Ville) — Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Construction du lycée		Projet Programme Études Travaux Livré
Terrain de football synthétique (subvention à la Ville)		Projet Programme Études Travaux Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LEGT AGRICOLE LE GROS CHENE - Pontivy (56)

Rue de Bretagne, LE GROS CHENE
56308 Pontivy

Code UAI établissement :
0560013K



AXE 8 du SDI

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 392 élèves

Evolution effectifs

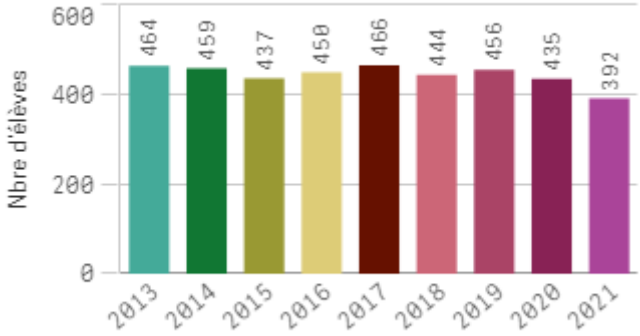

Données patrimoine Surface bâtie : 25 978 m2

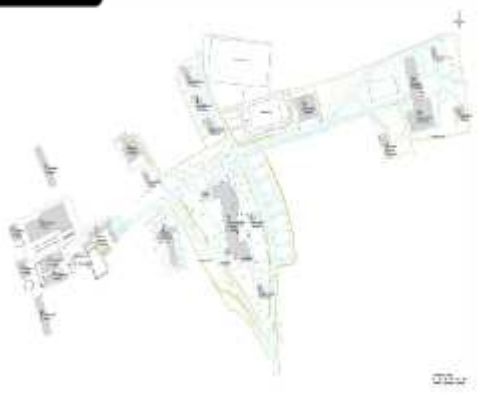

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 3 172 585 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 279 440 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Lingerie mutualisée (création), locaux agents et extension du gymnase (salle de musculation et vestiaires)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Réfection chaufferies site B	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Réfection, isolation et sécurisation des toitures du bâtiment A	Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Service de restauration (remplacement de friteuses - gaz)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Locaux modulaires (vestiaires - exploitation agricole)	Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Administration (création d'un bureau d'accueil et d'une bureau vie scolaire) Remplacement du SSI site B (OP2030EE)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Courants forts (migration de l'alimentation électrique sur un transformateur public et création de comptages électriques différenciés)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
SSI (remplacement SSI - Internats Site B)	Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Désamiantage et réfection de la toiture de la stabulation (CAP)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
SSI (remplacement SSI - Internats Site A et Annexe)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

SSI (remplacement SSI - Internats Site B)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Réfection, isolation et sécurisation des toitures du bâtiment A	Breizh COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Aménagements extérieurs (réfection du parking du site B et gestion des eaux pluviales)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Travaux de remédiation "Radon"	Breizh COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LP LYCEE DES METIERS DU BLAVET - Pontivy (56)

43 rue CHARLES GOUNOD
56306 Pontivy

Code UAI établissement :
0560039N



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 212 élèves

Evolution effectifs

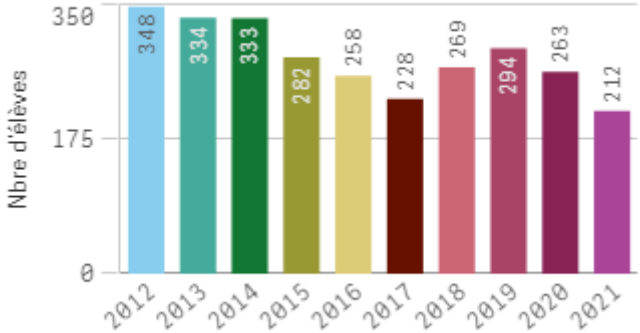

Données patrimoine Surface bâtie : 14 828 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 210 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) Pas de crédit de paiement (CP) liquidé depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Projets non prévus au PA mais réalisés

Toitures étanchéité (sécurisation des toitures ateliers, restauration, cuisine et GRETA)

Projet | Programme | Études | Travaux | Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Toitures étanchéité (sécurisation des toitures ateliers, restauration, cuisine et GRETA)		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Atelier (ventilation ateliers peinture)	Breizh COP	Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré
Maintien du bâti en attendant la restructuration globale post 2026		Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Travaux de remédiation "Radon"	Breizh COP	Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / **Travaux** / Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JOSEPH LOTH - Pontivy (56)

4 rue J M DE LAMENNAIS
56306 Pontivy

Code UAI établissement :
0560038M



AXE 2 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 030 élèves

Evolution effectifs

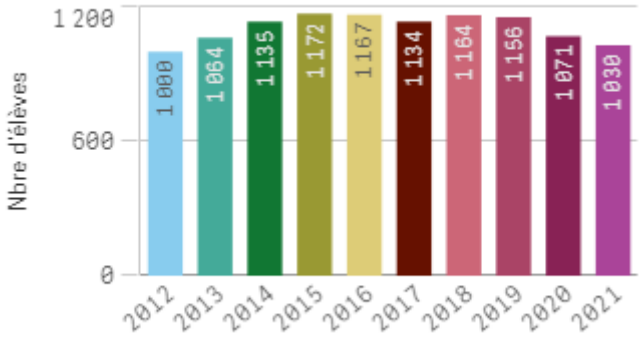

Données patrimoine Surface bâtie : 14 433 m2

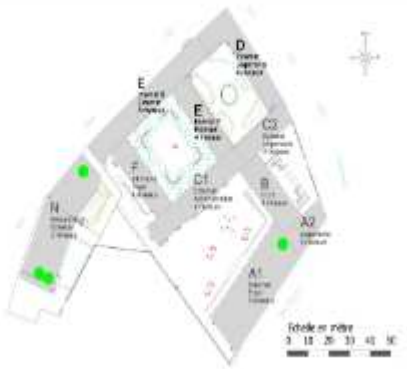

Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 260 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 695 574 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Production d'eau chaude sanitaire - mise en place d'un bouclage du réseau		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Projets non prévus au PA mais réalisés

Menuiseries extérieures (remplacement de portes et fenêtres)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement des chaudières		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan d'actions 2022/2024

Production d'eau chaude sanitaire - mise en place d'un bouclage du réseau		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Menuiseries extérieures (remplacement de portes et fenêtres)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Installations électriques (réfection des installations Haute Tension)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation salles de cours et circulations)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Travaux de remédiation "Radon"		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré

Légende



Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)



Plan internat



Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN CROZET - Port-Louis (56)

4 RUE DES RECOLLETS
56290 Port-Louis

Code UAI établissement :
0560042S



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 146 élèves

Evolution effectifs

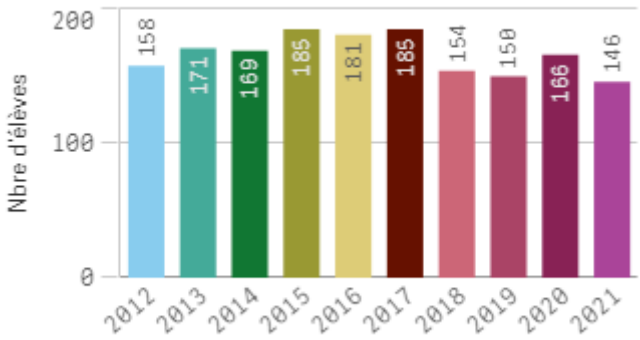

Données patrimoine Surface bâtie : 7 145 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 1 370 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 756 403 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Service de restauration : aménagement laverie et salle à manger		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Atelier (réfection de l'éclairage - LED) et travaux de remédiation "radon"		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection chaufferie principale et supervision		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Réfection du réseau informatique		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Rénovation des blocs sanitaires		Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Toiture-isolation (réfection de la toiture des ateliers)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Réfection du réseau informatique	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation salles de cours et circulations dont réfection de l'éclairage)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LPO LYCEE DES METIERS MARCELLIN BERTHELOT - Questembert (56)

Avenue ROLAND GARROS
56231 Questembert

Code UAI établissement :
0561641E

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 582 élèves



AXE 1 du SDI

Evolution effectifs

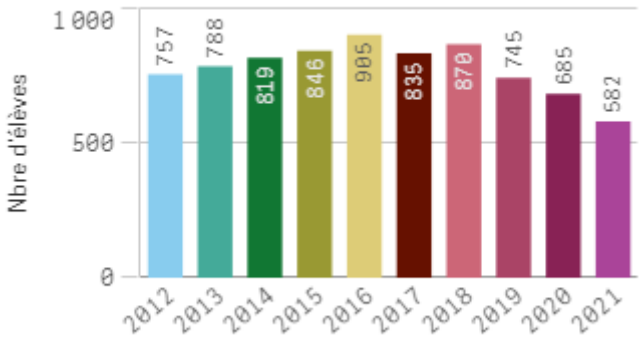

Données patrimoine Surface bâtie : 18 091 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 200 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 856 136 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Restructuration globale du site Axe 1 (étude et travaux de la phase préparatoire à la construction de la nouvelle restauration - études)	**Projet** Programme Études Travaux Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet Programme **Études** **Travaux** **Livré**

Projets non prévus au PA mais réalisés

Travaux d'économie d'énergie (isolation combles de l'internat, préau et externat)	Projet Programme Études Travaux **Livré**
Mise en accessibilité (partielle)	Projet Programme Études Travaux **Livré**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Réfection éclairage extérieur	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Logements de fonction (4 logements de fonction)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration globale du site Axe 1 (étude et travaux de la phase préparatoire à la construction de la nouvelle restauration - études)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation salles de cours et circulations - bâtiment E et D)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE ST-JEAN-BREVELAY
Saint-Jean-Brévelay (56)

LE SUILLO
56660 Saint-Jean-Brévelay

Code UAI établissement :
0560274U

Réseau Agricole

Effectif Rentrée 2021 : 169 élèves



AXE 2 du SDI

Evolution effectifs

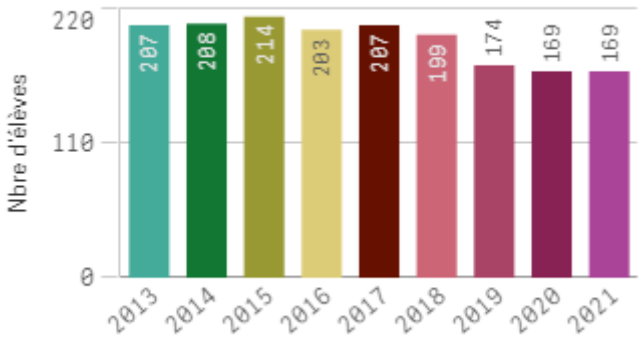

Données patrimoine Surface bâtie : 6 466 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 599 105 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 803 610 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Achat de vestiaires/sanitaires en bâtiments modulaires	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Rénovation de la laverie du service de restauration (marche en avant et isolation phonique)	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Site du Talhouët et CFA - Chaufferie des serres	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Salle de gymnastique et multisports (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Plan d'actions 2022/2024

Rénovation de la laverie du service de restauration (marche en avant et isolation phonique)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Salle de gymnastique et multisports (opération Ville subventionnée par la Région)		Projet / Programme / Études / **Travaux** / Livré
SSI (remplacement SSI - Internat Le Sullio) et isolement internat et externat		Projet / **Programme** / Études / Travaux / Livré
Travaux de remédiation "Radon"		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Site du Talhouët et CFA - Chaufferie des serres		Projet / Programme / Études / **Travaux** / **Livré**
Site du Talhouët - Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Légende

	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
	Plan internat
	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE PROFESSIONNEL JEAN GUEHENNO - Vannes (56)

79 avenue DE LA MARNE
56017 Vannes

Code UAI établissement :
0560053D



AXE 8 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 727 élèves

Evolution effectifs

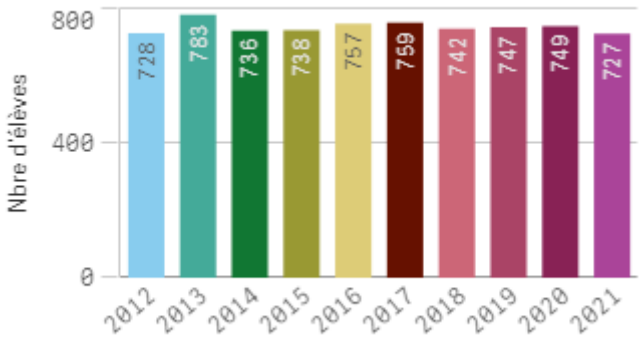

Données patrimoine Surface bâtie : 22 269 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 11 290 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 2 587 807 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Internat (bât H) : mise en sécurité de l'internat (levée avis défavorable)		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Rénovation des cuisines pédagogiques		Projet / Programme / Études / Travaux / **Livré**
Chauffage (optimisation des installations de chauffage)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Espace agents (aménagement lingerie mutualisée, vestiaires agents, atelier maintenance)		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré
Internat - bâtiment H reconstruction de l'internat		Projet / Programme / **Études** / Travaux / Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

Toitures (mesures conservatoires de la toiture des ateliers pédagogiques)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Chauffage (optimisation des installations de chauffage)	Breizh COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Remplacement SSI Infirmerie - Restauration		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Toitures (réparation et sécurisation des toitures de l'atelier bât. A et cuisine - restauration - bât E et D)		Projet · **Programme** · Études · Travaux · Livré
Espace agents (aménagement lingerie mutualisée, vestiaires agents, atelier maintenance)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Internat - bâtiment H reconstruction de l'internat	Plan internat	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Sécurité incendie (remplacement SSI Bâtiment K)		Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
VRD (réfection des réseaux)	Breizh COP	Projet · Programme · **Études** · Travaux · Livré
Locaux d'enseignement (rénovation salles de cours, CDI, salles de réunion, espace enseignants - bâtiment I)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

Breizh COP	Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)
Plan internat	Plan internat
Equipements sportifs	Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALAIN RENE LESAGE - Vannes (56)

20 rue Winston Churchill
56017 Vannes

Code UAI établissement :
0560051B



AXE 1 du SDI

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 1 394 élèves

Evolution effectifs

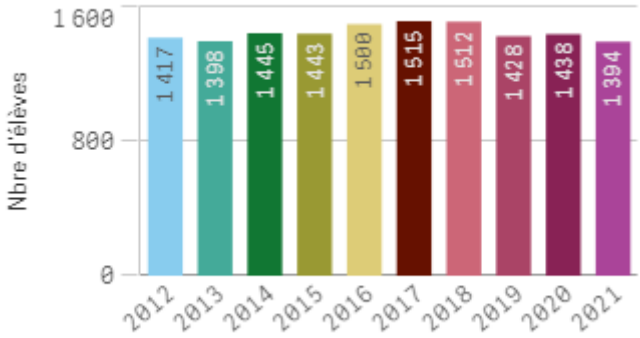

Données patrimoine Surface bâtie : 33 298 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 350 000 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 3 699 836 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Réseau informatique (bât B)	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Locaux d'enseignement en solution modulaire	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Restructuration du site (étude globale, programmation et étude d'une 1ère opération et lancement des travaux)	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Travaux en chaufferie (Bâts H et D)	**Projet** · Programme · Études · Travaux · Livré
Service de restauration (modernisation de la laverie)	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Projet · Programme

Projets non prévus au PA mais réalisés

SSI Internat garçons (Bâtiment A) - suppression des détecteurs ioniques	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**
Atelier (aménagement salles de cours STI2D - bâtiment F) - DMO	Projet · Programme · Études · Travaux · **Livré**

Plan d'actions 2022/2024

Restructuration du site (étude globale, programmation et étude d'une 1ère opération et lancement des travaux)		Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
VRD (réfection des réseaux)	BREIZH COP	Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Travaux en chaufferie (Bâts H et D)	BREIZH COP	Projet · **Programme** · **Études** · **Travaux** · Livré
Mise en accessibilité du site		Projet · **Programme** · **Études** · Travaux · Livré
Service de restauration (modernisation de la laverie)		Projet · Programme · **Études** · **Travaux** · Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet · Programme · Études · **Travaux** · **Livré**

Légende

BREIZH COP — Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE - Vannes (56)

23 avenue PAUL CEZANNE
56017 Vannes

Code UAI établissement :
0561627P

Réseau Éducation Nationale

Effectif Rentrée 2021 : 996 élèves



AXE 8 du SDI

Evolution effectifs

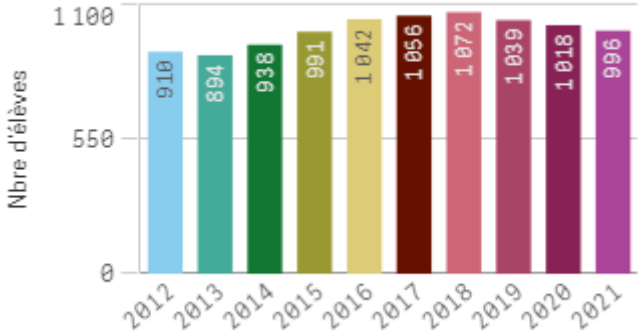

Données patrimoine Surface bâtie : 12 665 m2



Bilan du Plan d'actions 2019/2020 prolongé en 2021

Données financières 482 870 € affectés sur la période 2019/2021 (montant des autorisations de programme)

Schéma Directeur Immobilier (2016/2026) 6 918 000 € de crédits de paiement (CP) liquidés depuis 2016 à ce jour

Projets prévus au plan d'actions (PA)

Traitement des façades (réfection et isolation thermique)		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Construction d'un nouveau service de restauration		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)		Projet > Programme > Études > Travaux > Livré

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Projets non prévus au PA mais réalisés

Rénovation de la salle de sport du Foso (opération Ville subventionnée par la Région)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Isolation thermique planchers bas des locaux d'enseignement (préau)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Plan d'actions 2022/2024

Chauffage (remplacement chaudières)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Sécurisation périmétrique du site - parvis (clôture)	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré
Mise en accessibilité du site	Projet · Programme · Études · Travaux · Livré

Légende

Breizh COP (« Bien manger pour tous », « Nouvelle stratégie énergétique et climatique », « Stratégies numériques et responsables »)

Plan internat

Equipements sportifs

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220630-22_DIL_01-DE

Fichennoù ar steuñv oberoù e savadurioù al liseoù

//////////////////

Parchée pllan de fezeries mezonier des licës


© Alexandre Wasilewski


© SPLANN


© Panoramic Bretagne

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | @regionbretagne
www.bretagne.bzh

Mai 2022 – Conception : Direction de la communication/Région Bretagne
Impression : Région Bretagne
Photos de couverture, de gauche à droite : © Splann, © Jérôme Seyrette, © Alexandre Wasilewski

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

REGION BRETAGNE

n° 22_DIMER_01

CONSEIL REGIONAL

DELIBERATION

Volet territorial (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) : attribution des enveloppes financières aux territoires retenus

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le vendredi 1er juillet 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER (jusqu'à 15h25), Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN (jusqu'à 13h10), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH (jusqu'à 15h45), Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 15h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES (jusqu'à 15h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (jusqu'à 15h55), Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 15h), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 14h), Monsieur Maxime GALLIER (jusqu'à 14h50), Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (jusqu'à 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (jusqu'à 14h45), Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 14h50), Madame Émilie KUCHEL (jusqu'à 11h30), Madame Carole LE BECHEC (jusqu'à 10h), Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 14h50), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 13h45), Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 14h), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ (jusqu'à 16h10), Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 14h50), Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 13h45), Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 14h), Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER (jusqu'à 15h40), Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 9h45), Madame Régine ROUÉ (jusqu'à 10h), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 13h), Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 14h), Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 15h25), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à [illegible] puis à Madame Isabelle LE CALLENNEC à partir de 14h50), Monsieur [illegible] donné à Madame Anne PATAULT à partir de 15h25), Monsieur Nil CA[illegible] Madame Aziliz GOUEZ à partir de 13h10), Madame Forough DADKHAH [illegible] André CROCQ à partir de 15h45), Monsieur Florent DE KERSAUSON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE FUR à partir de 15h40), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Claire DESMARES (pouvoir donné à Monsieur Ronan PICHON à partir de 15h30), Madame Julie DUPUY (pouvoir donné à Monsieur Loïc LE HIR à partir de 15h55), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 15h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 14h), Madame Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 16h), Monsieur Christian GUYONVARC'H (pouvoir donné à Madame Valérie TABART à partir de 14h45), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Pierre POULIQUEN à partir de 16h15), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC jusqu'à 14h puis à M. Stéphane PERRIN), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE à partir de 14h50), Madame Émilie KUCHEL (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Madame Carole LE BECHEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO à partir de 10h), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Gaëlle LE STRADIC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZANAT à partir de 14h), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Olivier DAVID à partir de 16h10), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON puis à Madame Aurélie MARTORELL à partir de 14h50), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU à partir de 14h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT jusqu'à 16h15, puis à Monsieur Michaël QUERNEZ), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT à partir de 14h), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC à partir de 9h45 puis à Madame Mélina PARMENTIER à partir de 14h50), Madame Régine ROUÉ (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL à partir de 10h puis à Daniel CUEFF à partir de 14h), Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 13h), Monsieur Christian TROADEC (pouvoir donné à Monsieur Arnaud LECUYER à partir de 14h), Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 15h25).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 20 juin 2022 ;

Vu les échanges en commissions ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 17h45 ;

DECIDE

A l'unanimité

- **D'approuver** la répartition de l'enveloppe régionale allouée au DLAL FEAMPA (tableau ci-dessous), sous réserve de la validation du Programme National FEAMPA et de la signature de la convention (autorité de gestion (AG) / Organismes intermédiaires (OI);
- **D'approuver** les termes du modèle national de la convention type Région-GALPA relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme National FEAMPA de la Région Bretagne ;
- **De me donner délégation** pour finaliser cette convention et la signer avec chaque GALPA.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Territoires	Montant FEAMPA-DLAL pour la période 2021-2027
Pays de Saint-Malo/Dinan Agglomération	1 029 704 €
Saint Brieuc/Lamballe	859 545 €
Tregor Goelo - Guingamp	1 100 000 €
Pays de Morlaix	943 552 €
Pays de Brest	1 085 130 €
Pays de Cornouaille	1 045 712 €
Pays de Lorient-Quimperlé	841 302 €
Pays d'Auray / Pays de Vannes	1 095 055 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne

CONVENTION

Relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme National du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture de la Région Bretagne

ENTRE :

La Région Bretagne, ci-après désignée « organisme intermédiaire », représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg Chesnais-Girard,

ET

La structure porteuse XXX (NOM structure porteuse), du Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture **XXX (NOM du GALPA),** dénommée ci-après « GALPA », représentée par Monsieur/Madame XXX, représentant légal de la structure porteuse et assurant la présidence du GALPA et agissant en vertu de la délibération n° XXX en date du XX/XX,

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (ci-après dénommé « RPDC ») ;

Vu le règlement (UE) n°2021/1139 du 7 juillet 2021 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004 ;

Vu le règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE ;
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2021-2027 ;

Vu l'Accord de Partenariat du 2 juin 2022 conclu entre la France et la Commission Européenne pour la mise en œuvre des Fonds Européens Structurels et d'Investissement sur la période 2021-2027 ;

Vu le Programme National du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, approuvé par la décision d'exécution n° XXX de la Commission Européenne du XX portant approbation du programme « Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - Programme pour la France » ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Vu la délibération n° XXXXX de la commission permanente du XX/XX/XXXX du Conseil Régional de Bretagne demandant l'exercice des fonctions d'organisme intermédiaire par délégation de gestion de tout ou partie d'objectifs spécifiques qui relèveront des compétences de la Région, dans le cadre du programme national du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027 ;

Vu l'appel à candidatures pour la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), lancé par la Région Bretagne le 8 novembre 2021 ;

Vu la délibération n° XXX, adoptée par la commission permanente de la Région lors de sa réunion du XXX, validant la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture et la répartition de l'enveloppe financière régionale ;

Vu la délibération ou l'acte juridique en date du XX/XX/XXXX, de (structure porteuse du GALPA), instituant le GALPA « Nom du GALPA » pour la programmation FEAMPA 2021-2027 ;

Vu … *(indiquer les visas souhaités par le GALPA et notamment les décisions permettant sa mise en place – exemple : règlement intérieur, élection des membres du comité de sélection…)* ;

Sur proposition du Président du Conseil régional par délégation de l'autorité de gestion,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La GALPA porte et anime une stratégie visant à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux, répondant aux objectifs du PN FEAMPA 2021-2027 et a été sélectionné dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne.

La présente convention, relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre du Programme national FEAMPA 2021-2027, a pour objet de fixer :
- Le territoire du GALPA ;
- Les obligations respectives des parties ;
- Les montants financiers FEAMPA ;
- La stratégie de développement local du GALPA et le plan d'actions décliné en fiches-actions.

La présente convention couvre la priorité 3 du Programme national FEAMPA 2021-2027
- Mise en œuvre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux ;
- Activités de coopération ;
- Animation et fonctionnement du GALPA.

Article 2 – Territoire du GALPA

2.1 Territoire du GALPA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Le périmètre géographique du GALPA pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local couvre un territoire appelé « territoire du GALPA ». Ce territoire est défini par la liste des communes figurant à l'annexe 1 de la présente convention.

2.2 Modification du territoire du GALPA

En cas d'évolution de son territoire, au sens d'une modification de la liste des communes précisées en annexe 1, le GALPA prend une décision en comité de sélection et propose ces modifications à l'organisme intermédiaire dans un délai indicatif d'un mois après la tenue du comité de sélection. L'organisme intermédiaire se prononce au regard de la stratégie approuvée. En cas d'accord sur la modification proposée, un avenant à la présente convention est établi.

Article 3 – Obligations respectives des parties

3.1 Obligations du GALPA et de la structure porteuse du GALPA

Le GALPA s'engage à constituer un comité de sélection dont la composition figure à l'annexe 2 de la présente convention.

La structure porteuse du GALPA fournit à l'organisme intermédiaire l'organigramme de l'équipe technique du GALPA dans un délai d'un mois suivant la signature de la présente convention. Elle s'engage à informer par écrit l'organisme intermédiaire de toute modification apportée à cet organigramme. L'équipe technique du GALPA se définit comme étant le personnel dédié à la mise en œuvre de la stratégie de développement local du GALPA.

Le GALPA s'engage à maintenir tout au long de la période de mise en œuvre de la présente convention des moyens humains suffisants, soit au minimum un Equivalent Temps Plein (ETP), pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion.

Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention, en application de l'article 11.

En complément des tâches identifiées dans le circuit de gestion figurant à l'annexe 8, le GALPA assure les fonctions suivantes :

- Assurer une information transparente auprès des porteurs de projets potentiels sur les possibilités de financement du GALPA ;
- Animer et suivre la stratégie de développement local en vue de la réalisation du plan d'actions sur le territoire ;
- Accompagner les porteurs de projet dans le montage de leurs projets et l'élaboration des dossiers de demande d'aide et de paiement, et si nécessaire les orienter vers les autres priorités du FEAMPA, d'autres fonds européens ou d'autres financeurs plus adaptés ;
- Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan d'actions défini à l'article 6 et du respect des règles édictées dans le DOMO DLAL régional ;
- Préparer les comités de sélection mentionnés à l'article 5 et en transmettre le compte-rendu à l'organisme intermédiaire ;
- Elaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- Appliquer l'ensemble des règles et procédures fournies par l'organisme intermédiaire et utiliser les modèles de documents transmis, à chacune des étapes de la procédure ;
- Échanger les pièces et informations nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers avec l'organisme intermédiaire ;
- Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion, de l'organisme intermédiaire, de l'autorité de certification ou d'audit dans les délais requis ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

- Veiller au respect des opérations de contrôles des corps d'audit externe, de l'autorité de certification, de l'organisme de paiement, de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire notamment dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- Mettre en œuvre les éventuelles recommandations issues des contrôles des corps d'audit externe, de l'autorité de certification, de l'organisme de paiement, de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire notamment dans le cadre de la supervision des missions déléguées ;
- Participer et contribuer aux actions mises en place par l'organisme intermédiaire et le réseau national DLAL ;
- Communiquer sur les actions soutenues dans le cadre de la démarche DLAL FEAMPA en cohérence avec la stratégie de communication mise en place par l'autorité de gestion du FEAMPA et l'organisme intermédiaire ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi et d'évaluation de la stratégie de développement local ;
- Contribuer au plan d'évaluation du Programme National FEAMPA 2021-2027.

La répartition des tâches au sein du GALPA entre le Président et le Comité de sélection est précisée dans le règlement intérieur du GALPA (Annexe 4).

3.2 Obligations de l'organisme intermédiaire

En complément des tâches identifiées dans l'annexe 8, l'organisme intermédiaire :

- Veille au respect par le GALPA du Programme National FEAMPA, des textes de l'Union européenne et nationaux applicables à la gestion du FEAMPA et du DOMO DLAL Régional ;
- Assure l'appui technique et réglementaire auprès du GALPA nécessaire à la bonne mise en œuvre de leurs missions par la rédaction et la diffusion de documents types, de règles et de procédures ;
- Suit l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions du GALPA ;
- Pilote l'organisation administrative nécessaire à la mise en œuvre de la démarche DLAL (harmonisation des procédures, formation…) ;
- S'assure de la fluidité des procédures et assure un suivi des différentes étapes de traitement des dossiers mentionnés dans la présente convention (annexe 8) ;
- Organise toutes les formations nécessaires auprès du GALPA sur les questions de gestion ;
- Assiste aux comités de sélection du GALPA, sans voix délibérative ;
- Echange avec le GALPA les pièces et informations nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers ;
- Assure un suivi et une coordination des projets de coopération (transnationale et interterritoriale) du GALPA ;
- Informe régulièrement le GALPA sur l'ensemble de la programmation du FEAMPA et sur le montant des enveloppes engagées ;
- Réalise des contrôles sur les tâches déléguées au GALPA.

3.3. Circuit de gestion des dossiers

L'annexe 8 fixe les tâches incombant aux différentes parties dans le cadre du circuit de gestion des dossiers de demande FEAMPA.

Article 4 – Montants financiers et principes de gestion financière

4.1 Enveloppe totale FEAMPA

Le montant total de la maquette financière de FEAMPA allouée au GALPA sur la période 2021 – 2027 s'élève à XXX € *(à libeller en chiffre et en lettre).*

4.2 Maquette financière

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

La maquette financière figure à l'annexe 3. Elle se compose d'une maquette pluriannuelle des paiements prévus par fiche-action indiquant la part totale des aides publiques et la part FEAMPA, ainsi que le montant annuel minimum d'engagements et de paiements cumulés à respecter pour le FEAMPA.

4.3 Modalités d'intervention du FEAMPA

Le FEAMPA intervient en co-financement d'aides publiques nationales. Seules des dépenses publiques admissibles au titre du Programme National FEAMPA peuvent faire l'objet d'un co-financement du FEAMPA.

La participation du FEAMPA est de 50 % par rapport au montant total de la dépense publique (part nationale cofinancée et communautaire).

4.4 Modifications de la maquette financière de FEAMPA et de son montant total

4.4.1 Modifications de la maquette financière et de son montant total sur décision de l'organisme intermédiaire

4.4.1.1 Non-atteinte du montant annuel minimum d'engagements ou de paiements FEAMPA cumulés

L'avancement qualitatif, quantitatif et financier de la gestion des objectifs du GALPA fait l'objet d'un suivi en continu par l'organisme intermédiaire et d'un examen régulier de l'autorité de gestion.

Le GALPA s'engage à respecter le montant annuel minimum d'engagements juridiques et de paiements FEAMPA cumulés tel que précisé dans l'annexe 3 mais peut avoir un niveau d'engagements et de paiement supérieur.

Si au 31/12 de l'année n, le cumul des engagements du GALPA depuis le début du programme ne correspond pas au minimum d'engagements FEAMPA cumulés attendu pour le 31/12 de l'année n, l'organisme intermédiaire peut décider de modifier le montant total de la maquette financière du GALPA comme précisé ci-après.
En cas de non atteinte des engagements attendus, une diminution du montant total de la maquette financière du montant équivalent à la différence entre le montant attendu et le montant cumulé des engagements effectués peut être mise en œuvre par l'organisme intermédiaire. Cette modalité est mise en application à partir du 01/01/2026 sur la base du cumul des engagements constatés jusqu'au 31/12/2025.

Par ailleurs, en cas de dégagement d'office portant sur le Programme National FEAMPA en année n, il est vérifié que les paiements effectués par le GALPA sont conformes au montant minimum de paiements cumulés attendu, dans les conditions exposées dans le paragraphe ci-dessus. Lorsque le minimum de paiements FEAMPA cumulés n'est pas respecté, le montant total de la maquette financière du GALPA peut être diminué au prorata du dégagement d'office réalisé sur le Programme National FEAMPA.

En cas de modifications, la maquette financière globale du GALPA est révisée via un avenant sur décision de l'organisme intermédiaire.

4.4.1.2. Apurement

L'organisme intermédiaire est responsable de la gestion et de la mise en œuvre par le GALPA des tâches qui lui sont déléguées. Néanmoins, la responsabilité du GALPA peut être engagée en cas de non-respect de l'une de ses obligations issues de la présente convention, notamment en cas de correction financière imputable au GALPA.

4.4.1.3 Autres causes de modifications possibles

L'organisme intermédiaire peut décider d'abonder le montant total de la maquette financière de FEAMPA précisée au 4.1 en fonction de l'enveloppe globale FEAMPA disponible.

4.4.1.4. Modifications du montant annuel minimum d'engagements et de paiements cumulés à respecter

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Le montant annuel minimum d'engagements et de paiements cumulés ne peut être modifié qu'à l'initiative de l'organisme intermédiaire.

4.4.2 Modifications de la maquette financière sur proposition du GALPA

Le GALPA peut effectuer des transferts entre fiches-actions.

S'il s'agit d'un transfert entre fiches-actions entraînant une variation inférieure ou égale à 30 % du montant total de la maquette financière FEAMPA du GALPA, la modification fait l'objet d'une notification, dans les conditions prévues à l'article 10. La notification reprend la maquette pluriannuelle des paiements par fiche-action, prévue au 2.1 de l'annexe 3.

S'il s'agit d'un transfert entre fiches-actions entraînant une variation supérieure à 30 % du montant total de la maquette financière FEAMPA du GALPA, la modification doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention. L'avenant est établi par l'organisme intermédiaire sur la base d'une proposition du comité de sélection du GALPA. L'avenant reprend les éléments financiers prévus en annexe 3.

Le calcul de la variation de 30 % doit se faire à partir de la maquette financière contenue dans la présente convention ou le cas échéant, à partir du dernier avenant à la présente convention qui impacte les éléments financiers. Il s'effectue en ajoutant l'ensemble des transferts effectués entre les fiches-actions dont le montant est réduit. Le transfert entre ces fiches-actions se calcule en soustrayant le nouveau montant de la fiche-action au montant initial de cette même fiche-action.

4.5 Délais limites d'engagement et de paiement

L'organisme intermédiaire s'engage à effectuer les derniers engagements juridiques avant le 31 décembre 2027.

Le GALPA s'engage à transmettre à l'organisme intermédiaire toutes les informations nécessaires aux derniers engagements comptables et juridiques avant le 30 juin 2027.
Le GALPA s'engage à transmettre à l'organisme intermédiaire toutes les informations nécessaires pour effectuer les derniers paiements avant le 30 avril 2029, sauf en ce qui concerne les dépenses relatives à l'animation et au fonctionnement du GALPA, pour lesquelles la date limite est fixée au 30 septembre 2029.

Article 5 – Modalités de sélection des projets par le GALPA

5.1 Composition du comité de sélection du GALPA et règlement intérieur

Le comité de sélection est composé des membres indiqués à l'annexe 2 de la présente convention. Il doit être composé de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt particulier (article 31 du Règlement interfonds).

Dans un délai de deux mois suivant la signature de la présente convention, le comité de sélection du GALPA adopte un règlement intérieur comprenant, au minimum, les rubriques décrites à l'annexe 4. Ce règlement est transmis, pour validation, à l'organisme intermédiaire, dans un délai de deux mois suivant son adoption.

Toute modification de la composition du comité de sélection ou du règlement intérieur doit faire l'objet d'une information auprès de l'organisme intermédiaire, dans les conditions prévues à l'article 10.

5.2 Modalités de sélection des projets du GALPA

5.2.1 Quorum

Le comité de sélection ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres votants du comité de sélection est présente.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

5.2.2 Élaboration préalable d'une procédure de sélection

Le comité de sélection élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues. Le comité de sélection établit des critères de sélection objectifs qui permettent d'évaluer la contribution du projet à la réalisation des objectifs et des valeurs cibles de la stratégie de développement local. Il autorise la sélection par procédure écrite selon les conditions précisées dans le règlement intérieur.

5.2.3 Examen et sélection des projets

Le comité de sélection du GALPA se réunit selon les modalités précisées dans son règlement intérieur. Il examine, classe le cas échéant et sélectionne les opérations présentées au regard des critères de sélection et détermine le montant de l'aide.

Dans le respect de l'annexe 8, le comité de sélection ne peut se prononcer que sur des projets ayant fait l'objet d'une fiche projet et d'un avis règlementaire de l'organisme intermédiaire. Par ailleurs, le comité de sélection du GALPA ne peut sélectionner les dossiers que s'ils sont éligibles et que la contrepartie financière est susceptible d'être obtenue.

Après chaque comité de sélection, le GALPA s'engage à établir les comptes rendus détaillés des débats signés du président du GALPA et à les diffuser à l'organisme intermédiaire dans un délai indicatif d'un mois.

5.2.4 Mise en œuvre des décisions du comité de sélection

Le président du GALPA est responsable de la bonne mise en œuvre des décisions du comité de sélection relatives aux opérations aidées, en conformité avec le plan d'actions du GALPA décrit à l'annexe 6.

Il s'engage à respecter les obligations communautaires relatives à la sélection des opérations.

5.2.5 Mesure mise en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts

Le président du GALPA est le garant pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la prise de décision. Il doit veiller à ce que, lorsque le porteur de projet est également membre du comité de sélection du GALPA, ce dernier ne puisse pas participer au vote ou influencer les votes, et quitte la salle.

Article 6 – Plan d'actions du GALPA

6.1 Composition et respect du plan d'actions

Le plan d'actions du GALPA se compose :
- D'éléments financiers présentés à l'annexe 3 ;
- D'éléments de stratégie présentés à l'annexe 5 ;
- D'un ensemble de fiches-actions présenté à l'annexe 6.

Le GALPA s'engage à respecter ce plan d'actions sur toute la durée de la convention.

6.2 Modification des fiches-actions

La modification d'une fiche-action existante peut faire l'objet d'une notification, dans les conditions prévues à l'article 10, sauf lorsque les modifications concernent les rubriques relatives aux :
- Bénéficiaires éligibles ;
- Type et description des opérations ;
- Type de soutien ;
- Dépenses éligibles ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

- Conditions d'admissibilité ;
- Montants et taux d'aide.

Toutefois, lorsque la modification porte sur la rubrique relative aux montants et taux d'aide et qu'elle ne fait que modifier la valeur d'un critère déjà existant, le recours à la notification selon les conditions de l'article 10 est possible. Il en est de même dans le cas de la suppression d'un critère au sein des 6 rubriques listées ci-dessus.

La procédure de notification ne s'applique pas à l'ajout ou au retrait d'une fiche-action.

Article 7 : Application informatique

Les parties s'engagent à utiliser le Portail des Aides pour le dépôt des demandes d'aide et de paiement FEAMPA. L'organisme intermédiaire gère les éventuelles habilitations du GALPA.

Article 8 – Suivi - évaluation

La mise en œuvre de la mesure DLAL par le GALPA est suivie dans le cadre de l'évaluation *in itinere,* de l'évaluation finale et de l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) du Programme National FEAMPA. Une évaluation spécifique peut être conduite à l'initiative du GALPA ou de l'organisme intermédiaire. Le GALPA rend compte de son activité dans le cadre de son bilan annuel.

Si le GALPA conduit une évaluation de sa stratégie locale de développement, il utilise les moyens prévus au titre de la fiche-action « animation et fonctionnement du GALPA ».

Article 9 – Contrôles

9.1 Contrôles de l'organisme de paiement

En tant qu'organisme de paiement du FEAMPA, l'organisme intermédiaire est responsable de la légalité et de la régularité des transactions impliquant ce fonds et les fonds nationaux mobilisés en contrepartie.

A ce titre, l'organisme intermédiaire met en place des contrôles administratifs visant à s'assurer de la qualité de l'instruction réalisée par le service instructeur.

9.2 Contrôles de délégation de l'organisme intermédiaire au GALPA

Les modalités de délégation de l'organisme intermédiaire au GALPA portent sur :

- L'organisation et les procédures mises en place par le GALPA ainsi que les documents types associés pour assurer les missions déléguées ;
- Les réponses aux contrôles et la mise en œuvre des recommandations.

Article 10 – Avenant et notification

Toute modification de la présente convention et de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant. Cependant, une procédure de notification peut être mise en œuvre dans les cas spécifiés aux articles 4.4.2, 5.1 et 6.2 de la présente convention.

La notification est établie sur la base d'une décision du comité de sélection du GALPA. Elle est transmise concomitamment à l'organisme intermédiaire dans un délai d'un mois à compter de la décision du comité de sélection et avec le compte-rendu de celui-ci.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Article 11 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrit dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée par la partie lésée dans ses droits à l'expiration d'un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant les engagements non-tenus. Cet envoi doit être adressé concomitamment à l'ensemble des parties.

En cas de résiliation, les dossiers ayant déjà fait l'objet d'un engagement juridique seront gérés jusqu'à leur terme selon les modalités de la présente convention.

Un bilan de la convention est dressé conjointement par l'ensemble des parties à la date de résiliation.

Article 12 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de notification de la sélection au GALPA et prend fin à la clôture du Programme National FEAMPA.

Article 13 – Litiges

En cas de litige, le Tribunal administratif de la circonscription du siège de la Région est compétent.

Fait à XXX le XXX

Le Président de la structure porteuse du GALPA Le Président de la Région

Annexes :

- Annexe 1 : Liste des communes constitutives du GALPA
- Annexe 2 : Composition du comité de sélection
- Annexe 3 : Eléments financiers
- Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GALPA
- Annexe 5 : Stratégie du GALPA
- Annexe 6 : Fiches-actions du GALPA
- Annexe 7 : Contenu minimum de la délibération de la structure porteuse et de ses statuts en cas de modification de la structure
- Annexe 8 : Circuit de gestion DLAL FEAMPA

- Annexe 9 : le cas échéant, Convention passée entre la structure porteuse chef de file et son/ses partenaires, dans le cadre de la mise en œuvre du DLAL FEAMPA 2021-2027 sur le territoire retenu du GALPA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 1 : COMMUNES CONSTITUTIVES DU TERRITOIRE DU GALPA

Le GALPA [nom du GALPA] est constitué de XX communes rassemblant au total XXX habitants (données INSEE actualisées).

Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

Nom de la commune	N° INSEE	Population (Nombre d'habitants)	EPCI
		TOTAL =	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION DU GALPA

Nom Prénom	Intervenant au comité de sélection en qualité de…	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
COLLEGE PUBLIC			
COLLEGE PRIVÉ			

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires			
Suppléants			
TOTAL			

Liste des membres avec voix consultative

Nom/prénom/ fonction

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 3 : ELEMENTS FINANCIERS

3.1 – Montants prévus par fiche-action du GALPA sur la période 2021-2027

Priorité	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2021-2029		
		FEAMPA	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)	Total du cofinancement (FEAMPA+ contrepartie nationale)

3.2 – Montant minimum d'engagements cumulés à respecter (en FEAMPA)

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
Engagements FEAMPA attendus au XX							
Engagements FEAMPA cumulés attendus au XX							

3.3 - Montant minimum de paiements cumulés à respecter (en FEAMPA)

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
Tranches de paiements							
Minimum des paiements cumulés attendus							

Les années indiquées sont des années civiles (du 1er janvier au 31 décembre).

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GALPA

Cette annexe à la convention est une trame pour permettre au GALPA de rédiger le règlement intérieur de son comité de sélection. Elle contient les clauses minimales. Le règlement intérieur du comité de sélection ne doit pas être annexé, il sera validé par les membres lors de la réunion d'installation du comité.

Article 1 : Objet du présent règlement intérieur

Le présent règlement intérieur précise les dispositions relatives au fonctionnement du comité de sélection du GALPA mis en place dans le cadre du DLAL pour le programme FEAMPA 2021-2027.

Article 2 : La composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé de X membres, organisés en collège. Le collège des instances publiques et le collège des instances privées. Le détail de la composition du comité de sélection et des membres avec voix consultative figure à l'annexe 2 de la convention OI/GALPA.

Un membre titulaire ou suppléant ne peut être représenté qu'une seule fois au sein du GALPA dans son collège.

Nombre de membres du collège des instances publiques :
Nombre de membres du collège des instances privées :
Nombre total de membres titulaires :

Article 3 : Responsabilité du président de la structure porteuse du GALPA

Le Président de la structure porteuse, ou son représentant, est le Président du GALPA. Il est responsable du portage juridique, administratif et financier du GALPA. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GALPA. Il peut déléguer sa signature au président du comité de sélection pour tous les actes relatifs au fonctionnement du Comité (invitations et comptes rendus).

Le rôle du Président du comité de sélection est d'établir l'ordre du jour du comité de sélection, d'animer le comité, de veiller au respect du règlement intérieur, de signer les invitations, les comptes rendus et les avis de sélection. Enfin, il est le garant pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la prise de décision du comité de sélection.

Article 4 : Quorum et vote

Le Comité de sélection délibère valablement lorsque le principe du quorum est respecté : au moins 50 % des membres du Comité de sélection ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance.

(Possibilité pour le GALPA d'instaurer des règles de vote plus contraignantes)

Le GALPA invite systématiquement à assister à son comité de sélection, sans voix délibérative, le Président de la Région ou son représentant au titre de la fonction d'organisme intermédiaire ayant en charge l'instruction des demandes d'aide et de paiement du FEAMPA.

Article 7 : Fréquence des comités de sélection

Le Comité de sélection se réunit X fois par an à minima, et ce, en adéquation avec le planning des commissions permanentes prévues par la Région Bretagne.
Les dates et lieux des réunions du comité de sélection sont fixés par le Président du GALPA.

Article 8 : Les tâches du comité de sélection

Le Comité de sélection doit notamment :

- Assurer au préalable auprès de l'Organisme Intermédiaire (Région) que l'opération à présenter au comité est éligible et conforme aux normes nationales et européennes en vigueur ;
- Examiner les projets présentés, juger de leur opportunité et les programmer le cas échéant ;
- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire ;
- Assurer, lors de la sélection des projets, la cohérence avec la stratégie de développement local en validant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions ;
- Examiner le suivi financier du programme.

Article 10 : Préparation des réunions du Comité de sélection

L'invitation aux comités de sélection sera adressée par courrier ou voie électronique aux membres au minimum XX jours avant la date prévue et une fiche synthétique des projets qui y seront évoqués sera adressée au plus tard, XX jours avant la date du dit comité.

Article 4 : Vote en consultation écrite

Le GALPA peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du comité de sélection par écrit ou voie électronique. L'absence de réponse vaut avis favorable.

Les membres disposent d'un délai de X jours ouvrables à compter de la réception du courrier de consultation.

Article 11 : Secrétariat du comité de sélection

La structure porteuse assure l'ensemble du secrétariat du GALPA. Un compte rendu est réalisé après chaque réunion du comité de sélection ou en cas de consultation écrite, et est transmis à l'organisme intermédiaire.

Article 12 : Les décisions du comité de sélection

Les décisions du Comité de Sélection sont prises à la majorité des membres présents. En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter.
Les décisions sont prises sur la base de la grille de sélection élaborée par le GALPA.
Un membre également maître d'ouvrage d'un projet faisant l'objet d'une instruction au titre du GALPA ne pourra prendre part au vote.

Article 9 : Prévention des conflits d'intérêt

Les membres du comité de sélection s'engagent à signaler leur appartenance à un projet instruit au titre du DLAL sur le GALPA et à ne pas prendre part au vote pour éviter tout risque éventuel de conflit d'intérêt. Cette disposition s'applique au président de la structure porteuse du projet et à toute personne à qui il a confié une délégation lui permettant d'engager sa structure (de manière générale, membres de l'exécutif et assimilés).

Le président veille à ce que les personnes ayant un intérêt dans le projet puisse quitter la salle lors du moment du vote. Ce point doit être retranscrit dans le compte rendu du comité de sélection.

Adopté à l'unanimité des membres présents lors du comité d'installation le XXX

A Ville,

Le Date

Signature du Président

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 5 : STRATEGIE DU GALPA

I- **Exposé de la stratégie**

Synthèse de la stratégie

II- **Logigramme établissant le lien entre les orientations et objectifs stratégiques du GALPA et les fiches-actions**

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GALPA

Liste des fiches-actions de la stratégie DLAL FEAMPA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 7 : CONTENU MINIMUM DE LA DELIBERATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE SES STATUTS EN CAS DE MODIFICATION DE LA STRUCTURE

A) **Changement de structure porteuse :**

En cas de changement de structure porteuse du GALPA, la délibération de la nouvelle entité devra préciser à minima les points suivants :

- Le nom de la nouvelle structure et sa forme juridique ;
- Son adresse ;
- Le nom du Président ;
- La date de la délibération et la date de prise d'effet du changement de structure porteuse ;
- L'autorisation ou le mandat permettant au président de la structure porteuse ou son délégataire, pour négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local FEAMPA, dont la présente convention GALPA/OI ;
- L'approbation de la composition du comité de sélection du GALPA (à annexer à la délibération) ;
- La délégation au comité de sélection du GALPA, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GALPA que la convention GALPA/OI autorise (évolution de la composition du CP, des fiches actions, de la maquette financière, etc…) ;
- Une mention explicite indiquant que l'ensemble des droits et obligations relatif au GALPA existant (préciser son nom) sont repris par la nouvelle structure. Cette mention a pour objectif de permettre la continuité de la démarche DLAL engagée sur le territoire selon les modalités établies dans la convention GALPA/OI en vigueur et de ces éventuels avenants.

Les nouveaux statuts sont à annexer à la délibération.

B) **Modification ou changement des statuts de la structure porteuse**

En cas de changement ou de modification importante des statuts de la structure porteuse du GALPA, les nouveaux statuts doivent contenir un objet indiquant son rôle de structure porteuse de GALPA pour mettre en œuvre une stratégie de développement local.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

ANNEXE 8 : CIRCUIT DE GESTION DES DOSSIERS DANS LE CADRE DU DLAL

Etapes de gestion des dossiers	Responsabilité
A/ Dépôt de la demande d'aide	
Dépôt d'une fiche projet	GALPA
Analyse réglementaire de la fiche projet	Organisme intermédiaire, en lien avec le GALPA
Sélection des projets	GALPA (Comité de sélection), en associant l'organisme intermédiaire
Notification de la décision de refus au porteur (le cas échéant)	GALPA
Saisie de la demande d'aide	Porteur de projet et/ou GALPA
B/ Instruction de la demande d'aide	
Vérification de la complétude du dossier de demande d'aide Vérification de la conformité des pièces Le cas échéant, envoi d'une demande de pièces complémentaires	Organisme intermédiaire
Emission de l'AR de dossier complet	Organisme intermédiaire
Instruction du dossier Détermination du montant de l'aide Conclusion du rapport d'instruction	Organisme intermédiaire
Notification de l'inéligibilité du projet ou du porteur (le cas échéant)	Organisme intermédiaire
C/ Décision	
Programmation des dossiers	Organisme intermédiaire
Rédaction et transmission de la convention d'attribution de l'aide FEAMPA et le cas échéant de la contrepartie régionale	Organisme intermédiaire
D/ Dépôt de la demande de paiement	
Saisie de la demande de paiement	Porteur de projet et/ou GALPA
E/ Instruction de la demande de paiement	
Vérification de la complétude du dossier de demande de paiement Le cas échéant, envoi d'une demande de pièces complémentaires	Organisme intermédiaire
Instruction de la demande de paiement: - vérification de la conformité des pièces - calcul du montant de l'aide - conclusion - visite sur place (le cas échéant)	Organisme intermédiaire (visites sur place en lien avec le GALPA)
F/ Mise en paiement	
Contrôle du CSF	Organisme intermédiaire
Mise en paiement de l'aide	Organisme intermédiaire
Paiement de l'aide	Paierie régionale
G/ Contrôles	
Contrôles dans le cadre du dispositif de contrôle interne de l'organisme intermédiaire	Organisme intermédiaire
Audits et contrôles externes	Autorité de gestion (DGAMPA), autorité d'audit (CICC) et autres organismes habilités pour la réalisation des contrôles
H/ Irrégularités	

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Prévention, détection et correction des irrégularités (dont montants à recouvrer)	Organisme intermédiaire
Etablissement de la décision de déchéance partielle ou totale de droits	Organisme intermédiaire
Emission et envoi des ordres de reversement	Financeur concerné
Mise en recouvrement des sommes dues	Paierie régionale
I) Suivi et évaluation	
Elaboration d'un rapport d'activités annuel	GALPA
H/ Vie et fin du dossier	
Conservation des pièces/archivage	Organisme intermédiaire et bénéficiaire
K/ Recours	
Réponse aux recours administratifs	Organisme intermédiaire et bénéficiaire
Réponse aux recours contentieux	Organisme intermédiaire et bénéficiaire

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-22_DIMER_01-DE

Annexe 9 : Convention passée entre la structure porteuse chef de file et son/ses partenaires, le cas échéant

Document à formaliser par la structure porteuse du GALPA.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-VOEUNLBLOGEMEN-DE

Numéro	Commission	Avis

SESSION DU 30 JUIN ET 1 JUILLET 2022

Proposition de vœu

Pour une politique régionale du logement en direction de la jeunesse bretonne

Groupe : Nous la Bretagne - Ni Breizhiz, Centristes, Démocrates, Progressistes et Européens	*Rapporteur :* Tristan Bréhier

Dans le cadre du vote de son Budget Primitif 2022 lors de la session de février dernier, la Région a rappelé à plusieurs reprises l'importance qu'elle attache à la question du logement des Bretons et en particulier des jeunes.

C'est ainsi qu'elle a indiqué dans le chapitre « Bien vivre partout en Bretagne » de l'introduction générale du BP, "Des réflexions et des travaux seront engagés avec nos partenaires pour renforcer l'action régionale en matière de logement, en lien avec les questions foncières du SRADDET et en vue de la coordination en région de tous les efforts consentis par la puissance publique pour adapter l'offre de logements aux besoins des territoires, réguler le marché afin que le prix du logement ne soit pas source d'exclusion sociale et géographique. Le renforcement du dialogue avec les intercommunalités, les Départements et les réseaux d'opérateurs permettra de développer la complémentarité des politiques publiques et d'apporter de nouvelles réponses y compris avec des outils innovants de type OFS (Office foncier solidaire) ».

Dans la Mission 1, il est rappelé la mise en place du plan breton de mobilisation pour les jeunesses et l'urgence de son chantier 5, à savoir, garantir l'accès à un logement pour les jeunes bretons.

Par ailleurs, Dans le cadre du CPER 2022-27, un volet a été également consacré à l'amélioration des conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements : volume d'opération qui atteindra 55 M€ pour notamment la rénovation ou la construction de plus de 800 chambres ou studios.

Enfin, la question du logement est au cœur des échanges que la région entretien au sein du Club « Décentralisation et Habitat » et du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Si cette question spécifique du logement des jeunes est régulièrement évoquée dans les débats et intégrée dans les programmes régionaux, il apparait cependant que les acteurs bretons, et notamment, la collectivité régionale, doivent intensifier leurs efforts.

Article 21 du Règlement intérieur : Les président.es des groupes politiques peuvent présenter une proposition de vœu d'intérêt régional. Les propositions de voeu sont transmises au Président ou à la Présidente du Conseil régional au plus tard dans un délai de 24h avant la première commission.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-VOEUNLBLOGEMEN-DE

Les acteurs économiques, industriels, touristiques et agricoles sont confrontés à de très sérieuses difficultés pour recruter des salariés, permanents ou saisonniers et ils s'inquiètent de devoir réduire leurs activités. La pénurie de logements est avec les conditions de travail et les rémunérations, une des raisons majeures de ce phénomène.

Des choix politiques s'imposent, notamment au regard de l'urgence de l'action publique et des contraintes budgétaires, faisons le choix de la jeunesse bretonne.

Dans ces conditions :

- La Région intègrera, fortement, avec volontarisme, ambition et esprit d'innovation, en lien direct avec les EPCI, les villes de Bretagne, les départements, les acteurs de l'immobilier, promoteurs et bailleurs sociaux, la question du logement des jeunes, en formation ou jeunes actifs, au cœur de la réflexion et du débat qu'elle a prévu de mener à l'automne 2022, permettant de structurer une politique habitat ambitieuse à destination de la jeunesse Bretonne.

- La Région étudiera le déploiement de tous les outils utiles à la réalisation de cet objectif et que l'étude lancée récemment et consacrée à la question du logement abordable permettra d'affiner: Bail Réel Solidaire, Conventions d'Action Publique avec les EPCI, leviers règlementaires et financiers pour accélérer la réalisation de logements accessibles. Etant entendu que si le logement des jeunes est une priorité, elle peut se réaliser, aussi, par la fluidification des parcours résidentiels de toutes et tous.

- La région envisagera d'ici la fin de l'année le lancement, avec les partenaires du logement, d'une étude spécifique sur le logement des saisonniers, avec un regard particulier sur les jeunes actifs.

Les groupes Rassemblement National et Hissons haut la Bretagne s'abstiennent.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-VOEUPSDTPESTIC-DE

SESSION DES 30 JUIN ET 1er JUILLET 2022

Proposition de vœu

Pour une sortie au plus vite des pesticides de synthèse en Europe, en France et en Bretagne

Vœu déposé par le Président du Conseil régional	*Rapporteur : Loïg CHESNAIS-GIRARD*

Considérant que :

La Région Bretagne a voté dans le cadre du SRADDET en novembre 2020 l'objectif « Tendre vers le zéro phyto à horizon 2040 ».

Le plan Ecophyto lancé en 2008 par l'Etat, actuellement dans sa version « II+ » révisée en 2018 dont l'objectif est la réduction d'ici à 2025 de 50 % de l'usage des produits phytopharmaceutiques, a jusqu'ici échoué à réduite la consommation de pesticides de synthèse en France.

La stratégie de la ferme à la fourchette (« farm to fork ») de l'Union européenne, lancée en 2020, a notamment pour objectif la réduction de 50 % de l'usage et de la dangerosité des pesticides de synthèse d'ici à 2030.

La Commission européenne a publié le 22 juin dernier une proposition de règlement à l'appui de cet objectif. Il vise en particulier à fixer des cibles de réduction contraignantes par Etat membre, ce qui implique que les Etats seront sanctionnés si les cibles ne sont pas atteintes.

Un rapport d'expertise collective de l'INSERM paru en 2021 met en évidence des fortes présomptions de liens entre pathologies humaines et exposition à des pesticides et leurs métabolites. Les effets indirects sur la santé via les effets sur les écosystèmes sont également soulignés.

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière les 30 juin et 1er juillet 2022

- Soutient un objectif de réduction puis d'extinction aussi vite que possible de l'usage des pesticides de synthèse à l'échelle européenne, française et bretonne.
- Demande au Gouvernement de réviser le plan Ecophyto II+, en fixant des objectifs ambitieux et crédibles de réduction de l'usage des pesticides de synthèse dans le cadre du règlement proposé par la Commission européenne, et en mobilisant les moyens de la politique agricole commune pour les atteindre.
- Demande à l'ANSES de retirer dès que possible les autorisations de mise sur le marché des substances classées comme cancérigènes.
- Demande à l'Union européenne de compléter ses objectifs de réduction de l'usage des pesticides de synthèse de 50 % d'ici 2030 par un objectif de sortie au plus tard en 2040.

Les groupes Les Ecologistes de Bretagne et Breizh a-gleiz votent contre et les groupes Hissons haut la Bretagne et Rassemblement National s'abstiennent.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-VOEUSDBTOURISM-DE

Numéro	Commission	Avis

SESSION DU 30 JUIN ET 1 JUILLET 2022

Proposition de vœu

« Locations touristiques de courte durée, résidences secondaires : pour un équilibre soutenable, il faut plus d'outils pour agir »

Groupe : Groupe Social-Démocrate de Bretagne	*Rapporteur : Fanny Chappé*

Partout en Bretagne, les tensions sur le marché de l'immobilier, en acquisition ou en location, atteignent des niveaux jamais connus.

En 2021, dans les 4 départements de la Bretagne administrative, l'augmentation des prix de l'immobilier à l'acquisition dépasse les 10%, avec des hausses de près de 20% à Brest, Dinan ou Saint-Brieuc.
A l'échelle régionale, les loyers des logements vides ont augmenté de près de 4,3% dans la même période et de près de 20% pour les logements meublés.

Cette situation n'est pas tenable. Elle hypothèque la capacité des bretonnes et des bretons à construire un parcours résidentiel adapté à leurs situations et conformes à leurs aspirations. Des territoires entiers sont incapables de pouvoir loger celles et ceux -*commerçants, artisans, fonctionnaires, salariés, saisonniers*- qui y travaillent.

Cette situation est due notamment, mais pas seulement, au poids que constitue sur le marché immobilier, les achats de résidences secondaires ou de biens immobiliers à fin de meublés touristiques de courte durée, généralement loués sur des plateformes internet.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'attrait touristique de la Bretagne. Ses paysages, sa maritimité, le plaisir qu'ont de nombreux visiteurs à y passer quelques jours, tout cela fait partie d'une identité bretonne ouverte et accueillante, et représente une part importante de l'économie et des emplois du territoire. Mais il faut conserver un équilibre soutenable.

Si l'on peut comprendre qu'il soit recherché par un propriétaire la valorisation occasionnelle par la location sur AirBnB, de son appartement ou de sa maison, les situations d'investisseurs détenteurs de plusieurs biens mis à l'année en location de courte durée, pèsent trop lourd sur un marché déjà tendu. De même, la part des résidences secondaires a atteint sur certaines communes un niveau qui n'est plus tenable.

Article 21 du Règlement intérieur : Les président.es des groupes politiques peuvent présenter une proposition de vœu d'intérêt régional. Les propositions de voeu sont transmises au Président ou à la Présidente du Conseil régional au plus tard dans un délai de 24h avant la première commission.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220701-VOEUSDBTOURISM-DE

Partout en France, dans les métropoles, sur la Côte d'Azur, en Corse, au Pays Basque, les élus locaux mettent en place des outils de régulation rigoureux. Avec l'idée simple, qu'un logement, c'est d'abord fait pour se loger. Pas pour spéculer. Ces dispositions permettent d'envisager la « libération » de plusieurs milliers de logements dans les territoires concernés.

aujourd'hui, un maire Breton, ne peut pas aller aussi loin.

En effet, l'essentiel des dispositions offertes aux élus locaux pour mieux réguler le marché immobilier dépendent d'une série de classements, de seuils et de zonage. Autant de verrous qui empêchent un maire qui souhaiterait agir de le faire.

Ainsi, un maire breton ne peut pas appliquer une réglementation sur le changement d'usage d'un bien pour une location touristique de courte durée. Il ne peut pas mettre en place un numéro d'enregistrement pour les biens loués. Il ne peut pas appliquer une taxe sur les logements vacants. Il ne peut pas appliquer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Et sur sa commune, l'encadrement des loyers ne peut pas être appliqué.

Pourquoi?

Essentiellement parce que le décret 2013-392 du 10 mai 2013 qui fixe les communes officiellement classées en « zone tendue » n'a retenu parmi elles aucune commune de la région Bretagne.

Ce zonage est obsolète et ne correspond plus à la réalité vécue sur les territoires bretons.

Evidemment, le préfet peut donner des dérogations s'agissant de la régulation des locations touristiques. C'est le cas de Saint Malo, dont il faut saluer l'engagement et la volonté politique des élus sur cette question.

Mais, de la même manière que l'expérimentation du « Pinel Breton » a fait la démonstration de la capacité de l'écosystème breton à s'organiser et à construire un dispositif qui dépasse les zonages (en l'espèce le zonage ABC, tout aussi obsolète), les acteurs bretons doivent pouvoir décider en fonction des réalités du terrain que, eux, connaissent.
Et les élus communaux et intercommunaux qui souhaiteraient s'engager, doivent pouvoir le faire librement et en conscience. Sans injonctions ni limitations.
Cette capacité est d'autant plus importante que le déploiement, nécessaire, du « zéro artificialisation nette », va drastiquement limiter la production de logements en extension urbaine.

Il faut donc donner du pouvoir aux maires.
C'était le sens du courrier que le président Loïg Chesnais-Girard a envoyé à la ministre du logement du précédent gouvernement. Courrier resté sans réponse.

C'est pourquoi, dans l'esprit du vœu adopté lors la session d'avril "Pour une Bretagne autonome dans une République des Territoires", et conscient de la complexité de cette question et de la nécessité d'une approche fine des besoins des territoires.

le Conseil régional de Bretagne:

-demande à ce que le prochain gouvernement étudie la possibilité que les élus de Bretagne puissent, au titre du droit à l'expérimentation, déployer l'ensemble des outils de régulation du marché immobilier en général, et des résidences secondaires et des locations touristiques de courte durée en particulier et, ce, indépendamment des zonages et de seuils de population.

Le groupe Rassemblement National s'abstient.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_07_INST_CT-AI

Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT
N° 2022-07/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région Bretagne.
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 du 2 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2022-05 du 3 février 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du Comité technique ;

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2022-05 du 3 février 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du Comité technique, est abrogé.

Article 2 : Présidence du Comité technique (CT)
Monsieur Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et international, est désigné pour siéger et présider le Comité technique.
En cas d'empêchement de M. Stéphane PERRIN, la présidence du Comité technique sera confiée au·à la premier·ère représentant·e de la collectivité présent·e, dans l'ordre de cette liste :

1. Isabelle PELLERIN,
2. Arnaud TOUDIC,
3. Régine ROUÉ.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_07_INST_CT-AI

Article 3 : Secrétariat du Comité technique (CT)

Monsieur Gildas LEBRET, Directeur général adjoint Ressources, transformation et service aux usagers, est désigné pour assister le Président du Comité technique et est nommé en qualité de secrétaire, représentant de la collectivité, auprès du Comité technique (CT).

En cas d'empêchement de M. Gildas LEBRET, le secrétariat du Comité technique (CT) sera confié à la première représentante de la collectivité présente, dans l'ordre de cette liste :

1. Claire DUREL, Adjointe à la Directrice des ressources humaines,
2. Laure REVERDY, Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET).

Article 4 : Composition du Comité technique (CT)

La composition du Comité technique (CT) est fixée comme suit :

15 représentant·e·s titulaires de la collectivité + 15 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président du Comité technique
2	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
3	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
4	**Régine ROUÉ**	Conseillère régionale
5	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
6	**Gaëlle LE STRADIC**	Conseillère régionale
7	**Loranne BAILLY**	Directrice générale des services (DGS)
8	**Gildas LEBRET**	Directeur général adjoint Ressources, transformation et service aux usagers (DGA1)
9	**Claire DUREL**	Adjointe à la Directrice des ressources humaines, Cheffe du service Métiers, Compétences et Organisation (DRH/SEMCO)
10	**Ronan SCOUARNEC**	Directeur général délégué Territorialisation et opérations (DGS)
11	**Marie LECUIT-PROUST**	Directrice générale adjointe Mer Tourisme et Mobilités (DGA4)
12	**François GRALL**	Directeur de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport (DELS)
13	**Marie-Christine RENARD**	Directrice de l'immobilier et de la logistique (DIL)
14	**Laëtitia HAMON**	Adjointe au Directeur de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport, Cheffe du service d'accompagnement des établissements d'enseignement (DELS/SAEE)
15	**François PAPE**	Directeur délégué de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales, adjoint au Directeur de l'emploi et de la formation tout au long de la vie (DEFTLV/DDAFOS)

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_07_INST_CT-AI

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**David MOY**	Directeur des voies navigables (DVN)
2	**Sandrine TOUCHAIS**	Cheffe du service fonctionnel des transports (DGA4/SEFTRA)
3	**Monique TREMORIN**	Cheffe du service du recrutement et de la mobilité (DRH/SRECMO)
4	**François COUTEUX**	Chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines (DRH/SEFDRH)
5	**Gwenaëlle QUINTIN**	Cheffe du service audit interne (DA/SAI)
6	**Fabrice GIRARD**	Directeur des transports terrestres et des mobilités (DITMO)
7	**Laure REVERDY**	Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)
8	**Stéphane LEBLANC**	Directeur de l'espace territorial Armor (DETARM)
9	**Chrystelle HENRY**	Cheffe du service rémunération et statut (DRH/SRS)
10	**Fabrice GOURMELON**	Directeur de l'espace territorial Rennes St Malo Redon (DETREN)
11	**Fanny MAUDET**	Adjointe à la cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)
12	**Patrick GEFFROY**	Chef du service informatique des territoires (DSI/SIT)
13	**Géraldine GUEGAN**	Cheffe du pôle recrutement pour les lycées (DRH/SRECMO/PRLYC)
14	**David LAVIEC**	Chef du service comptabilité (DFE/SCOMP)
15	**Alexandra GAULLIER-KRISTOF**	Responsable de la cellule d'analyse et de traitement des situations signalées

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un membre titulaire par convocation du Président du Comité technique ou du·de la secrétaire. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_07_INST_CT-AI

15 représentant·e·s titulaires du personnel + 15 suppléant·e·s Représentant·e·s du personnel					
Titulaires			Suppléant·e·s		
1	**Nadia HOURMAND**	CFDT	1	**Sylviane PERAN**	CFDT
2	**Gildas DURAND**	CFDT	2	**Arnaud LAMART**	CFDT
3	**Françoise KERMAREC**	CFDT	3	**Régine HILLION-RETIF**	CFDT
4	**Serge COLLETTE**	CFDT	4	**Juliette CRISTESCU**	CFDT
5	**Emmanuelle LE GUEN**	CFDT	5	**Brieg SALIOU**	CFDT
6	**Pierrick BRIHAYE**	CFDT	6	**Carole QUONIAM**	CFDT
7	**Gaëlle CUERQ**	CGT	7	**Franck NAGAD**	CGT
8	**Stéphane GUILLAUME**	CGT	8	**Eliane POTREL**	CGT
9	**Laëtitia HORVAIS**	CGT	9	**Hélène TABUTEAU-LONGO**	CGT
10	**Yannick FAGON**	FO	10	**Hervé LACOCHE**	FO
11	**Carol FERRE**	FO	11	**David HILAIRE**	FO
12	**Danielle TARDIVEL**	FO	12	**Sandrine RIVOALLON**	FO
13	**Erwan PERROT**	SUD	13	**Sylvain RAVALET**	SUD
14	**Patrick LOUSSOUARN**	UNSA	14	**Véronique HORN**	UNSA
15	**Henri WEBER**	FSU	15	**Louis CAMI-DEBAT**	FSU

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Article 5 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenu·e·s au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 6 :

Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Article 7 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections du 6 décembre 2018 et notifié à tous les membres titulaires et suppléant·e·s de l'instance concernée.

A Rennes, le 20/04/22

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Gildas LEBRET

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_08_INST_CHS-AI

Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CHSCT
N° 2022-08/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région Bretagne.
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 du 2 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2022-04 du 3 février 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CHSCT ;

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2022-04 du 3 février 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CHSCT, est abrogé.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_08_INST_CHS-AI

Article 2 : Présidence du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Monsieur Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et international, est désigné pour siéger et présider le CHSCT.

En cas d'empêchement de M. Stéphane PERRIN, la présidence du CHSCT sera confiée au·à la premier·ère représentant·e de la collectivité présent·e, dans l'ordre de cette liste :

1. Isabelle PELLERIN,
2. Arnaud TOUDIC,
3. Régine ROUÉ.

Article 3 : Secrétariat du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le·la secrétaire du CHSCT est désigné·e par les représentant·e·s du personnel en leur sein. Lors de la désignation du·de la secrétaire, est également fixée la durée de son mandat. Ces fonctions peuvent être remplies par un·e suppléant·e en cas d'absence du·de la titulaire.

Le·secrétaire du CHSCT désigné par les représentant·e·s du personnel pour l'année 2022 est M. Erwan PERROT, représentant SUD.

En cas d'absence du·de la secrétaire du CHSCT, ces fonctions peuvent être remplies par son·sa suppléant·e, voire par un·e représentant·e du personnel d'une autre organisation syndicale.

Article 4 : Composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

La composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est fixée comme suit :

10 représentant·e·s titulaires de la collectivité + 10 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président du Comité technique
2	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
3	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
4	**Régine ROUÉ**	Conseillère régionale
5	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
6	**Loranne BAILLY**	Directrice générale des services
7	**Gildas LEBRET**	Directeur général adjoint Ressources, transformation et service aux usagers (DGA1)
8	**Claire DUREL**	Adjointe à la Directrice des ressources humaines, Cheffe du service Métiers, Compétences et Organisation (DRH/SEMCO)
9	**David MOY**	Directeur des voies navigables (DVN)
10	**Marie-Christine RENARD**	Directrice de l'immobilier et de la logistique (DIL)

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_08_INST_CHS-AI

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**Ronan SCOUARNEC**	Directeur général délégué Territorialisation et opérations (DGS)
2	**Marjorie FLEISZBEIN**	Cheffe du service immobilier des moyens généraux (DIL/DDMG/SIMG)
3	**François COUTEUX**	Chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines (DRH/SEFDRH)
4	**Laëtitia HAMON**	Adjointe au Directeur de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport, Cheffe du service d'accompagnement des établissements d'enseignement (DELS / SAEE)
5	**Stéphane LEBLANC**	Directeur de l'espace territorial Armor
6	**Laure REVERDY**	Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)
7	**Patrick GEFFROY**	Chef du service informatique des territoires (DSI/SIT)
8	**Sandrine TOUCHAIS**	Cheffe du service fonctionnel des transports (DGA4/SEFTRA)
9	**Tristan MIGNÉ**	Chef du service de l'expertise technique, de l'énergie et de la programmation (DIL/SETEP)
10	**Alexandra GAULLIER-KRISTOF**	Responsable de la cellule d'analyse et de traitement des situations signalées (DRH/CATSS)

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un·e membre titulaire par convocation de la Présidente du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou de son·sa secrétaire. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

10 représentant·e·s titulaires du personnel + 10 suppléant·e·s

Représentant·e·s du personnel					
Titulaires			Suppléant·e·s		
1	**Françoise KERMAREC**	CFDT	1	**Sylvie POULAIN**	CFDT
2	**Juliette CRISTESCU**	CFDT	2	**Arnaud LAMART**	CFDT
3	**Nadia HOURMAND**	CFDT	3	**Michel SALLIN**	CFDT
4	**Serge COLLETTE**	CFDT	4	**Sylvain BLONDEAU**	CFDT
5	**Stéphane GUILLAUME**	CGT	5	**Laëtitia HORVAIS**	CGT
6	**Hélène TABUTEAU-LONGO**	CGT	6	**Philippe QUEMENER**	CGT
7	**Sandrine RIVOALLON**	FO	7	**Serge HOUEDE**	FO
8	**Erwan PERROT**	SUD	8	**Sylvain RAVALET**	SUD
9	**Véronique HORN**	UNSA	9	**Aurélie LHOSTIS**	UNSA
10	**Henri WEBER**	FSU	10	**Louis CAMI-DEBAT**	FSU

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_08_INST_CHS-AI

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Membres de droit		
1	**Chantal LECUÉ**	Médecin coordinatrice de prévention, Cheffe du service médecine professionnelle et préventive (DRH/SMEPP)
2	**Stéphane JAN**	Conseiller hygiène et sécurité (DRH/SCET)
3	**Grégory FONTENEAU**	Ergonome (DRH/SMEPP)
4	**Alain GROLEAU**	Technicien sécurité sureté, Assistant de prévention des Services (DDMG/SIMG)
5	**Isabelle ALLANO**	Responsable qualité. environnement sécurité, Assistante de prévention des voies navigables (DVN)
6	**Philippe STEPHAN**	Référent Prévention EMATs, Assistant de prévention des EMATs (DIL)
7	**Magali BOLLORÉ**	Infirmière en santé en travail Département 29 (DRH/SMEPP)
8	**Françoise BUCHET**	Infirmière en santé en travail Département 56 (DRH/SMEPP)
9	**Samuel MARTIN**	Infirmière en santé en travail Département 22 (DRH/SMEPP)
10	**Florence NOEL**	Infirmière en santé en travail Département 35 (DRH/SMEPP)

Article 5 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenu·e·s au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 6 :

Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_08_INST_CHS-AI

Article 7 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections des représentant·e·s du personnel du 6 décembre 2018 et notifié à tous les membres titulaires et suppléant·e·s de l'instance concernée.

A Rennes, le 20/04/22

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Gildas LEBRET

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein des Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président des CAP

N° 2022-09/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région Bretagne.
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 du 2 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2022-06 du 28 février 2022 fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein des Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président ;

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2022-06 du 28 février 2022 fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein des Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président, est abrogé.

Article 2 : Présidence des Commissions administratives paritaires (CAP)
Monsieur Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et international, est désigné pour siéger et présider les Commissions administratives paritaires (CAP).

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

En cas d'empêchement de M. Stéphane PERRIN, la présidence des Commissions administratives paritaires (CAP) sera confiée au·à la premier·ère représentant·e de la collectivité présent·e, dans l'ordre de cette liste :

1. Arnaud TOUDIC,
2. Régine ROUE,
3. Olivier LE BRAS,
4. Gaëlle LE STRADIC.

Article 3 : Secrétariat des Commissions administratives paritaires (CAP)

Madame Laure REVERDY, Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail, est désignée pour assister le Président des Commissions administratives paritaires et est nommée en qualité de secrétaire, représentante de la collectivité, auprès des Commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C.

En cas d'empêchement de Mme Laure REVERDY, le secrétariat des Commissions administratives paritaires (CAP) sera confié à Chrystelle HENRY, Cheffe du service rémunération et statut.

Article 4 : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie A (CAP A)

La composition de la Commission administrative paritaire de catégorie A (CAP A) est fixée comme suit :

5 représentant·e·s titulaires de la collectivité et 5 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président de la CAP A
2	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
3	**Régine ROUE**	Conseillère régionale
4	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
5	**Gaëlle LE STRADIC**	Conseillère régionale

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
2	**Pierre POULIQUEN**	Vice-Président du Conseil régional
3	**Gladys GRELAUD**	Conseillère régionale
4	**Simon UZENAT**	Conseiller régional
5	**Gaby CADIOU**	Conseillère régionale

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un·e membre titulaire par convocation du Président de la CAP. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

5 représentant·e·s titulaires du personnel et 5 suppléant·e·s

Représentant·e·s du personnel							
Titulaires		GH*	Syndicat	Suppléant·e·s		GH	Syndicat
1	**Catherine GUEGUEN**	GH 6	CFDT	1	**Evelyne CHARRIER**	GH 6	CFDT
2	**Marie-Hélène TASSE**	GH 6	CFDT	2	**Sophie AUVRAY**	GH 6	CFDT
3	**Régine HILLION-RETIF**	GH 5	CFDT	3	**Pierrick BRIHAYE**	GH 5	CFDT
4	**Juliette CRISTESCU**	GH 5	CFDT	4	**Virginie MARIE-JOSEPH**	GH 5	CFDT
5	**Sylvie POULAIN**	GH 5	CFDT	5	**Dominique TRUBERT**	GH 5	CFDT

* GH : Groupe hiérarchique

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Article 5 : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie B (CAP B)

La composition de la Commission administrative paritaire de catégorie B (CAP B) est fixée comme suit :

5 représentant·e·s titulaires de la collectivité et 5 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président de la CAP A
2	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
3	**Régine ROUE**	Conseillère régionale
4	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
5	**Gaëlle LE STRADIC**	Conseillère régionale

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
2	**Pierre POULIQUEN**	Vice-Président du Conseil régional
3	**Gladys GRELAUD**	Conseillère régionale
4	**Simon UZENAT**	Conseiller régional
5	**Gaby CADIOU**	Conseillère régionale

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un·e membre titulaire par convocation du Président de la CAP. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

5 représentant·e·s titulaires du personnel et 5 suppléant·e·s

Représentant·e·s du personnel							
Titulaires		GH*	Syndicat	Suppléant·e·s		GH*	Syndicat
1	**Sylviane PERAN**	GH 4	CFDT	1	**Françoise KERMAREC**	GH 4	CFDT
2	**Serge COLLETTE**	GH 4	CFDT	2	**Patrick THOMAS**	GH 4	CFDT
3	**Marie-Christine FROC**	GH 4	CGT	3	**Yvan LEMAIRE**	GH 4	CGT
4	**Valérie PLANCHAIS**	GH 3	CFDT	4	**Christian GUILLERM**	GH 3	CFDT
5	**Pierre-Yves SALAUN**	GH 3	CGT	5	**Anne VAUCHER**	GH 3	CGT

* GH : Groupe hiérarchique

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Article 6 : Composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C (CAP C)

La composition de la Commission administrative paritaire de catégorie C (CAP C) est fixée comme suit :

8 représentant·e·s titulaires de la collectivité et 8 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président de la CAP C
2	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
3	**Régine ROUE**	Conseillère régionale
4	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
5	**Gaëlle LE STRADIC**	Conseillère régionale
6	**Simon UZENAT**	Conseiller régional
7	**Gaby CADIOU**	Conseillère régionale
8	**Gladys GRELAUD**	Conseillère régionale
Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
2	**Olivier DAVID**	Conseiller régional
3	**Katja KRUGER**	Conseillère régionale
4	**Philippe HERCOUET**	Conseiller régional
5	**Claudia ROUAUX**	Conseillère régionale
6	**Guillaume ROBIC**	Conseiller régional
7	**Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO**	Conseillère régionale
8	**Pierre POULIQUEN**	Conseiller régional

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un·e membre titulaire par convocation du Président de la CAP. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

8 représentant·e·s titulaires du personnel et 8 suppléant·e·s

Représentant·e·s du personnel							
Titulaires		Syndicat	GH*	Suppléant·e·s		Syndicat	GH*
1	**Gildas DURAND**	CFDT	GH 2	1	**Nadia HOURMAND**	CFDT	GH 2
2	**Stéphane GUILLAUME**	CGT	GH 2	2	**Eliane POTREL**	CGT	GH 2
3	**Laëtitia HORVAIS**	CGT	GH 2	3	**Sylvie BLOUIN**	CGT	GH 2
4	**Jocelyne LE MAGUER**	FO	GH 2	4	**Danielle TARDIVEL**	FO	GH 2
5	**Gilles AUDIC**	UNSA	GH 2	5	**Pascale PICHON**	UNSA	GH 2
6	**Emmanuelle LE GUEN**	CFDT	GH 1	6	**Sylvie PRIGENT**	CFDT	GH 1
7	**Jean-Christophe CHASSAGNE**	-	GH 1	7	**Nicole BLEUNVEN**	FSU	GH 1
8	**Gwenola TOUBOULIC**	SUD	GH 1	8	**Corinne FABRE**	SUD	GH 1

* GH : Groupe hiérarchique

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Article 7 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenu·e·s au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 8 :

Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220420-22_09_INST_CAP-AI

Article 9 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections des représentant·e·s du personnel du 6 décembre 2018 et notifié à tous les membres titulaires et suppléant·e·s des instances concernées.

A Rennes, le 20/04/22

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Gildas LEBRET

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220505-22_10_INST_CAS-AI

Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein de la Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président de la CAS

N° 2022-10/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région Bretagne.
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 du 2 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2021-16 du 4 novembre 2021 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein de la Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président ;

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2021-16 du 4 novembre 2021 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein de la Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président, est abrogé.

Article 2 : Présidence de la Commission d'action sociale (CAS)
Monsieur Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et international, est désignée pour siéger et présider la Commission d'action sociale (CAS).
En cas d'empêchement de M. Stéphane PERRIN, la présidence de la Commission d'action sociale (CAS) sera confiée à un·e représentant·e titulaire ou suppléant·e de la collectivité dans l'ordre suivant :

1. Laure REVERDY, Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail,
2. Chrystelle HENRY, Cheffe du service rémunération et statut.

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220505-22_10_INST_CAS-AI

Article 3 : Composition de la Commission d'action sociale (CAS)

La composition de la Commission d'action sociale (CAS) est fixée comme suit :

1 Président + 3 représentant·e·s titulaires de la collectivité + 3 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
	Stéphane PERRIN	**Vice-Président du Conseil régional, Président de la CAS**
1	**Laure REVERDY**	Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)
2	**Sébastien LE FLOHIC**	Adjoint à la cheffe de service rémunération et statut, chef du pôle de gestion des membres des assemblées (DRH/SRS/POGMA)
3	**Chrystelle HENRY**	Cheffe du service Rémunération et Statut (DRH/SRS)

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**François COUTEUX**	Chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines (DRH/SEFDRH)
2	**Vanessa JUBAN**	Cheffe du pôle de gestion des retraites, accidents et maladies prolongées (DRH/SRS/POGRAM)
3	**Fanny MAUDET**	Adjointe à la cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail (DRH/SCET)

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un membre titulaire par convocation du Président de la Commission d'action sociale (CAS). Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

3 représentant·e·s titulaires du personnel + 3 suppléant·e·s

Représentant·e·s du personnel					
Titulaires			**Suppléant·e·s**		
1	**Nadia HOURMAND**	CFDT	1	**Françoise KERMAREC**	CFDT
2	**Eliane POTREL**	CGT	2	**Yves DENIAUD**	CGT
3	**Hervé LACOCHE**	FO	3	**David HILAIRE**	FO

En l'absence d'un·e·représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par le·la représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Envoyé en préfecture le 09/05/2022
Reçu en préfecture le 09/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220505-22_10_INST_CAS-AI

2 membres de droit		
1	**Laëtitia DECOURCELLES**	Assistante sociale
2	**Emilie GUEGUEN**	Assistante sociale

Article 4 : Qualité de membre de la Commission d'action sociale (CAS)

La qualité de membre de la Commission d'action sociale prend fin dès que la personne concernée n'occupe plus les fonctions au titre desquelles elle était autorisée à y siéger.

Article 5 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenus au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 6 :

Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Article 7 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections des représentant·e·s du personnel du 6 décembre 2018 et notifié à tous les membres titulaires et suppléant·e·s de l'instance concernée.

A Rennes, le 5 mai 2022

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Gildas LEBRET

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220512-2022_11-AI

Arrêté fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du CT
N° 2022-11/INSTANCES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4221-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération n°18_09011_07 de la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne du 24 septembre 2018 instituant les instances de la Région Bretagne.
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 du 2 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'arrêté n°2022-07 du 20 avril 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du Comité technique ;

Arrête

Article 1 :
L'arrêté n°2022-07 du 20 avril 2022 du Président du Conseil régional fixant la désignation des représentant·e·s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne, et désignant Monsieur Stéphane PERRIN Président du Comité technique, est abrogé.

Article 2 : Présidence du Comité technique (CT)
Monsieur Stéphane PERRIN, Vice-Président Finances, ressources humaines, moyens généraux, Europe et international, est désigné pour siéger et présider le Comité technique.
En cas d'empêchement de M. Stéphane PERRIN, la présidence du Comité technique sera confiée au·à la premier·ère représentant·e de la collectivité présent·e, dans l'ordre de cette liste :

1. Isabelle PELLERIN,
2. Arnaud TOUDIC,
3. Régine ROUÉ.

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220512-2022_11-AI

Article 3 : Secrétariat du Comité technique (CT)

Monsieur Gildas LEBRET, Directeur général adjoint Ressources, est désigné pour assister le Président du Comité technique et est nommé en qualité de secrétaire, représentant de la collectivité, auprès du Comité technique (CT).

En cas d'empêchement de M. Gildas LEBRET, le secrétariat du Comité technique (CT) sera confié à la première représentante de la collectivité présente, dans l'ordre de cette liste :

1. Laure REVERDY, Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail, Directrice des ressources humaines par intérim
2. Chrystelle HENRY, Cheffe du service rémunérations et statut.

Article 4 : Composition du Comité technique (CT)

La composition du Comité technique (CT) est fixée comme suit :

15 représentant·e·s titulaires de la collectivité + 15 suppléant·e·s

Représentant·e·s titulaires de la collectivité		
1	**Stéphane PERRIN**	Vice-Président du Conseil régional, Président du Comité technique
2	**Isabelle PELLERIN**	Vice-Présidente du Conseil régional
3	**Arnaud TOUDIC**	Conseiller régional
4	**Régine ROUÉ**	Conseillère régionale
5	**Olivier LE BRAS**	Conseiller régional
6	**Gaëlle LE STRADIC**	Conseillère régionale
7	**Loranne BAILLY**	Directrice générale des services
8	**Gildas LEBRET**	Directeur général adjoint Ressources
9	**Laure REVERDY**	Cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail Directrice des ressources humaines par intérim
10	**Ronan SCOUARNEC**	Adjoint au Directeur général adjoint Ressources
11	**Marie LECUIT-PROUST**	Directrice générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
12	**François GRALL**	Directeur de l'éducation et des langues de Bretagne
13	**Marie-Christine RENARD**	Directrice de l'immobilier
14	**Laëtitia HAMON**	Adjointe au Directeur de l'éducation et des langues de Bretagne, Cheffe du service d'accompagnement des établissements d'enseignement
15	**François PAPE**	Directeur délégué à l'apprentissage et aux formations sanitaires et sociales, adjoint au Directeur de l'emploi et de la formation tout au long de la vie

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220512-2022_11-AI

Représentant·e·s suppléant·e·s de la collectivité		
1	**David MOY**	Directeur des voies navigables
2	**Sandrine TOUCHAIS**	Cheffe du service fonctionnel des transports
3	**Monique TREMORIN**	Cheffe du service du recrutement et de la mobilité
4	**François COUTEUX**	Chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines
5	**Gwenaëlle QUINTIN**	Cheffe du service audit interne
6	**Fabrice GIRARD**	Directeur des transports et des mobilités
7	**Chrystelle HENRY**	Cheffe du service rémunération et statut
8	**Stéphane LEBLANC**	Directeur de l'espace territorial Armor
9	**Fanny MAUDET**	Adjointe à la cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail
10	**Fabrice GOURMELON**	Directeur de l'espace territorial Rennes Saint-Malo Redon
11	**Géraldine GUÉGAN**	Cheffe du pôle recrutement pour les lycées
12	**Patrick GEFFROY**	Directeur de projets transverses, responsable de la cellule de coordination et de pilotage des activités
13	**Alexandra GAULLIER-KRISTOF**	Responsable de la cellule d'analyse et de traitement des situations signalées
14	**David LAVIEC**	Chef du service comptabilité
15	**Audrey GUILARD**	Cheffe de projet GPEEC

Les membres suppléant·e·s seront désigné·e·s pour remplacer un membre titulaire par convocation du Président du Comité technique ou du·de la secrétaire. Il est tenu compte de la représentation paritaire homme/femme des représentant·e·s de la collectivité lors de la désignation des membres.

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
Reçu en préfecture le 12/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220512-2022_11-AI

15 représentant·e·s titulaires du personnel + 15 suppléant·e·s Représentant·e·s du personnel					
Titulaires			Suppléant·e·s		
1	**Nadia HOURMAND**	CFDT	1	**Sylviane PERAN**	CFDT
2	**Gildas DURAND**	CFDT	2	**Arnaud LAMART**	CFDT
3	**Françoise KERMAREC**	CFDT	3	**Régine HILLION-RETIF**	CFDT
4	**Serge COLLETTE**	CFDT	4	**Juliette CRISTESCU**	CFDT
5	**Emmanuelle LE GUEN**	CFDT	5	**Brieg SALIOU**	CFDT
6	**Pierrick BRIHAYE**	CFDT	6	**Carole QUONIAM**	CFDT
7	**Gaëlle CUERQ**	CGT	7	**Franck NAGAD**	CGT
8	**Stéphane GUILLAUME**	CGT	8	**Eliane POTREL**	CGT
9	**Laëtitia HORVAIS**	CGT	9	**Hélène TABUTEAU-LONGO**	CGT
10	**Yannick FAGON**	FO	10	**Hervé LACOCHE**	FO
11	**Carol FERRE**	FO	11	**David HILAIRE**	FO
12	**Danielle TARDIVEL**	FO	12	**Sandrine RIVOALLON**	FO
13	**Erwan PERROT**	SUD	13	**Sylvain RAVALET**	SUD
14	**Véronique HORN**	UNSA	14	**Benoît ROMMELAERE**	UNSA
15	**Henri WEBER**	FSU	15	**Louis CAMI-DEBAT**	FSU

En l'absence d'un·e représentant·e titulaire du personnel, l'organisation syndicale concernée sera représentée par un·e représentant·e suppléant·e, informé·e de l'absence du·de la représentant·e titulaire par ce·tte dernier·ère.

Article 5 : Discrétion professionnelle

Les membres des instances de la Région sont tenu·e·s au respect de l'obligation de discrétion professionnelle.

Article 6 :

Cet arrêté prend effet à la date de signature.

Article 7 :

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne, porté à la connaissance des organisations syndicales ayant présenté des listes lors des élections du 6 décembre 2018 et notifié à tous les membres titulaires et suppléant·e·s de l'instance concernée.

A Rennes, le 12/05/2022

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint Ressources,

Gildas LEBRET

Envoyé en préfecture le 10/05/2022
Reçu en préfecture le 10/05/2022
Affiché le 10 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220509-22_DC_DOE_1-AI

22_DC_DOE_01

ARRETE

Désignant le représentant du Président au sein du Comité régional des professions du spectacle (COREPS)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'article L 4231-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02 portant élection du Président Loïg CHESNAIS-GIRARD ;
Vu la circulaire du 28 février 2022 du Ministère de la Culture relative à la relance et à l'harmonisation des comités régionaux des professions du spectacle (COREPS) ;

ARTICLE 1 – Sont désignées pour me représenter au sein du Comité régional des professions du spectacle (COREPS)

TITULAIRE : Mme Béatrice MACE

SUPPLEANTE: Mme Gaëlle LE STRADIC

ARTICLE 2 – La Directrice Générale des Services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à RENNES, le 06/05/2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_DGS_06H-CC

22_DAJCP_DGS_06

ARRETE PORTANT ORGANISATION GENERALE DES SERVICES REGIONAUX

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 21 mars 2022 relatif à l'ajustement de l'organisation de services ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'administration de la Région concourt, sous l'autorité de la Directrice générale des services, à la préparation et à la mise en œuvre des décisions prises par le Président, le Conseil régional et la Commission Permanente.

La Directrice générale des services est assistée d'un·e adjoint·e positionné·e plus spécifiquement sur la stratégie et la prospective et de directeur·trice·s généraux·ales adjoint·e·s, assisté·e·s eux·elles-mêmes, le cas échéant, d'adjoint·e·s quand les périmètres des pôles dont ils ont la charge ou les enjeux de continuité de service le justifient.

Sont rattachées directement à la Directrice générale des services :

- La direction de l'audit composée du service de l'audit externe (SADEX) et du service de l'audit interne (SAI);
- La délégation à la transformation ;
- La direction de la communication composée du :
  - Service des campagnes de promotion et des marques (SCAP) ;
  - Service communication visuelle (SCOVIS) ;
  - Service éditorial et digital (SEDI) ;
  - Service de la promotion événementielle (SPEV).

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_DGS_06H-CC

Les directions des espaces territoriaux (Brest, Cornouaille, Armor, Centre Bretagne, Marches de Bretagne, Rennes-Saint-Malo-Redon et Bretagne Sud) sont également rattachées à la Direction générale des services.

La direction de l'espace territorial de Brest comprend :
- la subdivision immobilière du Finistère (SUB 29) ;
- l'antenne portuaire de Brest (APB) ;
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique ;

La direction de l'espace territorial de Cornouaille comprend :
- l'antenne des transports de Quimper (ANQUI) ;
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique ;

La direction de l'espace territorial Armor comprend :
- la subdivision immobilière des Côtes d'Armor (SUB 22) ;
- l'antenne des transports de Saint-Brieuc (ANBRI) ;
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique ;

La direction de l'espace territorial de Bretagne Sud comprend :
- la subdivision immobilière du Morbihan (SUB 56) ;
- l'antenne des transports de Vannes (ANVAN) ;
- l'antenne portuaire de Lorient (APL) ;
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique ;

La direction de l'espace territorial de Rennes-Saint-Malo-Redon comprend :
- la subdivision immobilière d'Ille-et-Vilaine (SUB 35) ;
- l'antenne des transports de Rennes (ANREN) ;
- l'antenne portuaire de Saint-Malo (APSM) ;
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique ;

La direction de l'espace territorial de Centre Bretagne comprend :
- l'unité territoriale emploi-formation-orientation ;
- l'équipe territoriale informatique.

La direction de l'espace territorial des Marches de Bretagne n'a pas de services ou équipes rattachés.

Les antennes, unités territoriales et subdivisions sont assimilées à des services.

La Direction générale des services est structurée en cinq Directions générales adjointes qui assurent la coordination de l'activité administrative et la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques de la Région.

ARTICLE 2 - La Direction générale adjointe Ressources comprend :

- La Direction des ressources humaines composée du :
  - Service des conditions et de l'environnement de travail (SCET) ;
  - Service fonctionnel de la direction des ressources humaines (SEFDRH) ;
  - Service métiers, compétences et organisation (SEMCO) ;
  - Service de la médecine professionnelle et préventive (SMEPP) ;
  - Service du recrutement et de la mobilité (SRECMO) ;
  - Service rémunération et statut (SRS) ;

- La Direction des finances et de l'évaluation composée du :
  - Service du budget (SBUD) ;
  - Service comptabilité (SCOMP) ;
  - Service de l'évaluation, du contrôle de gestion et de la performance (SEGEP) ;

- La Direction de l'immobilier et de la logistique composée du :
  - Service fonctionnel de l'immobilier (SEFDIL) ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220429-2_SGS_06
29 AVR 2022

- Service de l'expertise technique, de l'énergie et de la programmation [illegible]
- Service juridique et financier des moyens généraux (SEJUFI) ;
- Service de l'immobilier tertiaire (SIT) ;

- Le Service des moyens généraux (SMG) ;
- Le Service Relations aux élus (SRE) ;

- La Maison de la Bretagne – Paris. (La Maison de la Bretagne - Paris est assimilée à un service).

Le la directeur·trice·général·e adjoint·e·Ressources est assisté·e d'un e adjoint·e qui exerce également les fonctions de Directeur des opérations.

ARTICLE 3 - La Direction générale adjointe Numérique, achats et juridique comprend :

- La Direction des affaires juridiques et de la commande publique composée du :
  - Service des assemblées (SA) ;
  - Service des archives (SARC) ;
  - Service juridique et commande publique (SJCP) ;
  - Service de la politique d'achat (SPA) ;

- La Direction du numérique et des systèmes d'information composée du :
  - Service fonctionnel (SF) ;
  - Service stratégies de transformations numériques et données (STND) ;
  - Service exploitation et transformation des infrastructures (SETI) ;
  - Centre de services utilisateurs (CSU) assimilé à un service.

ARTICLE 4 - La Direction générale adjointe Éducation, formation, économie comprend :

- La Direction de l'éducation, des langues de Bretagne composée du :
  - Service de l'équipement des établissements de formation (SEQUIP) ;
  - Service fonctionnel de la formation initiale (SERFIN) ;
  - Service des langues de Bretagne (SLAB) ;
  - Service d'accompagnement des établissements d'enseignement (SAEE) ;
  - Service des projets éducatifs, citoyens et de la mobilité des jeunes (SPRED) ;

- La Direction du développement économique composée du :
  - Service de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (SAGRI) ;
  - Service de l'innovation et stratégies économiques (SIS) ;
  - Service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire (SISESS) ;
  - Service des projets d'entreprises (SPE) ;
  - Service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SDENSU) ;

- La Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie composée du :
  - Service accompagnement des personnes (SACOP) ;
  - Service fonctionnel de la formation tout au long de la vie (SEFF) ;
  - Service des parcours d'accès à la qualification (SPAQ) ;
  - Service territorial emploi formation (STEF) ;

- Une Direction déléguée à l'apprentissage et aux formations sanitaires et sociales (DDAFOSS) rattachée à la DEFTLV et composée du service de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales (SAFOSS) ;

- La Direction de l'orientation et de la prospective emploi-compétences composée du :
  - Service animation et prospective emploi-compétences (SAPEC) ;
  - Service information, orientation et évolution professionnelle (SIOEP).

ARTICLE 5 - La Direction générale adjointe Mer, canaux et mobilités comprend :

- La Direction déléguée aux aéroports ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_DGS_06H-CC

- La Direction de la mer composée du :
  - Service de la pêche et de l'aquaculture (SPECH) ;
  - Service des politiques maritimes et stratégies zone côtière (SPOMAR) ;
  - Service du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (SFEAMPA) ;

- La Direction des ports composée du :
  - Service des concessions (SCO) ;
  - Service ingénierie (SI) ;
  - Service prospective, économie, environnement et exploitation (SP3E) ;

- La Direction des voies navigables composée du (de la) :
  - Service infrastructure et ouvrages (SIO) ;
  - Service valorisation touristique et développement durable (SEVAD) ;
  - Subdivision Blavet - Canal de Nantes à Brest (SVNBNB) ;
  - Subdivision Vilaine - Canal d'Ille-et-Rance (SVNVIR) ;

- La Direction des transports et des mobilités composée du (de la) :
  - Service infrastructures, mobiles et aménagement (SIMA) ;
  - Service mobilités et digital (SMODI) ;
  - Service des opérations dessertes maritimes (SODEM) ;
  - Direction déléguée aux opérations de transports terrestres (DDOTT) ;

- Le Service fonctionnel des transports (SEFTRA).

Les subdivisions sont assimilées à des services.

ARTICLE 6 - La Direction générale adjointe Développement territorial comprend :

- La Direction du tourisme et du patrimoine composée du :
  - Service de l'inventaire du patrimoine culturel (SINPA) ;
  - Service du tourisme (ST) ;
  - Service valorisation du patrimoine (SVAPA) ;

- La Direction de la culture et des pratiques culturelles composée du :
  - Service art et développement territorial (SADT) ;
  - Service de la coordination administrative et du Conseil culturel (SCACC) ;
  - Service images et industries de la création (SIMAG) ;

- La Direction des affaires européennes et internationales composée du :
  - Service coordination transversale plurifonds (SCOFE) ;
  - Service des coopérations européennes et internationales (SCEI) ;
  - Service autorité de gestion FEADER (SFEADER) ;
  - Service autorité de gestion FEDER (SFEDER) ;
  - Service autorité de gestion FSE (SFSE) ;

- La Direction de l'aménagement et de l'égalité composée du :
  - Service « connaissance et dynamiques territoriales » (SCODYT) ;
  - Service de la contractualisation territoriale (SCOTER) ;
  - Service société (SERSOC) ;

- La Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité composée du :
  - Service de l'eau (SE) ;
  - Service climat énergie (SERCLE) ;
  - Service économie des ressources (SERES) ;
  - Service du patrimoine naturel et de la biodiversité (SPANAB) ;

- Le service du développement des pratiques sportives (SPORT).

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_DGS_06H-CC

ARTICLE 7 - Sont rattachés directement au Président :

Le Cabinet du Président, dirigé par un Directeur de Cabinet, secondé par deux Directeurs adjoints et un chef de Cabinet, et regroupant :

- la Chefferie,
- les Conseillers,
- la Presse.

Le Cabinet exerce également une autorité fonctionnelle sur les services de l'administration concourant aux relations publiques.

ARTICLE 8 - Des arrêtés précisant l'organisation de chaque direction et service complètent en tant que de besoin le présent arrêté.

ARTICLE 9 - Le présent arrêté prend effet au 1er mai 2022.

ARTICLE 10 – L'arrêté n°21-DAJCP-DGS-05 du 2 juillet 2021 portant organisation générale des services régionaux est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 11 - La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 28 AVR. 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 29 AVR. 2022
- de son affichage à compter du : 29 AVR. 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_LB_12-CC

22_DAJCP_DGS_LB_12

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
de Mme Loranne BAILLY
Directrice Générale des Services
et des membres de la Direction générale des services

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA, en date du 2 juillet 2021, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA, en date du 2 juillet 2021, relative, d'une part, à l'approbation du règlement dédié à la gestion de la dette et de la trésorerie et, d'autre part, à la délégation donnée au Président du Conseil régional de Bretagne en matière de gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu l'arrêté de nomination de Madame Loranne BAILLY en qualité de Directrice Générale des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à :

- Madame Loranne BAILLY, Directrice générale des Services ;

- Monsieur Gildas LEBRET, Directeur général adjoint Ressources ;
- Madame Céline FAIVRE, Directrice générale adjointe Numérique, Achats et Juridique ;
- Monsieur Wilfried VERNA, Directeur général adjoint Education, Formation et Economie ;
- Madame Marie LECUIT-PROUST, Directrice générale adjointe Mer, Canaux et Mobilités ;
- Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Directeur général adjoint Développement Territorial ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_LB_12-CC

à l'effet de signer :

- tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives, à l'exception :
  - des rapports au Conseil régional et à la Commission permanente,
  - des arrêtés comportant des dispositions réglementaires de portée générale.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Loranne BAILLY, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Monsieur François-Nicolas SOURDAT, Adjoint à la Directrice générale des services, pour les affaires relevant de la Stratégie et de la Prospective ;
- Monsieur Bruno BORODINE pour les affaires relevant de la direction de l'audit ;
- Monsieur Yoann LE QUERRIOU pour les affaires relevant de la délégation à la transformation (*par intérim*) ;
- Monsieur Emmanuel SERGENT pour les affaires relevant de la direction de la communication ;
- Mesdames Sophie AUVRAY, Solenn GUEGUENIAT et Colette LAFAGE et Messieurs Stéphane LEBLANC, Loïc PEZENNEC, Fabrice GOURMELON et Olivier QUERO pour les affaires relevant des directions des espaces territoriaux.

ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gildas LEBRET, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Monsieur Ronan SCOUARNEC pour les affaires relevant de la Direction des opérations et du Service des relations aux élus ;
- Madame Laure REVERDY pour les affaires relevant de la direction des ressources humaines (*par intérim*) ;
- Madame Evelyne CHARRIER pour les affaires relevant de la direction des finances et de l'évaluation ;
- Madame Marie-Christine RENARD pour les affaires relevant de la direction de l'immobilier et de la logistique ;
- Madame Hélène CHATELAIN pour les affaires relevant de la Maison de la Bretagne.

ARTICLE 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie LECUIT-PROUST, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Madame Anne-Violaine TROCME pour les affaires relevant de la direction de la mer, du développement maritime et du littoral ;
- Madame Lucile HERITIER pour les affaires relevant de la direction des ports ;
- Madame Anne LE CLEACH pour les affaires relevant de la direction déléguée aux aéroports ;
- Monsieur David MOY pour les affaires relevant de la direction des voies navigables ;
- Monsieur Fabrice GIRARD pour les affaires relevant de la direction des transports et des mobilités.

ARTICLE 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline FAIVRE, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Les chef.fe.s de service de la direction du numérique et des systèmes d'information pour les affaires relevant de cette direction ;
- Monsieur Morvan LASCAUD pour les affaires relevant de la direction des affaires juridiques et de la commande publique

ARTICLE 6 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LOPEZ, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Monsieur Thierry LE NEDIC pour les affaires relevant de la direction de la culture ;
- Monsieur Jacques LE VAGUERESSE pour les affaires relevant de la direction des affaires européennes et internationales ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2022
Reçu en préfecture le 29/04/2022
Affiché le 29 AVR. 2022
ID : 035-233500016-20220429-22_LB_12-CC

- Monsieur Sébastien HAMARD pour les affaires relevant de la direction de l'aménagement et de l'égalité ;
- Madame Catherine YERLES pour les affaires relevant de la direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité ;
- Monsieur Ronan LE BACCON pour les affaires relevant de la direction du tourisme et du patrimoine ;
- Monsieur Thomas VINCENSINI pour les affaires relevant du service du développement des pratiques sportives.

ARTICLE 7 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Wilfried VERNA, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par :

- Monsieur Olivier GAUDIN pour les affaires relevant de la direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie ;
- Monsieur Gaël GUEGAN pour les affaires relevant de la direction du développement économique ;
- Madame Laurence JOUAN pour les affaires relevant de la direction de l'orientation et de la prospective emploi-compétences ;
- Monsieur François GRALL pour les affaires relevant de la direction de l'éducation et des langues de Bretagne.

ARTICLE 8 – L'arrêté n°21_DAJCP_DGS_JDH_11 du 1er avril 2022 portant délégation de signature du Président du Conseil régional à Madame Loranne BAILLY est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 9 – La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 28 AVR. 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 29 AVR. 2022
- de la notification aux membres de la DGS : 29 AVR. 2022
- de son affichage à compter du : 29 AVR. 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_DIR_11-AI

22_DAJCP_DIRECTEUR/TRICE_11

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
Directeur/trice

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA, en date du 2 juillet 2021, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté n°21_DAJCP_DGS_06 du 28 avril 2022 portant organisation générale des services régionaux ;

Vu les arrêtés de nomination des directeurs(trices) ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation permanente est donnée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, à tous les directeurs(trices) à l'effet de signer, dans la limite des attributions dévolues à leurs directions :

- Tous actes, arrêtés, décisions, conventions, documents et correspondances administratives, à l'exception :
  - des rapports au Conseil régional et à la Commission permanente,
  - des arrêtés comportant des dispositions réglementaires de portée générale.

- Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution (à l'exception des levées de pénalités) et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les travaux et les achats de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur aux seuils fixés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_DIR_11-AI

- Toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les travaux, achats de fournitures et de services quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre.

ARTICLE 2 – A titre complémentaire, le (la) directeur/trice des finances et de l'évaluation est habilité(e) à signer également :

- Sur le plan financier :

  ▪ Gestion comptable :
  - les bordereaux et mandats de paiement, titres de recettes ;
  - les certificats administratifs, notifications de mandatement ;
  - les transferts de crédits au sein d'un même chapitre ;
  - les transferts de crédits entre chapitres au sein d'une même section.

  ▪ Gestion de la dette et trésorerie :
  - les contrats et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, à leur mise en œuvre et à leur aménagement ;
  - les contrats et toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'opérations de couverture des risques de taux relatives aux emprunts de la Région, à leur mise en œuvre et à leur aménagement ;
  - les contrats et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des lignes de trésorerie, à leur mise en œuvre et à leur aménagement ;
  - les contrats et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des titres négociables à court terme, à leur mise en œuvre et à leur aménagement ;
  - les actes relatifs au suivi et à la mise à jour annuelle du programme « EMTN » (Euro Medium Term Note) ainsi qu'aux émissions publiques et aux placements privés ;
  - les actes relatifs au suivi et à la mise à jour annuelle du programme de titres négociables à court terme ;
  - les demandes de tirage, les ordres de remboursement des lignes de crédit de trésorerie et des crédits long terme renouvelables souscrits par la Région Bretagne.

ARTICLE 3 – A titre complémentaire et dérogatoire, le (la) directeur/trice des ports et le (la) directeur/trice des transports et des mobilités sont habilité(e)s à signer également, sans considération de seuil financier :

3.1 Pour les marchés et accords-cadres, la délégation porte sur :

3.1.1/ au titre de la maîtrise d'ouvrage :

Les actes de préparation, de passation, d'exécution (à l'exception des levées de pénalités) et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, de technologies de communication et de l'information, de prestations intellectuelles, et qui relèvent du représentant du pouvoir adjudicateur, après accomplissement des formalités requises selon le cas et sous réserve que les crédits correspondants aient été affectés.

3.1.2/ au titre de la maîtrise d'œuvre :

- tous documents relatifs à l'exécution (à l'exception des levées de pénalités) des marchés de travaux dont le titulaire du présent arrêté est désigné maître d'œuvre et dans la limite des montants pour lesquels le Président du Conseil régional de Bretagne a reçu délégation, et régulièrement autorisés, signés et notifiés ;
- en particulier :
  - tout courrier, étude, plan, document relatifs à la réalisation des études et à la préparation des opérations de travaux et autres interventions en toutes matières autorisées et à leur réalisation, y compris les mesures de sécurité des chantiers de

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_DIR_11-AI

ARTICLE 5 – A titre complémentaire et dérogatoire, le (la) directeur/trice de l'emploi et de la formation tout au long de la vie est habilité(e) à signer également dans la limite des attributions dévolues à sa direction:

- Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les achats de fournitures courantes et de services sans considération de montant.

ARTICLE 6 – A titre complémentaire et dérogatoire, le (la) directeur/trice de l'immobilier et de la logistique est habilité(e) à signer également dans la limite des attributions dévolues à sa direction et sans considération de seuil financier :

- Tous actes, contrats, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives à l'exception :
  - des rapports au Conseil régional et à la Commission permanente,
  - des arrêtés comportant des dispositions réglementaires de portée générale,
  - des levées de pénalités sur marchés.

ARTICLE 7 – A titre complémentaire et dérogatoire, le (la) directeur (directrice) des affaires européennes et internationales peut signer l'ensemble des actes définis à l'article 1, à l'exclusion de ceux qui relèvent de l'assistance technique des programmes européens pour lesquels le SCOFE est service bénéficiaire.

ARTICLE 8 – En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs(trices), la délégation de signature qui leur a été conférée sera exercée par l'(les) adjoint(e)s aux directeurs placés sous leur responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs(trices) et des adjoints aux directeurs, la délégation de signature qui leur a été conférée sera exercée par les chefs de service placés sous leur responsabilité ou par les adjoints aux chefs de service ou les chefs de pôle en l'absence de chef de service.

ARTICLE 9 – L'arrêté n°22_DAJCP_DIRECTEUR/TRICE_10 du 20 avril 2022 portant délégation de signature du Président du Conseil régional aux directeurs(trices) est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 10 – La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 19 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 19 MAI 2022
- de la notification aux intéressés le : 19 MAI 2022
- de son affichage à compter du : 19 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_DIR_11-AI

construction, de réparation, de maintenance, conformément aux dispositions en vigueur et à l'exclusion des mesures et décisions réglementaires de portée générale ;
- l'instruction des courriers de réclamations.

3.2 Pour les concessions et délégations de service public, tous les actes de préparation et de passation liés à ces procédures et tous les actes d'exécution des contrats correspondants.

3.3 Pour la gestion domaniale et la police de conservation du domaine :

- Tout acte d'acquisition, de cession ou de prise à bail de biens immeubles approuvé préalablement en Commission permanente ;
- Tout acte d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Tout acte de gestion du domaine public portuaire régional n'emportant pas de droits réels ;
- Tout acte de police de la conservation du domaine public portuaire régional.

ARTICLE 4 – A titre complémentaire et dérogatoire, le (la) directeur/trice des voies navigables est habilité(e) à signer également dans la limite des attributions dévolues à sa direction et sans considération de seuil financier :

4.1 la gestion courante et le fonctionnement interne :

- Les courriers de gestion courante,
- Les transmissions aux services de l'Etat ou aux organismes extérieurs des dossiers, pièces ou décisions pour instruction, exécution ou contrôle,
- Les convocations aux groupes de travail, autres que celles concernant les membres des assemblées régionales,
- Les mesures de fonctionnement interne,
- Les ordres de mission des agents de sa direction,
- Les mises en astreinte des agents.

4.2 les investissements, l'entretien et l'exploitation :

4.2.1/ au titre de la maîtrise d'ouvrage :

les actes qui relèvent du représentant du pouvoir adjudicateur pour la préparation, la passation, l'exécution (à l'exception des levées de pénalités) et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, de technologies de communication et de l'information, de prestations intellectuelles après accomplissement des formalités requises selon le cas et sous réserve que les crédits correspondants aient été affectés.

4.2.2/ au titre de la maîtrise d'œuvre :

- Tous documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux dont le titulaire du présent arrêté est désigné maître d'œuvre.
- Tout courrier, étude, plan, document relatifs à la préparation et à la réalisation des travaux en régie, y compris les mesures de sécurité des chantiers de construction, de réparation, de maintenance, conformément aux dispositions en vigueur.

4.2.3/ au titre de l'exploitation :

les actes liés à l'exploitation des voies navigables et à la continuité du service, à la sécurité des ouvrages, des biens et des personnes dans le cadre des règlements généraux et/ou particuliers.

4.3 la gestion domaniale et la police de conservation du domaine :

- Tout acte d'acquisition, de cession ou de prise à bail de biens immeubles approuvé préalablement en Commission permanente ;
- Tout acte d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Tout acte de gestion du domaine public fluvial régional n'emportant pas de droits réels ;
- Tout acte de police de la conservation du domaine public fluvial régional.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_DIR_11-AI

Annexe 1 à l'arrêté 22-DAJCP-Directeurs/trices-11

Direction de l'audit (DA) : Bruno BORODINE
Direction des ressources humaines (DRH) : Laure REVERDY (*par intérim*)
Direction des finances et de l'évaluation (DFE) : Evelyne CHARRIER
Direction de la communication (DIRCOM) : Emmanuel SERGENT
Délégation à la transformation (DTA) : Yoann LE QUERRIOU (*par intérim*)
Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport (DELS) : François GRALL
Direction de l'immobilier et de la logistique (DIL) : Marie-Christine RENARD
Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI) : Baptiste LE COZ
Direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) : Morvan LASCAUD
Direction de la mer, du développement maritime et du littoral (DIMER) : Anne-Violaine TROCMÉ
Direction des ports (DP) : Lucile HERITIER
Direction déléguée aux aéroports (DDA) : Anne LE CLEACH
Direction du tourisme et du patrimoine (DTP) : Ronan LE BACCON
Direction des voies navigables (DVN) : David MOY
Direction des transports et des mobilités (DITMO) : Fabrice GIRARD
Direction déléguée des opérations transports terrestres (DDOTT) : Delphine DEBRAY
Direction de la culture et des pratiques culturelles (DC) : Thierry LE NEDIC
Direction du développement économique (DIRECO) : Gaël GUÉGAN
Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) : Jacques LE VAGUERESSE
Direction de l'aménagement et de l'égalité (DIRAM) : Sébastien HAMARD
Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité (DCEEB) : Catherine YERLES
Direction de la formation et de l'emploi tout au long de la vie (DEFTLV) : Olivier GAUDIN
Direction déléguée à l'apprentissage et formations sanitaires et sociales (DDAFOSS) : François PAPE
Direction de l'orientation et de la prospective emploi-compétences (DOPEC) : Laurence JOUAN

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_FESI_05-AI

22_DAJCP_CHEF(FE) DE SERVICE FESI_05

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
Chef(fe) de service FESI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA, en date du 2 juillet 2021, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté n°22_DAJCP_DGS_06 du 28 avril 2022 portant organisation générale des services régionaux ;

Vu l'arrêté de nomination de Madame Anne-Laure VALLAURI, en qualité de d'Adjointe au Directeur des affaires européennes et internationales en charge des fonds européens et Cheffe du service de coordination transversale plurifonds ;

Vu l'arrêté de nomination de Madame Rachel LABRUNIE en qualité de Cheffe du service autorité de gestion FEADER, au sein de la Direction des affaires européennes et internationales ;
Vu l'arrêté de nomination de Madame Emilie PONS-BUAN en qualité de Cheffe du service autorité de gestion du FEDER, au sein de la Direction des affaires européennes et internationales ;
Vu l'arrêté de nomination de Madame Isabelle ROMANOWICZ en qualité de Cheffe du service autorité de gestion FSE, au sein de la Direction des affaires européennes et internationales ;
Vu l'arrêté de nomination de Mme Juliette CRISTESCU en qualité de Cheffe du service du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture au sein de la Direction de la mer ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_FESI_05-AI

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation permanente est donnée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, à tous les chef(fe)s de service FESI (fonds européens structurels et d'investissements : FEDER, FEADER, FSE et FEAMP, 2014/2020 et 2021/2027) et au (à la) chef(fe) du service de coordination transversale plurifonds à l'effet de signer dans la limite des attributions dévolues à leur service :

En ce qui concerne les dossiers relevant de son service, à l'exclusion des dossiers relevant de l'assistance technique des programmes européens pour lesquels la Région est Autorité de gestion, la charge à l'effet de signer :

- les accusés réception des courriers de gestion courante ;
- tout document de cadrage ou de gestion nécessaire à la bonne mise en œuvre des fonds et programmes ;
- les courriers de demande d'information complémentaire pour instruction ;
- toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution (à l'exception des levées des pénalités) et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les achats de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur aux seuils fixés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- les bordereaux de transmission de pièces ou d'informations ;
- la signature des propositions de paiement ;
- l'authentification des pièces accompagnant les propositions de paiement ;
- la certification du service fait ;
- les ordres de mission des agents de son service.

Pour les dossiers relevant de l'assistance technique des programmes européens pour lesquels la Région est Autorité de gestion, la délégation de signature vaut pour toute demande et acte de mise en œuvre au nom de son service sur le périmètre relevant des responsabilités :

- d'un service instructeur pour les services Autorités de gestion FEDER, FSE et FEADER ;
- d'un service bénéficiaire pour le SCOFE.

Pour les dossiers relevant de l'assistance technique du FEAMP, la délégation de signature vaut pour toute demande et acte de mise en œuvre au nom de son service sur le périmètre relevant des responsabilités d'un service instructeur pour le SCOFE.

ARTICLE 2 – Sont concernés par le présent arrêté de délégation de signature les agents figurant dans l'annexe 1 ci-jointe, dont les précédents arrêtés sont abrogés.

ARTICLE 3 – L'arrêté n°22_DAJCP_CHEF(FE) DE SERVICE FESI_04 du 11 janvier 2022 portant délégation de signature du Président du Conseil régional aux chef(fe)s de service FESI est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_FESI_05-AI

ARTICLE 4 – La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 19 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 19 MAI 2022
- de la notification à l'intéressé le : 19 MAI 2022
- de son affichage à compter du : 19 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_FESI_05-AI

Annexe 1 à l'arrêté 22_DAJCP_CHEF(FE) DE SERVICE FESI_05

SCOFE	Mme Anne-Laure VALLAURI
SFEADER	Mme Rachel LABRUNIE
SFEDER	Mme Emilie PONS-BUAN
SFSE	Mme Isabelle ROMANOWICZ
SFEAMPA	Mme Juliette CRISTESCU

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

22_DAJCP_CHEF(FE) DE SERVICE_02-13

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
Chef(fe) de service (avec marchés publics)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA, en date du 2 juillet 2021, relative aux délégations données au Président du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté n°22_DAJCP_DGS_06 du 28 avril 2022 portant organisation générale des services régionaux ;

Vu les arrêtés de nomination des chef(fe)s de service ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Délégation permanente est donnée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional, à tous les chef(fe)s de service à l'effet de signer dans la limite des attributions dévolues à leurs services :

- les correspondances courantes relevant de leur domaine de compétence ;
- tous actes, correspondances formalisés dans le cadre de la gestion des dispositifs d'aide gérés par leur service ;
- les courriers de demandes d'information complémentaire pour instruction ;
- les bordereaux de transmission de pièces ou d'informations ;
- les bordereaux de versement et d'élimination des archives ;
- la certification du service fait et les certificats administratifs nécessaires à la liquidation des dépenses ;
- l'authentification des pièces accompagnant les propositions de paiement ;
- la signature des propositions de paiement ;
- les pièces justificatives de dépenses et de recettes des bordereaux, mandats et titres de paiement relatifs aux frais de personnel ;

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

- les ordres de mission des agents de leur service ;

- toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution (à l'exception des levées de pénalités) et le règlement des marchés et des accords-cadres pour tous les travaux et les achats de fournitures courantes et de services d'un montant inférieur à **40 000 € HT ;**

- dans le cadre des marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, toutes correspondances relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés, sauf les actes liés à l'attribution des marchés et à l'achèvement de la procédure (courrier d'information aux candidats retenus, non retenus ou en cas d'abandon de procédure, signature et notification des marchés, ...).

ARTICLE 2 – A titre complémentaire, le(la) chef(fe) du service de l'agriculture et de l'agroalimentaire est habilité(e) à signer également :

- dans le cadre de la gestion des fonds européens FEADER, pour les dispositifs placés sous sa responsabilité ou dont il assume la coordination :
  - les décisions de programmation des dossiers FEADER,
  - les arrêtés et conventions relatifs aux aides régionales octroyées en contrepartie de la part FEADER et tout acte modificatif ;

ARTICLE 3 – A titre complémentaire, le(la) chef(fe) du service de l'innovation et du transfert de technologies et le(la) chef(fe) du service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire sont habilité(e)s à signer également :

- dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER, pour les dispositifs placés sous sa responsabilité ou dont il assume la coordination :
  - les décisions de programmation des dossiers FEDER,
  - les arrêtés et conventions relatifs aux aides régionales octroyées en contrepartie de la part FEDER et tout acte modificatif ;

ARTICLE 4 – A titre complémentaire, le(la) chef(fe) du service du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est habilité(e) à signer également :

- dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER, pour les dispositifs placés sous sa responsabilité ou dont il assume la coordination :
  - les décisions de programmation des dossiers FEDER,
  - les arrêtés et conventions relatifs aux aides régionales octroyées en contrepartie de la part FEDER et tout acte modificatif ;

ARTICLE 5 – A titre complémentaire, les chef(fe)s des services de la pêche et de l'aquaculture et des politiques maritimes et des stratégies de la zone côtière sont habilités à signer également :

- les conventions d'attribution de l'aide au titre du FEAMP et de sa contrepartie nationale d'un montant inférieur à **40 000 € HT.**

ARTICLE 6 – A titre complémentaire, le(la) responsable de la Maison de la Bretagne à Paris est habilité(e) à signer également dans la limite des attributions dévolues à son service :

- Dans le cadre des marchés et accords-cadres de boissons et denrées alimentaires conclus par la direction déléguée aux moyens généraux (DDMG) : la passation, la signature et le règlement des bons de commande et marchés subséquents intéressant le fonctionnement de la Maison de la Bretagne, sous réserve d'en référer au préalable au service de la maintenance et de la logistique et de respecter les règles de la comptabilité publique, à savoir notamment l'engagement préalable.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

- Dans le cadre de la gestion de la location des salles de la Maison de la Bretagne : tout acte encadrant la location ou les modalités de location de salles ou la fourniture de services, dont le tarif est fixé par délibération du conseil régional ou de la commission permanente, ainsi que les factures y afférentes.

ARTICLE 7 – A titre complémentaire, le(la) chef(fe) du service fonctionnel de l'immobilier et de la logistique est habilité(e) à signer également :

- Dans le cadre de la mission affectée au service sur la gestion du patrimoine régional et des actes patrimoniaux : tout acte d'acquisition, de cession ou de prise à bail de biens immeubles approuvé préalablement par la commission permanente ou dans le cadre des délégations générales accordées au Président (conclusion ou révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et lorsque le montant annuel des engagements souscrits est inférieur à 150 000 €).

ARTICLE 8 – En cas d'absence ou d'empêchement des chef(fe)s de service, la délégation de signature qui leur a été conférée sera exercée par l'(es) adjoint(e)s aux chef(fe)s de service ou le (les) chef(fe)s de pôle placés sous leur responsabilité.

ARTICLE 9 – Sont concernés par le présent arrêté de délégation de signature les agents figurant dans l'annexe 1 ci-jointe.

ARTICLE 10 – L'arrêté n°22_DAJCP_ CHEF(FE) DE SERVICE_02-12 du 19 mai 2022 portant délégation de signature du Président du Conseil régional aux chef(fe)s de service avec marchés publics est abrogé et remplacé par le présent arrêté, à compter du jour de son rendu exécutoire.

ARTICLE 11 – La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 25 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 30 MAI 2022
- de la notification aux intéressés le : 30 MAI 2022
- de son affichage à compter du : 30 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

Annexe 1 à l'arrêté n°22_DAJCP_ CHEF(FE) DE SERVICE_02-13 (avec marchés publics)

DGS

DIRCOM

SCAP	Caroline POIRIER
SCOVIS	Fabien PICOT
SEDI	Christelle BAYON
SPEV	Philippe GOMES

DA

SAI	Gwenaëlle QUINTIN
SADEX	Christophe RICHARD

DET

SUB22	Sylvie LE GUILLOU
SUB29	Michel NEDELEC
SUB35	Valérie CALAGE
SUB56	Benoît LE TINNIER

DGA Ressources

DRH

SEMCO	*à pourvoir*
SCET	Laure REVERDY

DIL

SEFDIL	Nelly GAIGNON
SETEP	Tristan MIGNE
SEJUFI	Angélique MANIVEL
SIT	Marjorie FLEISZBEIN

Maison de la Bretagne	Hélène CHATELAIN
SMG	Juliette THIRIOT
SRE	Ronan SCOUARNEC

DGA Numérique, Achat et Juridique

DAJCP

SJCP	Adrien BODART
SPA	Anne-Charlotte DUCLOS
SA	Caroline LECOQ
SARC	Martine TAPIE

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

DNSI

SF	Yann HUON
STND	Bruno DORGE
SETI	Séverin TCHAKOUTE
CSU	Manuel GAUTIER

DGA Education, Formation et Economie

DELS

SEQUIP	Olivier SALMON (*par intérim*)
SERFIN	Laurence LE GOFF
SLAB	Ronan LE LOUARN
SAEE	Laëtitia HAMON
SPRED	Patrice DUCLOS

DIRECO

SAGRI	Jean-Marie JACQ
SDENSU	Ludovic LHOMME
SIS	Pierre VILLEMUR
SISESS	Janick BEREL
SPE	Bertrand LAURENCEAU

DEFTLV

SACOP	Marie-Hélène TASSE
SEFF	Olivier COILLOT
SPAQ	Julie BAUCHER
STEF	Michel BOUGAULT

DGA Mer, Canaux et Mobilités

DITMO

SIMA	Anne DERRIEN-MALECKI
SMODI	Odile BREHIER
SODEM	Eric LE MERO

DP

SI	Laurence BARRERE
SCO	Anne LE CLEACH
SP3E	Guillaume LABAS

DIMER

SPECH	Anthony OLLITRAUT
SPOMAR	Stéphane PENNANGUER
SFEAMPA	Juliette CRISTESCU

SEFTRA	Sandrine TOUCHAIS

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_SERV_MP_13-AI

DGA Développement territorial

DTP	
SINPA	Elisabeth LOIR-MONGAZON
ST	Audrey BOUVARD
SVAPA	Laurence DUBOURG
DAEI	
SCEI	Claire LE TERTRE
DCEEB	
SE	Delphine PAJOT
SERCLE	Marie MAMDY
SERES	*à pourvoir*
SPANAB	Florian LEBEAU
SPORT	Thomas VINCENSINI

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220505-22_DP_APL_01-CC

Région BRETAGNE

territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe

22_DAJCP_DP_APL_01

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION
Gervais OLLIVIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4231-3 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;
Vu l'article 22 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;
Vu le code des transports et notamment ses article L. 5331-5, L. 5331-13, L. 5331-14 et R. 5331-14 ;
Vu les conventions de transfert des ports départementaux à la Région Bretagne ;
Vu l'accord de M Gervais OLLIVIER en date du 20 novembre 2019 acceptant le poste de référent portuaire ;
Vu l'arrêté en date du 30 janvier 2020 portant nomination par mutation de M. Gervais OLLIVIER ;
Vu l'attestation de formation en date du 16 mars 2022 concernant M. Gervais OLLIVIER ;

Considérant que M. Gervais OLLIVIER remplit les conditions d'aptitude professionnelle et d'honorabilité exigées pour assumer les fonctions de surveillant de port ;

Sur proposition de la Directrice générale des services de la Région ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Gervais OLLIVIER assume les fonctions de surveillant des ports régionaux de pêche, de plaisance et de commerce du Morbihan, au titre de l'autorité investie du pouvoir de police portuaire, de la police de l'exploitation et de la conservation du domaine public portuaire, au nom et pour le compte de l'autorité portuaire.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Gervais OLLIVIER est habilité à rédiger et à signer toutes les pièces afférentes aux missions de police portuaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2022
Reçu en préfecture le 05/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220505-22_DP_APL_01-CC

ARTICLE 2

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressé.

Fait à RENNES, le 03 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

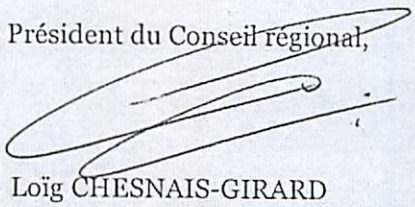

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 05 MAI 2022
- de la notification à l'intéressé le : 05 MAI 2022
- de son affichage à compter du : 05 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_RSSI_01-AI

22_DAJCP_RSSI_01

ARRETE PORTANT NOMINATION
de M. Philippe TREBAOL
aux fonctions de RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'information)

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité, et son décret d'application n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels et des fournisseurs de service numérique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°21_DAJCP_SA_02, en date du 2 juillet 2021, portant élection de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à la présidence du Conseil régional de Bretagne ;

Considérant que la sécurité des réseaux et des systèmes d'information se définit comme « *la capacité des réseaux et des systèmes d'information de résister, à un niveau de confiance donné, à des actions qui compromettent la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité de données stockées, transmises ou faisant l'objet d'un traitement, et des services connexes que ces réseaux et systèmes d'information offrent ou rendent accessibles* » (cf. art. 4.2 de la directive (UE) 2016/1148).

Considérant que la fonction de RSSI, stratégique dans un contexte d'expansion continue des usages numériques et des risques y afférents, permet de prévenir autant que possible l'apparition de failles de sécurité pour les systèmes d'information ;

Qu'à cette fin, le RSSI analyse la politique interne de sécurité des réseaux et systèmes d'information, identifie et éprouve leur vulnérabilité, évalue les risques auxquels ils sont soumis, et contribue à la gestion des incidents et crises (prévention, détection, réaction) ainsi qu'à la garantie de la continuité des activités, en proposant toutes mesures correctives nécessaires ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022
Reçu en préfecture le 19/05/2022
Affiché le 19 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220519-22_RSSI_01-AI

Considérant que cette fonction doit être assurée de manière indépendante, afin de garantir au mieux l'objectivité de l'analyse de risques, des recommandations adéquates et cohérentes en matière de politique de sécurité, de l'audit de sécurité et de la gestion de crises assumées par le RSSI ;

Qu'il convient à cet égard de placer le RSSI sous la responsabilité directe du/de la Directeur.trice général.e adjoint.e numérique, achat et juridique.

ARRETE

ARTICLE 1 – Monsieur Philippe TREBAOL est nommé en qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) auprès de la Région Bretagne.

ARTICLE 2 – Monsieur Philippe TREBAOL, sous la responsabilité directe du/de la Directeur.trice général.e adjoint.e numérique, achat et juridique et en coordination avec le/la Délégué.e à la protection des données personnelles de la Région, est notamment chargé de :

- définir la politique de sécurité générale des systèmes d'information et veiller à son application ;
- mettre en œuvre les actions nécessaires d'analyse et de contrôle des risques ;
- sensibiliser et conseiller les agents de la collectivité vis-à-vis des enjeux de la sécurité des systèmes d'information et des bonnes pratiques à adopter pour optimiser celle-ci. ;

ARTICLE 3 – Monsieur Philippe TREBAOL bénéficiera des ressources nécessaires à la réalisation de ses missions et agira de manière indépendante.

ARTICLE 4 – La présente désignation en tant que RSSI emporte délégation de signature dans les domaines précités :

- les analyses de risque ;
- les audits de conformité ;
- les audits de sécurité.

ARTICLE 5 – La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 19 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 19 MAI 2022
- de la notification à l'intéressé.e le : 19 MAI 2022
  (date et signature du délégataire)
- de son affichage à compter du : 19 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_DAEI_001-AI

22_DAEI_001

ARRETE PORTANT MODIFICATION UNILATERALE DES CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DE SUBVENTIONS

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17/12/2013, modifié, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 03/03/2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17/12/2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,

Vu le décret n°2016-279 du 08 mars 2016 modifié fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020,

Vu l'arrêté du 08 mars 2016 modifié pris en application du décret n°2016-279 du 08 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes européens pour la période 2014-2020,

Vu le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE BRETAGNE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi » approuvé par la Commission européenne le 16 décembre 2014,

Vu les fiches actions FEDER du PO FEDER-FSE BRETAGNE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi »,

Vu l'avis du Comité de suivi du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE BRETAGNE 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi » réuni le 25 février 2015,

Vu la délibération n°14-DAEI_DAEI_SCOFE_01 du Conseil régional de Bretagne en date des 23 et 24 octobre 2014 relative à la gestion des fonds européens pour la préparation du transfert de l'autorité de gestion des fonds FEDER, FEADER, FSE,

Vu le règlement financier et budgétaire du Conseil régional de Bretagne,

Vu la nomenclature stratégique par programme du Conseil régional de Bretagne,

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_DAEI_001-AI

Vu la décision du Préfet de région en date du 28 novembre 2014 accusant réception de la demande du Conseil régional à exercer pour la période 2014/2020 l'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE,

Considérant le rapport définitif de la Cour des comptes européenne de l'audit réalisé dans le cadre de la déclaration d'assurance 2018 sur le Programme opérationnel Pays de la Loire 2014-2020 en date du 31 janvier 2020,

Considérant la recommandation de la Commission Interministérielle de Coordination des audits des fonds européens (CICC) en date du 25 janvier 2022,

Considérant la non-conformité du plafonnement du versement européen FEDER à l'article 132 alinéa 1 du règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil européen du 17 décembre 2013,

Considérant l'obligation d'assurer le principe de l'effectivité du droit européen et tout particulièrement de l'article 132 alinéa 1 du règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil européen du 17 décembre 2013,

Considérant que le non-respect de ces obligations pourrait engendrer un risque de correction financière par les autorités d'audit et de contrôle des fonds européens sur les dépenses déclarées par l'autorité de gestion auprès de la Commission européenne,

Considérant la dimension unilatérale des actes attributifs de subventions,

ARRETE

ARTICLE 1

De modifier la rédaction de l'article 6 des conventions attributives de subvention FEDER signées et en cours d'exécution en supprimant le plafonnement des acomptes à 80% afin d'être conforme à l'article 132 alinéa 1 du règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil européen du 17 décembre 2013.

ARTICLE 2

L'article 6 des conventions attributives de subvention est modifié comme suit :

« *ARTICLE 6 - Modalités de paiement*

Le versement de chaque acompte est conditionné à la présentation :

- *d'un état récapitulatif des dépenses réalisées conformément au projet retenu et certifiées payées,*
- *d'un état des cofinancements publics réellement encaissés (origine et montant) certifié par le comptable public, un commissaire aux comptes ou par un tiers qualifié,*
- *des copies des factures et autres pièces justificatives de dépenses,*
- *la valeur des indicateurs de réalisation,*
- *à l'une au moins des demandes d'acompte, des mesures de publicité de l'aide européenne mises en œuvre pendant la réalisation de l'opération.*

L'état récapitulatif, signé par le bénéficiaire récapitule les dépenses par poste de dépenses et par année civile (en référence à l'annexe financière à la présente convention).

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_DAEI_001-AI

La justification des dépenses s'effectue par la production :
- Soit des copies des factures certifiées acquittées par le fournisseur, mention portée sur chaque facture par le fournisseur et datée,
- Soit des copies des factures payées, accompagnées d'un état récapitulatif contresigné par le comptable public, un commissaire au compte ou par un tiers qualifié,
- Soit des copies des factures payées, annotées des références du règlement et accompagnées des relevés des comptes bancaires faisant apparaître les débits correspondants.

Le versement du solde, calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel du cofinancement européen, déduction faite des acomptes versés, sera payé sur production par le bénéficiaire, dans le délai prévu au présent article, des pièces suivantes :

- *un état récapitulatif des dépenses réalisées et certifiées payées (Cf. ci-dessus),*
- *les pièces justificatives des dernières dépenses (Cf. ci-dessus),*
- *les décisions des cofinanceurs publics si elles n'ont pas encore été produites,*
- *un état final des cofinancements publics réellement encaissés (origine et montant) certifié par le comptable public, un commissaire aux comptes ou un tiers qualifié*
- *un certificat de fin d'exécution de l'opération et demande de solde,*
- *un compte-rendu d'exécution de l'opération,*
- *la valeur des indicateurs de réalisation,*
- *les mesures de publicité de l'aide européenne mises en œuvre conformément à la réglementation.*

En fonction du projet : « un état récapitulatif des recettes nettes réelles perçues signé par le bénéficiaire et certifié par le comptable public, un commissaire aux comptes ou par un tiers qualifié ».

La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être déposées avant le (date fin éligibilité des dépenses + 2 mois).

Le paiement de l'aide communautaire intervient sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires et sur justification de la réalisation de l'opération.

Les paiements sont effectués au compte n° :

Etablissement bancaire :
Titulaire du compte :
N° de compte :

Le comptable assignataire est le Payeur régional de Bretagne.

ARTICLE 3

Le modèle de convention pour les conventions à venir est également modifié selon l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet au 15 juin 2022 et vaut modification de l'ensemble des conventions listées en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 30 MAI 2022
ID : 035-233500016-20220530-22_DAEI_001-AI

ARTICLE 5

La Directrice générale des services de la Région est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la payeuse régionale.

Fait à RENNES, le 25 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le : 30 MAI 2022
- de son affichage à compter du : 30 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220622-220622_ART_QUIB-CC

Région BRETAGNE

Direction des ports

ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA NAVIGATION, LE PLAN D'OCCUPATION DES CALES, LA PLONGÉE SOUS-MARINE, LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES ET LE MOUILLAGE DES NAVIRES DANS LE PORT DE PORT-MARIA A QUIBERON

le jeudi 14 juillet 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L4231-4,

Vu le code de la route,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 notamment son article 22,

Vu la convention en date du 15 décembre 2016 entre le Département du Morbihan et la Région Bretagne portant transfert du port de Port-Maria à Quiberon,

Vu l'arrêté en date du 20 janvier 2020 définissant les modalités du règlement de police et d'exploitation du port,

Vu la demande de **la mairie de Quiberon du 23 mai 2022** d'organiser un feu d'artifice à partir du môle Est (code QB_PM_09) situé à l'intérieur des limites administratives du port,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser et de réglementer la navigation, le plan d'occupation des cales, la plongée sous-marine, les activités nautiques et le mouillage des navires pour assurer la sécurité pendant le tir du feu d'artifice,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La navigation, l'occupation des cales, la plongée sous-marine, la pratique des sports nautiques et le mouillage des navires sont interdits dans un rayon de 150 mètres autour des zones de tir du feu d'artifice (de catégorie F4), y compris dans le chenal d'accès au port de Port-Maria, le 14 juillet 2022 de 22h00 jusqu'à la fin des tirs et des contrôles après accord du PC de sécurité.

En cas d'urgence, les services de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Maritime peuvent être amenés à rouvrir le port.

ARTICLE 2

Les dérogataires au présent arrêté sont les organismes suivants :

- Le Service des Affaires Maritimes
- La Police Nationale
- La Gendarmerie Nationale
- La SNSM

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220622-220622_ART_QUIB-CC

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. Le Maire de Quiberon.

Fait à Rennes, le 22 JUIN 2022

Le Président du Conseil Régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_CO-CC

Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau

REGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Direction des Ports
Antenne Portuaire de Brest

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4132-22;
Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 5314-12 et R 5314-21 à R 5314-27 ;
Vu la convention en date du 15 décembre 2016 transférant le port départemental de Concarneau à la Région Bretagne,
Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_09 du Conseil Régional du 21 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers régionaux au sein des organismes extérieurs ;
Vu l'arrêté de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 19 juin 2017 ;
Vu l'arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Concarneau en date du 4 juin 2021
Vu l'arrêté de délégation de fonction de Madame Gaël LE MEUR en qualité de Présidente du conseil portuaire de Concarneau, en date du 13 octobre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Concarneau est modifié.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil portuaire du port de Concarneau est arrêtée comme suit :

1 – En qualité de Présidente :

- Gaël LE MEUR, Conseillère régionale
RÉGION BRETAGNE, 283 Avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – En qualité de membres représentant du syndicat mixte compétent pour l'exercice d'une activité d'exploitation portuaire :

- Nathalie CARROT-TANNEAU, titulaire
SMPPC, 5 quai Henry-Maurice Bénard, 29120 Pont-L'Abbé

- Stéphane LE DOARÉ, suppléant
SMPPC, 5 quai Henry-Maurice Bénard, 29120 Pont-L'Abbé

3 - En qualité de membres désignés par le concessionnaire :

a. *Pêche :*

- Amélie BLEVIN, titulaire
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Isabelle MONFORT, suppléante
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_CO-CC

b. Plaisance :

- Annick MARTIN, titulaire
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau

- Marc BIGOT, suppléant
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau

c. Réparation navale :

- Dominique LALLEMENT, titulaire
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

- Olivier GOUYEC, suppléant
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

3 - <u>En qualité de membres désignés en son sein par le conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port</u> :

- Marc BIGOT, titulaire
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville BP 238 – 29182 Concarneau

- Annick MARTIN, suppléante
Ville de Concarneau, Place de l'Hôtel de Ville BP 238 – 29182 Concarneau

4 – <u>En qualité de membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port</u> :

a. Membres du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Sandrine RIVOALLON, titulaire
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

- Emmanuel QUIN, suppléant
Capitainerie du Port 4 Quai Est - 29900 Concarneau

b. Membres du personnel de chacun des concessionnaires :

a. Pêche

- Guillaume RIVALAIN, titulaire
Port de Plaisance, Maison du Port, quai Péneroff – 29900 Concarneau

- Jean-Jacques DESOUCHES, suppléant

b. Plaisance

- Marie-Claude JAFFREZIC, titulaire
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Philippe LEXCELLENT, suppléant
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_CO-CC

c. *Réparation navale :*

- William SEVESTRE, titulaire
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

- Pierre LE HECHO, suppléant
CARENCO, ZI du Moros – 29900 Concarneau

5 – <u>En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers suivants</u> :

a. Membres désignés par le président du Conseil régional :

- Raymond BOURHIS, titulaire
ACCOMAR, 1 quai de la Criée – 29900 Concarneau

- Stéphane HEBERT, titulaire
GNPC – All Purpose, ZI du Moros, rue des Bolincheurs – 29900 Concarneau

- Olivier SANQUER, titulaire
IPC, Quai du Moros - 29900 Concarneau

- Stiven GAONAC'H, suppléant
PECHERIES CELTIQUES, Anse du Lin BP 434 – 29900 Concarneau

- Christophe GROSSELIN, suppléant
GALLEN SA, Anse du Lin – 29900 Concarneau

- Nicolas RONCIERE, suppléant
BASE NAUTIQUE des Glénans, Place Philippe Vianney – 29900 Concarneau

b. Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie :

- Philippe DIEUDONNE, titulaire
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Vincent FAUJOUR, titulaire
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

- Jean-Marie FURIC, suppléant
CCIMBO, 145 avenue de Keradennec – 29000 Quimper

c. Membres désignés par le comité départemental des pêches et des élevages marins :

- Alexandre DONZE, titulaire

- Frédéric LOUEDEC, titulaire

- Patrice PETILLON, titulaire

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_CO-CC

d. Membres représentant le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- François MEVEL, titulaire

- Gérard LE BOURHIS, suppléant

ARTICLE 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

ARTICLE 4 :

Les nouveaux membres sont désignés jusqu'au 31 décembre 2022.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 30 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil Régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes

Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220602-220602_ARM_RPPC-CC

ARRETE MODIFICATIF

DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DU PORT DE CONCARNEAU

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

VU Le code des transports,
VU Le code général de la propriété des personnes publiques,
VU Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L4231-4
VU Le code de la route,
VU Le règlement particulier de police du port de Concarneau du 21 octobre 2019,
VU La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et liberté des collectivités territoriales,
VU La Loi NOTRE du 7 août 2015 notamment son article 22,
VU La convention en date du 15 décembre 2016 transférant le port départemental de Concarneau à la Région Bretagne,

CONSIDERANT que pour la sortie de chantier et la mise à l'eau du navire V & B, il est nécessaire de fermer à la circulation routière, la rue des Thoniers ainsi que la voie de circulation au droit de la capitainerie et du bâtiment Merconcept.

ARRETE

Le règlement particulier de police du port de Concarneau est modifié dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1

La voie de circulation quai Est ainsi que la rue des Thoniers seront interdites à la circulation le lundi 27 juin 2022 de 08h00 à 18h00.

Cette disposition ne s'applique pas aux entreprises riveraines, ainsi qu'aux entreprises de la construction/réparation navale.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur de l'événement.

ARTICLE 3

Les autres dispositions du règlement particulier de police demeurent inchangées.

ARTICLE 4

Madame la directrice générale des services du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille,
Monsieur le chef de l'antenne portuaire de Brest,
Monsieur le commandant du port de Concarneau,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur la zone portuaire et copie sera adressée à Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne

Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220602-220602_ARM_RPPC-CC

ouest, Monsieur le président de la Sté CARENCO, Monsieur le maire de Concarneau, Monsieur le commandant du commissariat de police de Concarneau.

Pour le SMPPPC,

Pour le Président du SMPPPC
et par délégation,
le directeur adjoint,
responsable du pôle plaisance
et police portuaire

Xavier RASSENEUR

Pour la Région Bretagne,
Le Président,
Loïg CHESNAIS-GIRARD

2 - JUIN 2022

Certifié exécutoire compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le : (sans objet)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

Arrêté de composition
du Conseil portuaire de LORIENT

RÉGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Direction des ports
Direction de l'Espace Territorial de Bretagne Sud
Antenne portuaire de Lorient

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'article L 4132-22 du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu les articles R 5314-14 et R 5314-23 du Code des Transports ;
Vu la délibération n° 07-0531/7 du Conseil Régional des 5 et 6 juillet 2007 approuvant la constitution, la composition et le rôle des organes de gouvernance des ports ;
Vu la délibération n° 10-531-15 du Conseil Régional des 21 et 22 octobre 2010 modifiant la composition des Conseils Portuaires ;
Vu la délibération du Conseil régional n°21_DAJCP_SA_09 du 21 juillet 2021, relative à la désignation au sein des organismes extérieurs ;
Vu la délibération du Conseil Départemental du 16 juillet 2021, la commission permanente du 10 septembre 2021 relatives à la désignation de représentants au sein des commissions diverses et organismes extérieurs ;
Vu les extraits de procès-verbaux des conseils d'administration de la Société d'Economie Mixte de Lorient - Keroman du 07 octobre 2020 et du 24 novembre 2020 portant nomination du Président ;
Vu l'arrêté de délégation de fonction n°21_DP_DOE_CP_LO_01 du 27 octobre 2021, du Président du Conseil Régional de Bretagne à Monsieur Michaël QUERNEZ, Conseiller Régional, relatif à la Présidence du Conseil Portuaire de Lorient ;
Vu Les délibérations des Conseils Municipaux des villes de : Lorient n°DAJ-2020-57 du 17 septembre 2020, Lanester du 11 juin 2020, Larmor-Plage n° D2020_051 du 15 juillet 2020, Locmiquelic du 15 juillet 2020 ;
Vu le courrier de Lorient Agglomération du 22 octobre 2020 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire ;
Vu le courrier de la SAS Port de Commerce de Lorient Bretagne Sud du 02 octobre 2020 et le courriel du 23 avril 2021 relatifs à la désignation des représentants au conseil portuaire de Lorient ;
Vu les courriels du Comité départemental des pêches du 01 septembre 2020 et du 22 avril 2021 relatifs à la désignation des représentants au conseil portuaire de Lorient ;
Vu le courrier de la CCI du Morbihan du 02 septembre 2020 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire et le courriel du vice-Président de la CCIM du 7 décembre 2020 relatif à la nomination du Directeur de la SAS PCLBS ;
Vu le courrier de la ville de Lorient en date du 28 décembre 2020 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire ;
Vu Le courriel de la Compagnie Océane du 27 avril 2021 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire ;
Vu La décision de la commission permanente du conseil départemental du 10 septembre 2021 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire ;
Vu le courriel de Sablimaris du 28 octobre 2021 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire ;
Vu le courriel du CLUPIPP du 20 janvier 2022 relatif à la désignation des représentants au conseil portuaire de Lorient ;
Vu le courriel de la SEM Lorient-Keroman du 11 mai 2022 relatif à la désignation des représentants du personnel au conseil portuaire de Lorient ;

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

ARRETE

Article 1 :

La composition du conseil portuaire de Lorient est arrêtée comme suit :

1. **En qualité de Président:**

- M. Michaël QUERNEZ
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2. **En qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire :**

- Mme Gaëlle LE STRADIC, titulaire
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Delphine ALEXANDRE, suppléante
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Gaël LE MEUR, titulaire
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Pierre POULIQUEN, suppléant
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Mme Aurélie MARTORELL, titulaire
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Benjamin FLOHIC, suppléant
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. ou Mme X, Conseiller-ère régional-e, titulaire
Selon une délibération portant à nomination d'un membre de la session du Conseil régional à venir

- M. Fabien LE GUERNEVE, suppléant
REGION BRETAGNE, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

3. **En qualité de membres du Conseil départemental :**

- Mme Marianne ROUSSET, titulaire
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- M. Gwenn LE NAY, suppléant
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- M. Damien GIRARD, titulaire
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

- M. Mathieu GLAZ, suppléant
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

4. **En qualité de membres désignés par les concessionnaires :**

- M. David CABEDOCE, titulaire
SAS PCLBS - 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

- M. Nicolas DELAHAYE, suppléant
SAS PCLBS - 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Vincent TONNERRE, titulaire
SAS PCLBS - 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- Mme Audrey DZIADKIEWIEZ, suppléante
SAS PCLBS - 3 boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- Philippe ROUAULT, titulaire
CCIM – 21 Quai des Indes – 56323 LORIENT Cedex

- M. Thierry MAHO, suppléant
MAHO CONSTRUCTION - ZI Ty Er Douar – Le Douarin – 56150 BAUD

- M. Olivier LE NEZET, titulaire
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Benoît JAFFRE, suppléant
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Freddie FOLLEZOU, titulaire
LORIENT AGGLOMERATION - CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

- M. Antoine GOYER, suppléant
LORIENT AGGLOMERATION - CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

5. **Les représentants titulaires et suppléants du syndicat mixte du port de pêche de Lorient-Keroman n'ont pas été désignés.**

6. **En qualité de représentant de l'instance en matière d'urbanisme (SCOT) :**

- M. Jean-Michel BONHOMME, titulaire

- M. Michel DAGORNE, suppléant

7. **En qualité de représentant désigné en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :**

- M. Didier TANGUY, titulaire
Mairie - 27 rue de la Mairie– 56570 LOCMIQUELIC

- Mme Anne-Marie CORLAY, suppléante
Mairie - 27 rue de la Mairie– 56570 LOCMIQUELIC

- M. Patrice VALTON, titulaire
Mairie – BP 12 – 56260 LARMOR PLAGE

- M. Sylvain LE PORS, suppléant
Mairie – BP 12 – 56260 LARMOR PLAGE

- Mme Rose MORELLEC, titulaire
Mairie - 1 rue Louis Aragon - CS 20779 - 56600 LANESTER

- M. Maurice PERON, suppléant
Mairie - 1 rue Louis Aragon - CS 20779 - 56600 LANESTER

- M. Fabrice LOHER, titulaire
Mairie de Lorient – CS 30010 – 56315 LORIENT cedex

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

- Mme Cécile BESNARD, suppléante
Mairie de Lorient – CS 30010 – 56315 LORIENT cedex

8. <u>En qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :</u>

a. Membres du personnel régional ou mis par l'Etat à la disposition de la Région, appartenant aux services chargés des ports :

- M. Loïc CAZAJOUS-POULOT, titulaire
Capitainerie Lorient – 3 bis Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Yann BOURSON, suppléant
Capitainerie Lorient – 3 bis Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Philippe LE VAILLANT, titulaire
REGION BRETAGNE, APL, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- M. Samuel DISDIER, suppléant
REGION BRETAGNE, APL, 283, avenue Patton - CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

b. Membres du personnel de chaque concession :

- M. Mickaël RIOUAL, titulaire
SAS PCLBS – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Patrice KERJOUAN, suppléant
SAS PCLBS – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Renaud JAFFRÉ, titulaire
SAS PCLBS – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Grégory VIE, suppléant
SAS PCLBS – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Stéphane LE ROUX, titulaire
SAS PCLBS – 3 Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

- M. Edddy QUILLY, titulaire
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- M. Mickaël HELLEGOUARCH, suppléant
SEM Lorient Kéroman – CS 50382 – 56323 LORIENT Cedex

- Mme Emilie LAUDREN, titulaire
LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

- Mme Bénédicte LE GUELLAUT, suppléante
LORIENT AGGLOMERATION – CS 20001 – 56314 LORIENT Cedex

c. Membres représentant les ouvriers dockers du port :

- M. Eddie LE GOULVEN, titulaire
Syndicat CGT des dockers - 29, avenue Amiral Melchior - 56100 LORIENT

- M. Ludovic LOPEZ, suppléant
Syndicat CGT des dockers - 29, avenue Amiral Melchior - 56100 LORIENT

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

9. <u>En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers :</u>

a. Membres désignés par le Président du Conseil régional :

- M. Jean-Pierre LE VISAGE, titulaire
SCAPECHE – 17 Boulevard Abbé Le Cam – BP 18 – 56326 LORIENT

- M. Franck EVRAT, suppléant
PMA – Rue Alphonse Rio – 56100 LORIENT

- M. Bruno GALLOT LE GRAND, titulaire
Pilotage – Rue Didier Bestin – 56100 LORIENT

- M. Denis POULET, suppléant
Pilotage – Rue Didier Bestin – 56100 LORIENT

- Mme Anne-Marie CUESTA, titulaire
Bretagne Pôle Naval - 6 bis, Rue François Toullec – 56100 LORIENT

- Mme TEXIER Lorène, suppléante
Cie Océane – Gare Maritime – Rue Gilles Gahinet – 56325 LORIENT Cedex

- M. Julien DUBOIS, titulaire
NAVAL GROUP – Bât 07 – Rue Choiseul – 56311 LORIENT Cedex

- M. Jean BESNARD, suppléant
A.A.P.P.P.L. – N° 78 – Port de pêche – 56100 LORIENT

- M. Arnaud KUHN, titulaire
Agence Maritime Lorientaise (AML) – 28 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Gilles LARTIGUE, suppléant
Agence Maritime Lorientaise (AML) – 28 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Stéphane LE CREOUR, titulaire
Société Lorientaise de Lamanage – Rue du Bout du Monde – 56100 LORIENT

- M. Daniel CONTURIE, suppléant
SABLIMARIS, ZI du Rohu – 56600 LANESTER

- Mme Emmanuelle TROCADERO, titulaire
Marin'Accueil – 30 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

- M. Claude TARDY, suppléant
Marin'Accueil – 30 Boulevard Jacques Cartier – 56100 LORIENT

b. Membres désignés par la Chambre de commerce et d'industrie au titre de l'économie portuaire :

- M. Jean-Paul CORRE, titulaire
CECAB – ZI de Port Louis – SAINT ALLOUESTRE – BP 70990 – 56509 LOCMINE Cedex

- M. Pierre-Louis ROLLAND, suppléant
HUMANN et TACONET – 15 Rue Florian Laporte – 56100 LORIENT

- M. Patrice LE FEL, titulaire
Ateliers Mécaniques Lorientais – 32 Rue Ingénieur Verrière – 56100 LORIENT

- M. Thierry CHAMPION, suppléant
STEF – Boulevard de la Rade – 56100 LORIENT

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

- M. Raphaël LATZ, titulaire
LOUIS DREYFUS COMMODITES – 23-25 Rue de Berri – 75008 PARIS

- M. Philippe HUCHON, suppléant
SABLIMARIS, 3 Rue du Charron – CP 1509 – 44806 SAINT HERBLAIN Cedex

- M. Marc LHONORE, titulaire
DPL – 10 Rue de Seignelay – 56100 LORIENT

- M. ou Mme X, suppléant-e

c. Membres désignés par le comité départemental des pêches :

- M. Loïc ORVOEN, titulaire

- M. Antony HEMON, suppléant

- M. Eric GUYGNIEC, titulaire

- M. Damien LE FLOCH, suppléant

d. Membres désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance :

- M. Philippe IMBERT, titulaire

- M. Jean-Yves ABGUILLERM, suppléant

- M. Jean-Marie BARRIERE, titulaire

- M. Christophe VENTRE, suppléant

Article 2 :

Les membres du conseil portuaire de Lorient sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

Article 3 :

L'arrêté en date du 25 novembre 2021 relatif à la composition du conseil portuaire de Lorient est abrogé.

Article 4 :

Le Directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région.

A Rennes, le 30 MAI 2022

Le Président du Conseil régional,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220530-220530_AR_CP_LO-CC

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220620-220620_AR_CP_SB-CC

Arrêté de composition du conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué

REGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Direction des Ports
Espace Territorial de Rennes
Antenne Portuaire de Saint-Malo

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 4132-22;
Vu le Code des Transports et notamment ses articles L. 5314-12 et R. 5314-21 à R. 5314-27 ;
Vu l'article 22 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la convention de transfert de compétence du port du Légué à la Région Bretagne à compter du 1er janvier 2017 ;
Vu la délibération n° 46-2020 du Conseil municipal de la ville de Plérin-sur-mer en date du 08 juin 2020 ;
Vu la délibération n° 08 du Conseil municipal de la ville de Saint-Brieuc en date du 21 septembre 2020 ;
Vu la délibération n°2020-III-003 en date du 15 décembre 2020 et la délibération n° 2021-III-004 en date du 12 octobre 2021 du Syndicat Mixte du Grand Légué;
Vu la désignation des membres du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor du 25 avril 2017 ;
Vu la désignation des membres de la C.C.I. des Côtes d'Armor en date du 2 janvier 2019 ;
Vu l'arrêté de délégation de fonction de Madame Gaëlle NIQUE en qualité de Présidente du conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué, en date du 5 octobre 2021 ;
Vu l'arrêté de composition du conseil portuaire de Saint –Brieuc – Le légué du 24 novembre 2021.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté de composition du conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué en date du 24 novembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil portuaire de Saint-Brieuc – Le légué est arrêtée comme suit :

1 – En qualité de Présidente :

- Mme Gaëlle NIQUE, CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

2 – En qualité de membres désignés par le Syndicat Mixte du Grand légué :

- M. André COENT, titulaire – Membre titulaire du Syndicat Mixte du Grand Légué
- M. Thierry SIMELIERE, suppléant – Membre titulaire du Syndicat Mixte du Grand légué

3 – En qualité de membres désignés par le concessionnaire :

- M. Philippe MARTINEAU, titulaire – C.C.I. Côtes d'Armor
- M. Christophe GEFFROY, titulaire – C.C.I. Côtes d'Armor
- M. Michel LERAT, suppléant – C.C.I. Côtes d'Armor
- Mme Sophie AUDRAIN, suppléante – C.C.I. Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220620-220620_AR_CP_SB-CC

4 – En qualité de représentants désignés en son sein par le Conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port

a. Ville de Plérin sur Mer :

- Mme Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, titulaire – Adjointe au Maire, Ville de PLERIN
- M. Maël HENRY, suppléant – adjoint au Maire, Ville de PLERIN

b. Ville de Saint-Brieuc :

- M. Ludovic GOUYETTE, titulaire – Conseiller municipal Ville de SAINT-BRIEUC
- Mme. Juliana SAN GEROTEO, suppléante – Conseillère municipale Ville de SAINT-BRIEUC

5 – En qualité de membres représentant les personnels concernés par la gestion du port :

a. Membres du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- M. David HILAIRE, titulaire – REGION BRETAGNE
- M. Christophe SICOT, suppléant – REGION BRETAGNE

b. Membres du personnel des concessions :

- M. Laurent KERNIVINEN, titulaire – C.C.I. Côtes d'Armor
- M. Nicolas GOGER, suppléant – C.C.I. Côtes d'Armor

6 – En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers suivants :

a. Membres désignés par le président du Conseil régional :

- M. Thierry ROUDAUT, titulaire – Atelier Marin Roudaut
- M. Jean-Luc HESTIN, titulaire – Association des pêcheurs Plaisanciers La Toupie
- M. Eric DIDIER, titulaire – Association Le CRAC
- M. François GIRARD, suppléant – société TEEM
- M. Jean-Pierre LE LAY, suppléant – Association des pêcheurs Plaisanciers La Toupie
- M. Robert MAHE, suppléant – Association Le CRAC

b. Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor :

- M. Thomas GUILLEMOT, titulaire – Agence Maritime Saint-Brieuc
- Mme Séverine DUDOT, titulaire – Société Kaolinière Armoricaine
- M. Jérôme DRIENCOURT, titulaire – Station de pilotage des Côtes d'Armor
- Mme. Michelle GUERNION, suppléante – Agence Maritime Saint-Brieuc
- M. Patrice BASSET, suppléant – Société Kaolinière Armoricaine
- M. Yannig MANGIER, suppléant – Station de pilotage des Côtes d'Armor

c. Membres désignés par le comité départemental des pêches et des élevages marins :

- M. Grégory METAYER, titulaire – CDPMEM 22
- M. David SOUPLET, suppléant – CDPMEM 22

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220620-220620_AR_CP_SB-CC

d. Membres désignés par le Comité local des Usagers Permanents des Installations portuaires de plaisance :

- M. Philippe LAUNAY, titulaire – CLUPIPP
- M. Loïc MACHARD, titulaire – CLUPIPP

- Mme Cora FLORIS, suppléante – CLUPIPP
- M. Christian LE GONIDEC, suppléant – CLUPIPP

ARTICLE 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

ARTICLE 4 :

Sont également invités à chaque réunion du conseil portuaire :

- M. Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor ou son représentant ;
- M. Le Délégué départemental de la S.N.S.M. des Côtes d'Armor ou son représentant ;
- M. Le Commandant du port ou son représentant.

ARTICLE 5 :

Les convocations et les dossiers de séance sont adressés par voie numérique aux membres du conseil portuaire.

ARTICLE 6 :

Le Directeur général des services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Fait à RENNES, le 20 JUIN 2022

Le Président du Conseil régional,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

Arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest

REGION BRETAGNE
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Direction des Ports
Espace Territorial de Brest
Antenne Portuaire de Brest

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4132-22;
Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 5314-12 et R 5314-21 à R 5314-27 ;
Vu l'article 30 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à la convention qui s'y rapporte en date du 29 décembre 2006, transférant à la Région Bretagne la compétence de gestion du port de Brest ;
Vu la délibération n°07-0531/17 du Conseil régional des 5 et 6 juillet 2007 relative à la gouvernance des ports ;
Vu la délibération n°07-0531/16 du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2007 relative à la modification des conseils portuaires ;
Vu la délibération n°10-0531/15 du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2010 relative à la modification des conseils portuaires ;
Vu la délibération n° 21_DAJCP_SA_09 du Conseil Régional du 21 juillet 2021 relative à la désignation des conseillers régionaux au sein des organismes extérieurs ;
Vu l'arrêté de désignation des membres du conseil portuaire de Brest en date du 25 octobre 2018 ;
Vu l'arrêté modificatif de désignation des membres du conseil portuaire de Brest en date du 26 mai 2021 ;
Vu l'arrêté de délégation de fonction de Monsieur Michaël QUERNEZ en qualité de Président du conseil portuaire de Brest, en date du 13 octobre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté de composition des membres du conseil portuaire de Brest est modifié.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil portuaire du port de Brest est arrêtée comme suit :

1 – En qualité de Président :

- Michaël QUERNEZ, Vice-Président
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

2 – En qualité de membres du Conseil régional représentant le secteur maritime, le développement économique, l'environnement et le territoire.

- Laurence FORTIN, titulaire
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Émilie KUCHEL, titulaire
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Michaël QUERNEZ, titulaire
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Stéphane ROUDAUT, titulaire
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Olivier LE BRAS, suppléant
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

- Agnès LE BRUN, suppléante
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Denis PALLUEL, suppléant
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

- Fortuné PELLICANO, suppléant
RÉGION BRETAGNE, 283, avenue du Général Patton, CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

3 - <u>En qualité de membres du Conseil départemental</u> :

- Véronique BOURBIGOT, titulaire
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, 32 boulevard Dupleix – 29196 Quimper cedex

- Emmanuelle TOURNIER, titulaire
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, 32 boulevard Dupleix – 29196 Quimper cedex

- Pierre OGOR, suppléant
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, 32 boulevard Dupleix – 29196 Quimper cedex

- Jean-Marc PUCHOIS, suppléant
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE, 32 boulevard Dupleix – 29196 Quimper cedex

4 - <u>En qualité de membres désignés par le concessionnaire</u> :

a. Réparation Navale :

- Mériadec LE MOUILLOUR, titulaire
SPBB, 1 place du 19ème R.I – 29200 Brest

b. Commerce :

- Guy BERROU, titulaire
SPBB, boulevard Isidore Marfille – 29200 Brest

c. Pêche :

- André JOURT, titulaire
CCIMBO, 1 place du 19ème R.I. – 29200 Brest

d. SICA SILO :

- Philippe LAVERGNE, titulaire
SICA SILO, boulevard Isidore Marfille – 29200 Brest

5 – <u>En qualité de représentants de la section permanente de l'activité de plaisance</u>

- Michel GOURTAY, titulaire
PORT DU CHÂTEAU, 24 rue de Coat Ar Guéven – 29200 Brest

- Christiane MIGOT, suppléante
PORT DU CHÂTEAU, 24 rue de Coat Ar Guéven – 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

6 – En qualité de représentants du syndicat mixte

Sans objet

7 – En qualité de représentants de l'instance compétente en matière d'urbanisme :

- Yohann NEDELEC, titulaire
Pôle Métropolitain du Pays de Brest, 9 rue Duquesne – 29200 Brest

- François CUILLANDRE, suppléant
Pôle Métropolitain du Pays de Brest, 9 rue Duquesne – 29200 Brest

8 – En qualité de membres désignés en son sein par le conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port :

- Gaëlle MORVAN, titulaire
Hôtel de Ville de Brest, 1 rue Frézier – 29200 Brest

- Eric GUELLEC, suppléant
Hôtel de Ville de Brest, 1 rue Frézier – 29200 Brest

9 – En qualité de membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port :

a. Membres du personnel régional appartenant aux services chargés des ports :

- Denis HERRY, titulaire
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

- Yann LEOST, titulaire
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

- Melinda COUSY, suppléant
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

- Jérémy LEROUX, suppléant
RÉGION BRETAGNE, APB, boulevard Isidore Marfille, CS 42941 – 29229 Brest cedex 2

b. Membres du personnel de chacun des concessionnaires :

- Jérôme BEBY, titulaire
SPBB, 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

- Yanick CRETON, titulaire
SPBB, 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

- Sébastien LEON, titulaire
SPBB, 1 avenue de Kiel - 29200 Brest

- Jean-Christophe HATTENVILLE, suppléant
SPBB, 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

- Lénaïck LE GALL, suppléante
SPBB, 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

- Grégory ROULPH, suppléant,
SPBB, 1 avenue de Kiel – 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

- Ronan FLOCH, titulaire
SOCIÉTÉ DE LA CRIÉE DE BREST, Port de commerce, 3ème éperon – 29200 Brest

- Marie MORGANT, suppléante
SOCIÉTÉ DE LA CRIÉE BREST, Port de commerce, 3ème éperon – 29200 Brest

c. Membre représentant les ouvriers dockers du port :

- Yoann IGUER, titulaire
SYNDICAT DES DOCKERS, BP 81305 – 29213 Brest cedex 1

- Bruno BARBOSA, suppléant
SYNDICAT DES DOCKERS, BP 81305 – 29213 Brest cedex 1

10 – <u>En qualité de membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers suivants</u> :

a. Membres désignés par le président du Conseil régional :

- Christian BUCHER, titulaire
AE2D, 10 rue Hegel – 29200 Brest

- Erwan GUYOT, titulaire
GUYOT ENVIRONNEMENT, 190 rue Monjaret de Kerjégu – 29200 Brest

- Tugdual LE PAGE, titulaire
HUMANN & TACONET, 554 rue Jurien de la Gravière – 29200 Brest

- Eric LE SAUX, titulaire
REMORQUAGE « La Boluda », 40 quai de la Douane – 29200 Brest

- Bruno PIVAIN, titulaire
NAVTIS, 52 boulevard Isidore Marfille – 29200 Brest

- David ROULLEAUX, titulaire
PENN AR BED, 1er éperon du port de commerce – 29200 Brest

- Laurent FEREC, suppléant
COMPAGNIE DE LA RADE, 1er éperon du port de commerce – 29200 Brest

- Christophe FRANCOISE, suppléant
SOBEC, 170 rue de l'Elorn – 29200 Brest

- Jean-Paul HELLEQUIN, suppléant
MOR GLAZ, 85 rue Jean-Philippe Rameau – 29800 Landerneau

- Fabrice ROLLAND, suppléant
BLUE WATER SHIPPING, 18 quai Malbert – 29200 Brest

- Jean-Philippe QUERE, suppléant
EUREDEN AGRICULTURE, 1610 Rue Henri Laborit – 29470 Lopereth

- Gilles TREANTON, suppléant
LAMANAGE, Terre-plein 5ème Est – 29200 Brest

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

b. Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie :

- Tanguy DE KERROS, titulaire
PILOTAGE, 3 rue Aldéric Lecomte – 29200 Brest

- Nicolas HERNANDEZ, titulaire
SYNUTRA, Z.A. de Kergorvo – 29270 Carhaix Plouguer

- Antoine KUHN, titulaire
U.A.T., 40 rue Victor Fenoux– 29200 Brest

- Patrick RENAVOT, titulaire
DAMEN SHIPREPAIR, rue Emile de Carcaradec – 29200 Brest

- Yvon PENNORS, titulaire
BUNGE France, rue de Yokosuka – 29200 Brest

- Yannick BLEUZEN, suppléant
IMPORGAL, rue Monjaret de Kerjégu – 29200 Brest

- Jean-René CADALEN, suppléant
BREST MAREE, 1er éperon du port de commerce – 29200 Brest

- Laurent CAUDAL, suppléant
UMBR, 1 rue de Bassam – 29200 Brest

- Jérôme CUSSONNEAU, suppléant
STOCKBREST, rue Alain Colas – 29200 Brest

- Xavier TELLIER, suppléant
COBRENA, 1610 rue Henri Laborit – 29470 Loperhet

c. Membres désignés par le comité départemental des pêches et des élevages marins :

- Marc LARS, titulaire

- Yvon TROADEC, titulaire

- Hoël CAROF, suppléant

- Jérôme MAHO, suppléant

d. Membres représentant les usagers des sites concédés dédiés à la plaisance et représentant les zones de mouillages groupés

- Jean-Pierre GOURIO, titulaire
PORT DU CHÂTEAU, Marina quai de l'Amirauté – 29200 Brest

- Hervé CEAU, suppléant
PORT DU CHÂTEAU, Marina quai de l'Amirauté – 29200 Brest

- Yves KERLEROUX, titulaire

- Daniel FERRAS, suppléant

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220707-0722_ARM_CP_BRE-CC

ARTICLE 3 :

Les membres du conseil portuaire sont nommés pour cinq ans, à l'exclusion des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat lorsqu'elle est inférieure aux cinq ans.

ARTICLE 4 :

Les nouveaux membres sont désignés jusqu'au 30 décembre 2022.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services de la Région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne.

Certifié exécutoire compte tenu :
- De la transmission en Préfecture le :
- De sa publication au recueil des actes le :
- De la notification à l'intéressé le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- D'un recours gracieux adressé au Président du Conseil Régional
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes

Fait à RENNES, le - 7 JUIL. 2022

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD